

RAPPORT FINANCIER ANNUEL DU GROUPE UMANIS

**Informations Financières au
31 décembre 2019**

**Comptes arrêtés par le Conseil
d'Administration du 22 avril 2020**



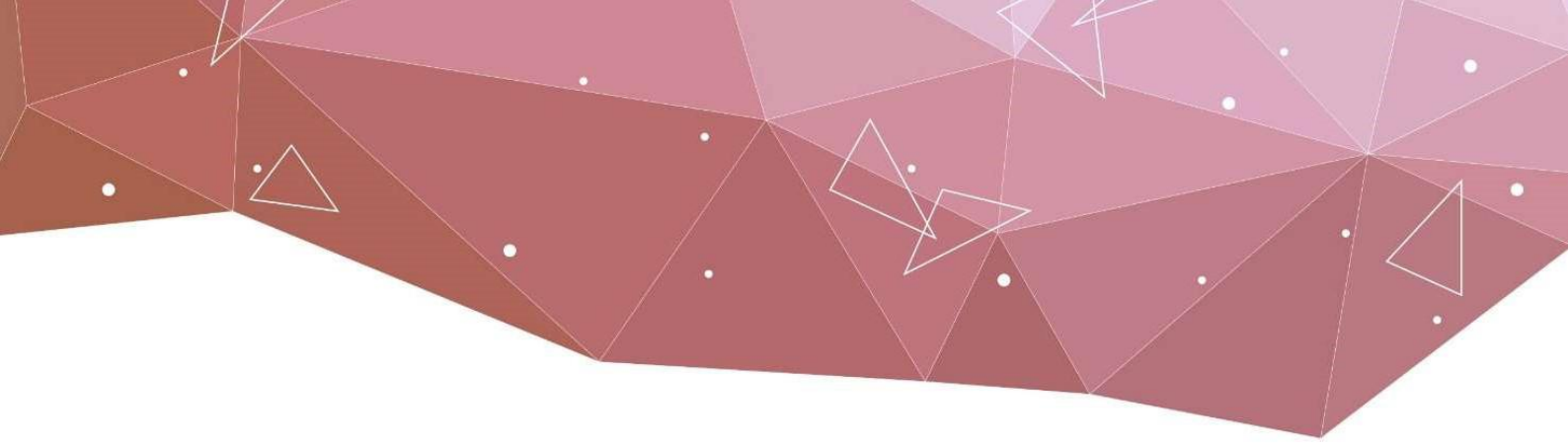


TABLE DES MATIERES

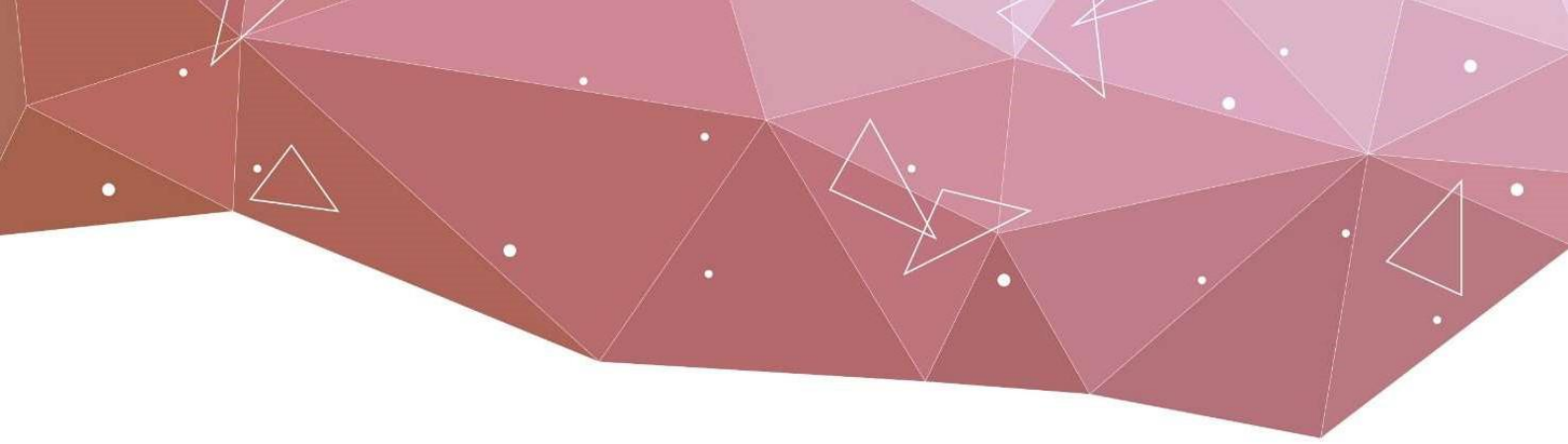
I	RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
II	DECLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIERE (DPEF).....
III	- RAPPORT DE VERIFICATION DE LA DPEF PAR L'ORGANISME TIERS INDEPENDANT
IV	COMPTES CONSOLIDES ET ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES DE L'EXERCICE 2019
V	COMPTES SOCIAUX ET ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX DE L'EXERCICE 2019
VI	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS CONSOLIDES
VII	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS SOCIAUX.....

I. RAPPORT DE GESTION



TABLE DES MATIERES

1	PRESENTATION DES COMPTES CONSOLIDES DU GROUPE	7
1.1	COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE	7
1.1.1	Résultat opérationnel courant et résultat opérationnel	7
1.1.2	Résultat financier	7
1.1.3	Participation des salariés	7
1.1.4	Impôt sur les sociétés – Charge d'impôts	8
1.1.5	Résultat des activités ordinaires	8
1.2	BILAN CONSOLIDE	8
1.2.1	Actif	8
1.2.2	Passif	9
1.3	EVENEMENTS IMPORTANTS DE L'EXERCICE	9
1.4	EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE	9
1.5	ACTIVITE ET RESULTATS CHIFFRES DES FILIALES ET SOCIETES DU GROUPE	11
1.5.1	Société UMANIS MANAGED SERVICES Sarl	11
1.5.2	Société UMANIS INSTITUT Sarl	11
1.5.3	Société UMANIS INNOVATIVE SERVICES Sprl (ESPAGNE)	11
1.5.4	Société UMANIS LUXEMBOURG SA	11
1.5.5	Société UMANIS INVESTISSEMENT, SAS	12
1.5.6	Société UMANIS BPO	12
1.5.7	Société UMANIS INGENIERIE	12
1.5.8	Société EBIZNEXT	12
1.5.9	Société NEONN	12
1.5.10	Société NEONN Advisory Morocco	12
1.5.11	Société CONTACTS CONSULTING	13
1.5.12	Société OCEANE CONSULTING NORD	13
1.5.13	Société OCEANE CONSULTING NORD IS	13
1.5.14	Autres sociétés du groupe	13
2	PRESENTATION DES COMPTES SOCIAUX DE LA SOCIETE UMANIS SA (LA « SOCIETE »)	13
2.1	SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE	13
2.2	EVENEMENTS IMPORTANTS INTERVENUS AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE	14
2.3	RESULTATS CHIFFRES DE L'EXERCICE – LE COMPTE DE RESULTAT ET LE BILAN DE LA SOCIETE	14
2.3.1	Résultat d'exploitation	14
2.3.2	Résultat financier	14
2.3.3	Résultat net	14
2.4	PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT	15
2.5	DISTRIBUTION DE DIVIDENDES ANTERIEURS	15
	EXERCICE CLOS LE	15
2.6	DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT	15
2.7	ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT	15
2.8	TABLEAU DES RESULTATS FINANCIERS	18
2.9	EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LE 1 ^{ER} JANVIER 2020	19
2.10	ANALYSE DU SOLDE DES DETTES FOURNISSEURS AU 31/12/2019 PAR DATE D'ECHEANCE EN K€	19
2.11	ANALYSE DU SOLDE DES CREANCES CLIENTS AU 31/12/2019 EN K€	20
3	DETENTION DU CAPITAL ET DROITS DE VOTE DE LA SOCIETE	20
3.1	EVOLUTION DU COURS DU TITRE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE	20
3.2	INFORMATIONS SUR LA DETENTION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE, SUR LES MODIFICATIONS INTERVENUES AU COURS DE L'EXERCICE ET SUR LES FRANCHISSEMENTS DE SEUILS	21
3.3	DESCRIPTION DES ELEMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE	21



3.4	FRANCHISSEMENT DE SEUILS DECLARES	21
3.5	AUTORISATION DE RACHETER LES ACTIONS DE LA SOCIETE	22
3.5.1	Actions et valeurs mobilières.....	22
3.5.2	Attribution gratuite d'actions.....	23
3.6	REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX	23
3.6.1	Rémunération totale et avantages en nature versés aux mandataires sociaux par la Société ou par une société du Groupe au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019.....	23
3.6.2	Rémunération allouée aux membres du conseil d'administration (ex jetons de présence).....	23
3.6.3	Options de souscription d'actions et bons de souscription d'actions attribués aux mandataires sociaux au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019.....	24
3.6.4	Bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise (BSPCE) attribués à des mandataires sociaux.....	24
3.6.5	Actions gratuites attribuées à des mandataires sociaux.....	24
3.6.6	Engagements correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions, ou postérieurement à celles-ci... 24	24
3.6.7	Options de souscription ou d'achat d'actions, BSA et BSPCE exercés par les mandataires sociaux au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018	24
3.6.8	Engagements correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de ces fonctions, ou postérieurement à celles-ci 24	24
3.7	ETAT RECAPITULATIF DES OPERATIONS SUR LES TITRES DE LA SOCIETE SUPERIEURES A 5.000 € REALISEES AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019 PAR LES DIRIGEANTS ET AUTRES PERSONNES	24
3.8	SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS	25
3.9	SITUATION DES MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	26
3.10	RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES	26
4	RAPPORT DES COMMISSAIRES SUR LES COMPTES SOCIAUX DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019.....	27
5	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019.....	27
6	APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX, QUITUS AUX ADMINISTRATEURS.....	27
7	APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDES.....	27
8	INFORMATIONS GENERALES SUR LA GESTION DU GROUPE	28
8.1	EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LE 1ER JANVIER 2020 DATE D'OUVERTURE DE L'EXERCICE SOCIAL EN COURS 28	28
8.2	EVOLUTIONS PREVISIBLES - PERSPECTIVES D'AVENIR	28
8.3	ANALYSE DES RISQUES	29
8.3.1	Risque de marché	29
8.3.2	Risque lié à l'évolution des effectifs.....	29
8.3.3	Risques liés au marché des affaires et à l'activité.....	31
8.3.4	Risques liés à la technologie.....	32
8.3.5	Propriété intellectuelle.....	32
8.3.6	Partenariats et Dépendance.....	32
8.3.7	Actifs nécessaires à l'exploitation.....	33
8.3.8	Assurances.....	33
8.3.9	Risques liés à la concurrence.....	34
8.3.10	Risques liés aux acquisitions futures et leur intégration	34
8.3.11	Risques juridiques.....	34
8.3.12	Risques et conséquences de l'activité sur l'environnement.....	34
8.3.13	Faits exceptionnels et litiges.....	34
8.3.14	Risques sanitaires.....	35



9	RAPPORT DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE.....	36
9.1	TABLEAU RECAPITULATIF DES AUTORISATIONS D'EMISSION DE TITRES DE CAPITAL ET DE CREANCE EN COURS DE VALIDITE ET LE NIVEAU DE LEUR UTILISATION.....	36
	COMPTE RENDU DE L'UTILISATION FAITE DES DELEGATIONS CONSENTIES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION ACTUELLEMENT EN COURS.....	36
9.2	ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE.....	37
9.2.1	Mandataires sociaux.....	37
9.2.2	Autres fonctions exercées par les mandataires sociaux au sein du Groupe.....	37
9.2.3	Mandats et/ou fonctions exercés par les mandataires sociaux dans d'autres sociétés.....	38
9.3	CONVENTIONS REGLEMENTEES.....	40
9.4	MODALITES D'EXERCICE DE LA DIRECTION GENERALE.....	41
	<i>Choix du mode moniste avec non-dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général.....</i>	<i>41</i>
10	RAPPORT DE RESPONSABILITE SOCIALE DE L'ENTREPRISE.....	42
10.1	Rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales	
10.2	Rapport de vérification de la sincérité des informations relatives aux obligations de transparence des entreprises en matière sociale et environnementale de l'OTI	

1 Présentation des comptes consolidés du Groupe

1.1 Compte de résultat consolidé

Le chiffre d'affaires consolidé 2019 du Groupe s'élève à 219 225 K€, en croissance de +6%, contre 206 743 K€ au titre de l'exercice précédent clos le 31 décembre 2018. Il se décompose comme suit :

- ESN : 212 678 K€,
- Centres d'Appel : 6 547 K€,

1.1.1 Résultat opérationnel courant et résultat opérationnel

Seuls les principaux postes sont commentés, le détail figurant au niveau des annexes des comptes.

Il est à noter en préambule que les comptes 2019 sont établis avec application de la norme IFRS 16 au 1^{er} janvier 2019, sans retraitement des agrégats 2018.

Les charges et autres produits opérationnels du Groupe se sont élevées à 206 779 K€ au titre de l'exercice 2019, contre 191 090 K€ pour l'exercice précédent.

Les charges de personnel, qui se sont élevées à 150 592 K€, pour l'exercice 2019, représentent 68.69% du chiffre d'affaires contre 66.38 % pour l'exercice précédent.

L'effectif moyen salarié du Groupe au titre de l'exercice 2019 s'élève à 2 623 salariés, à comparer avec un effectif moyen salarié de 2 477 salariés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Le résultat opérationnel courant s'élève à 16 577 K€ au titre de l'exercice 2019, contre 19 289 K€ pour l'exercice précédent.

Le résultat opérationnel du Groupe s'établit ainsi à 12 446 K€ au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 contre 15 654 K€ au titre de l'exercice précédent.

1.1.2 Résultat financier

Le coût de l'endettement financier net du Groupe est de 2 305K€ au titre de l'exercice 2019 contre 1 320 K€ au titre de l'exercice précédent. Le résultat financier du Groupe est de (2 573) K€ au au titre de l'exercice 2019, contre (1 357) K€ au titre de l'exercice précédent.

1.1.3 Participation des salariés

Il n'y a pas eu, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, de provision comptabilisée au titre de la réserve spéciale de participation.

En 2012, un Plan d'Epargne Entreprise a été ouvert aux salariés des sociétés du Groupe par l'intermédiaire du fonds FCPE Groupama.

1.1.4 Impôt sur les sociétés – Charge d'impôts

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 la charge d'impôts est de 2 531 K€ (dont impôts courant 2 717 K€, y compris CVAE, impôts différés (186) K€) contre 2 961 K€ au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 (dont impôts courant 2 696 K€, y compris CVAE, impôts différés 265 K€)

1.1.5 Résultat des activités ordinaires

Le résultat des activités ordinaires du Groupe s'établit à 7 342 K€ au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 contre 11 336 K€ au titre de l'exercice précédent.

1.2 Bilan consolidé

Seuls les principaux postes sont commentés, le détail figurant au niveau des annexes des comptes.

1.2.1 Actif

1.2.1.1 Immobilisations

Les goodwill s'établissent en valeur nette comptable à 84 529 K€ au 31 décembre 2019, contre une valeur nette comptable de 65 635 K€ au 31 décembre 2018. La variation s'explique principalement par l'acquisition des sociétés Contacts Consulting, Oceane Consulting Nord, Neonn et Ebiznext.

Les immobilisations corporelles s'établissent en valeur nette comptable à 4 701 K€ au 31 décembre 2019, contre une valeur nette comptable de 4 187 K€ au 31 décembre 2018.

Les immobilisations incorporelles s'établissent en valeur nette comptable à 12 533 K€ au 31 décembre 2019, contre une valeur nette comptable de 6 259 K€ au 31 décembre 2018. La variation s'explique principalement par l'acquisition des sociétés Contacts Consulting, Oceane Consulting Nord, Océane Consulting Nord IS, Neonn, Neonn Advisory Morocco et Ebiznext (affectation pour partie de l'écart d'acquisition en portefeuille clientèle).

Du fait de l'application de la norme IFRS16 au 1^{er} janvier, un droit d'utilisation est désormais reconnu à l'actif du bilan pour un montant de 11.826K€ au 31 décembre 2019.

1.2.1.2 Trésorerie nette consolidée

La trésorerie nette consolidée du Groupe s'élève à 12 923 K€ au 31 décembre 2019, contre 24 394 K€ au 31 décembre 2018.

1.2.2 Passif

1.2.2.1 La situation nette de l'ensemble consolidé

Les capitaux propres, part du Groupe, s'élèvent à 67 869 K€ au 31 décembre 2019, contre 61 796 K€ au 31 décembre 2018.

1.2.2.2 Les passifs non courants du Groupe

Les passifs non courants du Groupe s'élèvent à 69 563 K€ au 31 décembre 2019 contre 31 190 K€ au 31 décembre 2018. Au 31 décembre 2019, ce passif est principalement constitué de l'emprunt Euro PP pour 32 000 K€, la partie long terme de l'emprunt relatif aux acquisitions des entités Contacts Consulting, Oceane Consulting Nord, Neonn et Ebiznext pour 20 127 K€ et de la partie long terme de la dette relative aux contrats de location immobilier suite à l'application de la norme IFRS16 pour 8 910 K€.

L'emprunt est assorti de covenants qui exigent le respect de ratios financiers. Ces covenants sont respectés au 31 décembre 2019.

1.2.2.3 Les passifs courants du Groupe

Les passifs courants du Groupe s'élèvent à 94 696 K€ au 31 décembre 2019 contre 79 793 K€ au 31 décembre 2018.

Au 31 décembre 2019, ce passif est principalement constitué de tirage auprès du factor à hauteur de 18 457 K€, de la totalité de la part court terme de l'emprunt relatif aux acquisitions des entités Contacts Consulting, Oceane Consulting Nord, Neonn et Ebiznext pour un montant de 4 635 K€, de la part court terme des lignes de crédit accordées par BPI pour 3 223 K€, de la partie court terme de la dette relative aux contrats de location immobilier pour 3 402 K€, des dettes fournisseurs pour 10 825 K€ et de dettes fiscales et sociales pour 44 097 K€, notamment.

1.3 Evènements importants de l'exercice

L'exercice écoulé a été marqué par divers évènements qui ont été présentés en note 2 de l'annexe aux comptes consolidés.

1.4 Evènements postérieurs à la date de clôture de l'exercice

Les évènements significatifs intervenus postérieurement à la date de clôture de l'exercice sont présentés en note 3 de l'annexe aux comptes consolidés.

> COVID-19

Dès l'annonce des décisions gouvernementales pour enrayer à l'épidémie de Coronavirus, Umanis a immédiatement réagi :

- En constituant une cellule de pilotage de la crise (Comité de direction) et en mobilisant les managers clés, ce dès le 13 mars,
- En essayant de trouver toutes les solutions possibles pour préserver la production - le télétravail étant la principale réponse - ainsi que les marges de l'entreprise,

- En sécurisant au mieux la trésorerie de l'entreprise,
- En utilisant au mieux tous les dispositifs annoncés par le gouvernement, qui se précisent jour après jour, et qui continuent de se préciser,

1/ Situation à date

Après l'application de la décision de fermeture des écoles et de la mise en œuvre du confinement, la situation pour Umanis est la suivante :

- Avec le concours de nos clients qui nous conservent leur confiance, nous avons pu mettre en télétravail près de 90% de nos collaborateurs,
- Ceci étant, notre scénario de perte de Chiffre d'Affaires, dû à l'augmentation des ressources disponibles (Suspensions de contrat du fait de l'impossibilité de réaliser les prestations en télétravail), l'augmentation significative des arrêts maladie et autres arrêts pour garde enfants -16 ans, serait le suivant :
 - Mars : Impact faible, lié à l'effet prorata temporis,
 - Avril : de -20% à -30% de perte de chiffre d'Affaires,
 - Mai : -40% à -50% de perte de Chiffre d'Affaires,
 - Juin à Septembre : Remontée lente et progressive de l'activité pour tendre vers un chiffre d'affaires quasiment nominal sur le dernier trimestre 2020, les hypothèses de croissance organique intra-2020 étant gommées,

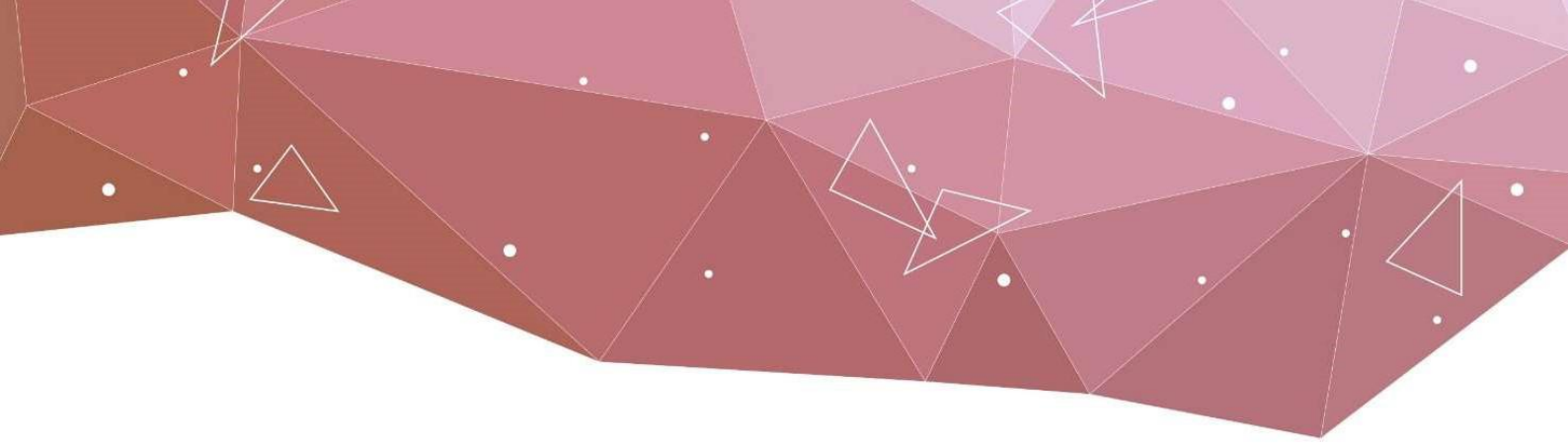
Cette situation est susceptible d'évoluer au cas où la durée de confinement durerait plus longtemps que prévu (Nous tablons aujourd'hui sur une durée de 45 jours, soit jusque fin Avril 2020), ou au cas où les mesures de confinement devaient se durcir.

2/ Détail des mesures prises

A/ Préservation de la production (Chiffre d'affaires) et des marges

- **Chiffres d'Affaires** : Recours au télétravail. A date, la situation est quasiment stabilisée. 90% de nos ressources actuellement productives sont en télétravail,
- **Marges** : Recours à un plan de mise en œuvre d'activité partielle (appelé aussi chômage partiel), tant pour les ressources productives que pour les ressources staff (Commerce, recrutement, Administratif, etc...), tout en conservant des équipes limitées en effectifs pour faire fonctionner l'entreprise à minima pendant cette période. Estimation à date des effectifs en chômage partiel : ~30% des effectifs au total, soit ~700 personnes, tous services confondus,
- **Frais généraux** : Fermeture de tous les sites et suspension des contrats associés, gel de toutes les dépenses et limitation aux seules dépenses permettant de faire fonctionner l'entreprise en mode « minimal »,

B/ Sécurisation de la trésorerie de l'entreprise

- 
- Social : Utilisation de toutes les possibilités offertes par l'URSSAF et les organismes de Retraite, dès le mois de mars,
 - Fiscal : Utilisation de toutes les possibilités offertes par la DGFIP, dès le mois de mars,
 - Banque & Autres (Dette financière): Demande et négociation de report de 6 mois de toutes les échéances,
 - Demande de moyens de trésorerie supplémentaires : Utilisation du dispositif GPE auprès des banques constituant le pool bancaire,

1.5 Activité et résultats chiffrés des filiales et sociétés du groupe

1.5.1 Société UMANIS MANAGED SERVICES Sarl

Les comptes de la société UMANIS MANAGED SERVICES, clos le 31 décembre 2019, font apparaître :

Chiffre d'affaires HT : 6 546 K€ pour l'exercice 2019, contre 8 180K€ au au titre de l'exercice 2018.

Résultat net : (1017) K€ en 2019 contre 124 K€ en 2018.

1.5.2 Société UMANIS INSTITUT Sarl

Les comptes de la société UMANIS INSTITUT, clos le 31 décembre 2019, font apparaître :

Chiffre d'affaires HT : 75 K€ en 2019 contre 17 K€ en 2018.

Résultat net : 41 K€ en 2019 contre (0) K€ en 2018.

1.5.3 Société UMANIS INNOVATIVE SERVICES Sprl (ESPAGNE)

Les comptes de la société UMANIS INNOVATIVE SERVICES Sprl, clos le 31 décembre 2019, font apparaître :

Chiffre d'affaires HT : 2 696 K€ en 2019 contre 2 628 K€ en 2018.

Résultat net : 114 K€ en 2019 contre 70 K€ en 2018.

1.5.4 Société UMANIS LUXEMBOURG SA

Les comptes de la société UMANIS Luxembourg, clos le 31 décembre 2019 font apparaître :

Chiffre d'affaires HT : 1 483 K€ en 2019, contre 1 463 K€ en 2018.

Résultat net : 146 K€ en 2019, contre 197 K€ en 2018.

1.5.5 Société UMANIS INVESTISSEMENT, SAS

Les comptes de la société UMANIS Investissement, clos le 31 décembre 2019 font apparaître :

Chiffre d'affaires HT : 4 102 K€ en 2019, contre 4 394 K€ en 2018.

Résultat net : 37 K€ en 2019, contre 20 K€ en 2018.

1.5.6 Société UMANIS BPO

Les comptes de la société UMANIS BPO, clos le 31 décembre 2019, font apparaître :

Chiffre d'affaires HT : 4 698 K€ en 2019, contre 5 607 K€ en 2018.

Résultat net : 57 K€ en 2019, contre 481 K€ en 2018.

L'effectif moyen de BPO s'élève à 253 salariés au titre de l'exercice 2019 contre 206 sur l'exercice 2018.

1.5.7 Société UMANIS INGENIERIE

Les comptes de la société UMANIS Ingénierie, clos le 31 décembre 2019, font apparaître :

Chiffre d'affaires HT : 123 K€.

Résultat net : 12 K€.

1.5.8 Société EBIZNEXT

Les comptes de la société EBIZNEXT, clos le 31 décembre 2019, font apparaître :

Chiffre d'affaires HT : 9 358 K€.

Résultat net : 743 K€.

1.5.9 Société NEONN

Les comptes de la société NEONN, clos le 31 décembre 2019 (exercice d'une durée raccourcie de 5 mois), font apparaître :

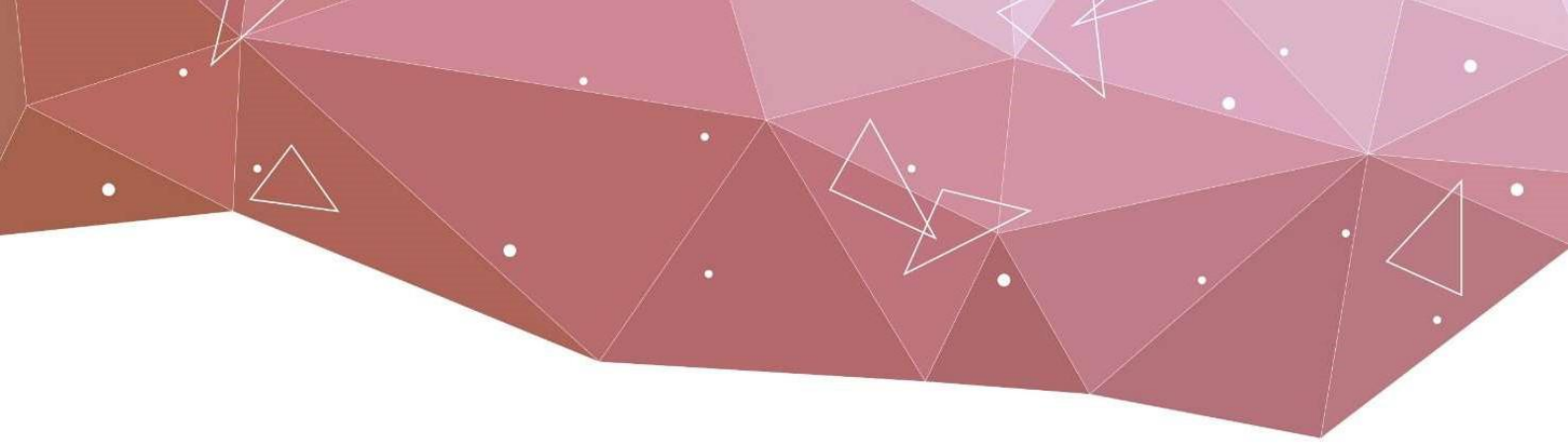
Chiffre d'affaires HT : 3 359 K€.

Résultat net : 281 K€.

1.5.10 Société NEONN Advisory Morocco

Les comptes de la société NEONN Advisory Morocco, clos le 31 décembre 2019 (exercice d'une durée raccourcie de 5 mois), font apparaître :

Chiffre d'affaires HT : 114 K€.



Résultat net : (1) K€.

1.5.11 Société CONTACTS CONSULTING

Les comptes de la société CONTACTS CONSULTING, clos le 31 décembre 2019 (exercice d'une durée raccourcie de 6 mois), font apparaître :

Chiffre d'affaires HT : 2 037 K€.

Résultat net : 111 K€.

1.5.12 Société OCEANE CONSULTING NORD

Les comptes de la société Océane CONSULTING Nord, clos le 31 décembre 2019, font apparaître :

Chiffre d'affaires HT : 6 814 K€.

Résultat net : (205) K€.

1.5.13 Société OCEANE CONSULTING NORD IS

Les comptes de la société Océane CONSULTING Nord IS, clos le 31 décembre 2019, font apparaître :

Chiffre d'affaires HT : 1 399 K€.

Résultat net : 101 K€.

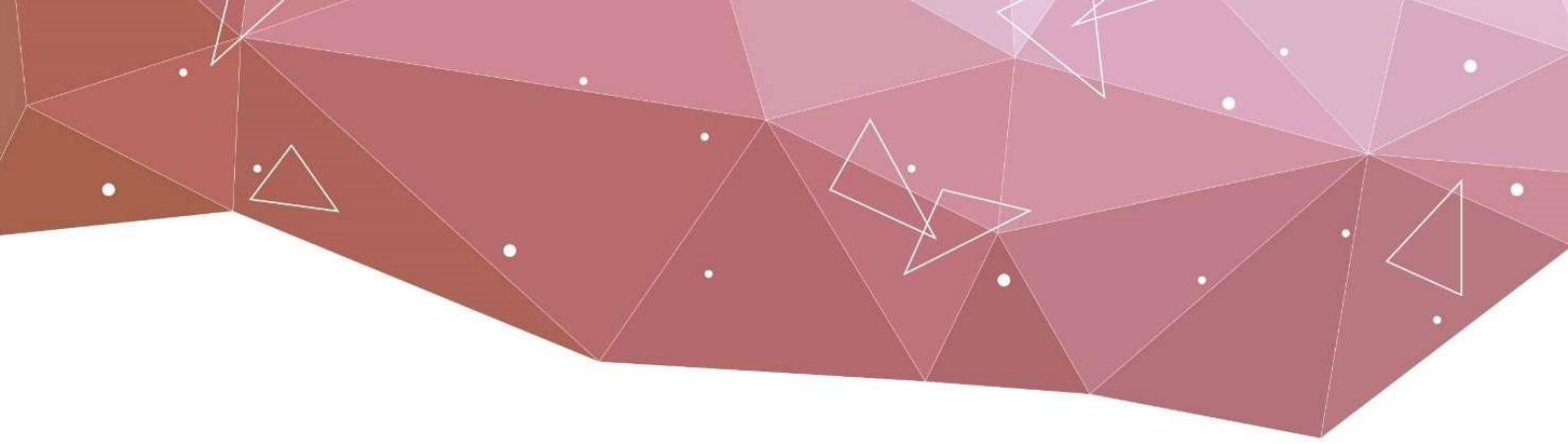
1.5.14 Autres sociétés du groupe

Les autres sociétés du groupe ont été mises en sommeil et n'ont pas réalisé d'activité sur l'exercice

2 Présentation des comptes sociaux de la société UMANIS SA (La « Société »)

2.1 Situation et activité de la Société au cours de l'exercice

La Société détient des participations dans plusieurs sociétés constituant le Groupe dont elle est la société mère, lequel se classe parmi les plus importants du marché français de la Business Intelligence (BI), de la gestion de la relation client (CRM) et les nouvelles technologies (WEB/IT).



Depuis le 5 février 2014, l'action de la Société est cotée sur le système multilatéral de négociation organisé Euronext Growth Paris sous le code ISIN FR 0013263878.

2.2 Evènements importants intervenus au cours de l'exercice écoulé

Cf point [note 3](#) de l'annexe aux comptes sociaux.

2.3 Résultats chiffrés de l'exercice – le compte de résultat et le bilan de la Société

2.3.1 Résultat d'exploitation

Le chiffre d'affaires de la Société s'est élevé au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 à 199 925 756 € contre 202 211 824 € au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018

Le total des produits d'exploitation en 2019 est égal à 201 638 455 € contre 206 333 200€ en 2018.

Les charges d'exploitation en 2019 se sont élevées à 194 738 432€ principalement provenant des postes « Autres achats et charges externes » pour 53 497 992 € et « salaires et traitements » pour 93 312 076 € contre 196 471 011 € en 2018.

Le résultat d'exploitation au titre de l'exercice social 2019 ressort à 6 900 023 € contre 9 862 189 € au titre de l'exercice 2018.

2.3.2 Résultat financier

Le résultat financier au titre de l'exercice social 2019 ressort à (920 683 €) contre (237 439 €) € au en 2018.

Le résultat financier 2019 intègre un mali de liquidation de 2 470K€ généré suite à la TUP d'UMANIS INDUSTRIE au cours de l'exercice 2019.

2.3.3 Résultat net

Le résultat courant avant impôt au titre de l'exercice social 2019 s'établit à 5 979 341€ contre 9 624 750 € en 2018.

Compte tenu d'un résultat exceptionnel de (251 294) € et d'un produit d'impôt sur les bénéfices de 2 953 492€, dont 2 853 059 € de produit net de CIR constaté sur 2019, le résultat au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019, se traduit par un bénéfice net comptable de 8 681 538 € contre 12 753 620 € pour 2018.

2.4 Proposition d'affectation du résultat

Compte tenu d'un report à nouveau bénéficiaire de 46.773.224,14 euros, d'un profit de l'exercice de 8 681 538,47 euros, l'Assemblée Générale constate que le bénéfice distribuable s'établit à 55 454 762,61 euros et décide de l'affecter en totalité au report à nouveau qui sera ainsi porté à 55 454 762,61 euros.

2.5 Distribution de dividendes antérieurs

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes, au titre des trois derniers exercices, ont été les suivantes :

EXERCICE CLOS LE	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2018
Dividende distribué	1.017.037,20 €	2.219.282,04 €	1.472.712,08 €

2.6 Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous demandons d'approuver les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de <110 310> euros.

2.7 Activité en matière de recherche et développement

En 2019, le groupe a poursuivi et amplifié ses efforts en matière de recherche et développement.

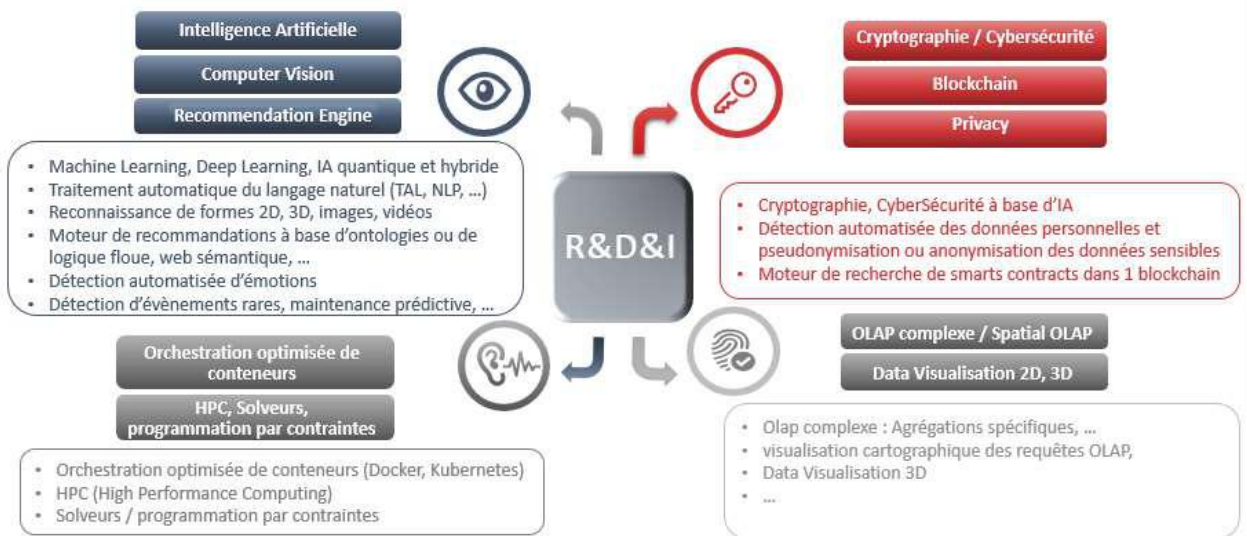
Les travaux de R&D sont placés sous la responsabilité d'une Direction unique dont la mission principale est le pilotage d'une vingtaine de programmes R&D par an, à forte valeur ajoutée avec une **approche produit** :

- À la pointe de l'**état de l'art international**
- Alignée avec la **stratégie Data d'Umanis et de ses offres** pour **mieux les valoriser** vers nos clients
- Via une équipe de **Docteurs** en informatique (IA, Cryptographie, HPC (High Performance Computing) in the cloud, OLAP / Spatial OLAP,...)
- Capables d'apporter des **expertises pointues et des prestations de R&D pour nos clients**
- Pour produire des **résultats tangibles et mesurables** pour nos clients.

Ces travaux ont permis d'aboutir à **25 publications scientifiques sur des travaux réalisés en 2019 dans des conférences nationales et Internationales** à comité de lecture.

- Ces travaux incluent des **prototypes de recherche** centrés sur les enjeux d'innovation de nos clients
- Ces résultats sont ensuite mis à disposition de nos équipes et de nos clients dans le cadre d'une **approche Produit**

Les thèmes majeurs de nos programmes R&D sont les suivants :



Plusieurs partenariats R&D ont été établis :



Collaborations avec l'**INRAE (Institut national de recherche en agriculture, alimentation et environnement)**, avec l'équipe **TSCF (Technologies et Systèmes d'Information pour les agrosystèmes)**,



Collaborations avec l'**université de Pennsylvanie (USA)** sur des thématiques de **HPC (High Performance Computing)**.



Collaborations avec le **Conseil National de Recherches Canada (CNRC)** sur la **reconnaissance des objets 3D déformables** en utilisant des approches à base de **graphes combinées à des techniques de machine Learning et Deep Learning**.



Collaborations avec l'**université métropolitaine d'Oslo en Norvège**, avec l'équipe **Applied Artificial Intelligence (AI2)** sur l'analyse prédictive des préférences utilisateurs et les **systèmes de recommandation flous**.



Collaboration avec l'université Hangzhou Dianzi (Chine) sur des thématiques **d'ordonnement des conteneurs**.



Collaboration avec :

- Le CNRS,
- L'ISIR (Institut des Systèmes Intelligents et de Robotique)
- Telecom-Paris, Institut Polytechnique de Paris



pour nos travaux en **informatique affective**



alter way

Collaboration avec l'équipe R&D de Alterway sur nos travaux en **orchestration optimisée de conteneurs**



Collaboration avec l'université de Paris 13 sur des thématiques **d'allocation de ressources et de la consommation énergétique**



Umanis est également membre du Pôle de compétitivité d'entreprises innovantes.

, premier Cluster européen

2.8 Tableau des résultats financiers

Au présent rapport est joint, conformément aux dispositions de l'article L 225-91 du Code de Commerce, le tableau faisant apparaître les résultats financiers de la Société au titre des cinq derniers exercices.

NATURE DES INDICATIONS	Exercice N 31/12/2019	Exercice N-1 31/12/2018	Exercice N-2 31/12/2017	Exercice N-3 31/12/2016	Exercice N-4 31/12/2015
En Euros					
I. Capital social	2 035 697	2 035 697	2 035 697	1 864 930	2 129 554
Nombre des actions ordinaires existantes	18 506 335	18 506 335	18 506 335	1 695 391	1 935 958
Nombre maximal d'actions futures à créer					
* par conversion d'obligations	-	-	-	-	-
* par exercice de droits de souscription	-	-	169 342	169 342	169 342
II. Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	199 925 756	202 211 824	185 654 872	137 406 713	98 376 226
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	4 532 452	7 439 328	8 699 775	9 998 100	11 216 013
Impôt sur les bénéfices	2 953 492	3 124 464	14 240 295	8 871 907	4 318 257
Participation des salariés due au titre de l'exercice	-	-	-	-	-
Résultat après impôt, participation des salariés et dotation aux amortissements et provisions	8 681 538	12 753 620	25 229 994	20 821 337	4 490 759
Résultat distribué	1 472 712	1 478 253	2 219 282	1 017 037	-
III. Résultat par actions					
Résultat après impôt, participation des salariés, avant dotation aux amortissements et provisions	0,40	1	1	11	6
Résultat après impôt, participation des salariés et dotation aux amortissements et provisions	0,47	1	1	12	2
Dividende attribué par action	0,08	0,08	0,12	0,60	-
IV. Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	2 074	1 998	1 845	1 553	1 075
Montant de la masse salariale de l'exercice	93 312 076	87 763 632	80 598 744	65 952 937	45 543 522
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres...)	39 567 447	38 694 536	34 338 034	28 760 746	20 352 146

2.9 Evènements importants survenus depuis le 1^{er} janvier 2020

Cf paragraphe 1.4.

2.10 Analyse du solde des dettes fournisseurs au 31/12/2019 par date d'échéance en K€

Date d'échéance contractuelle

(Art L.441 I.-1° et Art D.441-4 du code de commerce)

En milliers d'euros	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées	552					580
Montant total TTC des factures concernées	4 247	980	1 086	130	2 267	4 463
Pourcentage du montant total TTC des achats de l'exercice	6,51%	1,50%	1,67%	0,20%	3,48%	6,84%

(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées

Nombre de factures exclues				28		
Montant total TTC des factures exclues				581		

(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L.441-6 ou article L.443-1 du code de commerce)

Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais légaux : 45j fin de mois ou 60 j calendaires ou 30 j en l'absence d'accord
--	---

Les dettes fournisseurs et comptes rattachés s'élèvent à 11 740K€, le reliquat de 3 030K€ correspond au solde des factures non parvenues.

2.11 Analyse du solde des créances clients au 31/12/2019 en K€

En milliers d'euros	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées	2 692					843
Montant total TTC des factures concernées	32 341	4 978	1 431	126	1 097	7 632
Pourcentage du chiffre d'affaires TTC de l'exercice	13,48%	2,07%	0,60%	0,05%	0,46%	3,18%

(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées

Nombre de factures exclues

Montant total TTC des factures exclues

(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L.441-6 ou article L.443-1 du code de commerce)

Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement

Délais légaux : 45j fin de mois ou 60 j calendaires ou 30 j en l'absence d'accord

(1) Le montant total des créances clients intègre le montant des créances cédées au factor.

3 Détention du capital et droits de vote de la société

3.1 Evolution du cours du titre au cours de l'exercice écoulé

Nous portons à votre connaissance qu'au cours de l'exercice écoulé clos le 31 décembre 2019, le cours unitaire de l'action UMANIS a oscillé entre 4,37 € et 9,08 € entre le 1er janvier 2019 et le 31 décembre 2019.

3.2 Informations sur la détention du capital et des droits de vote, sur les modifications intervenues au cours de l'exercice et sur les franchissements de seuils

A l'exception des actionnaires et des membres composant le concert visé ci-dessus, et à la connaissance de la Société, aucun autre actionnaire ne détient un nombre d'actions correspondant aux seuils suivants : plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes, des dix-neuf vingtièmes.

Conformément aux dispositions des articles L. 233-7 et L. 233-13 modifié par la loi 2008-1774 du 17 décembre 2008, il est ici précisé qu'au 31 décembre 2019, le concert existant entre la société MURA et Monsieur Olivier POULIGNY, (sur la base d'un capital composé au 31 décembre 2019, de 18.506.335 actions, auxquelles sont attachés 18.968.415 droits de vote), détenait 13 063 735 actions de la Société, auxquelles sont attachés 14 892 715 droits de vote, soit 70,591% du capital et 71,612% des droits de vote de la Société, de la façon suivante :

	Actions	% Capital	Voix	% Vote
O. Pouligny	1 828 980	9,883	3 657 960	17,590
MURA	11 234 755	60,708	11 234 755	54,023
Total de concert	13 063 735	70,591	14 892 715	71,612
Auto détention*	224 507	1,213	224 507	1,213
Public	5 218 093	28,196	5 679 033	27,308
TOTAL	18 506 335	100	20 796 255	100

(*) actions privées de droit de vote.

3.3 Description des éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

En cas d'offre publique facultative ou obligatoire, la structure et la détention du capital social de la Société par un groupe majoritaire d'actionnaires agissant de concert et détenant collectivement plus du tiers des actions et plus de la majorité des droits de vote composant le capital social de la Société, peut compromettre le succès de l'opération si lesdits actionnaires n'envisagent pas d'apporter leur participation respective à l'initiateur de l'offre.

Aucune restriction statutaire à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions en dehors des exigences légales et réglementaires n'est prévue dans les statuts de la Société.

En dehors de l'action de concert mentionnée au paragraphe ci-dessus du présent rapport, la Société n'a pas connaissance d'autres éléments visés à l'article L.225-100 alinéa 3 du Code de Commerce, susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique.

3.4 Franchissement de seuils déclarés

NEANT

3.5 Autorisation de racheter les actions de la société

Nous vous rappelons que l'assemblée générale ordinaire annuelle tenue le 4 juin 2019 à l'effet de statuer sur les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2018, a renouvelé l'autorisation accordée au conseil d'administration, dans les conditions prévues par l'article L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à acquérir en bourse les actions propres de la Société dans la limite de 10% du nombre des actions composant le capital social, cette limite s'appréciant au moment des rachats.

Le conseil d'administration a décidé au cours de sa séance du 21 novembre 2019, d'utiliser cette autorisation dont la durée de validité est de 18 mois à compter de ladite assemblée générale, soit jusqu'au 4 décembre 2020.

La mise en œuvre de ce programme a été confiée à la société de Bourse Gilbert Dupont par la signature d'un contrat de mandat de rachat d'actions.

Il est rappelé que les objectifs de ce programme sont les suivants :

- d'assurer la liquidité du marché de l'action, dans le cadre d'un contrat de liquidité, conforme au contrat type et à la charte de déontologie de l'AFEI approuvée par l'Autorité des Marchés Financiers, et confié à un prestataire de services d'investissement agissant de manière indépendante,
- de respecter les obligations de délivrance d'actions contractées à l'occasion (a) de l'émission de titres donnant accès au capital, (b) des programmes d'options d'achat d'actions de la Société aux salariés et aux mandataires sociaux du groupe, (c) de l'attribution d'actions gratuites aux salariés et aux mandataires sociaux du groupe dans le cadre des dispositions des articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce et (d) de l'attribution ou la cession aux salariés et aux mandataires sociaux de la Société dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne d'entreprise,
- la remise de titres en paiement ou en échange, notamment dans le cadre d'opérations financières de croissance externe,
- de l'annulation, dans le cadre de la politique financière de la Société, des titres ainsi achetés.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, la société de bourse Gilbert Dupont, a procédé à l'achat, pour le compte d'UMANIS SA, de 224.507 actions Umanis à un cours moyen d'achat de 6,3685 euros.

3.5.1 Actions et valeurs mobilières

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-184, alinéa 2, du Code de commerce, nous vous rendons compte des opérations réalisées, durant l'exercice écoulé, dans le cadre des plans d'options.

Etat des options de souscription et d'achat attribuées aux salariés

Date de l'attribution par le Conseil	Date de l'assemblée	Nombre de bénéficiaires	Date de 1 ^{ère} levée possible	Date d'échéance du plan	Nombre d'options attribuées	Prix d'exercice en euros	Nombre d'options renoncées	Nombre d'options exercées	Nombre d'options caduques	Nombre d'options exerçables
26/04/2019	05/09/2018	5	26/04/2024	26/04/2029	50 718	7,59	0	0	3 293	0

3.5.2 Attribution gratuite d'actions

Aucune attribution gratuite d'actions n'a été réalisée au cours de l'exercice écoulé.

3.6 Rémunération des mandataires sociaux

3.6.1 Rémunération totale et avantages en nature versés aux mandataires sociaux par la Société ou par une société du Groupe au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019

Prénom,Nom	Fixe	Avantages en nature	Exceptionnelle	Jetons de présence	Société versant les jetons de présence
Laurent PIEPSZOWNIK(PDG)	133 200	-	-	33 333 Umanis SA 39 905 Umanis Luxembourg	
Olivier POULIGNY (DG)	213 415	-	-	33 333 Umanis SA 54 375 Umanis Luxembourg	

Aucune autre rémunération exceptionnelle n'a été versée aux mandataires sociaux par la Société ou par une société du Groupe au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

3.6.2 Rémunération allouée aux membres du conseil d'administration (ex jetons de présence)

La Société a versé un montant de 66.666 € au titre de jetons de présence au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Compte la crise sanitaire actuelle liée à l'épidémie du Covid-19, les membres du conseil d'administration vous informent qu'ils renoncent dès à présent à l'allocation de leur rémunération pour la période courant entre le 1er juillet 2020 et 30 juin 2021.



3.6.3 Options de souscription d'actions et bons de souscription d'actions attribués aux mandataires sociaux au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019

Néant

3.6.4 Bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise (BSPCE) attribués à des mandataires sociaux

Néant

3.6.5 Actions gratuites attribuées à des mandataires sociaux

Néant

3.6.6 Engagements correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions, ou postérieurement à celles-ci

Néant

3.6.7 Options de souscription ou d'achat d'actions, BSA et BSPCE exercés par les mandataires sociaux au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018

Néant

3.6.8 Engagements correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de ces fonctions, ou postérieurement à celles-ci

Néant

3.7 Etat récapitulatif des opérations sur les titres de la Société supérieures à 5.000 € réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 par les dirigeants et autres personnes

Conformément aux dispositions de l'article L.225-100-3 du Code de Commerce, vous trouverez ci-après l'état récapitulatif des opérations supérieures à 5.000 € réalisées par les membres du conseil d'administration et les personnes visées aux articles L.621-18-2 et R.621-23 du Code Monétaire et Financier, portées à la connaissance de la Société :

Nom et prénom de la personne concernée	Qualité	Nature de l'opération	Date de l'opération	Nombre de titres	Prix unitaire net	Montant de l'opération
Laurent PIEPSZOWNIK	Président Directeur Général de la Société	Néant				
Société Civile FRISKA	Personne visée à l'alinéa c de l'article L621-18-2 du Code Monétaire et Financier	Néant				
Société Civile OPY	Personne visée à l'alinéa c de l'article L621-18-2 du Code Monétaire et Financier	Néant				
LFPI GESTION	Administrateur de la Société	Néant				
Claude VIBERT-GUIGUE	Administrateur de la Société	Néant				
Isadora COMBELLES	Administrateur de la Société	Néant				

3.8 Situation des mandats des administrateurs

Nous vous rappelons que :

- Les mandats de Messieurs PIEPSZOWNIK et POULIGNY ont été reconduits dans leurs fonctions d'administrateurs au cours de l'assemblée générale du 21 juin 2016, pour une période de six années, devant prendre fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale des actionnaires à tenir en 2022 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.
- Le mandat de Madame Claude VIBERT-GUIGUE a été reconduit dans ses fonctions d'administrateur au cours de l'assemblée générale du 30 mai 2017, pour une période de six années, devant prendre fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale des actionnaires à tenir en 2023 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.
- Les mandats de la société LFPI Gestion et Madame Isadora Combelles ont pris effet à l'assemblée à compter de l'assemblée générale du 4 juin 2019, pour une période de six années, devant prendre fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale des actionnaires à tenir en 2025 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

3.9 Situation des mandats des commissaires aux comptes

Nous vous rappelons que :

- Les mandats du Cabinet EXELMANS - Audit & Conseil, co-Commissaire aux comptes titulaire, et du Cabinet Présence Audit et Conseils, co-Commissaire aux comptes suppléant, ont pris fin au cours de la présente assemblée aussi votre conseil vous propose de renouveler le mandat de la Société EXELMANS - Audit & Conseil en qualité de co-commissaire aux comptes titulaire et de nommer en qualité de suppléant, Stéphane Dahan pour une durée de six exercices, expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à se prononcer sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2025.
- Les mandats de la société KPMG SA co-Commissaire aux comptes titulaire et de la société Salustro Reydel SA co-Commissaire aux comptes suppléant, ont été nommés au cours de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 21 juin 2016 pour une période de six exercices sociaux devant prendre fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale des actionnaires à tenir en 2022 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

3.10 Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

En application des articles L.225-38 et suivants du Code de commerce, nous vous rappelons que vous serez appelés à vous prononcer sur le rapport spécial des commissaires aux comptes relatifs aux conventions et engagements intervenus, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, à savoir :

- conventions directement intervenues, ou par personne interposée, entre la Société et l'un de ses administrateurs ou directeurs généraux, ou l'un de ses actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10% ou, s'il s'agit d'une société actionnaire, la société la contrôlant au sens de l'article L.233-3 du Code de Commerce, ou avec une entreprise dans laquelle l'un des dirigeants de la Société est propriétaire, associé indéfiniment responsable, gérant, administrateur, membre du conseil de surveillance ou dirigeant de cette entreprise.
- engagements correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions, ou postérieurement à celles-ci, concernant l'un de ses administrateurs ou directeurs généraux, ou l'un de ses actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10% ou, s'il s'agit d'une société actionnaire, la société la contrôlant au sens de l'article L.233-3 du code de Commerce, ou concernant une entreprise dans laquelle l'un des dirigeants de la Société est propriétaire, associé indéfiniment responsable, gérant, administrateur, membre du conseil de surveillance ou dirigeant de cette entreprise de façon générale.



4 Rapport des commissaires sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2019

Il vous sera donné lecture du rapport sur les comptes annuels de vos commissaires aux comptes sur la vérification des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

5 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019

Il vous sera donné lecture du rapport sur les comptes consolidés de vos commissaires aux comptes sur la vérification des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

6 Approbation des comptes sociaux, quitus aux administrateurs

Nous vous demanderons, après avoir entendu la lecture des rapports susvisés, de bien vouloir approuver les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2019 tels qu'ils vous sont présentés, de donner quitus à vos administrateurs pour leur gestion de l'exercice écoulé et d'approuver également les opérations visées par les articles L 225-38 et suivants du Code de Commerce.

7 Approbation des comptes consolidés

Nous vous demanderons, après avoir entendu la lecture des rapports susvisés, de bien vouloir approuver les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019 tels qu'ils vous sont présentés.



8 Informations générales sur la gestion du Groupe

8.1 Evènements importants survenus depuis le 1er janvier 2020 date d'ouverture de l'exercice social en cours

Cf paragraphe 1.4.

8.2 Evolutions prévisibles - perspectives d'avenir

Avant que la crise sanitaire, aux conséquences économiques importantes, ne se déclenche, les perspectives d'avenir pouvaient être résumées ainsi :

Plus que jamais Umanis reste confiant dans son positionnement de leader sur le marché de la Data et son positionnement aligné sur les tendances des grands donneurs d'ordres. Umanis poursuivra sa croissance en 2020 et dans les années à venir sur un rythme soutenu. Les investissements informatiques des entreprises dans le secteur de l'IT devraient en effet augmenter de 3,7 % en 2020 selon [un rapport du Gartner](#) avec un marché qui atteindra les 3 872 Mds de dollars, et plus particulièrement dans le domaine des services (5.5%), le cabinet estime en outre que cette hausse se poursuivra en 2021 avec une croissance estimée à 3,8%. Gartner précise aussi que l'augmentation des dépenses IT est globalement très liée au développement du cloud, et aux tendances de l'hyperautomatisation liée à l'intelligence artificielle, à la démocratisation des usages Data et Analytics, ainsi qu'au besoin de transparence, de traçabilité. Umanis considère d'une part que cette tendance va perdurer compte tenu des orientations affichées par ses clients et le rôle croissant de l'informatique dans la transformation numérique des entreprises via l'adoption des innovations technologiques, d'autre part est confiant dans sa capacité à tirer parti de cette croissance du marché au vu de ses actifs et les orientations et investissements effectués vers ces tendances-clés du marché.

Umanis a pour objectif une croissance organique de l'ordre de 5% en 2020. Cet objectif sera atteint entre autres via la conquête de nouvelles parts de marché sur ses concurrents, son positionnement sur le marché des services Data et du Cloud particulièrement dynamique, un renforcement des investissements humains et outils (mise en production d'un nouveau SIRH en janvier 2019, d'un LMS¹, d'une organisation basée sur les communautés d'expertise et les certifications Cloud, Data et DevOps) permettant d'attirer plus de profils et de les fidéliser (maîtrise du turn over) par une politique de formation et suivi des parcours de carrière au sein de l'entreprise.

Pour rappel, Umanis avait pour ambition d'atteindre un chiffre d'affaires pro-forma de 400 millions d'euros au 31 décembre 2022 dans le cadre du plan stratégique EXPANSION 2022 avec plusieurs acquisitions ciblées au cours des années 2020 à 2022 pour poursuivre le positionnement expertise et consulting d'Umanis dans la droite ligne de l'acquisition de la société Ebiznext en décembre 2019. Des dossiers ciblés, correspondants aux critères et aux facteurs clés de succès éprouvés par le passé, sont étudiés avec sélectivité.

En avance de phase par rapport à son plan stratégique Expansion 2022, Umanis s'est attaché en 2019 :

¹ Learn Management System

- A réaffirmer l'ancrage data-driven de son offre auprès des métiers en étoffant son offre d'accompagnement (EPM) : acquisition de la société de conseil Neonn.
- A développer son offre de conseil afin de la faire monter en valeur (conseil métier et digital) tout en conservant son avance sur l'expertise technologique permettant ainsi de se différencier des cabinets de conseil traditionnels,
- A étendre son savoir-faire sur le conseil en management et en organisation, notamment par l'acquisition de la société Contacts Consulting.
- A renforcer ses activités d'intervention sur les méthodes agiles, le Big Data, le DevOps/DevSecOps et les architectures Cloud : acquisition de la société de conseil en expertise Ebiznext

L'offre et les pratiques Umanis restent parfaitement alignées sur les priorités de ses clients (source Gartner) classées selon les grandes tendances technologiques qui vont contribuer à la transformation de nos métiers dans les années à venir :

- L'adoption du cloud public qui permet d'accélérer l'innovation métier et se développe à un rythme accéléré avec des architectures de plus en plus complexes souvent hybrides et multcloud.
- L'hyperautomatisation et l'accélération du « Time to Market » des solutions digitales, pour des utilisateurs qui attendent en entreprise des évolutions aussi rapides de leurs outils de travail que ce qu'ils peuvent constater sur leurs *devices* personnels, et nécessitent des approches regroupant DevOps, Organisations agiles et système de Tests automatisés
- La pervasivité des sujets d'IA, de Machine Learning et de Deep Learning, tant au niveau des outils bureautiques (démocratisation) que pour le développement d'algorithmes offrant des avantages compétitifs
- L'accompagnement de nos clients qui passent d'entreprises « centrées sur la donnée » vers des entreprises « centrées sur les connaissances » : la donnée est analysée et mise en perspective par le Big Data, l'Analytique et l'IA, avec une tendance de plus en plus forte à la modernisation des plateformes existantes sur nos bases installées et à la convergence Analytics / Big Data / Cloud (Data Lakehouse)
- Le respect des données privées et de la sécurité qui est un sujet qui se renforce en 2020, particulièrement avec le développement du Cloud et influence tous les développements logiciels (approches DevSecOps, Privacy By Design imposé par le RGPD),
- Prise en compte de la « multiexpérience » utilisateur avec le développement des plateformes conversationnelles, l'intégration des APIs cognitives et la réalité mixte,

Depuis, et suite au déclenchement de la crise sanitaire mondiale, Umanis n'est plus en mesure de donner de perspectives chiffrées suffisamment fiables et ne donnera pas de guidance marché en 2020. Nous vous demandons de vous référer à la note « événements post clôture » des comptes consolidés, dans laquelle, nous tentons d'estimer par encadrement quelques impacts sur le chiffre d'affaires. Bien entendu, ces premières estimations reposent sur un scénario, non confirmé à date, de reprise de l'économie en fin de second trimestre 2020.

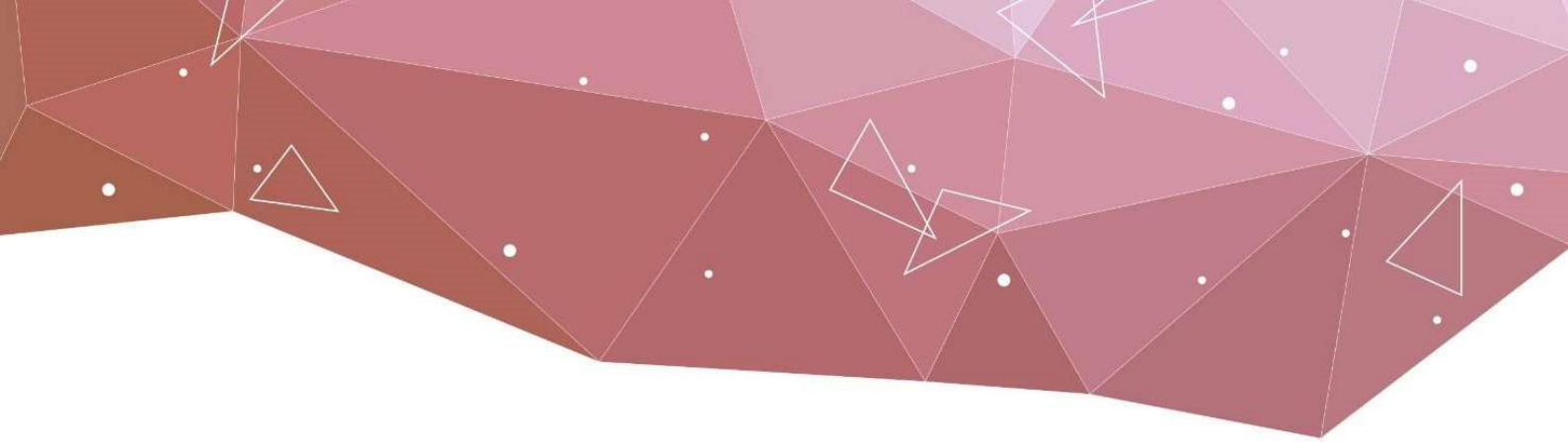
8.3 Analyse des risques

8.3.1 Risque de marché

Se référer à l'annexe aux comptes consolidés (cf note 21).

8.3.2 Risque lié à l'évolution des effectifs

La réussite future du groupe dépend, dans une large mesure, de sa capacité à recruter, former et fidéliser des professionnels disposant de fortes compétences techniques dans les différents niveaux d'expérience requis par son activité.



Toute difficulté dans le recrutement, la formation ou la fidélisation d'un nombre suffisant de salariés qualifiés, pourrait donc freiner la croissance du groupe. Les professionnels très qualifiés sont rares et le marché est pénurique. Le groupe pourrait donc rencontrer des difficultés à recruter le nombre souhaité de salariés qualifiés afin d'assurer son plan de développement.

La valeur du groupe, sa capacité d'innovation, sa croissance et ses résultats reposent essentiellement sur les compétences de ses collaborateurs en général, et des collaborateurs clés en particulier.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des effectifs depuis le 31 décembre 2014 :

2019	2018	2017	2016	2015	2014
2 623	2 477	2 340	2 139	1 907	1 855

La fidélité est un élément clé de la croissance du groupe. Or, aujourd'hui dans le domaine des nouvelles technologies, on constate le plus souvent un déficit des offres par rapport à la demande en ressources humaines. Le groupe a mis en place une politique de ressources humaines qui vise à fidéliser les collaborateurs et à en faciliter le recrutement.

Ainsi, le groupe a développé une culture d'entreprise forte et mis en place une politique de fidélisation comprenant :

- Une politique de rémunération attractive et adaptée aux conditions de marché
- Des locaux offrant un cadre de travail agréable
- Un nouveau SIRH centré sur le collaborateur en mode Self-Service, accessible via un navigateur Internet, un mobile ou une tablette, intégrant l'ensemble processus RH et permettant aux collaborateurs de faire toutes leurs démarches RH en un clic
- Un LMS accessible partout en mode Self Service accessible via un navigateur Internet, un mobile pour permettre à tous nos collaborateurs de se former quand ils le souhaitent et où ils le souhaitent
- Une politique de formation basée sur les certifications techniques
- "Coeur Umanis" pour permettre à nos collaborateurs de faire du mécénat de compétences
- Des Responsables Ressources Humaines de proximité en charge de la gestion de carrière
- Des Consultants en Ressources Humaines en charge du recrutement de l'intégration des collaborateurs
- Le télétravail
- Une politique de Reward
- Une politique de mobilité interne
- Une politique de cooptation
- Un accord Handicap pour favoriser l'accompagnement des personnes en situation de Handicap
- L'accès à des places en crèche pour les enfants de nos collaborateurs
- La possibilité de consulter un ostéopathe sur le lieu de travail des collaborateurs
- Des événements collaborateurs (Jeudis d'Umanis, U-Sport (foot, Rugby, Running...) Garden Party, Karaoke...)

Ces atouts doivent permettre de procéder aux embauches nécessaires à la réalisation du plan de développement et contribuer à limiter le taux de turnover.

8.3.3 Risques liés au marché des affaires et à l'activité

Umanis a poursuivi en 2019 ses investissements sur les volets qualité, environnement et sécurité dans le but d'une maîtrise et d'une réduction des risques. Ces investissements contribuent à la sécurisation de nos actifs clients et ont été concrétisés par l'extension en novembre 2019 de la certification ISO/IEC 27001, référence internationale en matière de gestion de la sécurité de l'information, aux centres de services de Casablanca et Orléans. Le renouvellement de nos certifications ISO 9001 pour le management de la qualité et la certification ISO 14001 pour le management environnemental confirme ainsi l'engagement d'Umanis dans le respect des normes de sécurité internationales. La protection de ses propres données et de celles de ses clients est devenu un enjeu crucial à l'heure où les contraintes réglementaires se durcissent, à l'image du RGPD qui est entré en vigueur en mai 2018. Umanis se porte ainsi garant de son niveau d'excellence dans sa capacité à délivrer et à maintenir des applications critiques pour ses clients dans ses centres de services.

Les grands donneurs d'ordre cherchent toujours à maîtriser l'ensemble de leurs coûts dont ceux liés à l'externalisation des prestations de services. Ainsi, pour préserver sa compétitivité sur son marché et sa rentabilité, Umanis doit non seulement préserver son niveau d'activité mais aussi optimiser la productivité et l'efficacité de toutes ses ressources. Il s'agit d'un marché particulièrement dynamique qui voit apparaître régulièrement des nouveaux entrants.

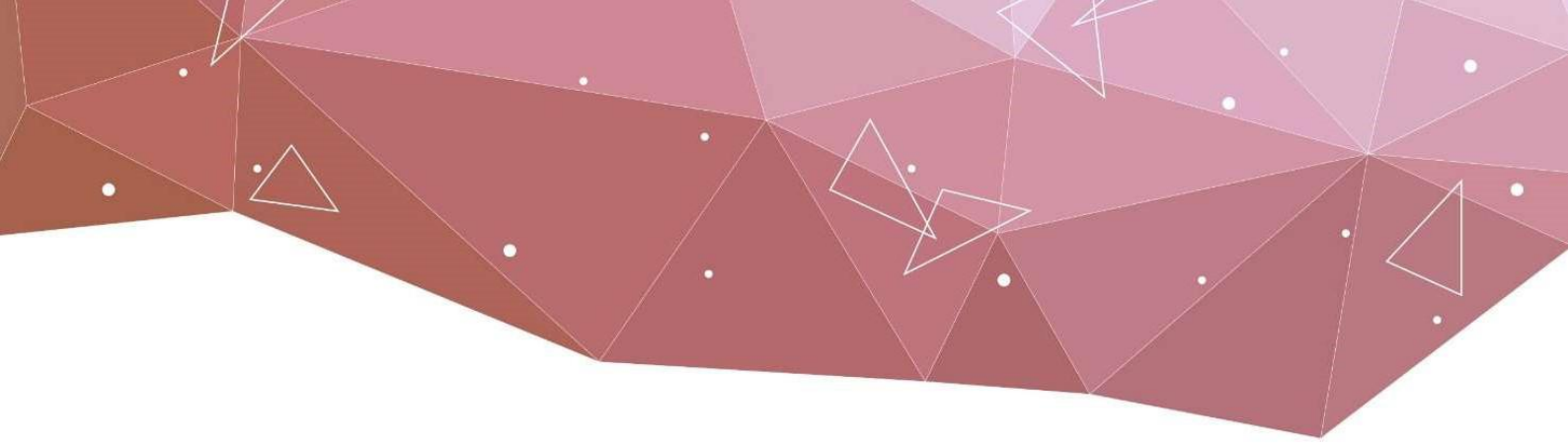
Umanis est engagé depuis de nombreuses années dans la rationalisation et l'amélioration en continu de ses processus métiers afin d'optimiser son efficacité opérationnelle et ses coûts. Après avoir outillé l'ensemble de ses processus dont la finance et le CDG, le commerce et le marketing via un CRM unique, la capitalisation projets et le suivi des livrables, la qualité, UMANIS a mis en production en janvier 2019 un nouveau SIRH qui lui permet d'améliorer la gestion de ses ressources depuis la phase de recrutement (attirer les talents), le pilotage de la gestion des carrières de ses consultants dans une logique de mesure de la performance, d'identification très rapide des talents et de fidélisation de ses collaborateurs par un meilleur suivi. Afin de fidéliser ses équipes et de répondre aux attentes de ses clients, UMANIS a lancé et mis en production en septembre 2019 un outil de LMS (*Learn Management System*), et une équipe dédiée, permettant à ses collaborateurs de développer de manière compatible avec le rythme des missions, leurs compétences sur les technologies-clés du marché et répondre ainsi de manière plus agile aux attentes de ses clients et de ses collaborateurs. Cet outil est secondé par une forte politique de certification appuyée et co-financée par nos partenaires éditeurs, ainsi qu'une gestion des communautés d'expertise qui se matérialise par une forte capitalisation

Umanis est considéré comme le leader français sur son plus fort domaine d'expertise historique : la Data. Il est à noter que ce marché est en phase de consolidation et voit donc apparaître des sociétés de taille considérable et, à contrario, de petites sociétés de services à la pérennité fragile souvent contraintes à la sous-traitance d'entreprises plus importantes référencées par les grands donneurs d'ordre.

La principale barrière à l'entrée sur le marché est constituée par le montant des investissements humains et technologiques qu'un nouvel intervenant devrait consentir, ex-nihilo, pour pénétrer ce marché.

Premièrement, la mise en œuvre d'une offre Data pour les entreprises nécessite une expérience et des compétences qui couvrent l'ensemble des métiers de l'entreprise : ressources humaines, finances/contrôle de gestion, marketing, commercial, achats, gestion du risque, pilotage des systèmes d'information. Au-delà des problématiques fonctionnelles, la mise en œuvre des solutions répond également aux spécificités des secteurs d'activité tels que l'automobile, les télécoms, l'industrie, le retail la banque, l'assurance, les mutuelles, la santé, le secteur public et les services. Enfin, savoir extraire des données (endogènes ou exogènes, structurées ou pas et au volume exponentiel), les collecter, les stocker et les exploiter pour en extraire du sens pour les entreprises ou encore les réinjecter dans des processus opérationnels pour automatiser des traitements en temps réel demandent de fortes compétences techniques sur une pluralité de technologies.

La mise en œuvre d'un système orienté Data est un projet stratégique pour l'entreprise qui a pour finalité d'optimiser ses processus, ses coûts, sa réactivité opérationnelle et d'identifier précocement des risques, des leviers de performances et des opportunités business pour demain. Il est donc généralement confié à un prestataire très expérimenté et légitime aux expertises reconnues en ce domaine.



La deuxième barrière à l'entrée sur le marché est constituée par la capacité à affecter à un projet un nombre suffisant de consultants expérimentés et encadrés. Umanis représente aujourd'hui la plus large concentration de consultants, ingénieurs et experts en Data.

La troisième barrière à l'entrée sur ce marché, est constituée par la stratégie d'alliances que peut nouer une entreprise comme Umanis avec les principaux éditeurs de logiciels du marché qui demandent notamment un investissement important en termes d'avant-vente, de formation et de certifications des consultants que peuvent difficilement consentir de nouveaux entrants.

8.3.4 Risques liés à la technologie

Le groupe maîtrise toutes les technologies de référence sur son marché et a par ailleurs noué des partenariats stratégiques avec les principaux éditeurs sur ses domaines de compétences afin de préserver, entre autres, son avance technologique sur les nouveaux produits.

Les services R&D, Conseil et Marketing suivent avec attention l'arrivée de nouveaux acteurs sur le marché, les innovations IT ou les avancées technologiques qui auraient un impact sur ses prestations de services. Des rencontres sont organisées régulièrement avec les nouveaux entrants et, si un intérêt est détecté, les technologies sont testées et éprouvées afin de juger de leur éventuelle pertinence à entrer dans le catalogue de services d'Umanis.

8.3.5 Propriété intellectuelle

La marque UMANIS est propriété de la société et a été déposée pour la France en 2000.

Le groupe s'appuie sur des droits de propriété intellectuelle qui sont le support de son savoir-faire technologique et de son identité commerciale. Il est donc très important pour la société de s'assurer une protection juridique efficace. Les codes source des logiciels conçus et développés par la société pour son compte propre sont déposés auprès de l'Agence pour la Protection des Programmes (APP). Ces brevets ont été déposés, délivrés ou sont en cours d'examen en France et/ou à l'étranger. Enfin, la société est titulaire de noms de domaine parmi lesquels umanis.com, umanis.fr, umanis.net et umanis.org.

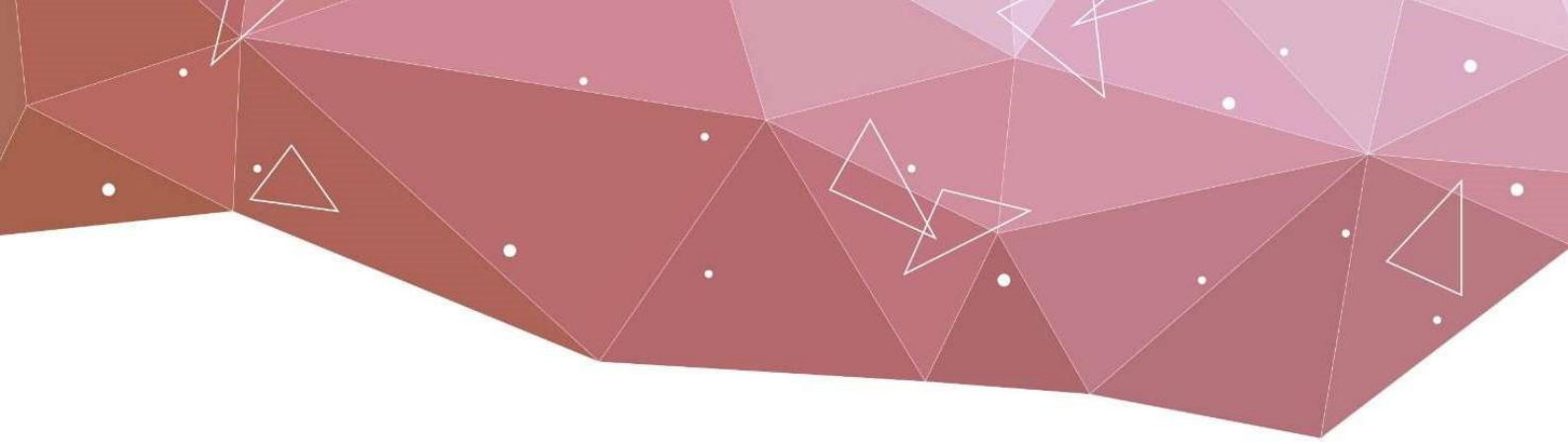
8.3.6 Partenariats et Dépendance

Le groupe Umanis conclut et fait vivre des alliances stratégiques au plus haut niveau avec les éditeurs qui font aujourd'hui référence sur ses marchés ou ceux jugés à forte valeur ajoutée pour ses clients.

Afin de suivre l'évolution de ses marchés, le groupe a mis en place une gouvernance rigoureuse de ces partenariats animée par une direction dédiée et expérimentée (Gestion des budgets, des risques, diversification et pilotage des entrées / sorties des partenaires) afin d'optimiser et de sécuriser ses investissements en la matière. Le groupe a par ailleurs renforcé sa politique déjà forte et volontariste de formations techniques et de certifications pour ses consultants en l'alignant sur les partenariats stratégiques.

Par ces partenariats, le groupe bénéficie aussi de moyens supplémentaires en termes de Formation, de licences pour ses Systèmes d'information, de Co-Marketing, de supports techniques de hauts niveaux en ré-assurance de ses projets, et d'accès direct et privilégié au plus haut niveau d'expertise ou de management des éditeurs partenaires.

Umanis réalise des prestations d'ingénierie en sous-traitance de ses partenaires et les accompagne sur des opérations de revente ou de maintenance de leurs licences.



Umanis a établi des partenariats de haut niveau, dont certains depuis plus de 20 ans, avec Microsoft, Google, Amazon AWS, IBM, SAP, SAS et Oracle qui représentent l'essentiel de la base installée technologique de ses clients.

Le groupe est également partenaire d'éditeurs plus spécialisés tels qu'entre-autres :

- ✓ DataBricks, Snowflake sur les solutions Cloud Data Distribuées
- ✓ Cloudera, Splunk, MongoDB, Atscale en Big Data
- ✓ Microstrategy, Dataiku, Tableau, Qlik, Toucan Toco, Talend, Tibco en Traitement et en Visualisation de la Data
- ✓ Informatica, Orchestra Networks, Stibo Systems, Blueway et Semarchy en gouvernance des données
- ✓ Salesforce et E-Deal en CRM, Workday, Beqom pour la partie RH et Anaplan pour la partie EPM (Elaboration budgétaire)

Le groupe Umanis dont les partenariats sont diversifiés n'identifie pas de dépendance économique vis-à-vis de ses fournisseurs ou clients à ce jour.

8.3.7 Actifs nécessaires à l'exploitation

A ce jour, la société et son groupe possèdent tous les actifs nécessaires à son exploitation. Les marques déposées par Umanis, le fonds de commerce de la société UMANIS et les titres de ses filiales sont nantis au profit des banques prêteuses dans le cadre du financement accordé à UMANIS pour des projets de croissance externe.

8.3.8 Assurances

Depuis le 1^{er} janvier 2010, la politique de gestion des risques de la société et de son groupe est gérée en collaboration avec deux courtiers d'assurance, AXA France IARD et Conseils & Risques Financiers pour la France, afin d'avoir une politique de couverture adaptée à son activité. La société a souscrit à ce jour diverses polices d'assurances couvrant principalement les risques suivants :

- Un contrat d'assurance multirisque pour les bureaux qui couvre les cas d'incendie, dégât des eaux et bris de glace, vandalisme, attentats... avec franchise;
- Une assurance en responsabilité civile professionnelle et exploitation tous dommages confondus de 12.000.000 € par an et par sinistre (dont dommages matériels et immatériels consécutifs confondus : 5.000.000 € avec une franchise de 1.000 € ; dommages immatériels non consécutifs : 5.000.000 € avec une franchise de 15.000 €) ;
- Un contrat couvrant la responsabilité des dirigeants de droit et de fait a été renouvelé.

Depuis le 1^{er} juillet 2018, la société et ses filiales bénéficient également :

- d'une assurance complémentaire « responsabilité civile » par l'assureur CHUBB en cas d'atteinte à la vie privée et la confidentialité des données ainsi qu'en cas d'atteinte à la sécurité des réseaux de 10.000.000 € par an et par sinistre tous dommages confondus avec une franchise de 50.000 € ;
- d'une assurance « Dommages » par l'assureur CHUBB, en cas de tentative d'extorsion informatique, d'atteinte aux données, à la sécurité ou à la disponibilité du système informatique, pertes d'exploitation, sanctions administratives, de 3.000.000 € par an et par sinistre avec une franchise de 20.000 €.

Tous les risques significatifs connus à ce jour font l'objet d'une convention d'assurance.

8.3.9 Risques liés à la concurrence

Umanis est positionné sur un marché très concurrentiel et se retrouve en compétition avec des sociétés Françaises comme internationales. De plus, sa forte pénétration des grands comptes et son positionnement Data First placent Umanis en position frontale face aux plus importantes sociétés de services généralistes mondiales comme des acteurs de taille similaires aux domaines de compétences spécialisés sur la Business Intelligence et la Data de manière générale.

Le groupe se doit de rester compétitif vis-à-vis de ses concurrents actuels ou futurs afin de préserver ses parts de marché, son résultat d'exploitation et sa situation financière. Le groupe ne peut garantir qu'il sera en mesure de rester compétitif vis-à-vis de ses concurrents actuels ou futurs.

8.3.10 Risques liés aux acquisitions futures et leur intégration

La société n'exclut pas de procéder dans le futur à de nouvelles acquisitions de sociétés ou des prises de participation. Le groupe pourrait rencontrer des difficultés à mettre en œuvre sa politique d'acquisition en raison notamment de l'existence d'offres concurrentes sur les sociétés cibles ou de l'évolution du cours de l'action qui pourrait rendre le paiement par échange d'actions moins intéressant. Ces acquisitions pourraient entraîner une dilution de l'actionnariat actuel de la société, un recours à l'endettement financier, des pertes éventuelles ou bien encore la constitution de provisions liées à la nécessité de constater une dépréciation de la valeur des divers actifs acquis. Elles pourraient aussi avoir un impact négatif sur sa rentabilité et celle de ses actionnaires.

En outre, toute acquisition implique un certain nombre de risques liés notamment aux difficultés d'intégration des activités, technologies, produits et des équipes de la société rachetée.

8.3.11 Risques juridiques

Le groupe n'est pas soumis à une réglementation ou convention fiscale particulière. Les contraintes de confidentialité auxquelles sont soumises les sociétés du groupe sont celles habituellement rencontrées dans le cadre des relations normales de travail.

8.3.12 Risques et conséquences de l'activité sur l'environnement

La société et ses filiales exercent des activités de prestations intellectuelles qui n'ont pas d'impact direct sur les ressources naturelles et l'environnement.

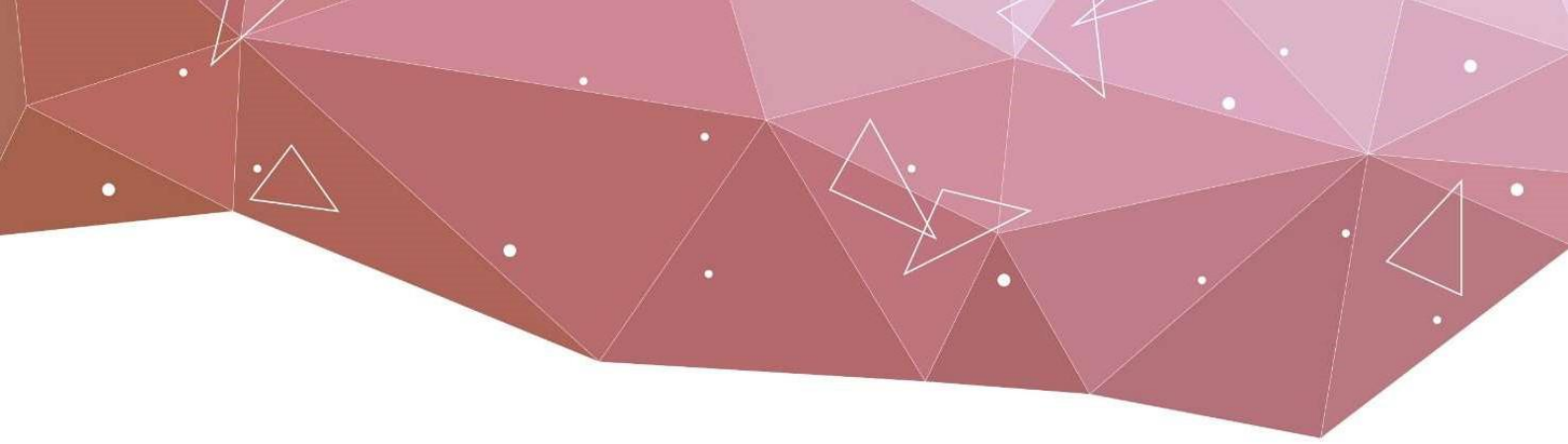
8.3.13 Faits exceptionnels et litiges

Les litiges avec les salariés ayant quitté le groupe et ayant entamé une procédure à son encontre, font l'objet de provisions pour risques. Ces provisions sont calculées sur la base de la meilleure estimation du risque encouru établie par les avocats et/ou juristes du groupe et fondée sur l'expérience acquise.

Le montant des coûts qui seront réellement supportés peut différer sensiblement des montants initialement provisionnés et pourra donc avoir un effet significatif sur les résultats futurs.

Le montant des provisions pour risques relatives aux litiges salariés représente 905 milliers d'euros au 31 décembre 2019 (à comparer à 796 milliers d'euros au 31 décembre 2018).

Les autres provisions pour risques (410 milliers d'euros au 31 décembre 2019) sont constituées principalement de la provision pour pertes à terminaison pour 198 milliers d'euros contre 157 milliers d'euros au 31 décembre 2018.



Il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société.

8.3.14 Risques sanitaires

La Société est exposée à tout risque sanitaire ayant des conséquences économiques, du fait de l'arrêt de tout ou partie d'activités économiques dans le pays, voire dans le monde entier. Cette situation est actuellement cruellement illustrée par la crise dite « Covid-19 » qui sévit en France et dans le monde, du fait des mesures de confinement décidées par les gouvernements.

Umanis, dont l'activité consiste à réaliser des prestations intellectuelles dématérialisées auprès de clients a pu mettre en œuvre des solutions de télétravail très rapidement, ce qui lui a permis de sauvegarder l'essentiel de son activité et de son chiffre d'affaires. La société avait signé au préalable des accords de télétravail et disposait d'un arsenal de mesures (outils performants, organisation éprouvée) pour lui permettre d'activer rapidement ce levier.

Ceci étant, le risque principal auquel la société est confrontée dans ce cas est la décision de ses clients donneurs d'ordre de suspendre ou de résilier les contrats en cours. Les raisons peuvent être aussi diverses que variées : contraintes liées à la sécurité informatique, impossibilité de suivre les projets sous-traités par les propres équipes client, nécessité de réduire des dépenses par les clients, etc...

Le second volet de mesures disponibles a été dans ce cas de bénéficier des aides gouvernementales, via le recours au chômage partiel, ce qui permet de limiter les coûts restant à la charge de l'entreprise, ce afin d'éviter tout licenciement et préserver, autant que possible, les marges de la Société.

9 Rapport de gouvernement d'entreprise

9.1 Tableau récapitulatif des autorisations d'émission de titres de capital et de créance en cours de validité et le niveau de leur utilisation

Compte rendu de l'utilisation faite des délégations consenties au Conseil d'administration actuellement en cours

Conformément aux dispositions légales, est joint au présent rapport le tableau récapitulatif des délégations de compétence et de pouvoirs conférées au conseil d'administration en matière d'augmentation de capital.

Types d'autorisation	A.G.E.	Echéance	Montant nominal maximum de l'augmentation de capital social autorisée	Augmentations réalisées dans le cadre de cette autorisation	Autorisation résiduelle
<i>Augmentation de capital social avec renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription au profit des adhérents d'un PEE / plan partenarial d'épargne salariale volontaire</i>	04 juin 2019 (12 ^{ème} résolution)	04 juin 2021	3% du capital social au jour de l'utilisation de la délégation		3% du capital social au jour de l'utilisation de la délégation
<i>Emission d'options de souscription ou d'achat d'actions avec suppression du droit préférentiel des actionnaires au profit des salariés-dirigeants et/ou salariés-cadres et mandataires sociaux soumis au régime fiscal des salariés, de la Société</i>	5 septembre 2018 (3 ^{ème} résolution)	5 mars 2020 (18 mois)	10% du capital social au jour de l'utilisation de la délégation	26 avril 2019 0,27 % du capital 50.718 actions au prix unitaire de 7,59 €	9,73% du capital social au jour de l'utilisation de la délégation

Emission de bons de souscription de bons de souscription d'actions (BSA) avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des salariés-dirigeants et/ou salariés-cadres et mandataires sociaux soumis au régime fiscal des salariés, de la Société	5 septembre 2018 (4ème résolution)	5 mars 2020 (18 mois)	1.000.000 €	1.000.000 €
---	---------------------------------------	--------------------------	-------------	-------------

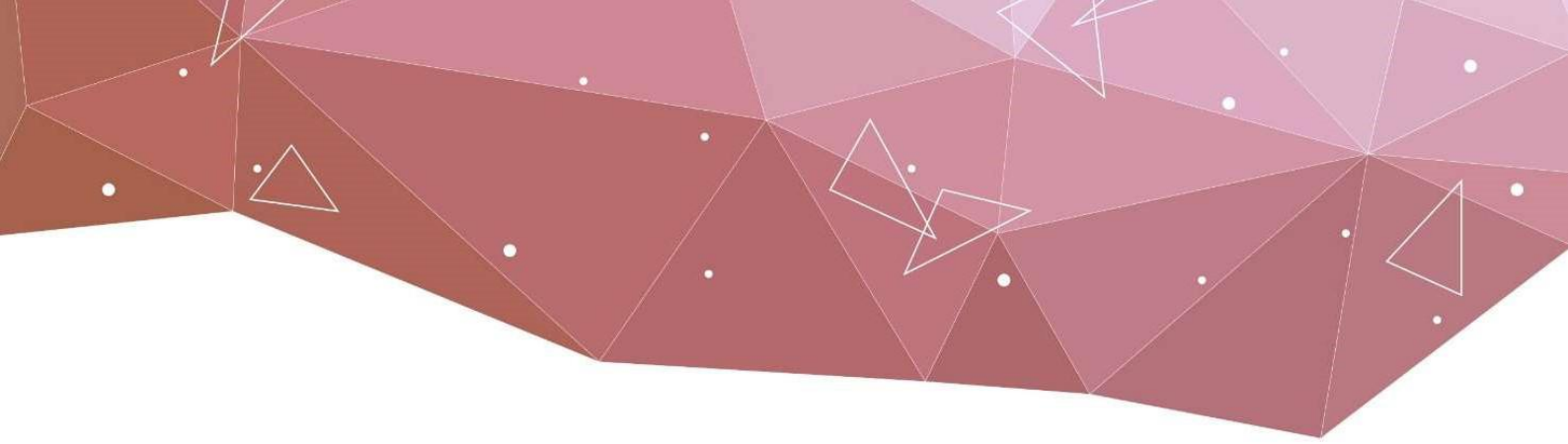
9.2 Administration et contrôle de la société

9.2.1 Mandataires sociaux

Nous vous rappelons que l'ensemble des informations qui suit correspond aux mandats sociaux qui ont été exercés au sein de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019

9.2.2 Autres fonctions exercées par les mandataires sociaux au sein du Groupe

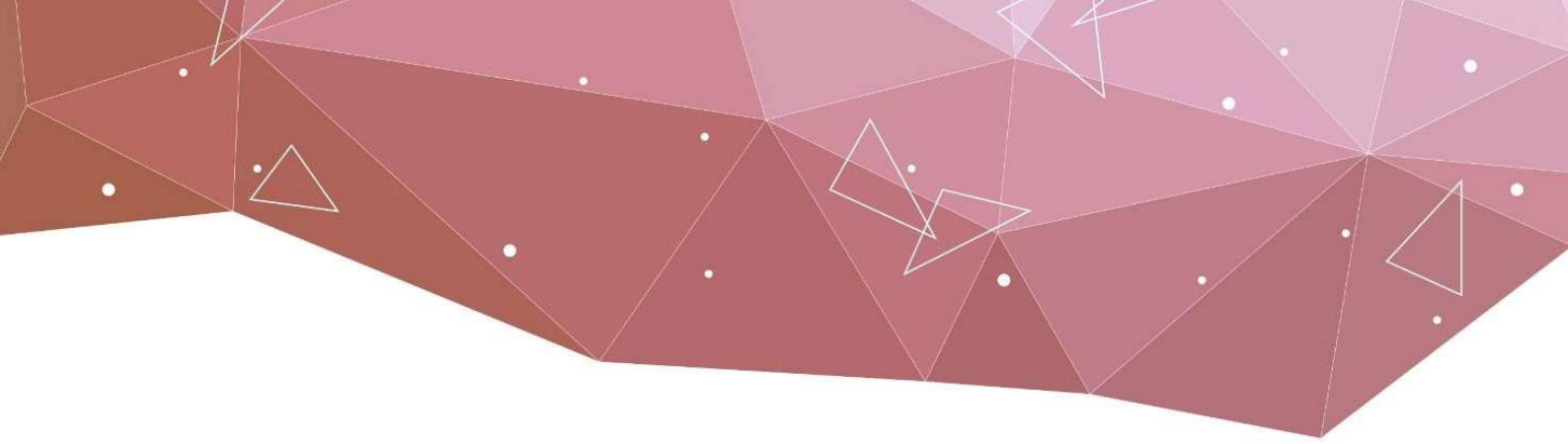
Prénom, Nom Mandat social	Autres fonctions au sein de la Société et/ou du Groupe
Laurent Piepszownik Président Directeur Général – Administrateur	Président de : MURA UMANIS Luxembourg UMANIS Investissement UMANIS Innovative Services (Espagne) Gérant de : UMANIS MANAGED SERVICES
Olivier Pouligny Directeur Général Délégué - Administrateur	Président de : Directeur Général de : MURA UMANIS Investissement UMANIS INGENIERIE CONTACTS CONSULTING OCEANE CONSULTING NORD OCEANE CONSULTING NORD IS EBIZNEXT NEONN Gérant de :



	UMANIS INSTITUT UMANIS BPO (Maroc)
Claude Vibert-Guigue Administrateur	Non salarié Aucune autre fonction exercée au sein de la Société et/ou du Groupe
Isadora Combelles Administrateur	Non salarié Aucune autre fonction exercée au sein de la Société et/ou du Groupe
LFPI GESTION Administrateur	Non salarié Aucune autre fonction exercée au sein de la Société et/ou du Groupe

9.2.3 Mandats et/ou fonctions exercés par les mandataires sociaux dans d'autres sociétés

<i>Prénom, Nom Mandat social</i>	<i>Mandats et/ou fonctions exercés dans d'autres sociétés</i>
Laurent Piepszownik Président Directeur Général Administrateur	Liquidateur (liquidation amiable) de : VISPORT (depuis le 27/11/2007) SPORTAIL (depuis le 10/12/2007) Gérant de : Société Civile FRISKA SCI DEMAT CHANTE A COOK SCI 7/9 PAUL VAILLANT COUTURIER SCI PONT DE L'ARCHE SCI LOX SCI JULES GUESDE SCI JULES GUESDE 2 SCI DEMAT SCI VAUGIRARD SCI 78 VAUGIRARD Président de : EXPANSION 2022 DAGOUSKET SASP RUGBY CLUB SURESNES HAUTS DE SEINE L.IT SPORT LOV MARAIS
Olivier Pouligny Administrateur Directeur général Délégué	Gérant de : Société Civile OPY SCI 7/9 PAUL VAILLANT COUTURIER SCI PONT DE L'ARCHE SCI LOX Société LOUCARBOAT (SARL) SCI JULES GUESDE SCI JULES GUESDE 2



SCI 20/22 BIS RUE RASPAIL

Directeur Général :

DAGOUSKET

SASP RUGBY CLUB SURESNES HAUTS DE SEINE

Isadora Combelles

Administrateur

Néant

LFPI GESTION

Administrateur

- Gérant et société de gestion de LFPI Micap 7 S.L.P.
 - Membre du conseil d'administration de UMANIS SA
 - Membre du conseil d'administration de Interflora France SA
 - Gérant de LFPI MIDCAP 7, membre du conseil de surveillance de Mura SAS
 - Membre du conseil de surveillance de Explinvest SAS
 - Membre du conseil de surveillance de Financière Mars SAS
 - Membre du conseil de surveillance d'Hôtelière Développement SAS
 - Membre du conseil de surveillance de Timhotel SAS
 - Membre du comité de surveillance de Cosmo France SAS
 - Membre du comité de surveillance de Finergal SAS
 - Président de Eduholdco SAS, elle-meme membre du comité de surveillance d'Eduinvest SAS
 - Membre du comité stratégique de InVivo Group SAS
 - Président du conseil de surveillance de MyFlower SAS
 - Président du conseil de surveillance de Financière CMG SAS
 - Président du comité de surveillance de Finergal SAS
 - Président du comité de surveillance d'Ithaque Investissements SAS
 - Président du comité de surveillance de Groupe Spengler Holtex SAS
 - Président du comité de supervision d'Eduholdco SAS
 - Président du comité de surveillance de Uperio Holding SAS
 - Président du comité de surveillance de Top Difinn SAS
 - Président du comité stratégique de Snadec Premium SAS
 - Liquidateur de Topco Ballu SAS
 - Président de Findesk SAS
 - Président d'Eduholdco SAS
 - Président de Global Lifting Finance SAS
 - Président de Finaxell SAS
 - Représentant de la masse des titulaires de BSA de Groupe Winncare
 - Représentant de la masse des titulaires d'OCA d'Ithaque Investissements SAS
 - Représentant de la masse des titulaires d'OCA de MyFlower SAS
 - Censeur au comité stratégique de Groupe Winncare
 - Censeur au comité de surveillance d'Eduinvest SAS
 - Censeur au comité de surveillance de Top Difinn SAS
-

Claude Vibert-Guigue

Administrateur

Néant

9.3 Conventions réglementées

Transactions entre parties liées

- Umanis Sa a enregistré dans ses charges et produits différents montants liés aux facturations émises et reçues de ses filiales:

-Chiffre d'affaires : 554 703€

-Charges financières : 1 779€ - Produits financiers : 63 443€

-Charges externes : 10 293 892€

La SCI 7/9 Paul Vaillant Couturier détenue majoritairement par les mandataires sociaux d'Umanis SA, Messieurs Laurent PIEPSZOWNIK et Olivier POULIGNY, est propriétaire d'un immeuble de bureaux, 7/9 Paul Vaillant Couturier à Levallois-Perret, qu'elle loue à Umanis SA. Umanis SA a enregistré dans ses charges au 31 décembre 2019 un montant de 972 K€ facturé par la SCI 7/9 Paul Vaillant Couturier au titre des loyers de l'année 2019.

La société AMAYAS détenue majoritairement par les mandataires sociaux d'Umanis SA, Messieurs Laurent PIEPSZOWNIK et Olivier POULIGNY, est à la fois cliente et fournisseurs de Umanis SA. Umanis a enregistré dans ses charges au 31 décembre 2019 un montant de 210 K€ facturé par la société AMAYAS. Umanis SA a enregistré dans ses produits un montant de (6) K€ facturé à la société AMAYAS.

Umanis a également enregistré dans ses produits au 31 décembre 2019 un montant de 95 K€ au titre des loyers perçus.

La société HARINGTON Technologie détenue majoritairement par les mandataires sociaux d'Umanis SA, Messieurs Laurent PIEPSZOWNIK et Olivier POULIGNY, est à la fois cliente et fournisseurs de Umanis SA. Umanis a enregistré dans ses charges au 31 décembre 2019 un montant de 127 K€ facturé par la société HARINGTON Technologies. Umanis SA a enregistré dans ses produits un montant de 152 K€ facturé à la société HARINGTON Technologies.

Umanis a également enregistré dans ses produits au 31 décembre 2019 un montant de 56 K€ au titre des loyers perçus.

La SCI Lox détenue majoritairement par les mandataires sociaux d'Umanis SA, Messieurs Laurent PIEPSZOWNIK et Olivier POULIGNY, est propriétaire d'un immeuble de bureaux à Levallois-Perret, qu'elle loue à Umanis SA. Umanis SA a enregistré dans ses charges au 31 décembre 2019 un montant de 109k€ facturé par la SCI LOX au titre des loyers de l'année 2019.

La SCI Jules Guesde détenue majoritairement par les mandataires sociaux d'Umanis SA, Messieurs Laurent PIEPSZOWNIK et Olivier POULIGNY, est propriétaire d'un immeuble de bureaux à Levallois-Perret, qu'elle loue à Umanis SA. Umanis SA a enregistré dans ses charges au 31 décembre 2019 un montant de 414K€ facturé par la SCI Jules Guesde au titre des loyers de l'année 2019.

La SCI Pont de l'Arche détenue majoritairement par les mandataires sociaux d'Umanis SA, Messieurs Laurent PIEPSZOWNIK et Olivier POULIGNY, est propriétaire d'un immeuble de bureaux à St Avertin, qu'elle loue à Umanis SA. Umanis SA a enregistré dans ses charges au 31 décembre 2019 un montant de 159K€ facturé par la SCI Pont de l'Arche au titre des loyers de l'année 2019.

La SCI Jules Guesde 2 détenue majoritairement par les mandataires sociaux d'Umanis SA, Messieurs Laurent PIEPSZOWNIK et Olivier POULIGNY, est propriétaire d'un immeuble de bureaux à Levallois-Perret, qu'elle loue à Umanis SA. Umanis SA a enregistré dans ses charges au 31 décembre 2019 un montant de 129K€ facturé par la SCI Jules Guesde 2 au titre des loyers de l'année 2019.

La SCI 20/22 bis Rue Raspail détenue majoritairement par le mandataire social d'Umanis SA, Monsieur Olivier POULIGNY, est propriétaire d'un appartement à Levallois-Perret, qu'elle loue à Umanis SA. Umanis SA a enregistré dans ses charges au 31 décembre 2019 un montant de 16K€ facturé par la SCI 20/22 bis Rue Raspail au titre des loyers de l'année 2019.

9.4 Modalités d'exercice de la direction générale

Choix du mode moniste avec non-dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général

La Société est une société anonyme à conseil d'administration fonctionnant ainsi selon le mode « moniste », par opposition à une société anonyme qui comporterait un conseil de surveillance et un directoire.

Les fonctions de Président du conseil d'administration et de Directeur Général ne sont pas dissociées.

La Société est ainsi dirigée par un Président – Directeur Général, Monsieur Laurent PIEPSZOWNIK, et un Directeur Général Délégué, Monsieur Olivier POULIGNY.

Au 31 décembre 2019, date de clôture du dernier exercice social, la composition du conseil d'administration, se composait de six administrateurs, à savoir :

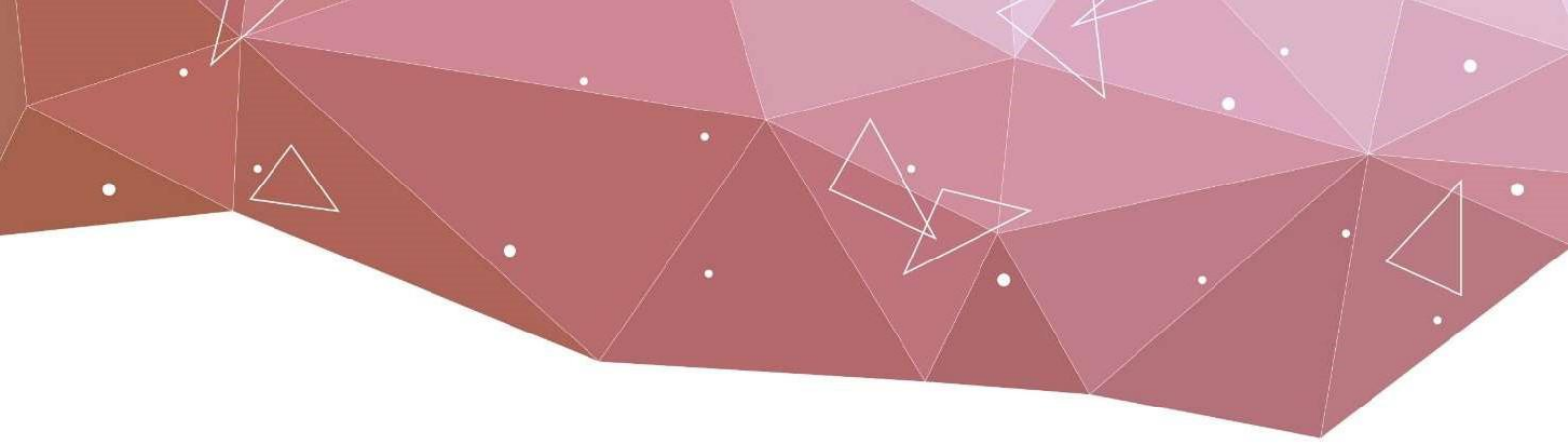
* M. Laurent PIEPSZOWNIK, Président du conseil d'administration depuis l'assemblée générale ordinaire du 30 juin 1998 et Président - Directeur Général de la Société, détenant à cette même date indirectement par l'intermédiaire de la holding MURA et par la société FRISKA dont il détient le contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce), 30,36 % des droits de vote et 29,61 % des actions composant le capital social de la Société ;

* M. Olivier POULIGNY, administrateur depuis l'assemblée générale ordinaire du 30 juin 1998 et Directeur Général Délégué de la Société, détenant seul à cette même date, directement ou indirectement par l'intermédiaire de la holding MURA et par la société OPY dont il détient le contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce, 12,76 % des droits de vote et 12,93 % des actions composant le capital social de la Société ;

* Madame Claude VIBERT-GUIGUE, administrateur depuis l'assemblée générale mixte du 28 juin 2011.

* Madame Isadora Combelles, administrateur depuis l'assemblée générale mixte du 4 juin 2019.

* La société LFPI GESTION, administrateur depuis l'assemblée générale mixte du 4 juin 2019, détenant à cette même date indirectement par l'intermédiaire de la holding MURA 9,10 % des droits de vote et 8,1% des actions composant le capital social de la Société.



10 Rapport de responsabilité sociale de l'entreprise



Référence : DPEF 2019

Version : v6.01

Date de la version : 24/03/2020

Etat du document : Finale

DECLARATION DE PERFORMANCE EXTRA FINANCIERE 2019

Diffusion

NOM	SOCIETE
@public	Umanis

Historique des modifications

VERSION	DATE	AUTEUR	OBJET DE LA VERSION ET LISTE DES MODIFICATIONS
V0.00	02/2020	LER	Initialisation suite rdv Veritas
V1, 2, 3	02/2020	CRU	Intégrations contextes & éléments juridiques, sociaux, environnementaux
V4.00	02/2020	LER	Intégration Cœur Umanis
V4.01	06/03/2020	MPN	Index égalité HF pour deux sociétés et partie Handicap.
V4.02	06/03/2020	LER	Partenariats
V4.03	10/03/2020	LER	Validation audit
V5.00	16/03/2020	LER	Vérification VERITAS- maj table de concordance
V6.01	24/03/2020	LER	Verifiée Veritas- complements AT

Validation

VERSION	EMETTEUR	DATE / VISA	VERIFICATEUR	DATE / VISA	APPROBATEUR	DATE / VISA
v6.01	LER					

Date d'application :

TABLE DES MATIERES

1	PRESENTATION UMANIS ET SES ACTIVITES	5
1.1	POSITIONNEMENT	5
1.2	DES OFFRES DATA DRIVEN	5
1.3	UMANIS INTERVIENT SUR L'ENSEMBLE DU CYCLE DE VIE APPLICATIF	6
1.4	DES CAPACITES D'ENGAGEMENT ET DE QUALITE RECONNUES	6
1.5	NOS PARTENAIRES ET NOS ALLIANCES IT	6
1.6	STRATEGIE ET PERSPECTIVES	7
1.7	NOTES METHODOLOGIQUES DU REPORTING RSE	11
2	GOVERNANCE	12
2.1	IDENTIFICATION DES PARTIES PRENANTES	13
3	FACTEURS DE RISQUES	14
3.1	DISPOSITIF DE GESTION DE RISQUES	14
3.2	LES ENJEUX LIES A NOS COLLABORATEURS	15
3.3	LES ENJEUX LIES A NOS CLIENTS	16
3.4	LES ENJEUX LIES A L'ENVIRONNEMENT	17
3.5	LES ENJEUX LIES A L'ETHIQUE ET LA GOUVERNANCE	18
3.6	PRINCIPAUX INDICATEURS DE PERFORMANCE	20
3.7	OBJECTIFS DE RELATIONS DURABLES DES NATIONS UNIES	21
3.8	DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE	22
4	INFORMATIONS SOCIALES	23
4.1	L'EFFECTIF TOTAL ET LA REPARTITION DES SALAIRES PAR SEXE, PAR AGE ET PAR ZONE GEOGRAPHIQUE	23
4.2	LES EMBAUCHES ET LES SORTIES VOLONTAIRES	25
4.3	LES REMUNERATIONS ET LEUR EVOLUTION	27
4.4	ORGANISATION DU TRAVAIL	28
4.5	L'ABSENTEISME LIE AU BIEN-ETRE AU TRAVAIL	29
4.6	RELATIONS SOCIALES	31
4.7	SANTE ET SECURITE	33
4.8	FORMATION	35
4.9	EGALITE DE TRAITEMENT	36
5	INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES	40
5.1	POLITIQUE GENERALE EN MATIERE ENVIRONNEMENTALE	40
5.2	POLLUTION	40
5.3	ECONOMIE CIRCULAIRE	42
5.4	CHANGEMENT CLIMATIQUE	46

5.5	PROTECTION DE LA BIODIVERSITE	46
5.6	RESPECT DU BIEN-ETRE ANIMAL ET D'UNE ALIMENTATION RESPONSABLE, EQUITABLE ET DURABLE	46
6	INFORMATIONS RELATIVES AUX ENGAGEMENTS SOCIAUX, SOCIETAUX EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE	47
6.1	IMPACT TERRITORIAL, ECONOMIQUE ET SOCIAL DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE	47
6.2	RELATIONS ENTRETENUES AVEC LES PERSONNES OU LES ORGANISATIONS INTERESSEES PAR LES ACTIVITES DE LA SOCIETE	47
6.3	SOUS-TRAITANCE ET FOURNISSEURS	51
7	LOYAUTE DES PRATIQUES	52
8	RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDEPENDANT SUR LA DECLARATION DE PERFORMANCE EXTRA FINANCIERE	54
9	TABLE DE CONCORDANCE	55

1 PRÉSENTATION UMANIS ET SES ACTIVITÉS

1.1 Positionnement



Créée en 1990, Umanis est le leader français en data, digital et solutions métiers. Près de 3000 passionnés de nouvelles technologies sont à votre service chez vous, dans nos agences ou depuis nos centres de services on shore et Near shore.

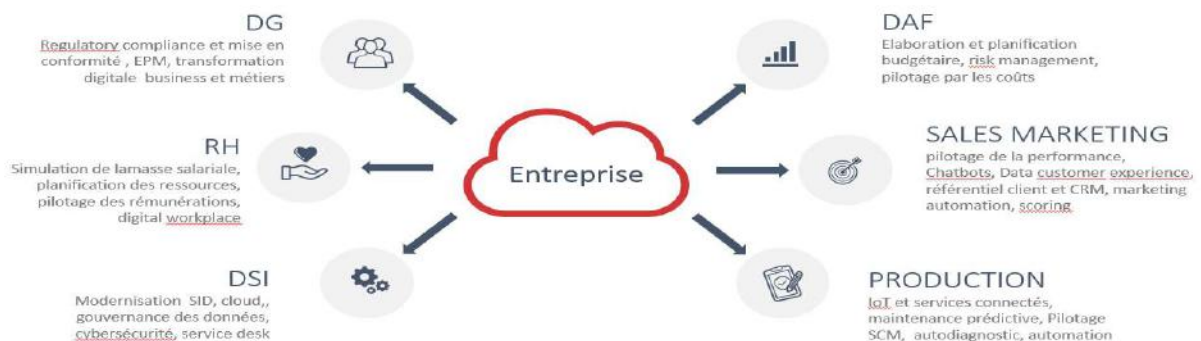
Umanis accompagne les entreprises sur la globalité de leurs projets informatiques (conseil, développement, intégration, infogérance et conduite du changement) selon plusieurs modes d'intervention : la prestation sur site, le forfait et en centres de services.

1.2 Des offres Data Driven

1.2.1 Centrées sur la DATA



1.2.2 Les projets data portent la transformation numérique



1.3 Umanis intervient sur l'ensemble du cycle de vie applicatif



1.4 Des capacités d'engagement et de qualité reconnues

CERTIFICATIONS POUR UNE CROISSANCE MAÎTRISÉE ET RESPONSABLE



1.5 Nos partenaires et nos alliances IT

LA MAÎTRISE DES TECHNOLOGIES D'AUJOURD'HUI ET DES SOLUTIONS DE DEMAIN



1.6 Stratégie et perspectives

1.6.1 CHIFFRE D’AFFAIRES CONSOLIDE 2019 DE 219,2 M€ EN PROGRESSION DE +6,0%

Données consolidées non auditées en M€ - Normes IFRS	2019	2018 ¹	Variation
Chiffre d'affaires 12 mois	219,2	206,7	+6%

¹ retraité de l'application de la norme IFRS15 en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2018, sans impact sur le résultat.

La société Contacts Consulting est consolidée depuis le 1^{er} février 2019, Oceane Consulting Nord depuis le 1^{er} juillet 2019, Neonn depuis le 1^{er} août 2019 et Ebiznext depuis le 1^{er} décembre 2019.

Umanis a annoncé quatre acquisitions en 2019 et une création :

- L'acquisition de 100% du capital de **Contacts Consulting** le 31 janvier 2019, société de conseil en management & systèmes d'information. Contacts Consulting accompagne les entreprises grands comptes dans la définition (Conseil) et le pilotage (AMOA – Assistance à Maîtrise d’Ouvrage) de leurs projets de transformation. Présente à Paris et en régions, en particulier dans le quart sud-ouest de la France, ainsi qu'à Lille, Nantes et Montpellier, Contacts Consulting intervient en particulier auprès de plusieurs grands comptes des secteurs Aéronautique-Défense et Retail-Distribution. Ces expertises sectorielles sont parfaitement complémentaires des positions d'Umanis.

Forte d'environ 40 collaborateurs, Contacts Consulting réalise un chiffre d'affaires de l'ordre de 4,5 M€ pour une rentabilité proche des standards du groupe.

- L'acquisition des sociétés **OCEANE CONSULTING NORD** et sa filiale **OCEANE CONSULTING NORD IS** le 1^{er} juillet 2019. Il s'agit d'un groupe de service numérique composé d'environ 50 consultants. Ses domaines d'intervention sont variés : Application services (Bigdata, portails d'entreprise, etc.), conseil et MOA, Infrastructures (assistance technique, poste de travail, etc.), édition de logiciel ou encore accessibilité numérique.

En 2018, le chiffre d'affaires de la société a atteint 7,8M€ contre 5,4M€ en 2017. Cette forte hausse s'explique principalement par la progression du chiffre d'affaires avec les entités du Groupe Mulliez (Auchan pour 1M€, Leroy Merlin pour 0,4M€ et Adéo pour 0,2M€). L'Acquisition permet au groupe UMANIS de

- Développer et diversifier la base de clientèle dans la zone géographique du Nord de la France notamment à travers nos réseaux, l'animation marketing et commerciale, et l'élargissement des grands comptes,
 - renforcer nos équipes en place dans le Nord de la France par l'intégration de l'équipe managériale du groupe OCEANE CONSULTING NORD.
- L'acquisition de 60% du capital de la société **NEONN** et ses filiales **NEONN LYON** et **NEONN ADVISORY MORROCO. NEONN** le 25 juillet 2019. Ce groupe de société est un cabinet de conseil expert en consolidation composé de 45 consultants. Son domaine d'intervention repose sur trois activités complémentaires :

- la practice people : consiste à l'assistance et à la production des comptes consolidés, et à l'accompagnement des directions financières et informatiques dans la mise en œuvre des normes légales de consolidation.
- La practice solutions : consiste à l'Intégration et le déploiement de solutions EPM (Enterprise Performance Management) liées à la consolidation et la mise en place de budget.
- La practice managed services : consiste à la maintenance technique et applicative des solutions d'EPM.

NEONN est basée à Paris et dispose de bureaux à Toulouse, Lille, Lyon mais également à Casablanca au Maroc. Ses clients sont présents à l'échelle mondiale, NEONN intervient à la fois en Europe, en Afrique, au Moyen Orient et en Amérique.

A fin juillet 2018, le chiffre d'affaires de la société a atteint 7,4M€ contre 5,8 M€ à fin juillet 2017 qui représente une croissance de 30 %. Cette forte hausse s'explique principalement par le renforcement de partenariat avec d'autres gros éditeurs EPM qui représentent plus de 50 % du marché des éditeurs EPM, le renforcement du chiffre d'affaires de NEONN paris avec la Française des Jeux (+666 K€) et TechnipFmc (+674 K€) ainsi que par le renforcement du chiffre d'affaires réalisé avec certains clients présents dans le top 10 en 2017 tels que Seb (+229 K€) ou encore EDF (+212 K€).

L'Acquisition permet au Groupe UMANIS de relancer l'activité dite « EPM » au sein du groupe Umanis, NEONN devenant l'entité porteuse de celle-ci, en charge de son développement, Dans ce cadre, NEONN conserve sa marque propre et devient une filiale d'Umanis, tout en conservant ses structures juridiques.

- l'acquisition de la société EBIZNEXT le 03 décembre 2019. E-BIZNEXT est basé exclusivement à Paris, elle est spécialisée dans le secteur des technologies et des services de l'information.
Elle emploie actuellement 75 salariés. L'ensemble des collaborateurs ont tous de longues expériences d'expertise dans les domaines du Big Data, Devops, agile, Spring, Spark, Kafka, Mesos, Docker, Ansible et les solutions Cloud. Au 31 décembre 2018, la société a généré un chiffre d'affaire en hausse de plus 9 M€ contre 8,5 M€ l'exercice précédent. L'entreprise compte 20 clients actifs tel que Direct Assurance, Bouygues Construction, Cours Legendre, Kompass, MGP, La Poste, LVMH et CCI France. L'activité commerciale de la société E-BIZNEXT et celle d'Umanis étant complémentaires cette acquisition permet une croissance économique forte pour Umanis avec l'ouverture de nouveaux comptes clients leaders dans leurs secteurs.

Constitution d'**UMANIS Ingénierie, SAS** au capital de 10.000 euros, le 1er janvier 2019

Afin notamment de répondre à la demande de nos clients et/ou prospects sur des projets pointus qui proposent l'étude, le conseil, la conception, le management et le contrôle d'un projet, UMANIS a décidé, sur avis favorable de son conseil d'administration et de son comité d'entreprise, de constituer une filiale dédiée dont la dénomination sociale est « UMANIS Ingénierie ».

UMANIS Ingénierie est une société par actions simplifiée, au capital de 10.000 euros, filiale à 100 % d'UMANIS et son représentant désigné est Monsieur Olivier POULIGNY.

Son activité principale est le conseil et l'ingénierie en technologies et innovation.

1.6.2 PROGRESSION DES EFFECTIFS

Sur le plan des ressources humaines, le contexte général est toujours marqué par une pénurie de profils et une vive concurrence en matière de recrutement. Le groupe poursuit l'intensification de ses actions en matière d'embauche (attractivité, marque employeur) et de fidélisation des collaborateurs.

Au 31/12/ 2019, le groupe était constitué de 2 714 collaborateurs (internes), contre 2582 à fin 2018.

1.6.3 PERSPECTIVES D'AVENIR

Plus que jamais Umanis reste confiant dans son positionnement de leader sur le marché de la Data et son positionnement aligné sur les tendances des grands donneurs d'ordres. Umanis poursuivra sa croissance en 2020 et dans les années à venir sur un rythme soutenu. Les investissements informatiques des entreprises dans le secteur de l'IT devraient en effet augmenter de 3,7 % en 2020 selon [un rapport du Gartner](#) avec un marché qui atteindra les 3 872 Mds de dollars, et plus particulièrement dans le domaine des services (5.5%), le cabinet estime en outre que cette hausse se poursuivra en 2021 avec une croissance estimée à 3,8%. Gartner précise aussi que l'augmentation des dépenses IT est globalement très liée au développement du cloud, et aux tendances de l'hyperautomatisation liée à l'intelligence artificielle, à la démocratisation des usages Data et Analytiques, ainsi qu'au besoin de transparence, de traçabilité. Umanis considère d'une part que cette tendance va perdurer compte tenu des orientations affichées par ses clients et le rôle croissant de l'informatique dans la transformation numérique des entreprises via l'adoption des innovations technologiques, d'autre part est confiant dans sa capacité à tirer parti de cette croissance du marché au vu de ses actifs et les orientations et investissements effectués vers ces tendances-clés du marché.

Umanis a pour objectif une croissance organique entre 5% et 7% en 2020. Cet objectif sera atteint entre autres via la conquête de nouvelles parts de marché sur ses concurrents, son positionnement sur le marché des services Data

et du Cloud particulièrement dynamique, un renforcement des investissements humains et outils (mise en production d'un nouveau SIRH en janvier 2019, d'un LMS¹, d'une organisation basée sur les communautés d'expertise et les certifications Cloud, Data et DevOps) permettant d'attirer plus de profils et de les fidéliser (maîtrise du turn over) par une politique de formation et suivi des parcours de carrière au sein de l'entreprise.

Umanis a pour ambition d'atteindre un chiffre d'affaires pro-forma de 300 millions d'euros au 31 décembre 2020 pour poursuivre le plan stratégique EXPANSION 2022 avec une ou plusieurs acquisitions ciblées en 2020 pour poursuivre le positionnement expertise et consulting d'Umanis dans la droite ligne de l'acquisition de la société Ebiznext en décembre 2019. Des dossiers ciblés, correspondants aux critères et aux facteurs clés de succès éprouvés par le passé, sont étudiés avec sélectivité.

En avance de phase par rapport à son plan stratégique Expansion 2022, Umanis s'est attaché en 2019 :

- A réaffirmer l'ancrage data-driven de son offre auprès des métiers en étoffant son offre d'accompagnement (EPM) : acquisition de la société de conseil Neonn.
- A développer son offre de conseil afin de la faire monter en valeur (conseil métier et digital) tout en conservant son avance sur l'expertise technologique permettant ainsi de se différencier des cabinets de conseil traditionnels,
- A étendre son savoir-faire sur le conseil en management et en organisation, notamment par l'acquisition de la société Contacts Consulting.
- A renforcer ses activités d'intervention sur les méthodes agiles, le Big Data, le DevOps/DevSecOps et les architectures Cloud : acquisition de la société de conseil en expertise Ebiznext

L'offre et les pratiques Umanis restent parfaitement alignées sur les priorités de ses clients (source Gartner) classées selon les grandes tendances technologiques qui vont contribuer à la transformation de nos métiers dans les années à venir :

- L'adoption du cloud public qui permet d'accélérer l'innovation métier et se développe à un rythme accéléré avec des architectures de plus en plus complexes souvent hybrides et multcloud.
- L'hyperautomatisation et l'accélération du « Time to Market » des solutions digitales, pour des utilisateurs qui attendent en entreprise des évolutions aussi rapides de leurs outils de travail que ce qu'ils peuvent constater sur leurs *devices* personnels, et nécessitent des approches regroupant DevOps, Organisations agiles et système de Tests automatisés
- La pervasivité des sujets d'IA, de Machine Learning et de Deep Learning, tant au niveau des outils bureautiques (démocratisation) que pour le développement d'algorithmes offrant des avantages compétitifs
- L'accompagnement de nos clients qui passent d'entreprises « centrées sur la donnée » vers des entreprises « centrées sur les connaissances » : la donnée est analysée et mise en perspective par le Big Data, l'Analytique et l'IA, avec une tendance de plus en plus forte à la modernisation des plateformes existantes sur nos bases installées et à la convergence Analytics / Big Data / Cloud (Data Lakehouse)
- Le respect des données privées et de la sécurité qui est un sujet qui se renforce en 2020, particulièrement avec le développement du Cloud et influence tous les développements logiciels (approches DevSecOps, Privacy By Design imposé par le RGPD),
- Prise en compte de la « multiexpérience » utilisateur avec le développement des plateformes conversationnelles, l'intégration des APIs cognitives et la réalité mixte.

¹ Learn Management System

LE PROJET EXPANSION 2022

435 M€ EN FRANCE

Stratégie de croissance organique et de croissance externe ciblée

Ambition

- Etre le leader français incontournable sur nos cœurs d'expertises
- Dégager des marges de manœuvre pour investir en innovation et sur vous
- Sécuriser l'avenir de l'entreprise





Croissance organique de 5 à 7% / an

Rythme de croissance identique aux plans précédents
Bonne visibilité et investissements clients à la hausse
Réorganisation commerciale, nouvelle instance de gouvernance
Attractivité et QVT (universités, marque employeur, locaux)
Vivier d'experts de haut niveau

Umanis est signataire des 10 PRINCIPES du Global Compact (Nations Unies):



10 principes relatifs

- au respect des Droits Humains,
- aux normes internationales du travail,
- à l'environnement
- et à la lutte contre la corruption

Umanis est certifié ISO 14001:



DROITS DE L'HOMME 1 à 8, 10, 11, 16, 17

- 1 Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme.
- 2 Les entreprises sont invitées à veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'Homme.



NORMES INTERNATIONALES DU TRAVAIL 1, 3, 5, 8, 9, 10, 16, 17

- 3 Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective.
- 4 Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire.
- 5 Les entreprises sont invitées à contribuer à l'abolition effective du travail des enfants.
- 6 Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession.



ENVIRONNEMENT 2, 6, 7, 9, 11 à 15, 17

- 7 Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant à l'environnement.
- 8 Les entreprises sont invitées à prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement.
- 9 Les entreprises sont invitées à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.



LUTTE CONTRE LA CORRUPTION 3, 10, 16, 17

- 10 Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

1.7 Notes méthodologiques du reporting RSE

1.7.1 Période concernée

La période de reporting des informations RSE est l'exercice du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019

1.7.2 Périmètre concerné

Le périmètre couvert par les informations communiquées dans la section « sociales » dans ce rapport concerne uniquement Umanis « France » (à savoir : Umanis SA, Oceane Consulting Nord, Oceane Consulting Nord IS, Contacts Consulting, Umanis Ingénierie (création en cours d'année 2019) ; Umanis Investissement ; Umanis Managed services).

Pour cet exercice, les filiales étrangères ne sont pas prises en compte.

Le périmètre couvert par les informations communiquées dans la section « Environnementales » dans ce rapport concerne (Umanis SA, Umanis Investissement, Umanis Managed services, Oceane Consulting Nord, Oceane Consulting Nord IS, Contacts Consulting et Umanis Casablanca).

Neonn (prise de participation) reste hors périmètres de cette DPEF, du fait de sa consolidation au 1^{er} Août.

1.7.3 Méthode de collecte et de consolidation des données RSE

Les informations sont collectées annuellement, essentiellement par un système d'interviews. Toutes données sont fournies par le service qui en a la charge, et son responsable veille à valider leur exactitude sur les thèmes qui le concernent.

Une agrégation des données collectées est progressivement réalisée, en relation conjointe avec les différents responsables, par réunions successives.

2 GOUVERNANCE

Le **Comité de Direction** : met en œuvre de la stratégie d’Umanis, élaborée par le Comité Exécutif, dans le but de générer de la valeur pour ses clients, ses parties prenantes et ses collaborateurs.

Le Comité de direction assure aussi le suivi de la stratégie RSE et sa mise en œuvre. A titre d’exemple, Umanis se doit d’obtenir en 2017, 2018, 2019 et 2020 au moins le niveau Argent de l’évaluation EcoVadis.

Le **Comité éthique** : contribue avec le Comité de direction à élaborer, mettre en œuvre la stratégie RSE Umanis, détermine l’orientation et les priorités des plans d’actions en matière d’éthique et de conformité

La Direction **juridique** : analyse les contrats (identification et évaluation du risque) à plusieurs niveaux : financiers, opérationnels, technologiques, clients, juridiques et fournisseurs. La Direction juridique est rattaché à la Direction Administrative et Financière d’Umanis.

Le **département RSE, Qualité, Sécurité, audit** : garantit l’efficacité et la fiabilité du contrôle interne et durable, supervise le programme de responsabilité d’Entreprise, de la gestion des risques, des actions et objectifs à réaliser. Ce programme est contrôlé par un membre constitutif du comité de direction.

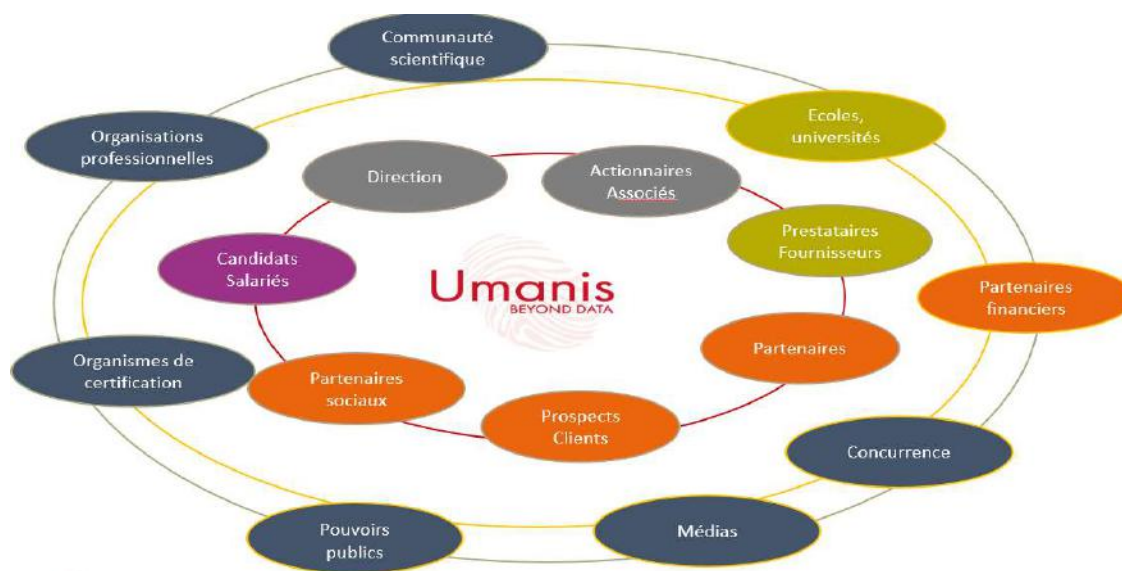
Umanis s’engage dans une pratique commerciale responsable et durable génératrice de valeur ajoutée pour nos partenaires (clients, collaborateurs, actionnaires, investisseurs, partenaires commerciaux, fournisseurs, communautés). Notre vision est de construire et développer un référentiel de valeurs couvrant les points suivants:

- **Le sens de l’écoute** : en collaborant avec nos clients, nous nous engageons à comprendre leurs besoins commerciaux réels et à leur fournir des résultats mesurables dans la durée. Nous prenons très au sérieux le dialogue avec nos clients et tenons compte de leurs remarques et commentaires.
- **Nos valeurs** : nous disons ce que nous faisons et nous faisons ce que nous disons. Umanis a un code de conduite et éthique très strict qui guide toutes nos pratiques commerciales.
- **Nos collaborateurs et leur environnement de travail** : nous nous sommes engagés à être un employeur responsable envers les collaborateurs qui choisissent de nous rejoindre. Nous nous assurons que les locaux et nos méthodes de travail respectent les règles de sécurité et permettent ainsi à notre personnel de donner le meilleur d’eux-mêmes. Nous avons une culture qui respecte et tire le meilleur parti de la diversité de notre personnel en tant qu’individus.
- **La Sécurité** : Depuis ces dernières années, les enjeux sécuritaires ont un prix et il se compte en milliards pour n’évoquer que la cybercriminalité. Entreprise étendue, internet des objets, Bring Your Own Device, contraintes réglementaires accrues, la sécurité est devenu une obligation. Mais au-delà de notre propre gouvernance, c’est aussi une question de confiance, car tous les jours, Umanis réalise des prestations et des projets pour ses clients.

Umanis a ainsi mis en œuvre un système de management de la sécurité de l’information (SMSI) et une politique de sécurité du système d’information. L’ensemble des collaborateurs est sensibilisé aux bonnes pratiques et chacun doit passer l’ensemble de la formation en ligne. Les développeurs et administrateurs systèmes et réseaux ont quant à eux une formation avancée. Au niveau de la protection des données, les serveurs et postes de travail sont chiffrés ainsi que les messages sensibles. Au niveau des développements, la sécurité est intégrée dans toutes nos méthodologies projets. Nous utilisons des logiciels d’automatisation des tests statiques et dynamiques pour garantir un développement parfaitement sécurisé. Nos centres de services sont des sites sûrs avec protection physique des locaux, salles blanches et cloisonnement à la demande.

Securitis, notre organe sécuritaire, est responsable de l’évaluation, de l’analyse et du contrôle des risques. Il s’assure du respect des bonnes pratiques au quotidien. Certifié ISO 27001 par l’AFNOR, Umanis est adhérent du Clusif (Club de la Sécurité de l’Information Français) depuis 2018.

2.1 Identification des parties prenantes



Clients et partenaires

- **Attentes :** Dans un contexte de changements technologiques et sociaux, les clients et partenaires d'Umanis s'attendent à bénéficier des outils numériques et de l'expertise appropriés pour relever leurs propres défis et développer leur activité. Ils attendent d'Umanis un partenaire fiable, inventif et engagé dans leur transformation numérique.
- **Défis :** Satisfaction, confiance et anticipation des besoins futurs des clients et des partenaires
- **Valeur créée par Umanis :** Accélérer le leadership, développer des parts de marché, créer des avantages compétitifs, favoriser une culture d'entreprise et des capacités d'innovation, maintenir une confiance mutuelle avec nos partenaires

Direction, Actionnaires et associés

- **Attentes :** Les investisseurs d'Umanis attendent rentabilité, clarté et transparence. Ils doivent être informés de la stratégie d'Umanis et de la manière dont Umanis compte allouer ses ressources.
- **Défis :** réflexion intégrée, transparence, crédibilité
- **Valeur créée par Umanis :** développer des relations à long terme avec les investisseurs, divulguer publiquement les indicateurs clés de performance en termes de développement durable, favoriser l'intégration de facteurs non financiers et à long terme

Collaborateurs et partenaires sociaux

- **Attentes :** Les collaborateurs d'Umanis veulent travailler dans les meilleures conditions possibles, avoir l'opportunité d'évoluer et de grandir au sein de l'entreprise et être reconnus pour leurs réalisations.
- **Défis :** bien-être au travail, engagement des collaborateurs, attractivité.
- **Valeur créée par Umanis :** assurer la satisfaction des collaborateurs, développer les connaissances et les compétences, assurer une gestion des talents, encourager la collaboration, inculquer la culture d'entreprise

Prestataires et Fournisseurs

- **Attentes :** Umanis a développé un écosystème robuste de fournisseurs pour l'aider à développer de nouveaux services et à atteindre de nouveaux marchés. Les fournisseurs d'Umanis en attendent une relation contractuelle à long terme fondée sur la confiance, l'équité et des valeurs éthiques partagées.
- **Défis :** collaboration, partage des connaissances, efficacité
- **Valeur créée par Umanis :** garantir une qualité de service élevée, créer des synergies, minimiser les risques dans la chaîne d'approvisionnement

3 FACTEURS DE RISQUES

3.1 Dispositif de gestion de risques

La gestion des risques d'Umanis vise à identifier, analyser, évaluer, suivre et contrôler les principaux risques d'Umanis contribuant ainsi à :

- Préserver la valeur, les actifs et la réputation d'Umanis;
- Sécuriser les prises de décision et les processus afin de favoriser l'atteinte des objectifs;
- Favoriser la cohérence des actions avec les valeurs de la Société;
- Mobiliser les collaborateurs d'Umanis autour d'une vision commune des risques.

Ce dispositif s'appuie sur :

- Un cadre organisationnel définissant les rôles et responsabilités ;
- Un pilotage du dispositif.

3.1.1 Organisation

La Direction générale définit :

- La Politique de Gestion des Risques;
- Les objectifs et les valeurs d'Umanis;
- L'organisation et les responsabilités en matière de suivi des risques;
- Les risques à traiter de façon prioritaire et le niveau acceptable de chaque risque.

3.1.2 Processus et pilotage

Pour réaliser les études de risques, Umanis a capitalisé son expérience, son savoir, les retours des parties prenantes externes (investisseurs, partenaires, clients et fournisseurs d'Umanis, universités, ...) et internes (collaboratrices et collaborateurs), ainsi qu'une analyse des normes internationales indépendantes (ISO, Grenelle2..).

Des cartographies de risques auxquels sont confrontées ses entités sont formalisées année après année, basées sur l'évaluation des impacts potentiels, la probabilité d'occurrence et le niveau de maîtrise. Des coefficients sont ensuite attribués pour chaque enjeu et le calcul des notes finales effectué.

Pour chacun de ces risques, des plans d'action sont définis :

- En termes de prévention, pour tenter de diminuer la probabilité d'occurrence ;
- En termes de protection, pour en limiter les impacts ;

Ce dispositif de gestion des risques est régulièrement actualisé, examiné (avancement des plans d'action relatifs aux risques prioritaires identifiés, incidents de la période écoulée, ...) et ré orienté si nécessaire. Des comités spécialisés viennent compléter ce dispositif, permettant de suivre plus finement des risques opérationnels (risques liés aux systèmes d'information) ou des thématiques spécifiques (RH, environnement, éthique, ...).

Cette procédure permet de s'assurer qu'Umanis concentre effectivement ses efforts sur les sujets les plus pertinents pour toutes ses parties prenantes

Ci-dessous, la synthèse des risques et opportunités :

RISQUES ET OPPORTUNITES	ENJEUX RSE
NOS COLLABORATEURS	
Manque d'attractivité et rétention des talents	• Talent et gestion des compétences
Non-respect de l'égalité des chances et discrimination	• Diversité
Mauvaises conditions de travail	• Implication des collaborateurs et bien-être
NOS CLIENTS	
Non adaptation aux attentes des clients	• Satisfaction client
Défauts de système d'information et de protection des données	• Sécurité et protection des données
Manque de proactivité, d'innovation	• Innovation et responsabilité numérique
Difficultés de développement de partenariats	• Partenaires commerciaux et écosystème
Manque d'investissement dans l'innovation et les offres numériques	• Technologies et solutions durables
ETHIQUE ET GOUVERNANCE	
Non-respect des lois et réglementations	• Gouvernance d'entreprise
Pratiques non-éthiques et manque de transparence	• Conformité et éthique des affaires
Non prise en compte de critères RSE dans les pratiques d'achats	• Chaîne d'approvisionnement
Non prise en compte des attentes des communautés	• Impact local et communautés
ENVIRONNEMENT	
Mauvaise gestion des ressources	• Impact carbone et changement climatique

3.2 Les Enjeux liés à nos collaborateurs

Etre un employeur responsable : Umanis a la responsabilité et l'ambition de soutenir en permanence ses collaborateurs, et de leur fournir les compétences nécessaires afin d'accompagner la transformation numérique.

3.2.1 Description des risques et opportunités :

Principaux défis d'Umanis en matière de ressources humaines :

- **Gestion des talents et des compétences:** La capacité d'Umanis à fournir des services de qualité repose sur l'expertise de ses Collaborateurs. Par conséquent, il est essentiel d'attirer les meilleurs candidats et de retenir et développer les talents.
En tant que partenaire de confiance de la transformation digitale de ses clients, Umanis offre à ses collaborateurs un plan d'accompagnement leur permettant de développer leurs compétences et leurs expertises numériques.
- **Formation et développement du capital humain :** Le capital humain et la gestion des talents représentent des atouts clés garantissant l'expertise des collaborateurs et son utilisation efficace dans la fourniture de services de qualité
- **Diversité:** Umanis est signataire de la charte de la diversité et adhère aux principes des Nations Unies qui couvre l'égalité hommes/femmes, le handicap, la diversité générationnelle et culturelle
- **Engagement et bien-être des collaborateurs:** Pour proposer des solutions de qualité et un engagement de ses collaborateurs, Umanis veille à ce qu'ils bénéficient de bonnes conditions de travail et d'un environnement favorisant le bien-être au travail. Umanis encourage le développement de collaborateurs engagés et motivés (politique de Rewards).

3.2.2 Nos engagements

Une prestation de qualité dépend de la mise en place d'équipes solides et stables vouées à répondre aux besoins des clients. Umanis accompagne ses collaborateurs par un investissement fort en mettant l'accent sur les besoins en termes individuels, d'expertise, de talent et de capacité de gestion.

L'amélioration des compétences et des performances est également gérée via un investissement continu dans les certifications et l'apprentissage adaptatif et multicanal.

Umanis s'engage à fournir à l'ensemble des collaborateurs un environnement de travail sain.

Umanis s'engage à respecter le droit du travail local, en termes de lois et réglementations relatives à la santé et à la sécurité des salariés, au travail obligatoire et au travail des enfants, et au harcèlement. Umanis défend en outre la liberté d'association et respecte le droit à la négociation collective.

Umanis a pour principe de ne faire aucune discrimination, à l'embauche et dans les relations quotidiennes au sein de l'entreprise. La politique des ressources humaines menée par Umanis vise à assurer à chaque collaborateur un traitement équitable et s'engage sur différents points :

- Recrutement des jeunes diplômés
- Egalité professionnelle homme/femme
- Insertion de travailleurs en situation de handicap
- Suivi des seniors
- Diversité des collaborateurs Umanis

3.3 Les enjeux liés à nos clients

Générer de la valeur : Umanis se doit de concevoir et fournir des solutions de bout en bout incluant son écosystème de partenaires pour répondre aux défis de ses clients, y compris leurs préoccupations en matière de sécurité et de protection des données.

3.3.1 Description des risques et opportunités :

Principaux défis d'Umanis vis-à-vis de ses clients:

- **Gestion de la relation client, satisfaction et livraison:** La satisfaction et la fidélité des clients sont des objectifs majeurs et critiques pour la croissance d'Umanis à long terme. Umanis s'engage à offrir non seulement des solutions performantes et la meilleure expertise, mais aussi à développer l'innovation et entretenir des relations fructueuses avec ses clients. Les services informatiques fournis aux clients constituent parfois un élément critique de l'exécution de leurs activités commerciales et jouent souvent un rôle clé dans le développement de leurs opérations. Toute mise en œuvre inadéquate de systèmes informatiques sensibles ou tout manquement dans la prestation de services peut avoir des conséquences préjudiciables importantes pour les clients et entraîner des poursuites ou des litiges.
- **Sécurité et protection des données et des systèmes:** La visibilité d'Umanis et de ses clients peut inciter des tiers malveillants à mener des attaques contre les systèmes Umanis et susceptibles de compromettre la sécurité des données. La perte d'informations confidentielles pourrait miner la confiance des clients, nuire aux relations commerciales et entraîner l'imposition d'amendes et de dommages-intérêts. Umanis est chargé d'offrir des technologies et des services qui aident les clients à protéger leurs actifs les plus précieux. Une culture de la sécurité des données est étroitement intégrée dans tous les organes de gouvernance.
- **Innovation et responsabilité numérique:** Dans un monde en évolution rapide, apporter l'innovation aux clients est au cœur de la stratégie d'Umanis. Pour répondre aux opportunités et aux menaces des ondes de choc numériques, il est essentiel de poursuivre la recherche et le développement, la co-innovation et la réflexion prospective.
- **Partenaires commerciaux et écosystème:** Umanis a développé un réseau unique de partenariats incluant notamment Microsoft La capacité d'Umanis à proposer des solutions performantes est renforcée par sa collaboration avec des entreprises clés qui peuvent apporter de nouvelles approches aux défis des clients. La capacité de développer des partenariats et de créer un écosystème unique de partenaires technologiques est essentielle pour assurer la prestation de services innovants et de qualité.
- **Technologies et solutions durables, innovation:** Umanis s'efforce de concevoir des solutions durables qui répondent aux défis sociétaux et environnementaux auxquels sont confrontés les clients et la société dans son ensemble. Umanis évolue dans un environnement de nouvelles technologies et de digitalisation globale en

constante évolution. Pour asseoir sa position de leader et s'adapter à la transformation digitale, il investit toujours davantage dans l'innovation et les offres numériques

3.3.2 Nos engagements

Umanis a mis en place une politique de sécurité, certifiée ISO 27001, chargée notamment de gérer tous les événements et incidents de sécurité identifiés.

Les activités d'Umanis nécessitent parfois l'assistance de partenaires et/ou de sous-traitants dans le cadre de certains projets afin de compléter ses ressources en termes de collaborateurs, d'expertise ou de moyens. Ces partenaires sont étroitement sélectionnés en fonction des exigences de qualité, de coût, de prestation, d'innovation, d'éthique et de durabilité.

En outre, le département R&D a pour mission de mener à bien des programmes de R&D alignés avec les dernières avancées technologiques, en cohérence avec la stratégie et les offres de l'entreprise portant sur quatre domaines d'applications principaux :

- La conformité et son automatisation: RGPD, pharmacovigilance, DMOS Transparence Pharma, EMIR (European Market Infrastructure Regulation) ...
- Le Cloud Computing: HPC (High Performance Computing) en mode Cloud, optimisation et orchestration des ressources cloud à très larges échelles...
- L'Intelligence Artificielle et ses différents domaines d'application : détection de patterns, maintenance prédictive, moteurs de recommandations, réseaux sociaux, agents conversationnels et chatbots...
- La Cyber sécurité: cryptographie quantique, pseudonymisation et anonymisation des données personnelles ou des événements de supervision informatique (contexte du Big data et du cloud computing) ...

3.4 Les enjeux liés à l'environnement

Soutenir la transition vers une économie bas carbone : Umanis doit améliorer l'efficacité et la résilience de ses opérations et atténuer les risques découlant des catastrophes naturelles

3.4.1 Description des risques et opportunités :

Principaux défis d'Umanis liés à son impact environnemental :

- **Impact carbone et changement climatique:** En ligne avec les efforts mondiaux pour limiter le changement climatique, Umanis améliore l'efficacité environnementale de ses activités en réduisant leur consommation d'énergie et leur intensité carbone. Gérer l'énergie de façon appropriée est crucial pour Umanis afin de garder la confiance des clients, des investisseurs et des analystes financiers qui sont attachés à une offre de services numériques éco-efficente.
- **Catastrophes naturelles:** Dans un environnement confronté au changement climatique et à l'augmentation de l'incidence des catastrophes naturelles, Umanis est responsable de la mise en place de politiques et de processus capables d'assurer la résilience et la continuité de ses activités ainsi que la sécurité de tous ses collaborateurs

3.4.2 Nos engagements

Umanis a très tôt adopté une approche responsable et proactive en matière d'enjeux environnementaux et soutient les initiatives visant à promouvoir une meilleure responsabilité environnementale (recyclage du matériel informatique, récupération du mobilier usagé pour remise en état par des organismes spécialisés, ...) et à réduire l'impact de son activité sur l'environnement.

Umanis surveille les risques liés à l'environnement au moyen d'outils et de processus complémentaires : plans d'action du programme environnemental ; SME (Système de management environnemental) ISO 14001; processus de gestion des risques d'entreprise.

Des stratégies de continuité des activités ont été mises en œuvre, permettant de fournir des services à partir de différents endroits. Ces stratégies de continuité des activités peuvent minimiser les effets des phénomènes locaux et visent à atténuer les événements naturels extrêmes ainsi que d'autres causes de perturbation telles que des incendies.

3.5 Les enjeux liés à l'éthique et la gouvernance

Etre un acteur éthique et équitable dans sa sphère d'influence : Umanis doit garantir une forte gouvernance d'entreprise et appliquer les normes éthiques mondiales partagées tout au long de la chaîne de valeur

3.5.1 Description des risques et opportunités :

Principaux défis d'Umanis liés à sa chaîne d'approvisionnement :

- **Gouvernance d'entreprise:** Pour réussir son plan 'Expansion 2022', Umanis a mis en place des instances de gouvernance robustes et aux compétences complémentaires avec notamment un Comité de Direction et une organisation à taille humaine.
- **Conformité aux lois et éthique des affaires:** Dans un contexte de règles et de réglementations en constante évolution, le respect de normes strictes en matière de conformité et d'éthique soutient la fourniture d'excellentes solutions technologiques. Umanis s'engage à maintenir une culture d'éthique rigoureuse et de conformité de renommée internationale.
- **Chaîne d'approvisionnement, Protection des données:** Umanis développe un dialogue permanent avec ses fournisseurs pour mettre en place des relations fortes et équitables. Umanis vise à assurer le respect de ses valeurs et règles tout au long de sa chaîne de valeur, et à construire une relation de confiance et de long terme avec ses fournisseurs. En tant qu'employeur et prestataire de services, Umanis doit se conformer aux règles en matière de protection des données personnelles (RGPD).
- **Impact local et communautés:** A travers ses activités opérationnelles, Umanis a de nombreux impacts sociétaux et économiques sur les communautés. Umanis a des responsabilités envers ces communautés et se doit de répondre à leurs attentes. Avec le développement de solutions innovantes qui contribuent à réduire la fracture numérique, Umanis a un impact social positif sur son écosystème

3.5.2 Nos engagements

Umanis suit de près l'évolution de la réglementation dans les pays où il peut opérer, au niveau des entités opérationnelles. Le règlement général sur la protection des données (RGPD) applicable en Europe en particulier fait l'objet d'une importante mobilisation. Le respect de la confidentialité des informations auxquelles le droit d'accès est accordé est exigé pour chaque collaborateur

Les activités d'Umanis sont tournées vers les hommes et nos valeurs institutionnelles sont la base de nos relations avec nos parties prenantes. Umanis s'engage à adopter un comportement éthique et à respecter les droits de l'Homme dans toutes ses relations avec ses collaborateurs, ses clients, ses actionnaires, ses fournisseurs ou les communautés locales au sein desquelles opère Umanis. Nous respectons la législation en vigueur en matière de santé et de sécurité dans notre environnement de travail et dans nos relations avec nos partenaires. La flexibilité dans l'organisation du travail de manière à promouvoir un juste équilibre entre l'activité professionnelle et la vie privée est favorisée

Umanis est signataire de la Charte de la Diversité depuis 2008. Nous prôtons la diversité et refusons toute forme de discriminations : signature en 2015 d'un accord avec les partenaires sociaux sur l'emploi des séniors, sur l'égalité hommes-femmes et l'intégration des handicapés dans le cadre de la mission handicap, etc.

De plus, Umanis s'est engagé dans une politique de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences. En effet, l'enjeu principal en termes de ressources humaines est la motivation mais également l'amélioration de l'efficacité des collaborateurs et le renforcement permanent des compétences. Une fois par an, chacun des collaborateurs passe un entretien de performance et tous les deux ans un entretien professionnel qui permettent d'analyser les qualités professionnelles et les compétences personnelles. L'objectif étant de mieux cerner leurs aptitudes, leurs motivations et de définir avec eux un projet professionnel et donc un projet de formation interne ou externe. Umanis a également mis en œuvre un suivi trimestriel des collaborateurs en mission et dresse avec eux un bilan de fin de mission.

Pour poursuivre dans ce sens, en 2019, l'entreprise a digitalisé et centralisé l'ensemble de ses processus RH en se dotant d'un progiciel RH, Workday, permettant de suivre le développement du collaborateur dès son arrivée en entreprise. C'est un outil en mode self-service permettant de stocker toutes les données du salarié : contrat de travail positionnement, rémunération, entretien de performance, les évolutions de carrière, le talent management, le suivi de mission et l'entretien professionnel... Disponible en appli téléchargeable sur mobile, l'outil

permet au collaborateur de poser ses congés ou encore suivre les informations le concernant. Nos collaborateurs ont accès à toutes informations les concernant où qu'ils soient.

Umanis a édicté sa propre charte des achats responsables et éthiques et s'engage à suivre des procédures d'achat fiables et durables et à mieux comprendre les impacts potentiels de nos pratiques professionnelles de manière à pouvoir améliorer celles-ci le cas échéant. Umanis effectue annuellement avec son système de management de la qualité une évaluation des performances de ses fournisseurs

Bien que notre activité de services ait un impact limité sur l'environnement, Umanis est certifié ISO 14001 version 2015. Tri sélectif, recyclage des déchets sur tous nos sites, dématérialisation de nos procédures internes, suivi de notre consommation électrique et de nos émissions CO² sont au cœur de nos préoccupations liées à notre impact environnemental.

3.6 Principaux indicateurs de performance

3.6.1 Nos collaborateurs

Thèmes	Indicateurs clé de Performance	2019	2018	2017
Effectif	Evolution	2234	2300	2020
Diversité	Femmes/Hommes	743/1491	755/1545	660/1360
Répartition	IdF/Régions	1310/924	1375/925	1139/881
Formation	Nbre Heures/Collaborateurs	Umanis : 9,1 Umanis Invest : 15,5 UMS : 1,5	Umanis : 12,4 Umanis Invest : 303,9 UMS : 2,1	Umanis : 7,9 Umanis Invest : 14,25 UMS : 1,88

3.6.2 Nos clients

Thèmes	Indicateurs clé de Performance	2019	2018	2017
Sécurité et protection des données personnelles	% de sites certifiés ISO 27001 en France	79%	72%	17%
	Nombre de réclamations RGPD	0	0	/
Innovation et responsabilité numérique	Nombre d'Ateliers 5 à 7* (remplacement par les talks Umanis en 2020)	8	9	7
	Nb inscrits	318	551	550
Satisfaction Clients	Taux de satisfaction clients (Suivis de missions)	90%	90%	91%

3.6.3 Ethique et Gouvernance

Thèmes	Indicateurs clé de Performance	2019	2018	2017
Evaluation	Notation Ecovadis	Silver (60/100)	Silver (56/100)	Silver 53/100
Conformité et éthique	% de managers formés aux dispositifs éthiques et lutte contre la corruption	100%	100 %	/
	Nombre d'alertes	0	0	0
Chaîne d'approvisionnement	Conformité administrative (Sous-Traitant)	83%	66%	68%
	Déploiement charte achats, Ethique et RSE (Sous-Traitant)	100%	100%	NS
Impact local	Nb total d'embauches	788	1181	948

3.6.4 L'environnement











Thèmes	Indicateurs clé de Performance	2019	2018	2017
Impact Carbone	Impact Co2* / Effectif <i>*selon données disponibles</i>	0.22 teq CO2 0,30 Teq CO2 Monde	0,23 Teq CO2 0,31 Teq CO2 Monde	0,23 Teq CO2
	Consommation électrique en KWh/M2 (sites France)	97 kwh/m2	107 kwh/m2	105 kwh/m2
	Emissions CO2 / M2 (sites France puis monde) liées à la consommation électrique	9,03 kg co2 / m2 25.78 kg co2 / m2	9,64 kg co2/m2 35.55 kg co2/m2	9,57 kg co2/m2
Certification ISO14001 :V2015	Nombre de sites France Certifiés et Casablanca	100%	100%	100%

3.7 Objectifs de relations durables des Nations Unies



Umanis déclare souscrire aux principes édictés dans les textes référencés ci-dessous • La Déclaration Universelle des Droits de l’Homme des Nations-Unies • La Convention Européenne des Droits de l’Homme • La Convention des Nations-Unies sur les Droits de l’Enfant • Le Pacte Mondial des Nations-Unies • Certaines conventions OIT, en particulier les conventions 29, 105, 138 et 182 (travail des enfants et travail forcé), 155 (sécurité et santé des travailleurs), 111 (discrimination), 100 (rémunérations), 87 et 98 (liberté syndicale, droit d’organisation et de négociation collective)

3.7.1 Lien entre les enjeux Umanis et les objectifs de développement durable des Nations Unies

ENJEUX RSE	Liens avec les ODD	
<p>Nos collaborateurs</p> <ul style="list-style-type: none"> Talent et gestion des compétences Diversité Implication des collaborateurs et bien-être 	 	<p>Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge</p> <p>Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie</p>
<p>Clients</p> <ul style="list-style-type: none"> Satisfaction client Sécurité et protection des données Innovation et responsabilité numérique Partenaires commerciaux et écosystème Technologies et solutions durables 	   	<p>Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous</p> <p>Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation</p> <p>Établir des modes de consommation et de production durables</p> <p>Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous</p>
<p>Ethique & Gouvernance</p> <ul style="list-style-type: none"> Gouvernance d'entreprise Conformité et éthique des affaires Chaîne d'approvisionnement Impact local et communautés 	 	<p>Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles</p> <p>Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous</p>
<p>Environnement</p> <ul style="list-style-type: none"> Impact carbone et changement climatique 	 	<p>Établir des modes de consommation et de production durables</p> <p>Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions</p>

3.8 Dispositif de contrôle interne

3.8.1 Principales chartes Umanis

Dans le cadre de sa démarche permanente d'amélioration continue Umanis a choisi de se certifier ISO 9001 : v2015, ISO 14001 : V2015, ISO 27001 :2013. Des Manuels Q&E & SMSI/PSSI, en lien avec des analyses de risques sont en œuvre.

Les chartes éthique, achats sont disponibles sur le site Internet : (<http://www.umanis.com/nos-engagements/>).

De plus, Umanis est signataire depuis 2012 du Pacte Mondial des Nations Unies. (<https://www.unglobalcompact.org/participant/18112-UMANIS>)

En application de la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016, dite Loi Sapin 2, Umanis dispose d'un plan de prévention de la corruption et du trafic d'influence comprenant notamment un Code de conduite anticorruption et une procédure d'alerte interne

3.8.2 Information et communication

Chacune des directions, fonctionnelle ou opérationnelle, définit les chartes, règles et procédures correspondant à son périmètre de responsabilité.

Ces documents constituent le Référentiel Documentaire Umanis, mis à disposition de l'ensemble des collaborateurs.

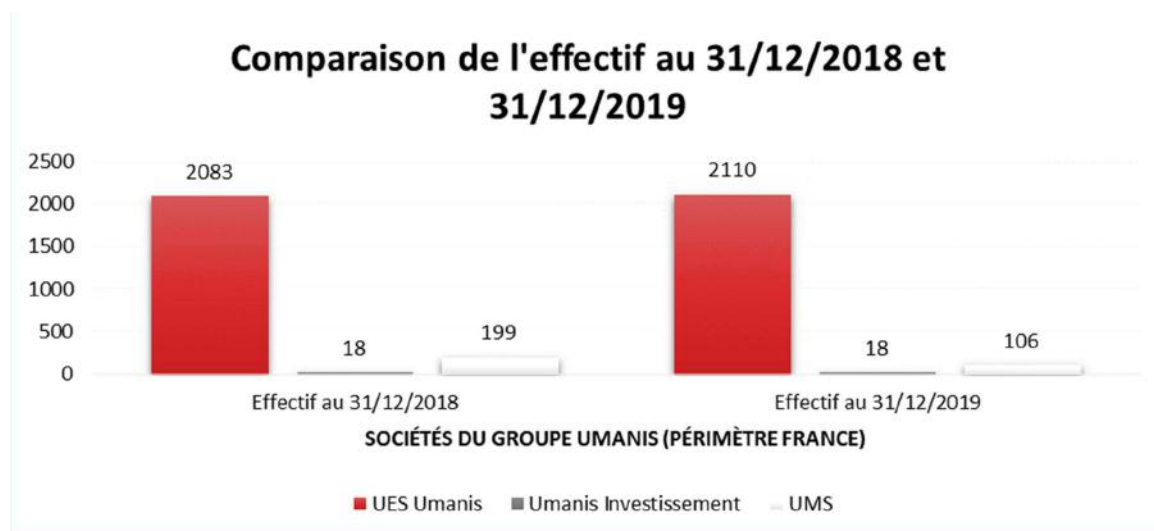
3.8.3 Contrôle permanent et pilotage

Pour l'ensemble des processus clés identifiés, des actions de pilotage (indicateurs), d'analyse et de mise en œuvre de plans d'amélioration sont activées, permettant de réduire les risques à un niveau acceptable pour Umanis. Ces entités intègrent les contrôles pertinents dans leurs règles, procédures et modes opératoires.

La mise en place des plans d'action est sous la responsabilité du management de l'entité. L'évolution de la maturité des processus est revue, notamment lors des missions d'audit interne, lors des nouvelles campagnes d'évaluation ou de missions *ad hoc* auprès des entités.

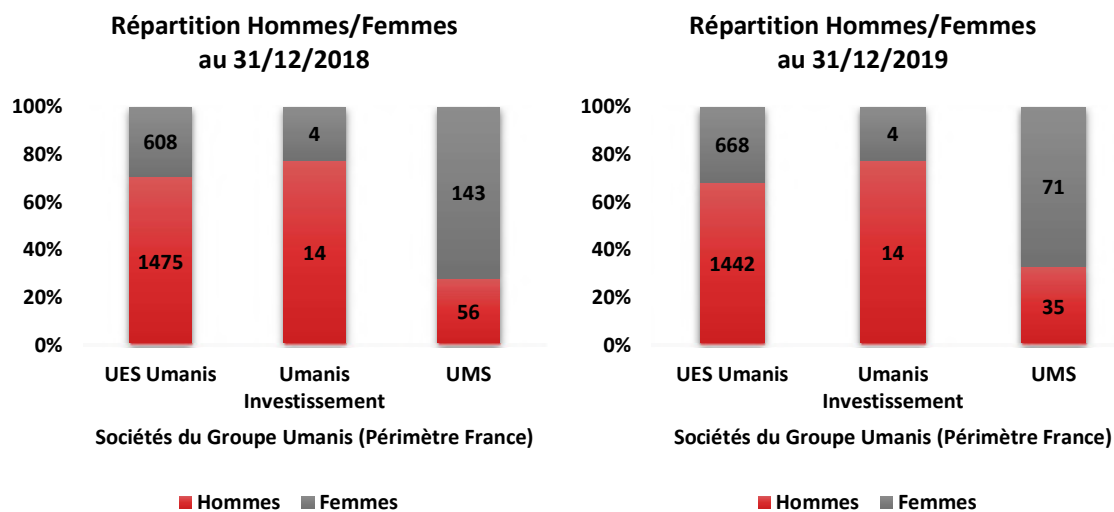
4 INFORMATIONS SOCIALES

4.1 L'effectif total et la répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique



On remarque que l'effectif a augmenté sur l'UES Umanis entre 2018 et 2019. Cette augmentation est notamment due à de la croissance externe.

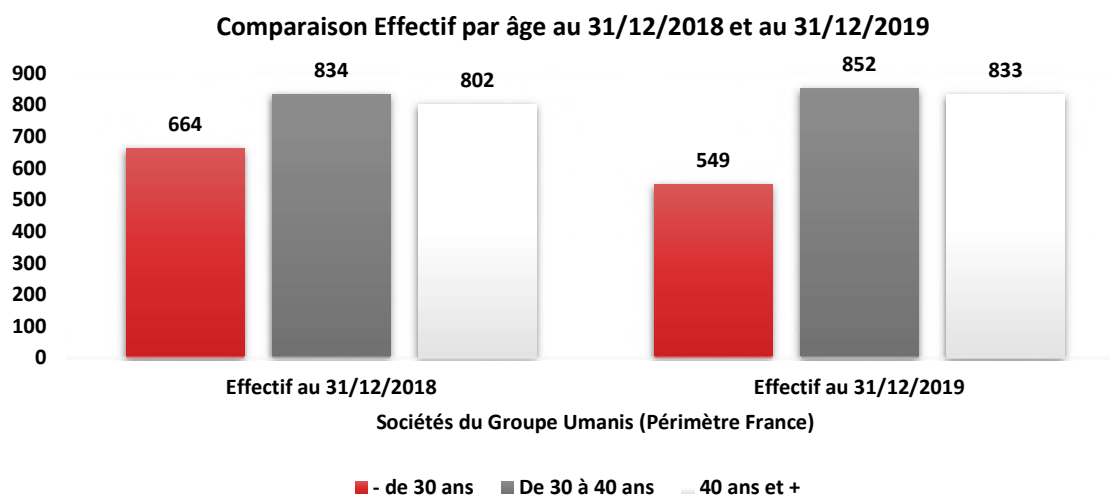
4.1.1 Répartition des salariés par sexe



Les chiffres sont sensiblement équivalents entre l'année 2018 et l'année 2019.

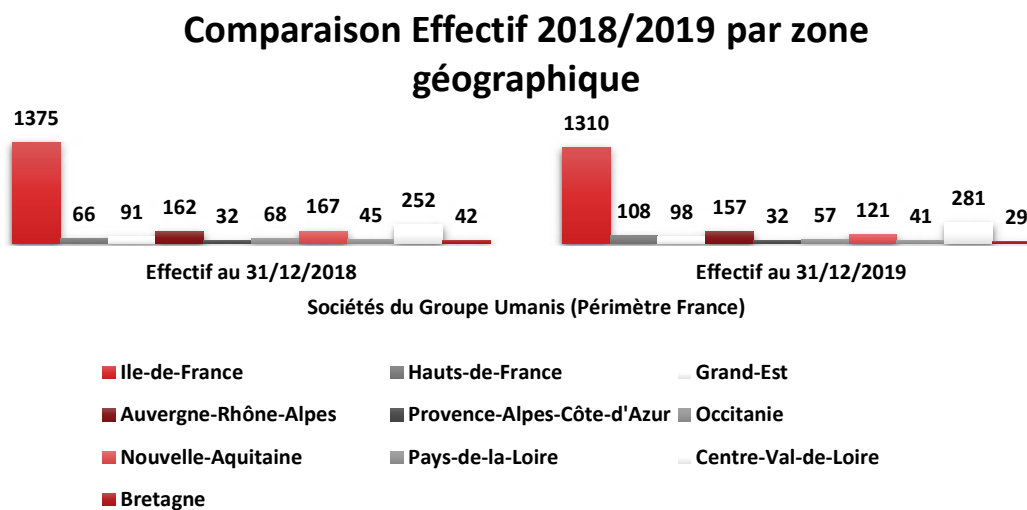
En terme d'égalité professionnelle, la répartition de l'effectif total par sexe pour l'UES Umanis est au-dessus des chiffres publiés par le SYNTEC (71,3% d'hommes / 28,7% de femmes).

4.1.2 Répartition des salariés par âge



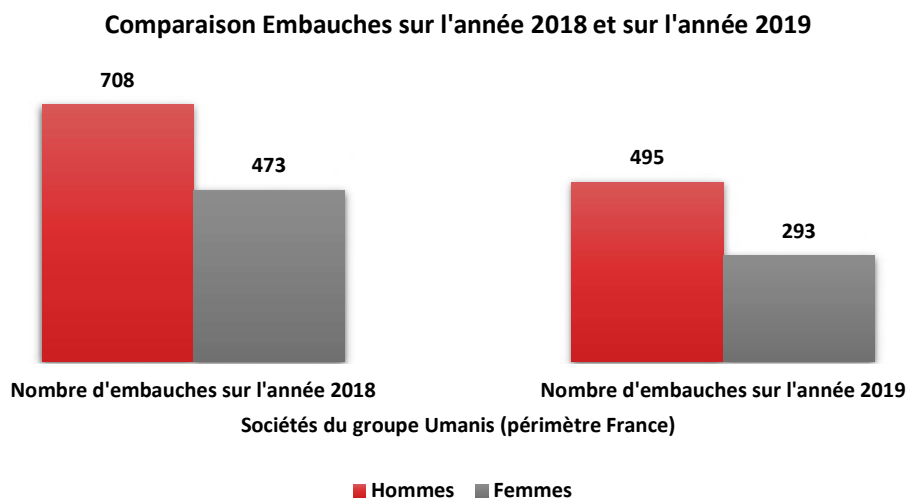
L'âge moyen est en augmentation, justifié par l'intégration de l'effectif des entreprises acquises.

4.1.3 Répartition des salariés par zone géographique

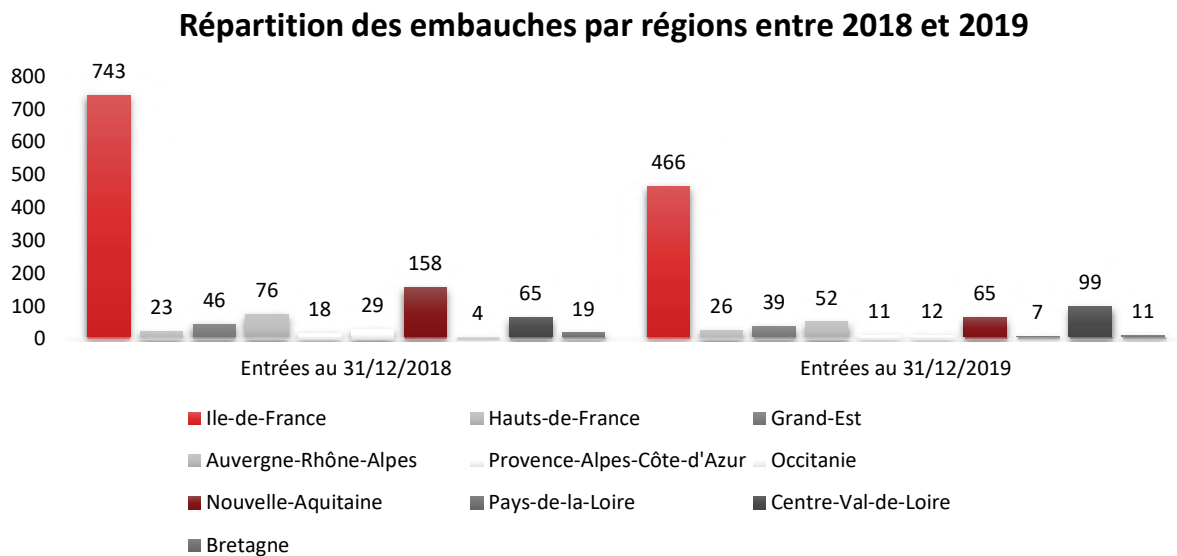


4.2 Les embauches et les sorties volontaires

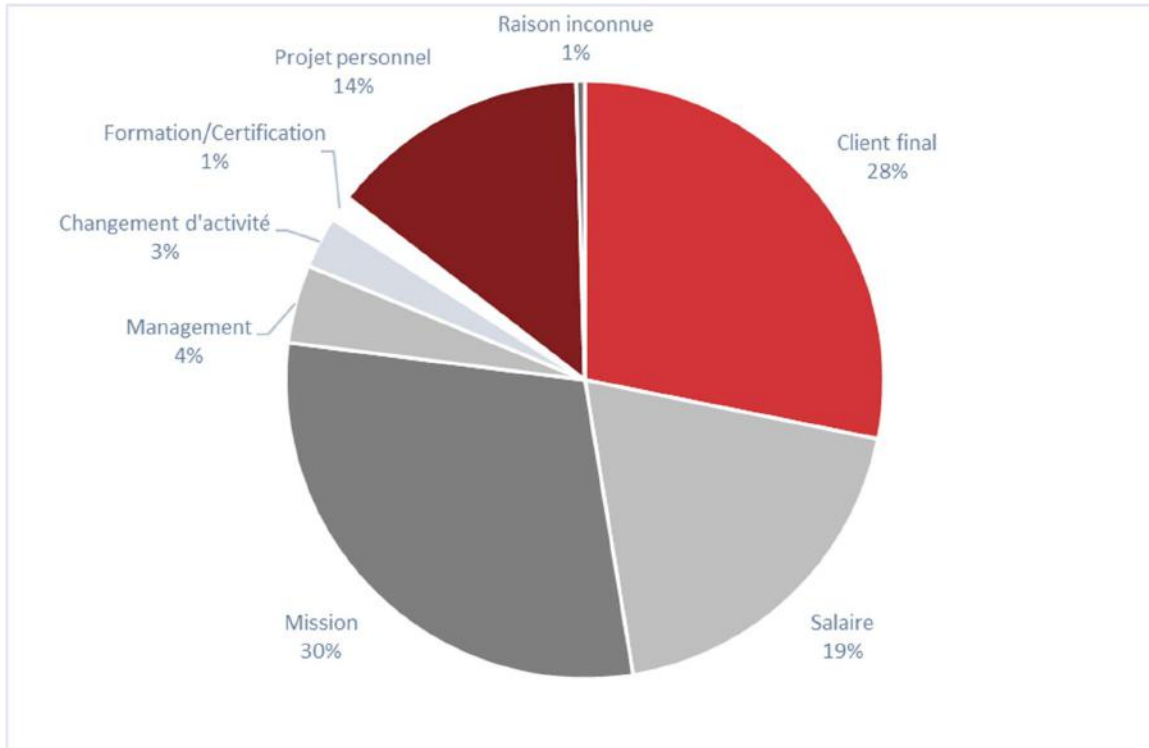
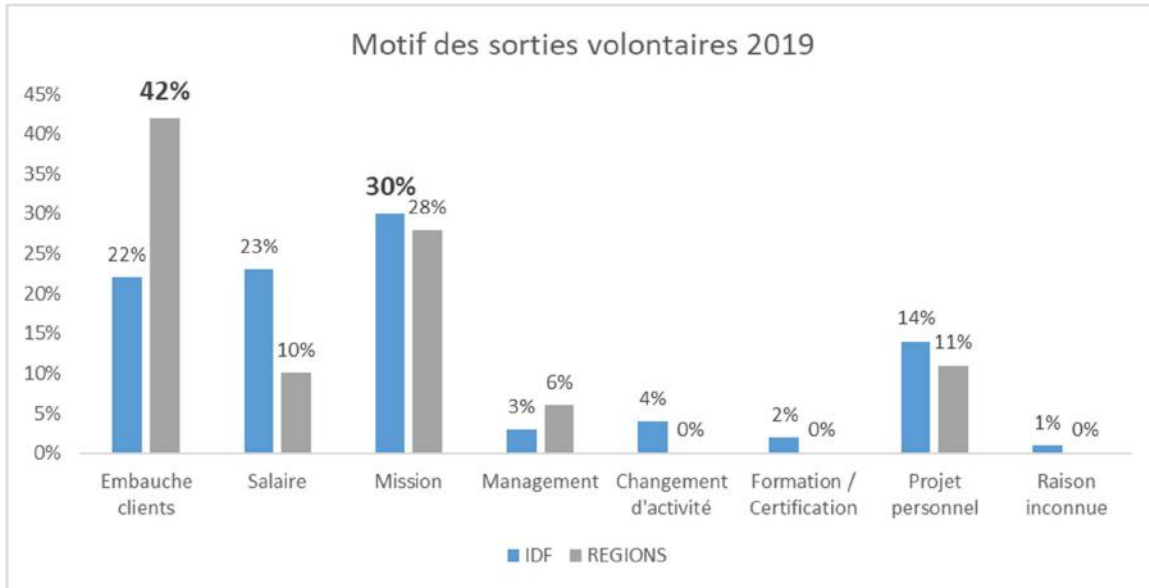
4.2.1 Embauches



Les embauches entre l'année 2018 et 2019 ont diminuées. Cette diminution s'explique par l'acquisition du fonds de commerce de la société CMS Group en 2018.



4.2.2 Motifs des sorties volontaires



Voir § [Les sorties](#)

4.3 Les rémunérations et leur évolution

Sont pris en compte les salaires bruts annuels avec prime de vacances et avec variable en équivalent temps plein (ETP).

Rémunération médiane au 31/12/2018	UES UMANIS	UMANIS INVESTISSEMENT	UMS
	40 560 €	125 000 €	17 982 €

Rémunération médiane au 31/12/2019	UES UMANIS	UMANIS INVESTISSEMENT	UMS
	42 000 €	138 640 €	18 255 €

La rémunération médiane est en augmentation entre 2018 et 2019. Cela s'explique par nos comités de rémunération annuels du fait de notre positionnement sur un secteur d'activité avec des métiers en tension et pénuriques, par nos acquisitions et par l'augmentation du SMIC pour nos salariés UMS.

4.3.1 Pilotage de la masse salariale et évolutions de la rémunération

L'accord de progression et d'augmentation minimale relatif à certains salaires permet aux sociétés de l'UES Umanis d'assurer une progression régulière minimale et garantie de la rémunération de l'ensemble des salariés.

Les augmentations sont individuelles. En application du principe d'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes, les décisions relatives à la gestion des rémunérations reposent exclusivement sur des critères professionnels. Pour un même niveau de responsabilités, de formations, d'expériences professionnelles et de compétences mises en œuvre, le salaire de base doit être identique entre les salariés concernés quel que soit leur sexe. Est également pris en compte le lieu de travail, à savoir : Ile-de-France ou Régions (hors UMS).

En 2019, les comités rémunérations pilotés par les RRH sont mis en place avec pour objectif de faire l'exercice une fois par an (en septembre pour les collaborateurs sans variable et en janvier pour le staff et les collaborateurs avec variables). Ce nouvel exercice permet d'avoir une vision macro, d'avoir une analyse objective collective et de prendre les décisions d'évolutions de rémunérations, d'évolutions de fonctions ou de positionnement (position et coefficient).

4.3.2 La gestion des talents

Le premier exercice de People Review pour Umanis SA a été lancé en septembre 2017 sur le top management.

Depuis 2018 cet exercice a été réitéré pour le TOP management Umanis SA et décliné sur le CODIR N-2 (72 collaborateurs étudiés).

Suite à cet exercice, la direction des ressources humaines met en place des actions d'accompagnement des talents via la formation, des coachings et accompagnements spécifiques.

La People Review est une réunion entre les RRH & Les managers afin d'identifier les compétences, les potentiels de chaque collaborateur selon la méthode suivante :

- Une discussion ouverte pour identifier le niveau de performance, le potentiel, le développement permettant d'identifier le salarié comme : talent, expert, bon contributeur, stagnation ou en difficulté,
- Une réflexion et décision d'un plan de développement individuel pour les talents identifiés,
- Une réflexion sur le plan de succession.]

4.3.3 La gestion de la performance

Pour un meilleur suivi, la direction des ressources humaines a décidé d'organiser les entretiens annuels de performance pendant une période fixe (de juin à août pour les collaborateurs sans variable, de décembre à janvier pour les collaborateurs staff et avec variables). Les RRH chargés d'accompagner les managers dans le déploiement de ces campagnes ont permis d'atteindre un taux de réalisation des entretiens de 98% (concerne les salariés de plus de 1 an d'ancienneté sur les entités UES UMANIS et UMANIS INVESTISSEMENT) et d'apporter une analyse qualitative pour assurer le suivi des actions prévues lors de ces entretiens (formation, mobilité, évolution, points d'attention...).

4.3.4 Les sorties

Dans un souci de limitation et réduction du turn over, les RRH ont pour mission de rencontrer tous les collaborateurs démissionnaires afin de recueillir les raisons de leur départ, les accompagner et les renseigner sur toutes les étapes de sortie. Les informations recensées ont pour objectif d'ajuster la stratégie RH de fidélisation et de maintenir une relationnelle professionnelle avec les collaborateurs jusqu'au dernier jour.

4.4 Organisation du travail

4.4.1 L'organisation du temps de travail

4.4.1.1 UES Umanis / Umanis INVESTISSEMENT

Le groupe applique les dispositions relatives au temps de travail de la convention collective (IDCC : 1486) (bureaux d'études techniques, cabinets d'ingénieurs conseils, sociétés de conseil), à savoir l'accord du 22 juin 1999 relatif à la durée du travail.

L'UES Umanis a signé un accord sur le temps de travail en juin 2016. L'accord reprend les 3 modalités d'organisation du temps de travail mises en place par notre convention collective « Syntec » et a créé un nouveau dispositif, propre à Umanis, plus simple, plus favorable et correspondant mieux à l'organisation et aux besoins de l'entreprise, à savoir les modalités de réalisation de missions avec forfait horaire annualisé (ou modalité 4) concernant l'ensemble des collaborateurs cadres gérés par une clause contractuelle de forfait horaire annualisé à 38h de travail par semaine.

4.4.2 UMS

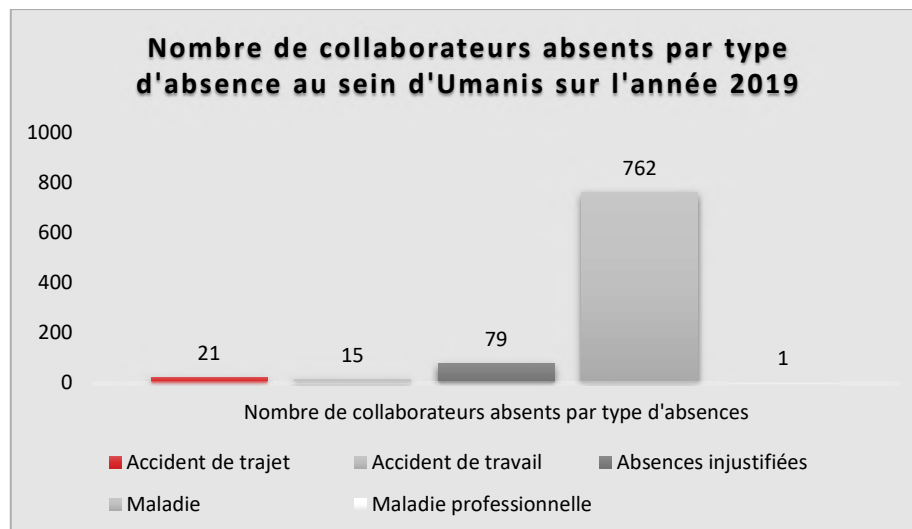
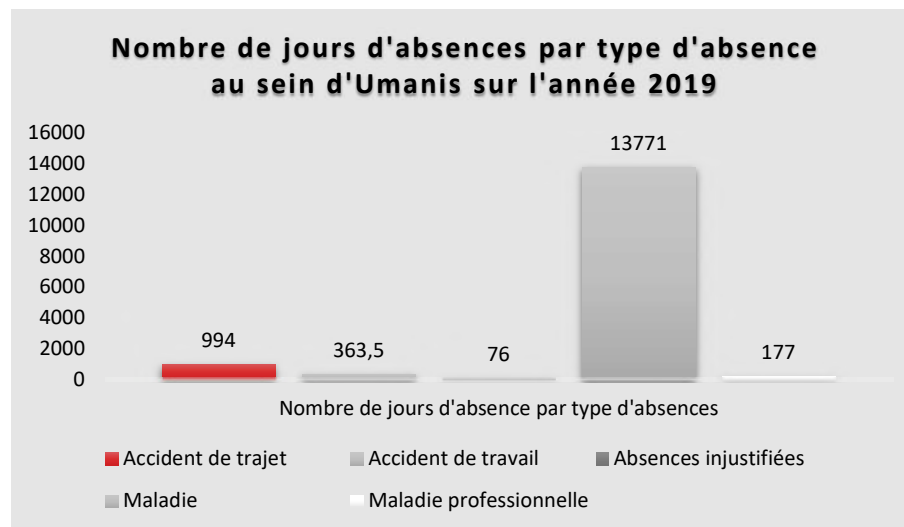
UMS applique les dispositions relatives au temps de travail de la convention collective (IDCC : 3301) (personnel des prestataires de services dans le domaine du secteur tertiaire).

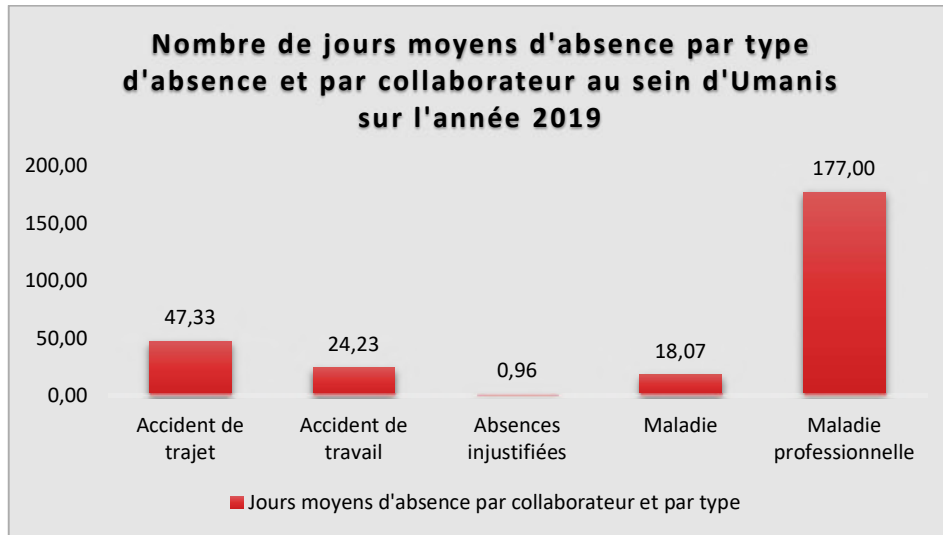
Par ailleurs, il existe un accord sur l'annualisation du temps de travail qui permet de moduler la présence des salariés en fonction de l'activité. Sont concernés tous les téléconseillers.

Enfin, l'activité des centres d'appels étant limitée durant les mois d'été, il est imposé chaque année 4 semaines de congés payés à prendre obligatoirement entre juillet et août.

4.5 L'absentéisme lié au bien-être au travail

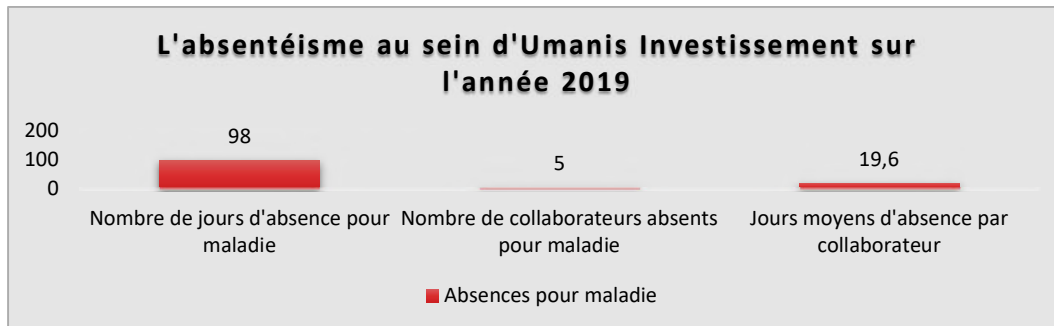
L'absentéisme inclut les arrêts de maladies ordinaires, de maladies professionnelles, les absences injustifiées et les accidents de travail ou durant les trajets.





17,52 jours d'absence par collaborateur

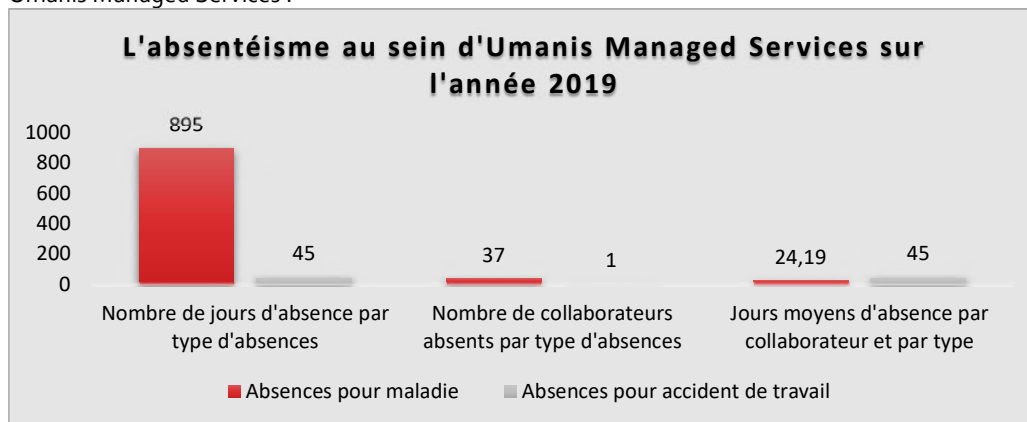
Umanis Investissement :



Umanis Ingénierie :

Il n'y a pas aucune absence dans le cadre d'arrêts de maladies ordinaires, de maladies professionnelles, les absences injustifiées et les accidents de travail ou durant les trajets sur l'année 2019.

Umanis Managed Services :



4.6 Relations sociales

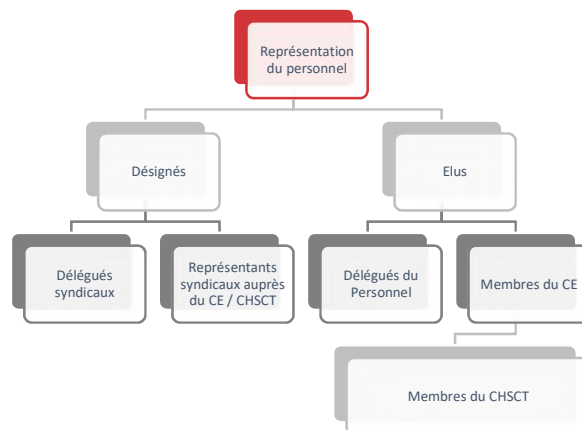
Umanis « France » est à jour des élections professionnelles à tenir qui ont lieu tous les 4 ans.

Une unité économique et sociale (UES) a été mise en place. Elle regroupe les sociétés Umanis SA, Umanis Ingénierie, Contacts Consulting et Océane Consulting Nord, qui sont considérées comme une entreprise unique.

4.6.1 L'organisation du dialogue social

Le dialogue social a évolué au cours de l'année 2019. Les précédentes instances ont été remplacées par la mise en place du Comité Social et Economique.

Avant la mise en place du CSE



Dans les entreprises d'au moins 11 salariés, des délégués du personnel (DP) sont mis en place par voie d'élection (sauf carence de candidature). Au sein d'Umanis « France » sont concernées, Umanis SA, Umanis Investissement et UMS.

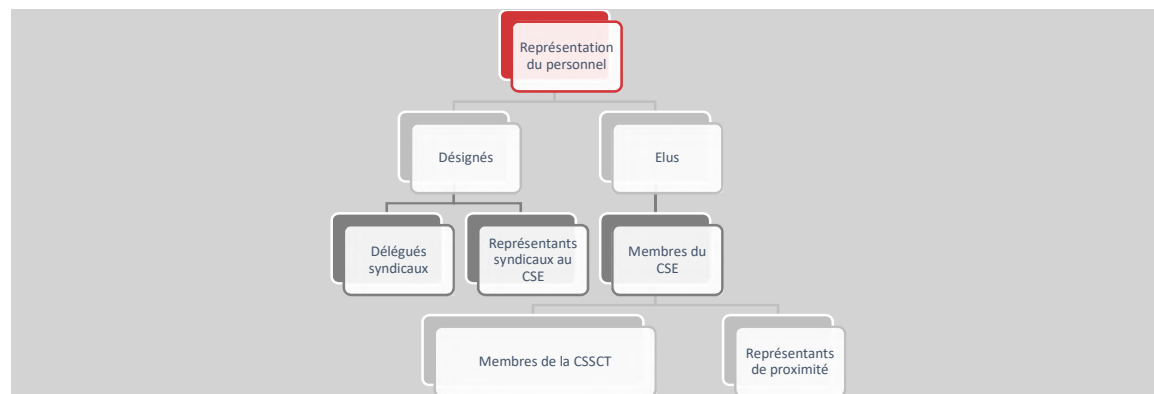
Dans les entreprises de 50 salariés et plus, un comité d'entreprise (CE) composé de représentants élus est mis en place par voie d'élection (sauf carence de candidature). Au sein d'Umanis « France » sont concernées, Umanis SA et UMS.

Dans les entreprises de 50 salariés et plus, un comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) composé de représentants élus est mis en place par voie de désignation (en cas de carence de candidature, les DP assurent le rôle et les missions du CHSCT). Au sein d'Umanis « France » sont concernées, Umanis SA et UMS.

Dans les entreprises de 50 à moins de 200 salariés, l'employeur peut décider la mise en place d'une délégation unique de représentation du personnel. Celle-ci réunit les attributions des délégués du personnel et du comité d'entreprise au sein d'une même délégation élue, en confiant les missions du comité d'entreprise aux délégués du personnel. Au sein d'Umanis « France » est concernée UMS.

Depuis la mise en place du CSE

Le CSE a été mis en place en avril 2019 au sein d'Umanis Managed Services et en décembre 2019 au sein de l'UES Umanis.



Le Comité social et économique (CSE) se substitue à toutes les instances représentatives du personnel (délégués du personnel, comité d'entreprise, comité d'hygiène, de sécurité, et des conditions de travail - CHSCT). Il est obligatoire dans les entreprises de 11 salariés et plus.

Dans les entreprises d'au moins 11 salariés, Le CSE porte les demandes individuelles ou collectives relatives aux salaires et à l'application de la réglementation du travail. Il promeut la santé, la sécurité et l'amélioration des conditions de travail. Il réalise des enquêtes sur les accidents du travail ou les maladies professionnelles. Il exerce le droit d'alerte en cas d'atteinte aux droits des personnes et en cas de danger grave et imminent. Les membres du comité peuvent saisir l'inspection du travail de toutes les plaintes et observations relatives à l'application de la réglementation du travail.

Dans les entreprises d'au moins 50 salariés, le CSE est l'instance d'expression collective des intérêts des salariés afin qu'ils soient pris en compte dans les décisions relatives à la gestion et à la vie économique et financière de l'entreprise, à l'organisation du travail, à la formation professionnelle et aux techniques de production.

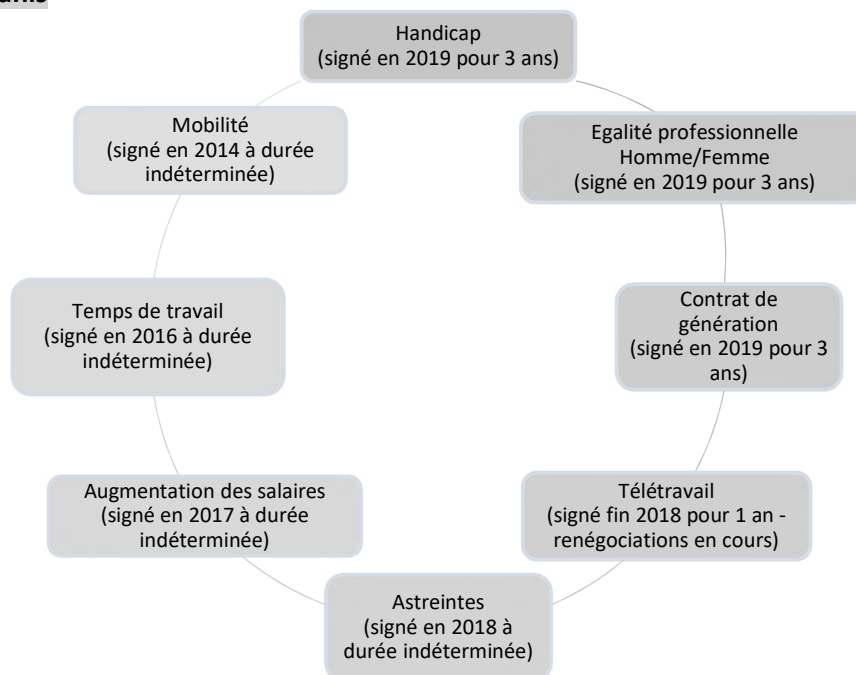
Le CSE joue également un rôle important dans le champ de la santé, de la sécurité et des conditions de travail.

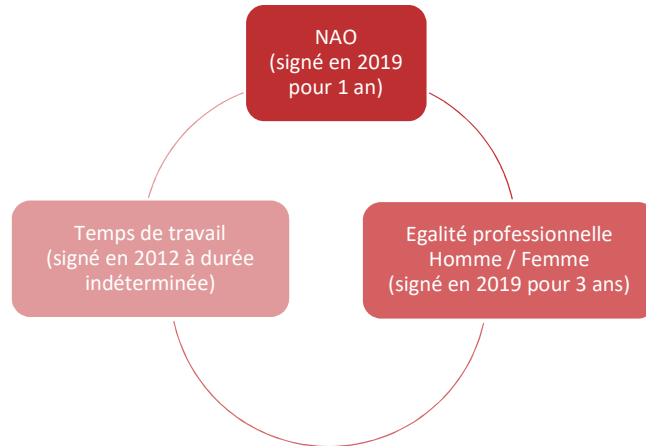
Sont concernées Umanis Managed Services et l'UES Umanis.

	CSE	CSSCT
UES Umanis	1 réunion / mois	Dont 4 réunions / an
UMS	1 réunion / 2 mois	Dont 4 réunions / an
Umanis Investissement	Non Applicable	Non Applicable

4.6.2 Le bilan des accords avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel liés au bien-être au travail

L'UES Umanis





4.7 Santé et sécurité

4.7.1 Les conditions de santé et de sécurité au travail

Le document unique comporte un inventaire des risques identifiés dans chaque unité de travail et sert de base à l'élaboration du programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail. Il est mis à jour à chaque visite de site et sera progressivement étendu à l'ensemble des établissements.

Par ailleurs, Umanis est engagé dans une démarche professionnelle active de respect des dispositions relatives aux visites obligatoires auprès de la médecine du travail. Les visites médicales sont suivies mensuellement par la tenue d'un tableau de reporting et permet ainsi aux ressources humaines d'intervenir le cas échéant dès lors que l'on constate une dégradation sur une agence.

Umanis a également mis en place des guides fil et serres fil sur l'ensemble de ses sites concernés ainsi que les formations SST des utilisateurs.

La direction et les membres du CHSCT ont entrepris des échanges constructifs au niveau de l'UES Umanis sur le sujet des RPS (risques psychosociaux).

Umanis a entrepris une réhabilitation de ses locaux depuis 2016 en respectant les recommandations du code du travail (distance et niveau d'éclairage réglementaire, prise en compte des nuisances sonores, installation de système de contrôle d'accès et de vidéo surveillance, mise en place de mobilier en adéquation avec les nouveaux usages des collaborateurs, zones de co-working, création d'espace de travail et de détente en extérieur avec végétation adaptée).

Enfin, ont été mises en place des zones communes accessibles à l'ensemble des collaborateurs avec des baby-foot, console de jeux, zone d'écoute de musique, bibliothèque participative, distribution de boissons chaudes, restaurants d'entreprises...

4.7.2 Les accidents du travail (fréquence, gravité, maladies professionnelles)

Les sociétés du groupe, de par leurs activités, ne sont pas à considérer comme des entreprises où les risques d'accident du travail sont élevés. Toutefois, cela n'empêche pas la Direction et les membres des CHSCT d'être vigilants sur ces accidents qui font l'objet d'une analyse partagée avec les représentants lors des réunions CHSCT.

Ces informations seront désormais présentées aux membres de la Commission SSCT (Santé, Sécurité, Conditions de Travail).

Taux de fréquence des accidents du travail

Nombre d'accidents avec arrêts de travail x 1 000 000 / rapporté au nombre d'heures travaillées

2017	Umanis SA	UMS
Taux de fréquence des accidents du travail	$11 \times 1\,000\,000 / 3\,310\,454,52$ = 3,32	$7 \times 1\,000\,000 / 268\,705,37$ = 26,05

2018	Umanis SA	UMS
Taux de fréquence des accidents du travail	$8 \times 1\,000\,000 / 3\,613\,021,55$ = 2,21	$5 \times 1\,000\,000 / 222\,032,86$ = 22,52

2019	Umanis SA	UMS
Taux de fréquence des accidents du travail	$7 \times 1\,000\,000 / 3\,707\,929,72$ = 1,89	$2 \times 1\,000\,000 / 191\,463,33$ = 10,44

Il n'y a pas eu d'accident ayant entraîné un arrêt de travail pour la société Umanis Investissement.

Taux de gravité des accidents du travail

Nombre de journées indemnisées x 1 000 / rapporté au nombre d'heures travaillées

2017	Umanis SA	UMS
Taux de gravité des accidents du travail	$211 \times 1\,000 / 3\,310\,454,52$ = 0,06	$306 \times 1\,000 / 268\,705,37$ = 1,14

2018	Umanis SA	UMS
Taux de gravité des accidents du travail	$339 \times 1\,000 / 3\,613\,021,55$ = 0,09	$180 \times 1\,000 / 222\,032,86$ = 0,91

2019	Umanis SA	UMS
Taux de gravité des accidents du travail	$349 \times 1\,000 / 3\,707\,929,72$ = 0,09	$52 \times 1\,000 / 191\,463,33$ = 0,27

Maladies professionnelles

Aucune maladie professionnelle n'a été déclarée au sein du groupe Umanis.

4.8 Formation

4.8.1 L'année 2019 nous a permis de pérenniser la stratégie de gestion de la formation fondée sur 4 axes principaux :

- Adéquation des formations avec les besoins réels des collaborateurs en mission issus des Entretiens de Performance.
- La mise en place de la plateforme U-Learning permettant la mise à disposition du catalogue, le suivi et le traitement des demandes ainsi que la réalisation de formation Mooc
- La mise en place du Plan de Certification autour des technologies partenaires (Microsoft, Google, Dataiku,...) mais aussi des méthodologies demandées par nos clients (Agilité, Devops, ISTQB, Prince2...) afin d'augmenter l'employabilité et l'expertise de nos collaborateurs
- Négociation auprès des organismes afin d'optimiser les budgets et prendre en charge le CPF

4.8.2 Cela nous a permis de concentrer l'effort de formation sur :

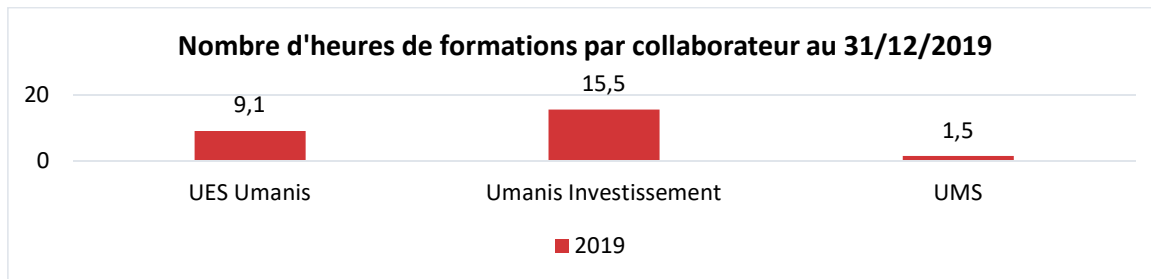
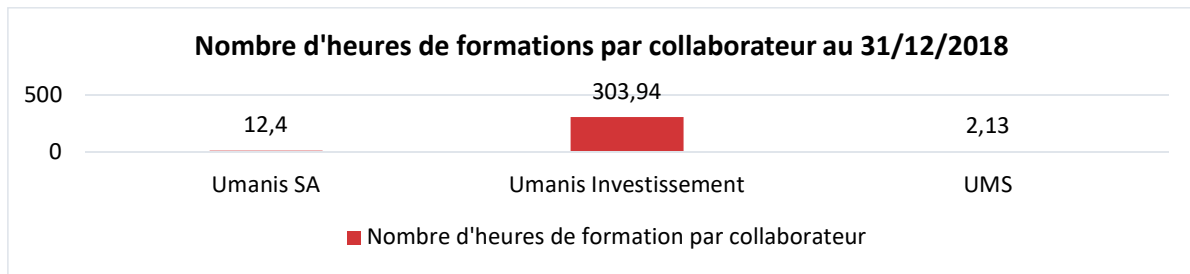
- Nos consultants via des formations dans nos domaines d'expertises.
 - RGPD
 - BI / Big Data (Informatica, MS BI, HADOOP, ...)
 - Web Digital (J2ee, .Net, GWT...)
 - CRM (EDEAL, Salesforce...)
 - Systèmes & Réseau (VMware, Citrix, CISCO...)
 - Méthodologie (ITIL, SCRUM, Prince2, PMP)
 - ...
- Les ressources disponibles afin de maximiser leur chance d'être repositionnées en mission via des certifications Agile, Prince2 et Devops
- L'accompagnement des collaborateurs dans leur mobilisation CPF (Gestion de Projet, Agilité, Anglais, Métiers du test, Développement, Système, Bureautique...)
- Les managers au travers des Formations Umanis Universités avec comme thématiques principales la communication (Prise de Parole en Public, Communication Managériale), le droit (Droit individuel, Droit Collectif, Handicap & Diversité) et les outils (U-CRM, Recrutement)

4.8.3 Réforme de la formation 2019

- Suite à la réforme de la formation, d'importantes modifications ont impacté le service formation, nous n'avons plus qu'un seul dispositif mobilisable financé par nos cotisations: les Actions Collectives.

4.8.4 Le nombre total d'heures de formation

2018		2019		
	Umanis SA	25 823,50 h	UES Umanis	19 197,43 h
	UMS	424 h	UMS	159,5 h
	Umanis Investissement	5471 h	Umanis Investissement	279 h



4.9 Egalité de traitement

4.9.1 Les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes

La diversité et l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes constituent des forces pour notre entreprise, sa croissance et son dynamisme social. Elles permettent notamment de mobiliser les talents et les compétences contribuant à la performance de notre entreprise, abstraction faite de toutes autres considérations pouvant être liées au sexe de l'individu.

Dans le prolongement de la loi du 9 mai 2001 relative à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, de l'accord interprofessionnel du 1er mars 2004 relatif à la mixité et à l'égalité professionnelle, de la loi n°2006-340 du 23 mars 2006 relative à l'égalité salariale visant à supprimer les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes, de la loi du 6 août 2012 relative au harcèlement sexuel et de l'accord national interprofessionnel relatif à la qualité de vie au travail et à l'égalité professionnelle du 19 juin 2013, de la loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, la Direction et les partenaires sociaux avaient engagé des négociations qui ont abouti à un accord.

Dans cet accord, les parties signataires réaffirment que le principe d'égalité entre les femmes et les hommes tout au long de la vie professionnelle est un droit. Pour se faire, l'entreprise accepte de prendre des engagements plus volontaires et plus ambitieux avec un suivi renforcé par les instances représentatives du personnel.

En outre, les parties signataires dénoncent tout comportement ou pratique qui pourrait s'avérer discriminant à l'encontre des salariés.

Sur la base de ce principe, du diagnostic élaboré dans le cadre du rapport annuel sur la situation comparée des femmes et des hommes dans l'entreprise et de la note obtenue pour l'index égalité femmes hommes (94/100 au 1er mars 2020), les parties signataires de l'accord conviennent de fixer des objectifs de progression dans les domaines suivants :

- L'embauche ;
- Le déroulement des carrières ;
- La promotion professionnelle ;
- La rémunération effective ;
- L'articulation entre activité professionnelle et exercice de la responsabilité familiale.

L'atteinte de ces objectifs s'effectue au moyen d'actions concrètes et d'indicateurs chiffrés, dont la nature, l'étendue et le délai de réalisation font également l'objet du présent accord.

A ce titre et pour information, les indicateurs et le résultat final sont présentés ci-dessous :

Le nombre de points obtenu ne nécessite pas de mesures correctives (>75).

Umanis UES :

Pour Umanis SA :

	indicateur calculable (1=oui, 0=non)	valeur de l'indicateur	points obtenus	nombre de points maximum de l'indicateur	nombre de points maximum des indicateurs calculables
1- écart de rémunération (en %)	1	0,9	39	40	40
2- écarts d'augmentations individuelles (en points de %)	1	4,6	20	20	20
3- écarts de promotions (en points de %)	1	3,6	15	15	15
4- pourcentage de salariés augmentés au retour d'un congé maternité (%)	1	100	15	15	15
5- nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	1	2	5	10	10
Total des indicateurs calculables			94		100
INDEX (sur 100 points)			94		100

Pour Océane Consulting :

	indicateur calculable (1=oui, 0=non)	valeur de l'indicateur	points obtenus	nombre de points maximum de l'indicateur	nombre de points maximum des indicateurs calculables
1- écart de rémunération (en %)	1	0,1	39	40	40
2- écarts d'augmentations individuelles (en points de % ou en nombre équivalent de salariés)	1	1,5	35	35	35
3- pourcentage de salariés augmentés au retour d'un congé maternité (%)	0	INCALCULABLE		15	0
4- nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	1	1	0	10	10
Total des indicateurs calculables			74		85
INDEX (sur 100 points)			87		100

Pour Umanis Managed Services :

	indicateur calculable (1=oui, 0=non)	valeur de l'indicateur	points obtenus	nombre de points maximum de l'indicateur	nombre de points maximum des indicateurs calculables
1- écart de rémunération (en %)	1	0	40	40	40
2- écarts d'augmentations individuelles (en points de % ou en nombre équivalent de salariés)	1	0,4	35	35	35
3- pourcentage de salariés augmentés au retour d'un congé maternité (%)	1	100	15	15	15
4- nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	1	3	5	10	10
Total des indicateurs calculables			95		100
INDEX (sur 100 points)			95		100

Les entreprises de moins de 50 salariés ne sont pas concernées par la publication de l'index de l'égalité femmes-hommes. C'est le cas pour UMANIS INVESTISSEMENT et CONTACTS CONSULTING.

4.9.2 Les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées

Le groupe s'est engagé dans une démarche volontariste afin de changer la perception du handicap à tous les niveaux de l'entreprise, soit de la Direction en passant par le management, les RH mais aussi les collaborateurs du groupe.

En premier lieu, il est important de souligner quelques chiffres qui permettent de comprendre la problématique à laquelle le groupe est confronté.

- Seul 6 % des travailleurs en situation de handicap possèdent un niveau Bac + 2 et plus, or nos métiers concernent essentiellement des profils Bac + 5
- 80 % des handicaps surviennent au cours de la vie et pas à la naissance
- 80 % des handicaps sont invisibles

La définition du handicap au regard des textes législatifs est très éloignée de l'image que chacun d'entre nous peut en avoir (handicap moteur, déficience mentale).

L'obligation légale qui fixe à 6 % de l'effectif est la même pour toutes les entreprises quel que soit leur secteur d'activité.

En aucun cas l'entreprise n'est en mesure d'imposer à un salarié de se déclarer en tant que travailleur handicapé ni de lui transmettre l'information lorsqu'il l'est.

Pour les salariés éventuellement concernés, il existe une peur bien réelle de se retrouver « catalogués » ou encore « mis au placard » dès lors qu'ils déclareraient leur handicap. Il est donc difficile dans cette situation de les accompagner au mieux et d'aménager leurs conditions de travail en fonction de leur handicap.

Dans ce contexte, la création d'une « Mission Handicap » a trouvé tout son sens.

Celle-ci s'est intégrée à une association des entreprises du 92 gérée par le MEDEF. Lors des réunions mensuelles, chaque société partage son expérience en la matière et cela a permis à Umanis de déterminer des axes prioritaires.

Le recrutement de travailleurs en situation de handicap est apparu comme l'axe majeur qui permettrait de répondre à nos obligations. Ainsi, le groupe a maintenu ses relations avec le « Cap Emploi » (équivalent au Pôle

Emploi mais ne traitant qu'une population de travailleurs en situation de handicap). Des rencontres régulières avec cet organisme ont été tenues mais aucun recrutement n'a été constaté via ce canal.

L'ensemble des consultants RH en charge du recrutement ont été formés pour gérer ces situations, apprendre à aborder le handicap pendant l'entretien lorsque c'est nécessaire, faciliter l'intégration des collaborateurs concernés, etc.

Diverses actions de communication sont réalisées régulièrement par la Mission : intervention de la médecine du travail, aménagements de postes, accompagnement administratif dans la reconnaissance ou son renouvellement, événements de sensibilisation, formation des parties prenantes, participation à des forums et salons, etc. L'appel à des ESAT a été intensifié au travers de la mise sous pli de courriers par exemple.

Par ailleurs, l'accord en faveur de l'insertion et maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap de l'UES* UMANIS, entré en vigueur au 04 mai 2017 et signé courant 2017 a été renégocié fin 2019. L'accord a pour objet de définir les orientations qui visent à assurer le recrutement, l'intégration, le maintien dans l'emploi et la formation des personnes en situation de handicap. L'accord concerne désormais les collaborateurs de l'UES Umanis mais aussi leurs ayant-droits.

Les orientations retenues concernent :

- Un plan d'embauche et d'intégration pour favoriser le recrutement des personnes en situation de handicap au sein de la société UMANIS,
- Un plan de maintien dans l'emploi et d'évolution professionnelle,
- Un plan de communication et de sensibilisation,
- Un plan de développement du partenariat avec les établissements du secteur protégé et adapté, et le recours à ces structures pour l'achat de biens, de sous-traitance ou de prestations de service,
- Un plan de management de la démarche.

Deux comités de pilotage sont planifiés chaque année pour suivre les actions de la Mission Handicap.

Ainsi les actions de sensibilisation sont renforcées depuis 2017.

Depuis 2017, des challenges Handisport sont organisés sur plusieurs agences d'Umanis sur le territoire national.

Depuis 2018, la Mission handicap a fait appel à des intervenants extérieurs et a mis en place des massages par un établissement adapté, ateliers culinaires autour du handicap, cafés signes...

Le recrutement de personnes en situation de handicap a également évolué avec 9 intégrations en 2018 et 10 intégrations en 2019 que ce soit en CDI, CDD ou stage.

Ceci a été possible en partie grâce à des partenariats avec des cabinets de recrutement spécifiques, ainsi que la participation à des forums emploi spécialisés dans le handicap.

Le nombre de personnes en situation de handicap au cours de l'année 2019 a fortement augmenté :

Effectif par année et par société	2017	2018	2019
UES Umanis	29	39	45
Umanis Investissement	1	1	1
UMS	10	11	9
Total	41	51	55

Ainsi, le taux d'emploi UES Umanis est passé de 1,43% en 2017 à 2,09% en 2018 puis à 2,30% en 2019

4.9.3 La politique de lutte contre les discriminations

Le groupe Umanis est signataire de la charte de la Diversité et s'engage à cet effet à combattre toute forme de discrimination.

5 INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

5.1 Politique générale en matière environnementale

En tant que société de services, l'activité d'Umanis a un impact limité sur l'environnement. Malgré tout, Umanis a mis en place différentes actions contribuant à la préservation de l'environnement :

- La **dépense en énergie** : rationalisation des locaux et priorité HQE.
- Le **papier** : impression recto/verso par défaut et impression de document de travail sur papier recyclé, dématérialisation de nos processus internes et externes
- Les **cartouches** : centralisation des impressions et suppression des imprimantes de bureau dites de proximité, et recyclage du matériel informatique
- La **diminution de la production de CO2** par la mise en place de véhicules de service et/ou de fonction les moins polluants possible, en intégrant des véhicules hybrides, et électriques, dans la Car Policy pour limiter l'utilisation des véhicules personnels et des actions internes encourageant la prise des transports en commun (remboursement des titres de transport notamment).

De par ses certifications ISO 9001 : v2015 et ISO 14001 : V2015, un Manuel Q&E ainsi qu'une analyse environnementale (risques) est en œuvre.

Sur chaque site, des affiches sont positionnées à tous les étages pour sensibiliser les collaborateurs au recyclage (cartouches d'encre) et aux économies d'énergie (ex : préférer l'extinction complète à la mise en veille des ordinateurs). En outre, un espace dédié sur le portail intranet permet de retrouver les documents concernant la RSE, dont une publication actualisée d'éco-gestes.

5.2 Pollution

Bien que notre activité de services ait un impact limité sur l'environnement, Umanis a mis en place différentes actions pour réduire notre empreinte environnementale. Nous avons mis en place le tri sélectif et le recyclage des déchets sur tous nos sites. Nous économisons du papier en dématérialisant nos procédures internes. Nous avons supprimé les imprimantes de proximité dites « de bureau » pour des imprimantes collectives codées en recto verso par défaut. Le matériel informatique et télécom ainsi que le mobilier usagé sont récupérés par des organismes spécialisés pour y être systématiquement recyclé.

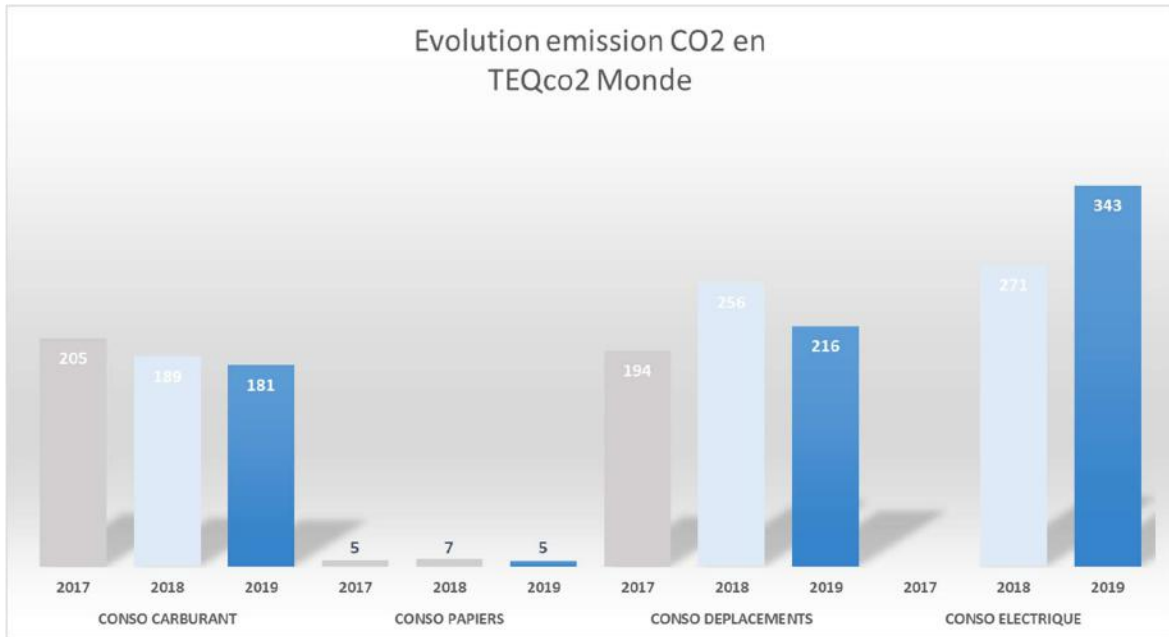
Notre consommation électrique est également sous surveillance.

Pour continuer à limiter les émissions de CO2, Umanis a intégré des véhicules hybrides-électriques, moins polluants, dans sa Car Policy. De plus, la politique « Flotte Auto » inclut une sensibilisation d'Eco-Conduite afin de réduire la consommation de carburant et de limiter l'émission de gaz à effet de serre.

Notre flotte de véhicule est partagée entre les collaborateurs et nous encourageons les réunions en visioconférence dès que cela est possible afin de limiter les déplacements.

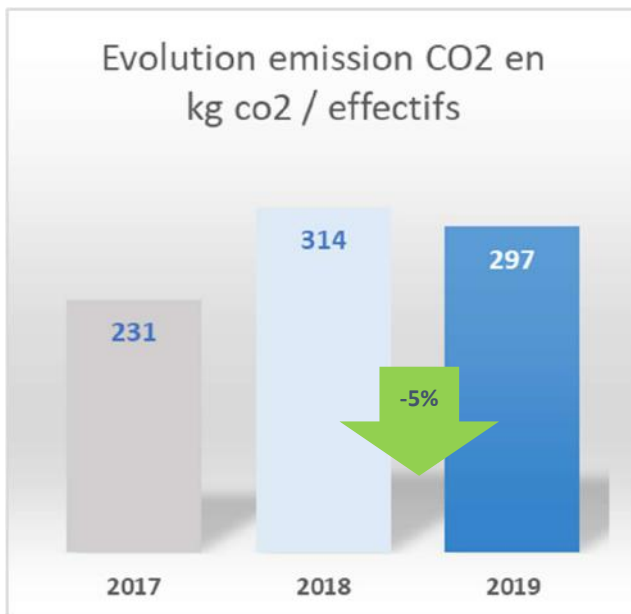
Concernant les déplacements professionnels, Umanis privilégie le transport ferroviaire au transport aérien et une politique voyages est en place.

Tous les produits ménagers dits polluants, utilisés sur les sites d'Umanis, sont répertoriés selon la classification environnementale.



Augmentation très significative de l'émission de CO2 de notre consommation électrique du fait notamment de l'intégration de notre site de Casablanca et la prise en compte de l'ensemble des sites contrairement à 2018 (surveillance sur les sites principaux),

En effet, cette augmentation s'élève à +10.95% pour les sites français contre +26% en ajoutant Casablanca.



5.3 Economie circulaire

5.3.1 Prévention et gestion des déchets

En lien avec sa certification ISO 14001 sur ses sites, l'engagement d'Umanis sur les sites principaux sur la gestion des déchets concerne notamment :

- Le papier par le tri dans les locaux et la collecte sélective, et récupération et destruction des archives par un fournisseur spécialisé, sur les sites de PVC et Nantes notamment,
- Les ampoules, les cartouches d'encre, sont reprises par les fournisseurs,
- Les piles sont remises en point de collecte,
- Le matériel informatique sont systématiquement recyclés via des organismes accrédités, ou donnés à des associations ou écoles,
- Le mobilier usagé est récupéré par des organismes spécialisés.

5.3.2 Actions de lutte contre le gaspillage alimentaire

Ouverture d'une cafétéria au siège social à Levallois Perret courant octobre 2019 :

- Les produits proposés sont issus de circuits courts Bio et Equitable.
- Une politique zéro plastique.
- Proposition de plats végétariens,
- Les invendus sont proposés le mercredi et le vendredi à -50% à partir de 15h

Les distributeurs automatiques en place sont gérés par une entreprise prestataire, également en charge de contrôler et d'assurer la collecte et le traitement des denrées dont la date limite de consommation (DLC) est dépassée.

5.3.3 Utilisation durable des ressources

Consommation d'eau et approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales

La consommation d'eau est principalement utilisée par le ménage, les sanitaires et les fontaines à eau. Il est difficile d'estimer la consommation d'eau des différents sites car celle-ci est comprise dans les charges.

Des robinets avec capteurs automatiques ont été installés sur certains sites afin de réduire le gaspillage d'eau.

Concernant sa consommation d'eau au niveau de ses collaborateurs, Umanis a mis en place sur ses sites des fontaines à eau dans le but de limiter l'utilisation des bouteilles plastique.

Consommation de matières premières et d'énergie - et mesures prises pour améliorer l'efficacité de leur utilisation

De par la nature de son activité, Umanis a une faible consommation de matières premières. Concernant le papier, les impressions sont programmées en noir et blanc et recto/verso par défaut sur toutes les imprimantes d'Umanis, les impressions de documents de travail se font à 100% sur du papier certifié « Ecolabel Européen ». L'Ecolabel européen la "Fleur", créé en 1992, est la certification écologique officielle européenne. Ce label concerne des produits qui ont un moindre impact sur l'environnement sur la base de critères environnementaux et de critères de performance (un produit labellisé doit être au moins aussi efficace qu'un produit classique). Un produit doit impérativement remplir tous les critères pour pouvoir obtenir le [label écologique de l'UE](#). Ces critères écologiques tiendront compte de tous les aspects de la vie d'un produit, depuis sa production et son utilisation jusqu'à son élimination ultérieure (l'approche dite "du berceau à la tombe" ou cycle de vie).

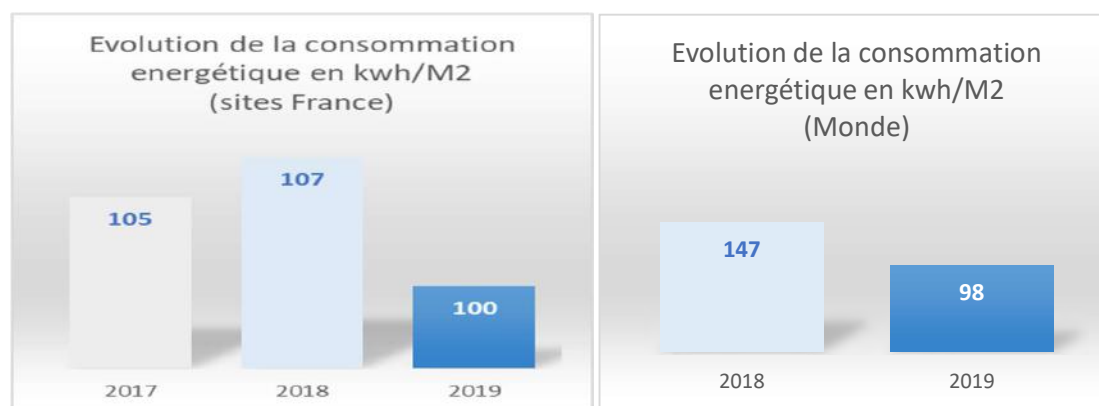
Umanis a mis en place des actions pour améliorer l'efficacité énergétique comme des sessions de sensibilisation Qualité Environnement délivrées aux nouveaux arrivants (tous sites). De plus, et dans une optique d'amélioration continue pour une meilleure prévention de long terme face aux risques liés aux changements climatiques, une publication d'éco-gestes est diffusée sur le site intranet, afin de sensibiliser les collaborateurs au quotidien.

La CAR POLICY 2020 comprend au moins un véhicule HYBRID ou ELECTRIQUE par catégorie. Les véhicules de pool sont quant à eux systématiquement remplacés par des véhicules électriques ou hybrides au fur et à mesure des renouvellements.

La poursuite sur 2020 de la dématérialisation (feuille de paye, suivi de mission collaborateurs...) devrait permettre une amélioration continue sur les prochaines années.

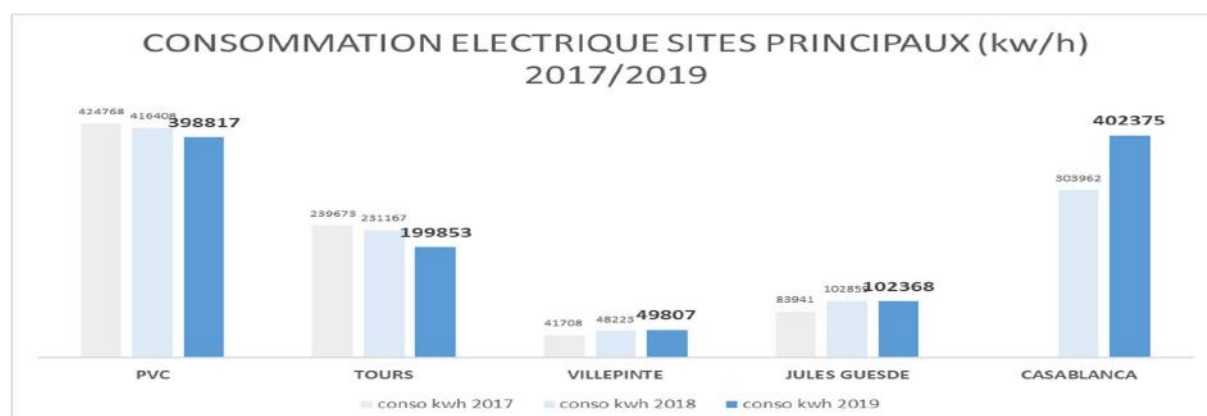
Une rationalisation des locaux sur 2020 en Régions et l'externalisation de 90% de notre infrastructure chez notre partenaire HISI devraient permettre une diminution significative de notre consommation électrique sur les prochaines années.

CONSOMMATION ELECTRIQUES



En 2018, la consommation énergétique 2018 d'un bâtiment de bureaux a une consommation énergétique réelle totale de 182kwh/M2 et par an

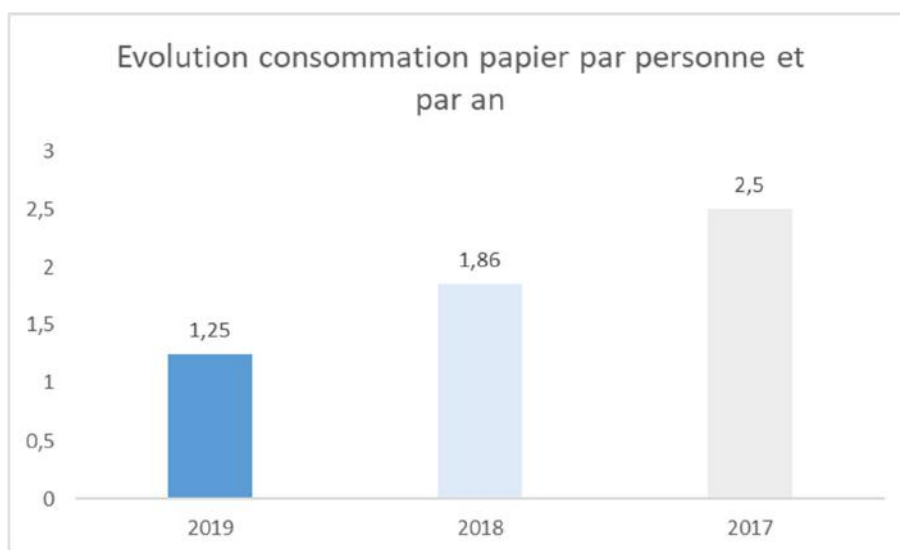
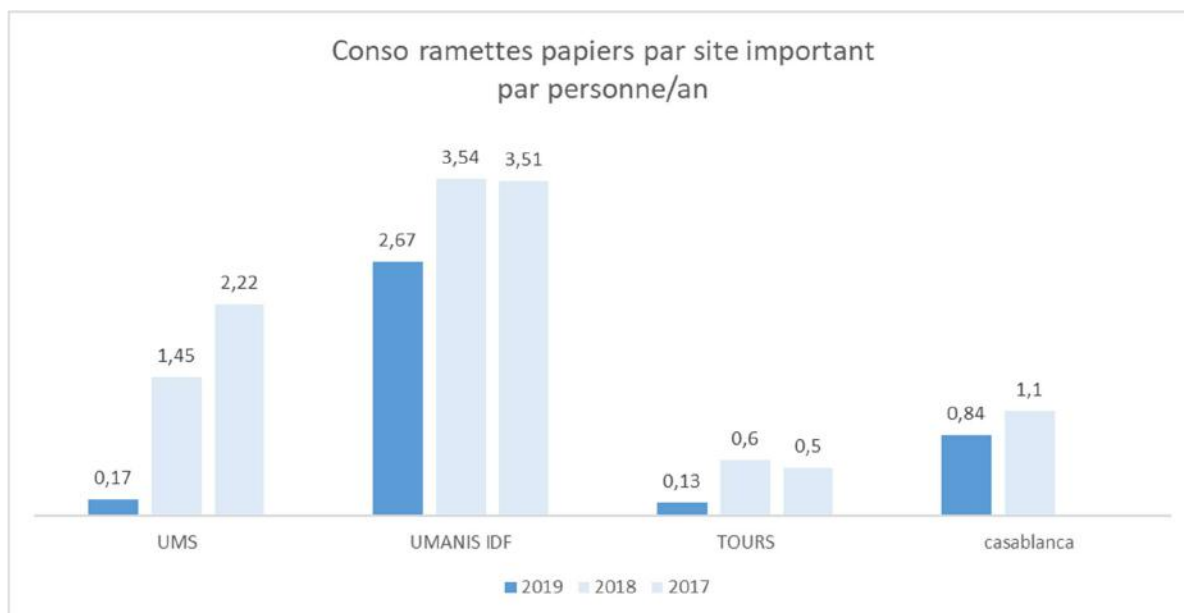
Source : OID - OBSERVATOIRE DE L'IMMOBILIER DURABLE - 2019



Sur les sites importants, la consommation électrique a effectivement diminué mais celle-ci a augmenté sur l'ensemble des sites.

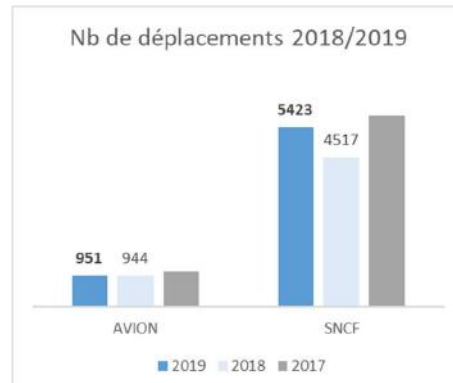
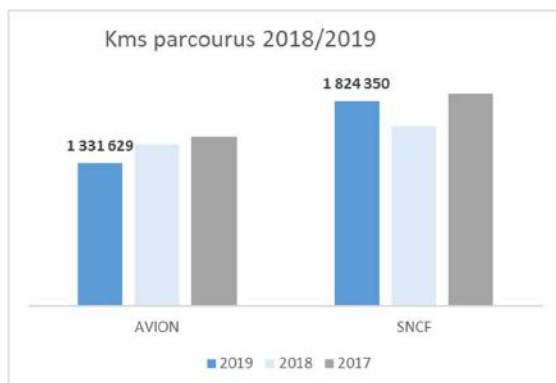
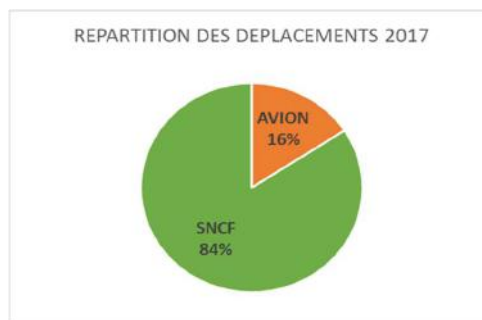
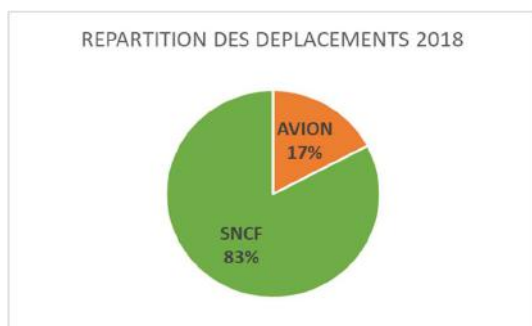
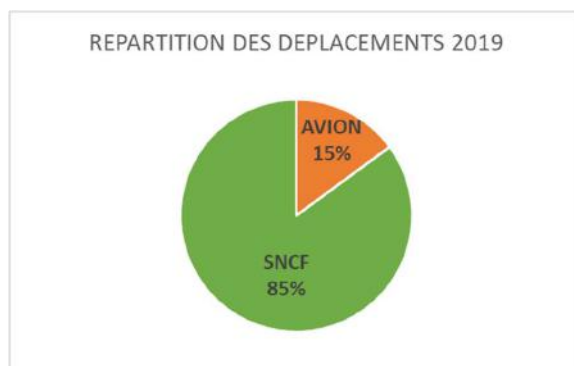
L'augmentation de la consommation sur le site de Casablanca s'explique par l'installation de climatisation supplémentaire et l'accroissement de l'effectif (Umanis + locataires).

CONSUMMATION PAPIERS



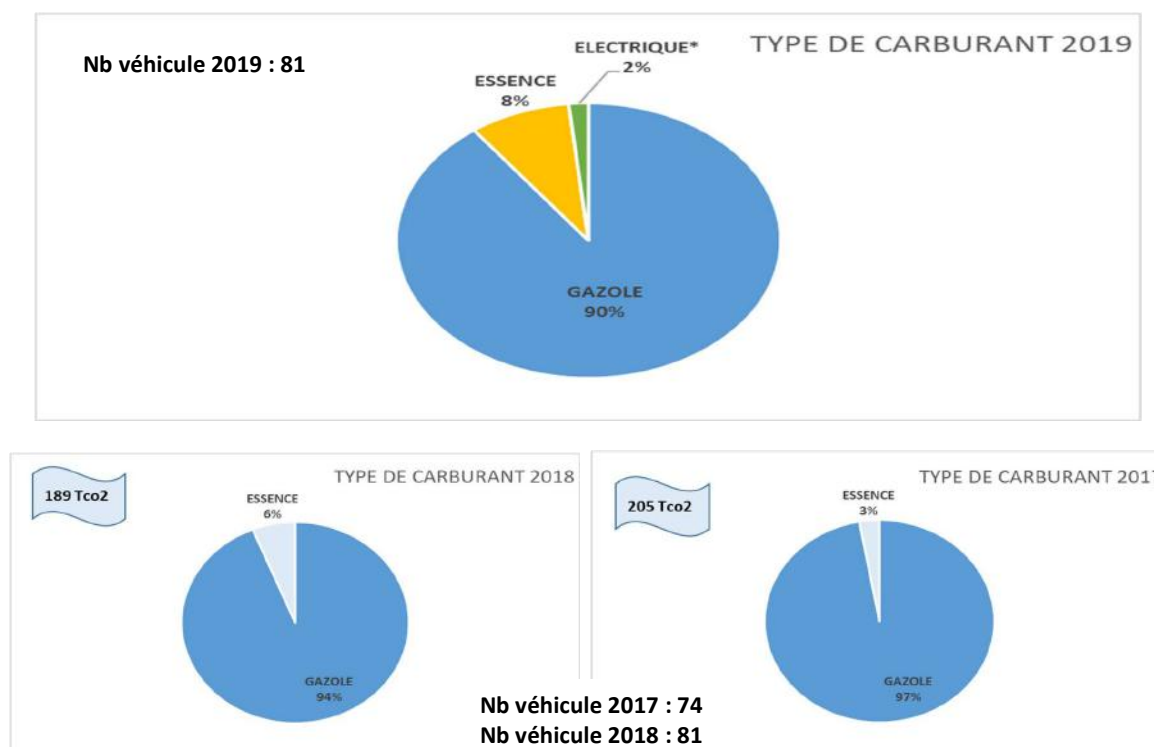
Diminution globale de la consommation de papiers sur l'ensemble des sites du fait de l'effort de dématérialisation entrepris depuis plusieurs années (réponses clients, facturation, entretiens de performance, dossier de candidature, contrat de travail...).

VOYAGES ET DEPLACEMENTS



Malgré une augmentation du nombre de trajet sur 2019, le fer reste très largement plébiscité, de ce fait l'impact CO2 diminue.

CONSUMMATION DE CARBURANTS



Le nombre de véhicule présent dans le parc automobile reste stable sur 2019 mais nous comptons dorénavant 3 véhicules électriques (1 sur l'année 2019, les 2 autres livrés fin 2019 non prise en compte cette année).

5.4 Changement climatique

L'activité d'Umanis n'entraîne pas de rejet conséquent de gaz à effet de serre. L'activité Umanis implique néanmoins le déplacement de ses collaborateurs. Les déplacements professionnels sont maîtrisés et centralisés en interne grâce à notre Service Voyages qui favorise les déplacements à moindre impact de pollution.

Umanis a intégré des véhicules hybrides et électriques, moins polluants, dans sa Car Policy.

De par son organisation sur le territoire national, en sites régionaux plus proches de l'environnement local, Umanis adapte sa politique Q&E aux régions, tout en centralisant sa gouvernance. Une meilleure adaptabilité des solutions face à l'évolution du risque est donc engagée.

5.5 Protection de la biodiversité

En tant qu'entreprise de services, et de ce fait, n'appartenant pas à un secteur lié à l'exploitation de ressources naturelles, l'activité même d'Umanis n'a pas d'incidence sur la biodiversité.

5.6 Respect du bien-être animal et d'une alimentation responsable, équitable et durable

En tant qu'entreprise de services du numérique (ESN) évoluant dans le tertiaire, et de ce fait, n'appartenant pas à un secteur impacté ou impactant le monde animal, l'activité même d'Umanis n'a pas d'incidence sur son bien-être.

Egalement, les activités d'Umanis n'engendrent aucunement d'impacts négatifs allant à l'encontre d'une alimentation responsable.

Voir 5.3.2.

6 INFORMATIONS RELATIVES AUX ENGAGEMENTS SOCIAUX, SOCIÉTAUX EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

6.1 Impact territorial, économique et social de l'activité de la société

6.1.1 En matière d'emploi, de développement régional, sur les populations riveraines ou locales

Tant sur un axe régional que national, Umanis anticipe les évolutions de demain et est à l'écoute de ses collaborateurs qui souhaitent évoluer et acquérir de nouvelles compétences. Umanis cherche à valoriser les savoirs de ses collaborateurs. Dans cette vision, les objectifs se rejoignent avec un plan de formation centré sur trois domaines : technique, fonctionnel/métier et développement personnel. Suite à la réforme de la formation professionnelle, Umanis continue de dépasser ses obligations légales en investissement sur une politique forte de formation. Cette politique s'intègre dans la démarche de la GPEC ce qui permet également de suivre l'évolution du marché et des besoins des clients. Chaque année, un plan de formation, en cohérence avec la réalité opérationnelle et géographique de l'activité, est décidé par la direction. Chaque collaborateur peut donc demander à bénéficier de formations en cohérence avec son parcours et ses ambitions. De plus, en 2019, l'entreprise s'est dotée d'une plate-forme E-learning permettant à l'ensemble de ses collaborateurs de suivre des formations techniques et des MOOC en mode self-service.

Depuis 2010, en plus des bilans de fin de mission, chacun a un entretien professionnel qui permet de faire le point sur l'intérêt, l'environnement de travail et sa localisation géographique, les capacités ou les difficultés rencontrées, les souhaits d'évolution, etc

En 2018 la création de la fonction de RRH voit le jour, les RRH intègrent les équipes de la direction des ressources humaines en ile de France et en régions en 2019.

L'objectif est d'apporter conseil et d'accompagner les managers au quotidien sur les sujets de pilotage de la masse salariale, gestion des talents et de la performance, limitation du turn over, soutien en droit individuel et collectif, déploiement de la stratégie formation, renforcer la proximité collaborateurs par des rencontres formelles (entretien professionnels, entretiens de sortie, entretien de mobilité) et informelles (petit déjeuner, déjeuners d'équipes pour recenser la tendance et l'ambiance terrain).

Au niveau organisationnel, Umanis capitalise sur toutes les missions de référence et les projets qui sont réalisés au travers de toutes ses agences afin que tous les collaborateurs puissent disposer des guides et des méthodologies de développement qui ont déjà été utilisés et qui constituent les best practices.

Enfin, Umanis entretient depuis plusieurs années des relations étroites avec certaines écoles à Paris et en régions avec lesquelles Umanis a noué des partenariats afin de diffuser ses offres d'emploi auprès des jeunes diplômés.

Umanis participe en outre régulièrement à des Forums pour l'emploi organisés par ces mêmes écoles et anime des conférences sur des thématiques actuelles (Big Data, Digital, Cloud, ...).

6.2 Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par les activités de la société

6.2.1 Conditions de dialogue avec ces personnes ou organisations

Dans le cadre de son activité Umanis dialogue avec différents publics :

- **Investisseurs** : par le biais de communiqués de presse diffusés à l'AMF et publiés sur le site web
- **Clients** : informations sur les offres, sur les événements, etc. via le site web, mailings et réseaux sociaux
- **Candidats** : présence sur les salons de recrutement, parution des annonces sur le site web, communication via les réseaux sociaux
- **Education (écoles)** : Umanis recrute la grande majorité de ses collaborateurs dans les Ecoles d'Ingénieurs et de Commerce mais également dans les universités proposant des spécialisations dans les domaines de systèmes d'information et du décisionnel. Umanis entretient depuis plusieurs années des relations étroites avec certaines écoles à Paris et en province avec lesquelles Umanis a noué des partenariats afin de diffuser ses offres d'emploi auprès des jeunes diplômés

Umanis participe en outre régulièrement à des Forums pour l'emploi organisés par ces mêmes écoles et anime des conférences sur des thématiques actuelles (Data/Data, Digital, User Experience, Cloud, ...).

Umanis a lancé sa mission handicap il y a 6 ans. La mission a pour objectif de favoriser l'insertion des personnes en situation de handicap. Elle met en place des actions de recrutement, de formations spécifiques, de sensibilisation et propose un milieu protégé et adapté. Eté 2017, Umanis a signé un accord handicap pour une durée 3 ans, pour œuvrer sur le maintien dans l'emploi, l'accueil et l'insertion ainsi que le développement de la sous-traitance via les milieux protégés. Cet accord a été renouvelé fin 2019 pour une durée de 3 ans.

6.2.2 Actions de partenariat ou de mécénat

Umanis, c'est également une communauté avec un fort sentiment d'appartenance qui se retrouve tous les mois, sur tous les sites, aux « Jeudis d'Umanis », qui échange via nos canaux sociaux (Umanews, blog, réseau social d'entreprise, ...) et qui s'engage via USport, notre association sportive.

Umanis s'appuie également sur ses partenaires éditeurs pour développer les compétences de ses collaborateurs et travailler sur les dernières générations de leurs produits. A cet effet, un programme de certifications sur toutes les technologies éditeurs a été mis en place. Les collaborateurs sont donc régulièrement formés par les éditeurs eux-mêmes et Umanis participe également aux lancements de leurs nouveaux produits sur les versions bêta. Cela permet aussi d'avoir accès en direct au plus haut niveau d'expertise chez les éditeurs et donc d'être à la pointe de ce qui se fait sur le marché. A titre d'exemple, la dernière formation en date a eu lieu à Dallas, Texas, en mars 2020 pour deux jours de formation AIAD autour des solutions Microsoft Synapse Analytics, Power Query, et DAX.

Également, afin de fidéliser ses équipes et de répondre aux attentes de ses clients, UMANIS a lancé et mis en production un outil de LMS (*Learn Management System*), avec la solution TalentSoft et une équipe dédiée, permettant à ses collaborateurs de développer de manière compatible avec le rythme des missions, leurs compétences sur les technologies-clés du marché et répondre ainsi de manière plus agile aux attentes de ses clients et de ses collaborateurs. Cet outil est secondé par une forte politique de certification appuyée et cofinancée par nos partenaires éditeurs

A l'heure de l'adoption de l'IA par les métiers, Umanis multiplie les initiatives et les projets concrets : Ecole IA Microsoft, Hackathon « AI for a better world », certifications Google Cloud, projets R&D et thèses sur l'IA, collectif Impact IA, partenariats start-ups, nouvelles offres IA... Umanis en tant que leader français en solutions métiers "data oriented", affirme sa position d'acteur clé dans l'écosystème de l'Intelligence Artificielle en France avec le lancement de véritables projets d'envergure avec ses clients, de nombreuses initiatives concrètes et des engagements pour le développement d'une IA éthique.

L'Intelligence Artificielle s'infiltré chaque jour davantage dans de nombreux métiers tels que les Ventes, le Marketing et les Services Clients (chatbots, moteurs de recommandation, prédiction du churn...), la Finance et les Ressources Humaines (Forecasting, Risk Management, analyse comportementale, automatisation des tâches...), l'Industrie, la Santé, l'Energie et bien d'autres (trading algorithmique, voitures autonomes, Cybersécurité, Smart Grids, détection de pathologies, maintenance prédictive, robots, Digital Twins, prévision des stocks...).

En tant qu'ESN fondée en 1990 sur les métiers de la donnée et des statistiques, bien avant l'avènement du Big Data, Umanis investit fortement le secteur porteur de l'Intelligence Artificielle, telle une évolution naturelle de son cœur de métier historique.

« En moins de deux ans, le marché de l'IA a formidablement progressé : nous sommes passés de la phase des POC (Proof-of-Concept) et des cas d'usage confidentiels à l'apparition de nouvelles applications métiers exploitant l'IA, et nous constatons aujourd'hui que nos clients prennent en main l'IA et sont prêts à lancer des projets concrets. La période de buzz médiatique et des scénarios de science-fiction est désormais derrière nous, le marché entre aujourd'hui dans une phase plus mature d'appropriation et d'usage de l'IA par les Directions Métiers » déclare Olivier Pouligny, Directeur Général d'Umanis.

Positionnée de manière précoce sur ce marché aujourd'hui en forte croissance, Umanis dispose d'équipes déjà dimensionnées pour accompagner ses clients dans leurs multiples projets intégrant de l'IA. En parallèle, Umanis renforce son expertise et son rayonnement dans l'écosystème en multipliant les initiatives dans les domaines de l'éducation, de la recherche, de l'innovation et de l'éthique, en partenariat avec les grands éditeurs (Microsoft, Google...) ou des start-ups.

- **Ouverture d'une promotion Umanis à l'Ecole IA Microsoft**

Impliquée dès la création de l'Ecole IA de Microsoft/Simplon avec sa première promotion pilote de 24 apprenants, Umanis a confirmé le recrutement de quatre d'entre eux en septembre 2018. Portée par l'ambition de lutter collectivement contre la pénurie de compétences en IA, cette formation de 7 mois a été une pleine réussite.

Pour la seconde promotion (novembre 2018/février 2019), Microsoft ouvre 10 Ecoles IA avec le soutien de 8 partenaires de son écosystème. Umanis inaugure ainsi à Saint-Germain-en-Laye une promotion personnalisée (parité hommes-femmes visée) de 24 nouveaux apprenants, avec objectif pour eux d'intégrer les effectifs de l'ESN en tant que Développeur Data IA, sur des projets liés à la Smart City, aux chatbots ou à l'analyse d'images, entre autres.

- **Certifications Google Cloud sur la Data et le Machine Learning**

En plus de renforcer son partenariat historique avec Microsoft Azure en lançant une large campagne de certification interne, Umanis s'est également engagé dans une démarche transparente de diversification, en décidant depuis juillet 2018 d'accompagner Google dans son ambition de devenir un leader du cloud public.

Avec l'objectif d'être reconnu rapidement sur le marché comme un acteur majeur des offres Google Cloud et le leader sur les spécialisations Data et Machine Learning, Umanis a obtenu les certifications « Professional Data Engineer » et « Professional Cloud Architect pour 20 consultants en mars 2019. Umanis prévoit ainsi d'atteindre le niveau de partenariat « Premier Partner » de Google courant 2019. En se renforçant par l'acquisition de la société Ebiznext, Umanis dépasse ses objectifs avec 40 collaborateurs certifiés GCP, début 2020.

- **Renforcement de l'investissement R&D sur l'IA et l'informatique quantique**

En août 2018, Umanis a annoncé le recrutement de 10 nouveaux docteurs en informatique au sein de sa Direction R&D, pour travailler sur quatre domaines d'application, dont l'Intelligence Artificielle. Dans une optique permanente de produire des résultats tangibles à forte valeur ajoutée pour les clients d'Umanis, l'objectif clair de la R&D est également de déposer des brevets issus de ses recherches et de publier des thèses.

Le travail sur une thèse CIFRE, portant sur la maintenance prédictive des systèmes et la détection d'événements rares grâce au Deep Learning, a ainsi débuté et permet de faire avancer la recherche et les cas d'usage sur le sujet. Parmi les nombreux projets de R&D amorcés sur l'IA (nouveaux algorithmes, RPA, robots auto-apprenants, véhicules autonomes, analyse d'images, de vidéos, de médias...), l'informatique quantique occupe une place majeure avec la mise en place de portages des algorithmes IA sur des plateformes de programmation de systèmes quantiques à l'aide de Microsoft Quantum, pour une recherche d'importants gains de performance futurs.

La dynamique de cet investissement se caractérise par des publications et conférences scientifiques internationales (en annexe).

- **Implication dans le collectif Impact IA**

Créé sous l'impulsion de Microsoft et regroupant un ensemble de grandes entreprises, d'ESN, de start-ups et d'écoles, le collectif Impact IA s'est donné pour mission de réfléchir aux enjeux éthiques et sociaux de l'IA touchant tous les secteurs d'activité et de soutenir des projets innovants, afin d'influer positivement demain.

Adhérent pleinement à ces concepts fondateurs, Umanis s'est impliqué en qualité de membre fondateur (<http://impact-ai.fr/>) dès le démarrage du projet

Le programme d'action du collectif couvre :

- Un observatoire de l'IA
- La création d'une IA responsable
- IA for good, dont l'objectif est de mettre concrètement l'IA au service des grands projets de société
- Education, pour former les jeunes, étudiants et professionnels aux technologies de l'intelligence artificielle

Umanis est impliquée dans l'observatoire et les trois groupes de travail du collectif : IA responsable, IA for Good et Education, ce dernier ayant pour but de réfléchir et d'agir sur la meilleure façon de préparer chacun aux compétences de demain. Umanis porte ainsi les projets de création d'un baromètre des besoins en métiers et en compétences clés en IA, ainsi que d'ateliers d'initiation à l'IA orientés vers des profils très variés : enfants, étudiants, managers, profils techniques et non techniques.

- **Nouveaux partenariats avec des start-ups spécialistes de l'IA**

Afin de rester à la pointe de l'innovation et proposer les technologies et offres de services les plus avancées à ses clients, Umanis conclut régulièrement de nouveaux partenariats stratégiques avec des start-ups de l'écosystème IA français. Dans le domaine des chatbots notamment, des partenariats avec les entreprises Konverso ou Botfuel ont permis de développer des projets pour des grands groupes, afin d'optimiser leur Service Desk IT, par exemple

- **De nouvelles offres IA packagées pour les clients**

Le marché de l'Intelligence Artificielle a explosé en 2018 et est promis à une très forte croissance dans les années à venir. Umanis propose ainsi de nouvelles offres packagées d'implémentation d'IA dans les systèmes IT :

Cognitive Services : modules d'IA de la plateforme Microsoft Azure, les Cognitive Services proposent d'intégrer des algorithmes dans des applications, sites web et bots avec lesquels interagir via des méthodes naturelles de communication. A travers un nouveau package, Umanis propose désormais d'intégrer nativement ces services dans l'ensemble de ses offres, pour des applications métiers telles que la détection des fraudes et d'anomalies, la segmentation client ou encore l'anti-churn.

- **Programme de mécénat de compétences « Cœur Umanis »**

Umanis s'engage en proposant à tous ses collaborateurs d'offrir leurs compétences à des associations ou ONG

Umanis a lancé en Juillet 2019 « Cœur Umanis », un programme de mécénat de compétences destiné à l'ensemble de ses salariés.

Ce dispositif donne la possibilité aux collaborateurs d'Umanis de réaliser, partout en France, des actions d'intérêt général sur leur temps de travail, au service d'associations ou d'ONG. L'objectif pour les salariés est de transmettre leurs compétences et savoir-faire techniques, acquis dans le cadre de leurs fonctions, à des bénévoles œuvrant dans le domaine de l'environnement, de la culture, du patrimoine, des animaux, de l'insertion, de l'éducation ou de l'enfance.

Ce programme porte une double ambition pour Umanis, en s'inscrivant sur le terrain de l'action sociale, et en permettant de donner plus de sens à son activité en tant qu'entreprise responsable. Le mécénat de compétences est également l'occasion de renforcer les liens entre les salariés et leur entreprise.

Ce programme de mécénat de compétences constitue, par ailleurs, un élément d'attractivité important pour le recrutement de nouveaux collaborateurs qui souhaitent s'impliquer activement dans la solidarité.

Pour mettre en œuvre ce programme de mécénat de compétences, Umanis se fait accompagner par l'entreprise solidaire KOEO, pionnière du dispositif depuis 2009 et déjà partenaire d'acteurs du numérique. Elle a établi des relations avec des centaines d'associations demandeuses de formations aux pratiques du numérique.

Lancement réussi pour « Cœur Umanis » puisque 172 journées de mission ont été réalisées en 2019 par les collaborateurs Umanis auprès d'associations d'intérêt général

En six mois d'activité, 58 collaborateurs d'Umanis ont déjà effectué une mission, pour un total de 172 journées de mission réalisées, soit près de 3 jours par collaborateurs engagés. Grâce à des actions de communication interne et au bouche à oreille chez Umanis, le programme connaît ces derniers mois une accélération de la participation.

Pour les collaborateurs d'Umanis, aider une association dans le besoin leur permet de se rendre utile au-delà de leur mission dans l'entreprise et de sortir de leur cadre habituel. Réaliser de bonnes actions et donner de sa personne procure non seulement de nouvelles expériences enrichissantes, mais représente aussi une grande source d'épanouissement personnel et de reconnaissance.

Preuve de la réussite du programme, certains collaborateurs ont ainsi décidé de poursuivre leurs actions de bénévolat pendant leur temps personnel auprès des associations rencontrées.

Dans le cadre de ce dispositif de mécénat, Umanis a également organisé une journée spéciale de Team Building solidaire en décembre 2019. La trentaine de salariés de l'équipe Recrutement a ainsi participé à des ateliers d'aide à la réalisation de CV et de rénovation de vélos dans une Maison de Quartier à Saint-Ouen.

6.3 Sous-traitance et fournisseurs

Umanis a initié depuis 2013 une politique d'achats responsables qui s'appuie sur le choix de partenaires, sous-traitants et de fournisseurs partageant les mêmes axes de progrès en matière environnementale, sociale et éthique des affaires. Une charte des achats responsables a permis de formaliser les ambitions d'Umanis ainsi que les réalisations et les attentes vis-à-vis de partenaires et des fournisseurs. Une nouvelle version de cette charte a été rédigée fin 2018 incluant un questionnaire RSE, éthique et RGPD envoyé à nos principaux partenaires puis analysé.

A titre d'exemple d'achat responsable, Umanis sélectionne les ordinateurs mis à la disposition de ses collaborateurs en fonction du programme d'engagement environnemental du fournisseur (Dell), tout au long du cycle de vie du produit.

Notre plateforme de suivi réglementaire « UMANIS PARTNERS », développée en interne, permet l'intégration complète et suivie de nos fournisseurs et partenaires

7 LOYAUTÉ DES PRATIQUES

Umanis est signataire de la Charte des Nations Unies et s'engage à cet effet à prévenir la corruption (<https://www.unglobalcompact.org/participant/18112-UMANIS>).

En plus d'être signataire de la Charte des Nations Unies, UMANIS est évaluée, chaque année, par l'organisme EcoVadis. La démarche de développement durable d'Umanis a obtenu le statut « Silver ».

Umanis est signataire de la Charte de la Diversité depuis 2008 (<http://www.charte-diversite.com/charte-diversite-signataire-umanis-2122.php>)

Umanis a développé une Charte Achats Responsables et Ethiques (<http://www.umanis.com/nos-engagements/>). Notre charte éthique, publique, nous engage au quotidien dans notre comportement.

Le code éthique d'Umanis va bien au-delà d'une simple suite d'idées abstraites, c'est une formalisation de l'engagement pérenne de la société pour un code de conduite inscrit dans nos pratiques commerciales et à tous les niveaux de la société :

- **Lutte contre la fraude** : les actes de fraudes peuvent être classés en trois grandes catégories : le reporting financier frauduleux, le détournement d'actifs et la corruption. Umanis affiche une tolérance zéro pour toute forme de corruption dans notre domaine professionnel
- **Lutte contre toute forme de pratiques anticoncurrentielles** : fixation des prix, dumping, monopole
- **Respect de la confidentialité** : les collaborateurs ayant connaissance d'informations professionnelles confidentielles sont tenus de n'en faire aucun usage, et doivent prendre les mesures raisonnables pour sauvegarder et protéger en toute circonstance les informations de la société
- **Conflit d'intérêt** : chaque collaborateur se doit, envers Umanis, d'agir avec intégrité et bonne foi. Il est essentiel que les salariés ne fassent rien qui puisse être en conflit avec les intérêts d'Umanis ou qui soit susceptible d'être interprété comme tel
- **Cadeaux d'entreprise et invitations** : nos collaborateurs peuvent offrir et recevoir des cadeaux d'entreprise appropriés, dans le strict respect des lois en vigueur et en étroite relation avec leur travail, avec les clients, les fournisseurs, ou les partenaires commerciaux d'Umanis, dans la mesure où ces cadeaux ont une valeur nominale limitée et ne sont pas donnés ou reçus dans l'intention ou la perspective d'influencer la prise de décision commerciale des bénéficiaires
- **Engagement éthique avec nos fournisseurs** : Umanis demande à tous ses partenaires de premier niveau de signer sa charte éthique, afin de s'assurer contractuellement que les personnes qui travaillent pour le compte d'Umanis sans en être salarié respectent ladite charte et se comportent conformément aux principes qui y sont décrits.
- **Dispositif d'alerte** : Umanis a mis en place un dispositif d'alerte pour s'assurer du respect de ses principes d'éthique, basé sur la mise en place d'un comité d'éthique, d'audits de conformité, d'une procédure d'alerte en cas de risque avéré et de sanctions disciplinaires en cas de violation.

Le comité éthique :

- A pour mission de mettre en place les conditions de l'adhésion de nos collaborateurs à la charte éthique au travers de l'écoute et de l'assistance.
- Étudie la suspicion de violation de la loi ou des règlements et chartes Umanis et de prendre les mesures adéquates.
- Peut mandater le service audit interne pour mener une enquête.
- Peut avoir recours à des experts internes, externes, organismes extérieurs ou comité RSE
- Vérifie s'il est remédié aux incidences négatives d'une violation avérée, et contrôle l'efficacité des mesures prises.
- Permet de demander un conseil relatif à l'application ou au respect de la charte éthique.
- Permet de rapporter tout fait présentant des risques majeurs avérés dans les domaines comptables, financiers, bancaires, de lutte contre la corruption, de pratiques anticoncurrentielles, de lutte contre les discriminations, de harcèlement au travail, de santé, d'hygiène et de sécurité au travail, ainsi que de protection de l'environnement et des clients.

- Les membres du comité d'éthique ont une obligation stricte d'indépendance, d'impartialité, et de confidentialité.

La procédure d'alerte et de protection :

- Toute question relative, ou demande spécifique liée au respect des dispositions légales ou réglementaire, peut être formulée au supérieur hiérarchique, au service des ressources humaines ou au délégué éthique,
- Umanis intègre dans son système de management de la qualité et de l'éthique, des procédures permettant l'alerte et le signalement. L'anonymat du lanceur d'alerte peut être, de façon exceptionnelle, préservé, conformément aux directives légales.
- La procédure d'alerte, accessible sur site www.umanis.com, est destinée au seul cas où le lanceur d'alerte considère qu'une information vers sa hiérarchie peut présenter des difficultés et ne pas donner lieu au suivi approprié.
- Sanctions disciplinaires : Dans le cas de violation avérée, le management procédera avec l'aide des services Umanis associés, à la mise en place de mesures conservatoires et/ou de sanctions disciplinaires. Selon la gravité des faits avérés, la sanction pourra aller d'un simple avertissement à l'exclusion, conformément au règlement intérieur en vigueur.
- Le **RGPD** : Dans le cadre des activités sur les sites internet Umanis.fr, des données à caractère personnel font l'objet d'un traitement informatisé par Umanis. Pour l'ensemble de ces traitements, Umanis SA est l'entité qui détermine les moyens et les finalités et agit ainsi en qualité de responsable de traitement au sens de la réglementation applicable en matière de données personnelles et notamment du Règlement Général sur la protection des données n° 2016/679 du 27 Avril 2016.

- ✓ **DONNÉES COLLECTÉES** : tout ou partie des données fournies en remplissant des formulaires de contact, en chargeant en ligne des contenus, en souscrivant à des newsletters, en s'inscrivant à des événements internes et externes ou en adressant des correspondances, en répondant à des sondages, lors de mesures d'audience, ...
- ✓ **UTILISATION DES DONNÉES** : dans le cadre de la gestion de nos clients, nos prospects, nos fournisseurs et nos partenaires et notamment pour répondre aux demandes et/ou pour envoyer nos newsletters, les invitations aux événements internes et externes à l'entreprise.
- ✓ **PARTAGE DES DONNÉES** : sous réserve de ce qui est indiqué dans notre politique de protection des données personnelles ou à moins qu'un consentement préalable ait été obtenu, les données personnelles peuvent être susceptibles d'être communiquées à des prestataires de services situés en Europe et uniquement dans la limite nécessaire à l'accomplissement des tâches qui leurs sont confiées, et/ou à notre filiale située au Maroc. Les mesures de sécurité mises en place pour UMANIS sont aussi respectées par ses filiales.

Umanis exige de manière stricte de ses prestataires de services que l'utilisation des données personnelles ne soient limitées uniquement pour gérer les services demandés ou fournis par ou pour Umanis. Il est également exigé de ces prestataires de toujours agir en conformité avec les lois applicables en matière de protection de données personnelles et d'accorder une attention particulière à la confidentialité de ces données.

- ✓ **STOCKAGE, CONSERVATION SECURISEE, ACCESSIBILITE** : stockées dans notre base de données hébergée en France, Umanis a pour objectif de toujours conserver les données personnelles de la manière la plus sûre et la plus sécurisée, et uniquement pendant la durée nécessaire à la réalisation de la finalité poursuivie par le traitement. Dans cette perspective, les mesures physiques, techniques et organisationnelles appropriées sont prises pour empêcher dans toute la mesure du possible toute altération ou perte des données ou tout accès non autorisé à celles-ci.

Il est toujours possible par son propriétaire, de contacter Umanis pour consulter, demander de corriger, compléter, clarifier, supprimer les données personnelles en possession, par courrier postal, électronique. De même, il est toujours possible de s'opposer à ce que les données identifiées soient utilisées à des fins de prospection commerciale ou communiquées à des tiers, ou de demander la limitation du traitement de ces données.

- ✓ Toute réclamation sur la manière dont Umanis traite les données personnelles peut être adressée à la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL), par courrier postal : CNIL - 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07, ou en ligne : <https://www.cnil.fr/fr/plaintes>.

9 TABLE DE CONCORDANCE

Tableau de concordance des informations requises par l'article L.225-102-1 et l'article R.225-105 du code de commerce

Le présent document de référence comprend les informations requises par les articles L. 225-102-1 et R. 225-105 du Code de commerce.

Le tableau de concordance suivant renvoie aux sections du document correspondant à la déclaration de performance extra financière.

Déclaration de performance extra financière	Chapitre(s)/ Section(s)
I. Modèle d'affaires Cahier introductif	1, 2
II. Présentation des principaux risques	3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5
III. Procédures de diligence raisonnables et indicateurs clés de performance	3.1.2, 3.2.2, 3.3.2, 3.4.2, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8
IV. Conséquences sociales de l'activité	3.6, 3.7, 4.1 à 4.9, 6, 7
V. Conséquences environnementales de l'activité	3.6, 3.7, 5.1 à 5.5, 7
VI. Respect des droits de l'Homme	3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 7
VII. Lutte contre la corruption	3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 4.4.1, 4.6.1, 6.3, 7
VIII. Lutte contre l'évasion fiscale	3.5, 3.5.2, 3.6.3, 3.7, 3.8, 6.3, 7
IX. Changement climatique	3.7.1, 5.4
X. Economie circulaire	3.7.1, 5.3, 6
XI. Accords collectifs conclus dans l'entreprise et à leurs impacts sur la performance économique de l'entreprise ainsi que sur les conditions de travail des salariés	4.4, 4.5, 4.6.1, 4.6.2
XII. Lutte contre le gaspillage alimentaire	5.3.2
XIII. Lutte contre les discriminations et la promotion de la diversité	3.7.1, 3.8.1, 4.1, 4.6, 4.9
XIV. Handicap	3.7.1, 3.8.1, 4.1, 4.6, 4.9.2
XV. Lutte contre la précarité alimentaire	
XVI. Respect du bien-être animal et d'une alimentation responsable, équitable et durable	3.7.1, 5.6

Publications scientifiques des travaux 2019 de la direction Umanis Research & Innovation

Moteurs de recommandations

- **TITRE : Learning Fuzzy SPARQL User Preferences**
- NOM DE LA CONFERENCE : 31th IEEE International Conference on Tools with Artificial Intelligence ICTAI'19)
- AUTEURS : O. Slama, A.Yazidi.
- DATE : 04/11/2019
- LIEU : Portland, Oregon, USA
- URL : <http://www.ictai2019.org/index.html>
-
- **TITRE : Personalized queries under a generalized user profile model based on fuzzy SPARQL preferences**
- NOM DE LA CONFERENCE : 28th IEEE International Conference on Fuzzy Systems (Fuzz-IEEE'19)
- AUTEURS : O. Slama
- DATE : 23/06/2019
- LIEU : New Orleans, LA, USA
- URL : <https://ieeexplore.ieee.org/document/8858863>
-
- **TITRE : Requêtes personnalisées sous un modèle de profil utilisateur généralisé basé sur les préférences SPARQL floues.**
- NOM DE LA CONFERENCE : 20e Conférence Internationale Francophone sur l'Extraction et la Gestion des Connaissances (EGC'20)
- AUTEURS : O. Slama
- DATE 27/01/2020
- LIEU : Bruxelles, Belgique
- URL : <https://egc2020.sciencesconf.org/>

Orchestration optimisée de containers :

- **TITRE : New Scheduling Strategy Based on Multi-Criteria Decision Algorithm**
- NOM DE LA CONFERENCE : The Euromicro International Conference on Parallel, Distributed and Network-Based Processing (IEEE PDP 2019)
- AUTEURS : T. Menouer, P. Darmon
- DATE : 13/02/2019
- LIEU : Pavia, Italy
- URL : <https://ieeexplore.ieee.org/document/8671594>
-
- **TITRE : Towards a Parallel Constraint Solver for Cloud Computing Environment**
- NOM DE LA CONFERENCE : The IEEE International Conference On Big Data Service And Applications
- AUTEURS : T. Menouer, N. Sukhija, P. Darmon
- DATE : 09/04/2019
- LIEU : San Francisco East Bay, California, USA
- URL : <https://ieeexplore.ieee.org/document/8848257>
-
- **TITRE : SAFC: Scheduling and Allocation Framework for Containers in a Cloud Environment**
- NOM DE LA CONFERENCE : The International Conference on High Performance Computing & Simulation (HPCS 2019)
- AUTEURS : T. Menouer, C. Cerin, C. Jiang, J. Rivalan
- DATE : 18/07/2019
- LIEU : Dublin, Ireland
- URL : <https://docs.google.com/viewer?a=v&pid=sites&srcid=Y2IzZWR1LmluZm98aHBjczlwMTI8Z3g6MjgzOTViYTExZTY2ZDZjOA>

- **TITRE : Containers Scheduling Consolidation Approach for Cloud Computing**
- NOM DE LA CONFERENCE : The International Symposium on Pervasive Systems, Algorithms and Networks (I-SPAN 2019)
- AUTEURS : T. Menouer, P. Darmon
- DATE : 17/09/2019
- LIEU : Naples, Italy
- URL : https://link.springer.com/chapter/10.1007/978-3-030-30143-9_15
-
- **TITRE : Power efficiency Containers Scheduling Approach Based on Machine Learning Technique for Cloud Computing Environment**
- NOM DE LA CONFERENCE : The International Symposium on Pervasive Systems, Algorithms and Networks (I-SPAN 2019)
- AUTEURS : T. Menouer, O. Manad, C. Cérin, P. Darmon
- DATE : 17/09/2019
- LIEU : Naples, Italy
- URL : https://link.springer.com/chapter/10.1007/978-3-030-30143-9_16
-
- **TITRE : Accelerated Prometheus Algorithm Based on Dimensionality Reduction**
- NOM DE LA CONFERENCE : 9th IEEE International Symposium on Cloud and Service Computing
- AUTEURS : T.Menouer, C. Cérin, P.Darmon
- DATE : 19/11/2019
- LIEU : Kaohsiung, Taiwan
- URL : https://link.springer.com/chapter/10.1007/978-3-030-38651-1_17

Privacy / GDPR / Cryptographie :

- **TITRE : SecP2I : A Secure Multi-party Discovery of Personally Identifiable Information (PII) in Structured and Semi-structured Datasets**
- NOM DE LA CONFERENCE : IEEE International Conference on Big Data
- AUTEURS : A. Mrabet, M. Bentounsi, P. Darmon
- DATE : 09.12.19
- LIEU : Los Angeles, USA
- URL : https://www.researchgate.net/publication/337465545_SecP2I_A_Secure_Multi-party_Discovery_of_Personally_Identifiable_Information_PII_in_Structured_and_Semi-structured_Datasets
-
- **TITRE : Détection des Données à Caractère Personnel dans les Bases Multidimensionnelles**
- NOM DE LA CONFERENCE : EDA'19 : 15ème Journées Business Intelligence & Big Data
- AUTEURS : A. Mrabet, A. Hassan, P. Darmon
- DATE : 03.10.19
- LIEU : Montpellier, France
- URL : <https://editions-rnti.fr/?inprocid=1002544>
-
- **TITRE : Personal Data Detection in Multidimensional Databases**
- NOM DE LA CONFERENCE : 8th International Conference on Innovation and New Trends in Information Technology
- AUTEURS : A. Mrabet, A. Hassan, P. Darmon
- DATE : 20.12.19
- LIEU : Tangier, Morocco
- URL : https://www.researchgate.net/publication/337445492_Personal_Data_Detection_in_Multidimensional_Databases

- **TITRE : ARIANE : la Gouvernance des Données comme Accélérateur de Conformité au Règlement Général sur la Protection des Données**
- NOM DE LA CONFERENCE : BDA 2019 (35eme conférence sur la gestion des données)
- AUTEURS : M. Bentounsi, E. Cante, D. Coya, P. Darmon, A. Chambourcy, G. Gnokam
- DATE : 15/10/2019
- LIEU : Lyon, France
- <https://www.researchgate.net/publication/334431954> ARIANE la Gouvernance des Donnees comme Accelerateur de Conformite au Reglement General sur la Protection des Donnees
-
- **TITRE : High-performance of the Multiplication over the Quadratic Extension in Montgomery Domain for the Pairing Cryptosystems**
- NOM DE LA CONFERENCE : 19th International Conference on Sciences and Techniques of Automatic Control and Computer Engineering (STA)
- AUTEURS : A. Mrabet, P. Darmon
- DATE : 24 .03.19
- LIEU : Sousse, Tunisie
- URL : <https://www.researchgate.net/publication/333228375> High-performance of the Multiplication over the Quadratic Extension in Montgomery Domain for the Pairing Cryptosystems

Quantum IA :

- **TITRE : A hybrid “quantum and classical” method for outlier detection**
- NOM DE LA CONFERENCE : 9th International Conference on Software and Computer Application (ICSCA 2020)
- AUTEURS : R.Mazouzi, P.Harel
- DATE : 18/02/2020
- LIEU : Langkawi, Malaysia
- URL : <http://www.icsca.org>

BI / OLAP

- **TITRE : Data Reduction in Multifunction OLAP**
- NOM DE LA CONFERENCE : 23rd European Conference on Advances in Databases and Information Systems (ADBIS'19)
- AUTEURS : A. Hassan, P. Darmon
- DATE : 08.09.19
- LIEU : Bled, Slovenia
- URL : https://link.springer.com/chapter/10.1007%2F978-3-030-28730-6_25
-
- **TITRE : Analyse en ligne des données de biodiversité en milieu agricole**
- NOM DE LA CONFERENCE : Spatial Analysis and GEomatics (SAGEO'19)
- AUTEURS : E. Edoh-Alove, A. Besnard, C. Brenon, S. Bimonte, B. Fontaine, A. Hassan, Y. Hifdi, R. Preud'homme, I. Rakotoniaina, A. Sakka
- DATE : 13.11.19
- LIEU : Clermont-Ferrand, France
- URL : <https://www.researchgate.net/publication/336686141> Analyse en ligne des donnees de biodiversite en milieu agricole
-
- **TITRE : Une nouvelle méthodologie de géovisualisation pour les entrepôts de données de trajectoires**
- NOM DE LA CONFERENCE : 15^{ème} Journées Business Intelligence & Big Data (EDA'19)
- AUTEURS : S. Bimonte, A. Hassan, R. Lenain
- DATE : 03.10.19
- LIEU : Montpellier, France
- URL : <https://editions-rnti.fr/?inprocid=1002550>

- **TITRE : Réduction de la quantité de données à visualiser dans l'OLAP multifonctions**
- NOM DE LA CONFERENCE : 37ème congrès INformatique des ORganisations et Systèmes d'Information et de Décision (INFORSID'19)
- AUTEURS : A. Hassan, P. Darmon
- DATE : 11.06.19
- LIEU : Paris, France
- URL : http://inforsid.fr/actes/2019/INFORSID2019_p308-313.pdf

Blockchain :

- **TITRE : Smart Contracts Search Engine in Blockchain**
- NOM DE LA CONFERENCE : The International Conference on Future Networks and Distributed Systems (ICFNDS 2019)
- AUTEURS : H. Tran, T. Menouer, P. Darmon, A. Doucoure, F. Binder
- DATE : 01/07/2019
- LIEU : Paris, France
- URL : <https://dl.acm.org/doi/abs/10.1145/3341325.3342015>

Computer Vision :

- **TITRE : New Graph Edit Distance for Deformable 3D Objects Recognition based on Triangle-Stars Decomposition**
- NOM DE LA REVUE (Journal) : Pattern Recognition. 90. 297-307.
- AUTEURS : K. Madi, E. Paquet, H. Kheddouci
- DATE : 01/06/19
- URL : <https://www.sciencedirect.com/science/article/abs/pii/S0031320319300627>
-
- **TITRE : New Graph Distance based on Stable Marriage formulation for Deformable 3D Objects Recognition**
- NOM DE LA CONFERENCE : IEEE International Conference on Computer Systems and Applications (IEEE AICCSA 2019)
- AUTEURS : K. Madi, E. Paquet, H. Kheddouci
- DATE : 07/11/19
- LIEU : Abu Dhabi, Émirats Arabes Unis.
- URL : https://www.researchgate.net/publication/338623269_New_Graph_Distance_based_on_Stable_Marriage_formulation_for_Deformable_3D_Objects_Recognition
-
- **TITRE : Nouvelle distance de graphe pour la reconnaissance d'objets 3D déformables basée sur la décomposition en étoiles-triangles**
- NOM DE LA CONFERENCE : Conférence Nationale en Intelligence Artificielle (CNIA 2019)
- AUTEURS : K. Madi, E. Paquet, H. Kheddouci
- DATE : 01/07/19
- LIEU : Toulouse, France
- URL : https://www.researchgate.net/publication/338623069_Nouvelle_distance_de_graphe_pour_la_reconnaissance_d'objets_3D_deformables_basée_sur_la_decomposition_en_étoiles-triangles

Informatique affective

- **TITRE : Contribution of temporal and multi-level body cues to emotion classification**
- NOM DE LA CONFERENCE : 8th International Conference on Affective Computing and Intelligent Interaction (ACII)
- AUTEURS : N. Fourati, C. Pelachaud, P. Darmon
- DATE : 03.09.19
- LIEU : Cambridge, United Kingdom
- URL : https://www.researchgate.net/publication/338200810_Contribution_of_temporal_and_multi-level_body_cues_to_emotion_classification

NLP / Sentiment Analysis :1

- **TITRE : Towards a Performant Multilingual Model Based On Ensemble Learning to Enhance Sentiment Analysis**
- NOM DE LA CONFERENCE : ACS/IEEE International Conference on Computer Systems and Applications (AICCSA 2019)
- AUTEURS : O. Manad, T. Menouer, P. Darmon
- DATE : 03/11/2019
- LIEU : Abu Dhabi, UAE
- URL :
https://www.researchgate.net/publication/336059402_Towards_a_Performant_Multilingual_Model_Based_On_Ensemble_Learning_to_Enhance_Sentiment_Analysis



BUREAU VERITAS EXPLOITATION
8, cours du Triangle
92800 PUTEAUX
Société par Actions Simplifiées
RCS Nanterre – 790 184 675

Rapport de vérification de la déclaration de performance extra-financière

La déclaration de performance extra-financière revue concerne l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Demande, Responsabilités et Indépendance

Suite à la demande qui nous a été faite par le groupe Umanis et en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce français, nous avons effectué la vérification de la déclaration de performance extra-financière (DPEF) relative à l'exercice clos le 31/12/2019 publiée dans le rapport de gestion du groupe Umanis, en tant qu'organisme tiers indépendant et accrédité par le Cofrac sous le N° 3-1341 (liste des implantations et portée disponibles sur www.cofrac.fr).

Il appartient au groupe Umanis d'établir et publier la DPEF en référence aux articles L.225-102-1, R.225-105 et R.225-105-1 du code de commerce français. La DPEF a été préparée sous la coordination de la responsable juridique en charge de la coordination du reporting dans le groupe Umanis conformément aux outils de collecte et de traitement des données, ci-après nommés «les procédures de reporting». La DPEF sera disponible sur le site internet de la société ainsi qu'une synthèse des « procédures de reporting ».

Il nous appartient de conduire les travaux de vérification de la DPEF qui nous permettent de formuler un avis motivé quant à :

- ✓ La conformité de la DPEF aux dispositions prévues à l'article R.225-105 du code de commerce ;
- ✓ La sincérité des informations fournies en application du 3° du I et du II de l'article R.225-105 ;

Nous avons conduit les travaux de vérification de la DPEF de manière impartiale et indépendante, en conformité avec les pratiques professionnelles de la tierce partie indépendante et en application du Code Ethique appliqué par l'ensemble des intervenants Bureau Veritas.

Nature et étendue des travaux

Pour délivrer l'avis motivé sur la conformité de la DPEF et l'avis motivé sur la sincérité des informations fournies, nous avons effectué nos travaux de vérification conformément aux articles A.225-1 à A.225-4 du Code de commerce et à notre méthodologie interne, pour la vérification de la DPEF, notamment :

- ✓ Nous avons pris connaissance du périmètre consolidé devant être considéré pour l'établissement de la DPEF, tel que précisé dans l'article L.233-16 du code de commerce. Et nous sommes assurés que la DPEF couvre l'ensemble des sociétés incluses dans le périmètre consolidé précisé dans la DPEF ;
- ✓ Nous avons collecté des éléments de compréhension relatifs aux activités de la société, au contexte dans lequel la société évolue, et aux conséquences sociales et environnementales de ses activités et des effets de ces activités quant au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;
- ✓ Nous avons pris connaissance du contenu de la DPEF et vérifié qu'elle intègre les éléments de l'article R.225-105 du code de commerce :
 - La présentation du modèle d'affaires de la société ;
 - La description des principaux risques liés à l'activité de la société, pour chaque catégorie d'information mentionnée au III de l'article L.225-102-1, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services, ainsi que les politiques appliquées par la société, le cas échéant, les procédures de diligence raisonnable mises en œuvre pour prévenir, identifier et atténuer la survenance des risques identifiés ;
 - Les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance ;



- ✓ Nous avons examiné le dispositif de l'entreprise pour passer en revue les conséquences de ses activités telles que listées au III de l'article L.225-102-1, identifier et hiérarchiser les risques afférents ;
- ✓ Nous avons identifié les informations manquantes ainsi que les informations omises sans que soient fournies d'explications ;
- ✓ Nous avons vérifié que les informations omises relatives aux risques principaux identifiés font l'objet, dans la DPEF, d'une explication claire et motivée des raisons justifiant cette omission ;
- ✓ Nous nous sommes assurés de la mise en place par la société de processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la cohérence des informations mentionnées dans la DPEF. Nous avons examiné les « procédures de reporting » au regard de leur pertinence, fiabilité, caractère compréhensible, exhaustivité et neutralité, et le cas échéant, en tenant compte des bonnes pratiques professionnelles issues d'un référentiel sectoriel ;
- ✓ Nous avons identifié les personnes qui au sein de la société, sont en charge de tout ou partie du processus de reporting et nous avons mené des entretiens auprès de certaines de ces personnes ;
- ✓ Nous nous sommes enquis de l'existence de procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société ;
- ✓ Nous avons apprécié par échantillonnage la mise en œuvre des « procédures de reporting », notamment les processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle des informations ;
- ✓ Pour les données quantitatives ¹ que nous avons considérées comme étant les plus importantes, nous avons :
 - Réalisé une revue analytique des données et vérifié, sur la base de sondages, les calculs et la compilation de ces informations au niveau du siège et des entités vérifiées ;
 - Sélectionné un échantillon d'entités² contributrices dans le périmètre de consolidation, en fonction de leur activité, de leur contribution aux données consolidées de la société, de leur implantation et des résultats des travaux effectués lors des précédents exercices ;
 - Réalisé des tests de détails sur la base de sondages, consistant à vérifier la correcte application des « procédures de reporting », à rapprocher les données des pièces justificatives, à vérifier les calculs et la cohérence des résultats ;
 - L'échantillon sélectionné représente un taux de couverture de 82% des effectifs et entre 52% et 100% des valeurs reportées pour les informations environnementales testées ;
- ✓ Pour les informations qualitatives que nous avons estimées les plus importantes, nous avons consulté des sources documentaires et, conduit des entretiens avec les personnes en charge de leur rédaction. ;

¹ **Indicateurs clés de performance** : effectif total, répartition par sexe, répartition Ile de France/régions, nombre d'heures de formation par collaborateur, % de sites certifiés ISO 27001 en France, nombre de réclamations RGD, nombre d'Ateliers 5 à 7 et nombre d'inscrits, satisfaction client des suivis de missions, notation Ecovadis, pourcentage de managers formés aux dispositifs éthiques et lutte contre la corruption, nombre d'alertes conformité et éthique, part des sous-traitants ayant fourni toutes les pièces administratives, part des sous-traitants ayant reçu la charte achats, nombre total d'embauche en France, impact Co2* / Effectif, Consommation électrique en KWh/ m², Emissions CO2 liées à la consommation électrique/ m², part des sites en France couverts par la certification ISO 14001.

Informations sociales : effectif répartition par âge, pourcentage des motifs de départs volontaires, nombre de jours d'absence par motif, taux de fréquence et de gravité, nombre total d'heures de formation, index égalité professionnelle femmes-hommes, nombre de personnes handicapées salariées et les informations qualitatives : gestion des talents, gestion de la performance, organisation du temps de travail, l'organisation du dialogue social, bilan des accords avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel liés au bien-être au travail, condition de santé et de sécurité au travail, politiques mises en œuvre en matière de formation, mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes et de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées, politique de lutte contre les discriminations.

Informations environnementales : émissions de CO2 liées aux déplacements, consommation de papier, consommation d'électricité, consommation de carburants, consommation électrique des sites principaux, consommation de ramettes de papier par personne pour les sites importants, distances parcourues en train et en avion, et répartition des types de carburant utilisés et les informations qualitatives relatives : politique générale en matière environnementale, pollution, économie circulaire.

Informations sociétales : actions de partenariat ou de mécénat, politique d'achats responsables.

² Umanis UES France (Umanis SA, Contact Consulting, Oceane Consulting Nord, Océane Consulting Nord IS, Umanis Ingénierie), UMS France et Umanis Investissement pour les données sociales.
Umanis UES France (Umanis SA, Contact Consulting, Oceane Consulting Nord, Océane Consulting Nord IS, Umanis Ingénierie), UMS, Umanis Investissement, Umanis Maroc pour les données environnementales



- ✓ Nous avons examiné la cohérence des informations mentionnées dans la DPEF.
- ✓ Nos travaux ont été conduits entre 06/02/2020 et la signature de notre rapport sur une durée d'environ une semaine par un vérificateur. Nous avons conduit une demi-douzaine d'entretiens avec des personnes en charge du reporting lors de cette mission.

Observations sur les procédures de reporting ou le contenu de certaines informations

Sans remettre en cause les conclusions ci-dessous, nous exprimons les observations suivantes :

- ✓ Le périmètre environnement a été étendu cette année avec Umanis Maroc. Pour une meilleure homogénéité de la DPEF, envisager d'intégrer Umanis Maroc dans le volet social et sociétal.
- ✓ Le manque de protocole de reporting, et notamment de définitions des indicateurs peut nuire à terme à l'homogénéité du reporting et à l'extension du périmètre aux filiales étrangères.

Avis motivé

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause la conformité de la déclaration aux dispositions de l'article R.225-105 et la sincérité des informations fournies ;

A Puteaux, 20 mars 2020

Pour Bureau Veritas

Laurent Mallet
Directeur d'agence

III. COMPTES CONSOLIDES

Informations Financières au 31 décembre 2019

Comptes arrêtés par le conseil d'Administration du 22 avril 2020



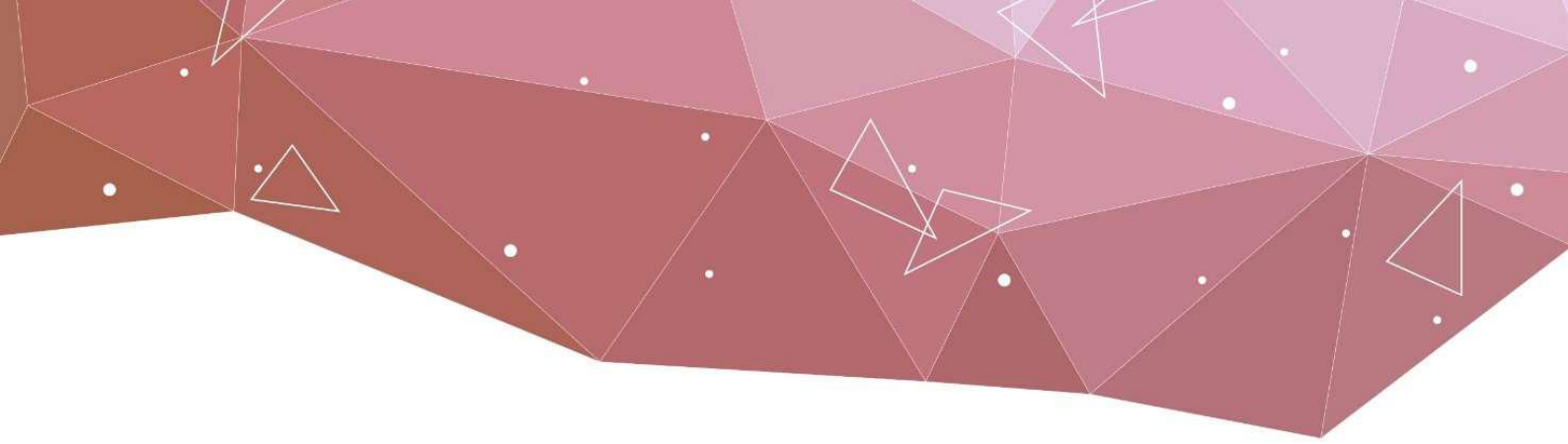
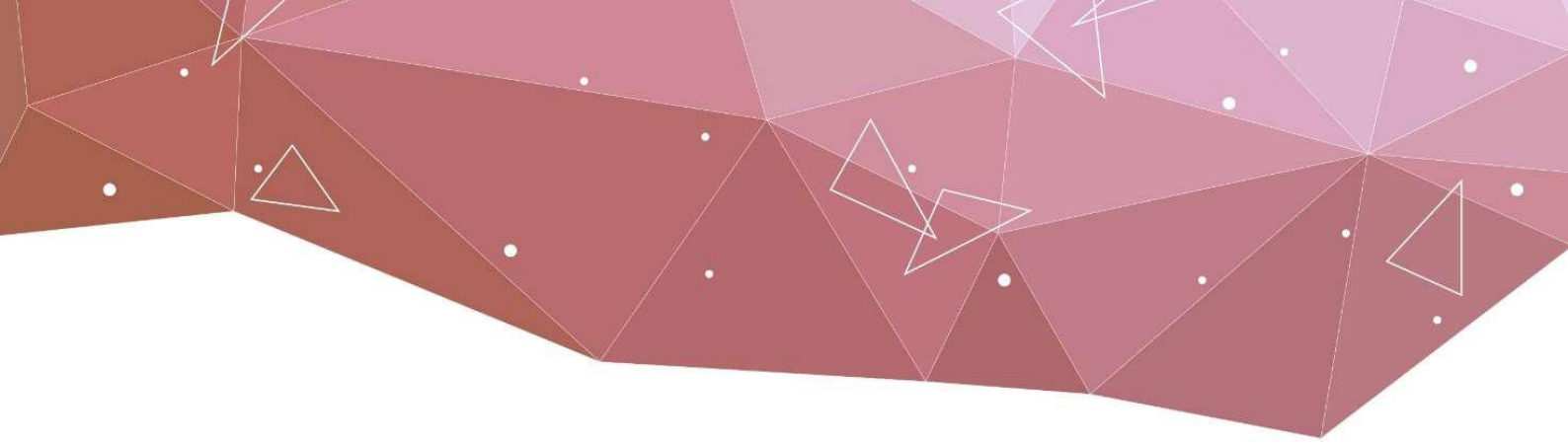


TABLE DES MATIERES

ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE	5
COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE	6
AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL	7
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES	8
TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES	9
NOTES ANNEXES	10
1 Méthodes comptables	10
1.1 Référentiel comptable	10
1.2 Principales sources d'incertitudes relatives aux estimations et jugements	13
1.3 Distinction courant / non courant	15
1.4 Principes de consolidation	16
1.5 Regroupement d'entreprises	16
1.6 Information sectorielle	16
1.7 Méthodes de conversion	17
1.8 Immobilisations incorporelles	18
1.9 Goodwill	19
1.10 Immobilisations corporelles	20
1.11 Dépréciation des actifs	20
1.12 Contrats de location – Droits d'utilisation	22
1.13 Clients et autres débiteurs	23
1.14 Contrat d'affacturage	23
1.15 Stocks	23
1.16 Trésorerie et équivalents de trésorerie	23
1.17 Autres actifs financiers	23
1.18 Capital potentiel	24
1.19 Emprunts portant intérêts	24
1.20 Avantages du personnel	25
1.21 Provisions et passifs éventuels	26
1.22 Instruments financiers dérivés	26
1.23 Fournisseurs et autres créditeurs	27
1.24 Impôts différés	27
1.25 Chiffre d'affaires	27
1.26 Résultat opérationnel courant et Résultat opérationnel	28
1.27 Résultat par action	28
2 Faits majeurs de la période	30
2.1 Acquisitions de sociétés	30
2.2 Financement externe	32
2.3 Autres opérations sur participations et simplification de l'organigramme	32
3 Evénements post clôture	33

4	Périmètre de consolidation	35
5	Informations par segment d'activité et par zone géographique	36
5.1	Informations par activité au 31 décembre 2019	36
5.2	Informations par activité au 31 décembre 2018	36
5.3	Informations par zone géographique au 31 décembre 2019	36
5.4	Informations par zone géographique au 31 décembre 2018	36
6	Goodwills et immobilisations incorporelles.....	37
6.1	Détail des goodwills par segment en 2019 et 2018 :	37
6.2	Détail des tests effectués	38
7	Droits d'utilisation	38
8	Immobilisations corporelles	39
9	Autres participations.....	39
10	Autres actifs financiers non courants	40
11	Clients	40
12	Créances diverses courantes	41
13	Trésorerie et équivalents de trésorerie	41
14	Capitaux propres.....	41
14.1	Capital social.....	41
14.2	Écarts de conversion.....	42
14.3	Paiement en actions	42
15	Résultat par action	42
16	Passifs financiers courants	43
17	Passifs financiers non courants	44
18	Provisions pour retraite et engagements assimilés	44
19	Autres provisions et passifs éventuels.....	45
20	Dettes fournisseurs, impôts et autres passifs courants	46
21	Instrument financiers	46
21.1	Catégorisation et juste valeur des instruments financiers	46
22	Risques de marché du Groupe Umanis.....	48
22.1	Risque de crédit	48
22.2	Risque de liquidité	48
22.3	Risque de Change	49
22.4	Risque de Taux.....	49
23	Charges de personnel et effectif.....	50
23.1	Détail des charges de personnel.....	50



23.2	Décomposition des charges de personnel par zone géographique	50
23.3	Effectifs moyen 2019	50
24	Autres produits et charges opérationnels	51
25	Résultat financier net	51
26	Impôts sur les résultats	52
26.1	Charge d'impôts	52
26.2	Rapprochement entre la charge d'impôt et le résultat avant impôt	52
26.3	Détail des impôts différés actifs et passifs, par nature	53
27	Rémunérations des membres du conseil d'administration et de la direction générale.....	53
28	Honoraires des commissaires aux comptes	54
29	Engagements donnés ou reçus	55
30	Transactions entre parties liées.....	58

Note préalable : L'ensemble des données mentionnées dans les documents de synthèse consolidés est exprimé en K€.

Etat de la situation financière consolidée

ACTIF (en milliers d'euros)	Note n°	31/12/2019	31/12/2018
Goodwills	6	84 529	65 635
Immobilisations incorporelles	6	12 533	6 259
Droits d'utilisation	7	11 826	
Immobilisations corporelles	8	4 701	4 187
Autres participations	9	102	94
Autres actifs financiers à long terme	10	18 218	20 939
Impôts différés actifs	26	786	2 030
Actifs non courants		132 694	99 146
Stocks			
Clients et comptes rattachés	11	44 603	23 401
Autres actifs courants	12	41 946	25 815
Trésorerie et équivalents de trésorerie	13	12 958	24 453
Actifs courants		99 507	73 669
TOTAL ACTIF		232 200	172 815
PASSIF (En milliers d'euros)	Note n°	31/12/2019	31/12/2018
Capital social		2 036	2 036
Primes d'émission		26 526	26 526
Autres Réserves		31 949	21 902
Ecarts de conversion			(2)
Résultats de la période		7 358	11 335
Capitaux propres part du groupe	14	67 869	61 796
Intérêts minoritaires		(16)	35
Capitaux propres		67 853	61 831
Emprunts et Dettes Financières à long terme	17	54 894	26 400
Dettes de location à long terme	17	8 910	
Provisions à long terme	18	5 759	4 790
Passifs non courants		69 563	31 190
Autres provisions courantes	19	1 315	953
Emprunts et dettes financières à court terme	16	26 514	18 782
Dettes de location à court terme	16	3 402	
Fournisseurs et comptes rattachés	20	10 825	9 766
Impôt courant exigible	20	226	286
Autres dettes courantes	20	52 502	50 005
Passifs courants		94 784	79 793
TOTAL PASSIF		232 200	172 815

(1) Etats financiers 2019 intégrant les effets de la norme IFRS 16

Compte de résultat consolidé

(en milliers d'euros)	Note n°	2019	2018
Chiffre d'affaires	5	219 225	206 743
Autres produits de l'activité		0	
Produits des activités ordinaires		219 225	206 743
Achats de marchandises		(793)	(438)
Charges externes		(43 500)	(45 653)
Charges de personnel	23	(150 592)	(137 240)
Impôts et taxes		(2 614)	(2 840)
Amortissements et dépréciations		(5 633)	(851)
Autres produits et charges d'exploitation		484	(432)
Résultat opérationnel courant		16 577	19 289
Autres produits et charges opérationnels	24	(4 131)	(3 636)
Résultat opérationnel		12 446	15 654
Coût de l'endettement financier net	25	(2 305)	(1 320)
Autres produits et charges financiers	25	(268)	(37)
Résultat avant impôts		9 873	14 297
Charges d'impôt	26	(2 531)	(2 961)
Résultat des activités ordinaires		7 342	11 336
Intérêts minoritaires		(16)	1
Résultat attribuable aux actionnaires de la société mère		7 358	11 335
Résultat par action - en euros			
avant dilution	15	0,40	0,61
après dilution	15	0,40	0,61

(1) Etats financiers 2019 intégrant les effets de la norme IFRS 16 présentés en détail en note 1.1.1. Changement de méthode comptable

Autres éléments du résultat global

(en milliers d'euros)	2019	2018
Résultat de l'exercice	7 358	11 335
Autres Eléments du résultat global		
Ecarts de conversion des activités à l'étranger		
Actifs financiers disponible à la vente		
Partie efficace des produits ou pertes sur instrument de couverture		
Réévaluation d'immobilisations corporelles		
Ecarts actuariels sur obligations des régimes à prestations définies	(307)	122
Quote-part des autres éléments du résultat Global dans les participations en équivalence		
Impôt sur le résultat des autres éléments du Résultat Global	77	(31)
Résultat global	7 129	11 426

Tableau des flux de trésorerie consolidés

(en milliers d'euros)	2019	2018
Résultat net Groupe et Minoritaires	7 358	11 335
Dotations nettes aux amortissements et provisions	3 553	(127)
Dotations nettes aux amortissements et provisions - Droits d'utilisation (IFRS16)	3 127	
Plus et moins-values de cession		68
Intérêts minoritaires	(16)	1
Autres flux non cash en résultat	(134)	6 598
Coût de l'endettement financier net	2 305	1 320
Variation des Impôts Différés	186	263
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	16 378	19 458
Variation du besoin en fonds de roulement courant	(32 219)	775
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles courantes	(15 840)	20 233
Variation liée aux créances non courantes	2 721	(4 273)
Trésorerie nette provenant des activités opérationnelles	(13 120)	15 960
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(1 488)	(2 618)
Cessions d'immobilisations financières	10	16
Variation de périmètre (1)	(23 188)	(13 394)
Trésorerie nette provenant des activités d'investissement	(24 667)	(15 996)
Mouvements de Capital	303	(471)
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	(1 473)	(2 219)
Encaissements liés aux nouveaux emprunts	54 078	12 000
Remboursements d'emprunts	(35 049)	(6 089)
Variation de la dette financière - Droits d'utilisation (IFRS16)	(3 041)	
Intérêts financiers nets versés	(2 305)	(1 320)
Flux liés aux opérations de financement garantis	13 793	3 559
Flux net de trésorerie provenant des activités de financement	26 306	5 460
Variation nette de trésorerie ou d'équivalents de trésorerie	(11 481)	5 424
Différence de change nette	10	
Trésorerie nette à l'ouverture de l'exercice	24 394	18 970
Trésorerie nette à la clôture de l'exercice	12 924	24 394

(1) Etats financiers 2019 intégrant les effets de la norme IFRS 16 présentés en détail en note 1.1.1. Changement de méthode comptable

(2) Variation de périmètre : Sur 2019, acquisition des sociétés Contacts Consulting, Oceane Consulting Nord, Océane Consulting Nord IS, Neonn, Neonn Lyon, Neonn Advisory Morocco et Ebiznext.

Tableau des variations des capitaux propres consolidés

(en milliers d'euros)

	Capital	Primes	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Total des capitaux propres part du groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
Capitaux propres au 31.12.17	2 036	26 526	5 191	19 283	53 036	34	53 070
Affectation du résultat 2017			19 283	(19 283)			
Résultat de la période 2018				11 335	11 335	1	11 336
Variations du capital							
Variation des actions propres			(471)		(471)		(471)
Variation des écarts de conversion			23		23		23
Distributions de dividendes			(2 219)		(2 219)		(2 219)
Écarts actuariels sur obligations des régimes à prestations définies			92		92		92
Autres							
Capitaux propres au 31.12.18	2 036	26 526	21 900	11 335	61 796	35	61 831
Affectation du résultat 2018			11 335	(11 335)			
Résultat de la période 2019				7 358	7 358	(16)	7 342
Variations du capital							
Variation des actions propres			303		303		303
Variation des stock options			14		14		14
Variation des écarts de conversion			34		34		34
Distributions de dividendes			(1 473)		(1 473)		(1 473)
Écarts actuariels sur obligations des régimes à prestations définies			(307)		(307)		(307)
Autres			144		144	(35)	109
Capitaux propres au 31.12.19	2 036	26 526	31 949	7 358	67 869	(16)	67 853



Notes Annexes

1 Méthodes comptables

1.1 Référentiel comptable

En application du règlement européen n° 297/2008 du 11 mars 2008, les états financiers consolidés publiés au titre de l'exercice 2019 sont établis conformément aux normes comptables internationales édictées par l'IASB (International Accounting Standards Board). Ces normes comptables internationales sont constituées des IFRS (International Financial Reporting Standards), des IAS (International Accounting Standards), ainsi que de leurs interprétations, qui ont été adoptées par l'Union Européenne.

Les états financiers de l'exercice 2019 sont des états financiers complets établis en milliers d'euros. Ils comprennent, à titre de comparatif, le compte de résultat de l'exercice 2018 ainsi que le bilan au 31 décembre 2018. Ils ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 22 avril 2020.

1.1.1 Changement de méthode comptable

Le groupe a appliqué les normes et interprétations présentées ci-après, lesquelles sont d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019 :

> **IFRS 16 « Contrats de location »**

Le 13 janvier 2016, l'IASB a publié la norme IFRS 16 "Contrats de location" appelée à remplacer la norme IAS 17, ainsi que les interprétations IFRIC et SIC associées. La nouvelle norme, adoptée par l'Union européenne le 31 octobre 2017, est applicable au 1^{er} janvier 2019. Le Groupe n'avait pas appliqué cette norme par anticipation.

Au 1^{er} janvier 2019, le groupe a :

- Appliqué la méthode de transition rétrospective simplifiée, en comptabilisant l'effet cumulatif de l'application initiale de la norme à la date de première application, sans retraitement des périodes comparatives.*
- Utilisé les mesures de simplification prévues par la norme dans ses dispositions transitoires concernant l'exclusion des contrats de location qui arrivent à échéance dans les 12 mois suivant la date de première application.*

- Appliqué les deux exemptions de la norme relatives aux contrats de courte durée et les contrats portant sur des actifs de faible valeur.

Principaux impacts de cette norme à l'ouverture

L'impact de l'application de cette norme au 1^{er} janvier 2019 est de +13 986 K€ sur les immobilisations et sur la dette nette.

Le taux d'emprunt marginal moyen pondéré à la date de transition déterminé sur la base des durées résiduelles restantes au 1^{er} janvier 2019 ressort à 4%.

Rapprochement Engagements Hors bilan 2018 – Valeur Droit d'utilisation des actifs loués au 01/01/2019

Engagements Hors bilan 31/12/2018 :	18.380 K€
Effet actualisation IFRS16 :	(1.368) K€
Révision durée de contrat :	(3.244) K€
Autres :	218K€
Valeur droit d'utilisation des actifs loués au 01/01/2019 :	13.986 K€

Principaux impacts de cette norme sur le compte de résultat et sur le tableau de flux de trésorerie de l'exercice

Les impacts sur le compte de résultat s'établissent comme suit :

- Charges externes : +3 515 k€
- Amortissements et dépréciations : (3 127) k€
- **Soit Résultat opérationnel courant : + 388 k€**
- Coût de l'endettement financier net : (473) k€
- Charge d'impôt : (21) K€
- **Soit Résultat net : (106) K€**

Les impacts sur le tableau de flux de financement s'établissent comme suit :

- Résultat Net part du groupe : (106) k€
- Amortissements et dépréciations : +3 127 k€
- Coûts de l'endettement financier net : + 473K€
- Variation de besoin en fond de roulement : + 20K€
- Variation de la dette financière : (3 041) K€
- Intérêts financiers nets versés : (473) K€

Principes comptables liés aux contrats de location

Les contrats de location sont comptabilisés dans les états financiers consolidés dès le démarrage du contrat.



Ils sont enregistrés à l'actif en « droits d'utilisation des actifs loués » et au passif en « dettes de location ».

La valeur du droit d'utilisation est initialement évaluée en prenant en compte le montant de l'obligation locative initiale.

La dette de location est initialement calculée sur la base de la valeur actualisée des paiements futurs sur la période contractuelle au taux d'emprunt auquel le groupe a levé de la dette moyen terme. La durée retenue pour le calcul de la dette de location correspond à la durée ferme du contrat (Ex. Location immobilières France : 9 à 12 ans) en l'absence de clause de sortie anticipée ou de prolongation du contrat. Elle est ensuite calculée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les loyers constatés dans les comptes statutaires sont annulés et sont comptabilisés en contrepartie des charges d'amortissement sur les droits d'utilisation (l'amortissement est calculé linéairement sur la durée du droit d'utilisation) dans le résultat opérationnel courant et des charges d'intérêts sur la dette locative au niveau du résultat financier.

L'impact fiscal de ce retraitement est comptabilisé en impôt différé en fonction de la législation fiscale des pays où les contrats de location sont conclus.

Description des principaux actifs de location

Contrats de location immobiliers : Le groupe loue des bâtiments pour ses bureaux, ainsi que pour des centres de services. Les conditions sont négociées au cas par cas pour chaque bail et sur des durées comprises entre 3ans (Maroc) et 9 ans (France), voire 12 ans.

Les autres contrats de locations (véhicules, équipements informatiques, photocopieurs notamment) n'ont pas fait l'objet d'un retraitement compte tenu soit de leur caractère non significatif sur les états financiers, soit de leur sortie du champ d'application de la norme (contrat de courte durée ou engagement de loyers d'un montant inférieur à 5K\$).

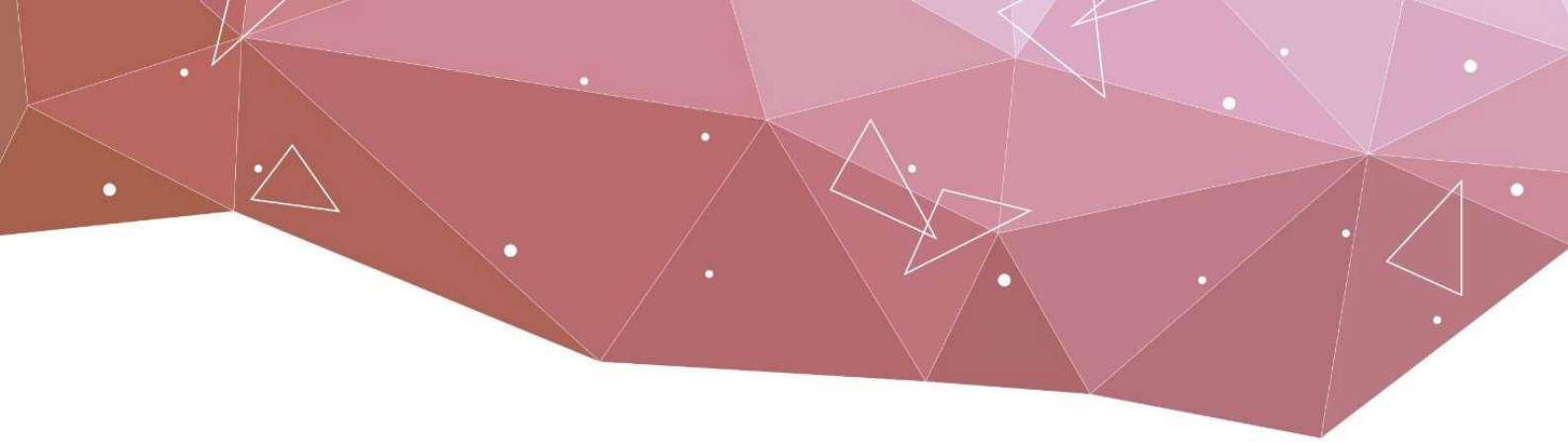
> IFRIC 23 « Incertitude relative au traitement des impôts sur le résultat »

Le 7 juin 2017, l'IFRS IC a publié l'interprétation IFRIC 23. Cette interprétation contient des dispositions relatives aux modalités comptables de reconnaissance des conséquences fiscales liées au caractère incertain de l'impôt. La nouvelle interprétation, adoptée par l'Union européenne le 23 octobre 2018, est applicable au 1er janvier 2019. Le Groupe n'avait pas appliqué l'interprétation par anticipation.

L'application de ce texte n'a pas d'impact sur les comptes du groupe.

1.1.2 Textes adoptés par l'Union Européenne et non appliqués par anticipation

Le Groupe n'a pas opté pour une application anticipée de normes, amendements et interprétations dont l'application n'est pas obligatoire au 1er janvier 2019.

- 
- *Amendement à la norme IFRS 3 « Définition d'une activité »*
 - *Amendements aux normes IAS 1 et IAS 8 « Définition du terme significatif »*

Le Groupe n'anticipe pas d'incidence significative au titre de ces amendements de normes.

1.2 Principales sources d'incertitudes relatives aux estimations et jugements

Dans le cadre de l'établissement de ses états financiers consolidés préparés conformément aux normes comptables internationales IFRS, Umanis est amenée à procéder à un certain nombre d'estimations et à retenir certaines hypothèses jugées réalistes et raisonnables, qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actif et de passif, des produits et des charges, ainsi que les informations données dans certaines notes de l'annexe. La direction revoit ces estimations et appréciations de manière régulière pour prendre en compte l'expérience passée et les autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques. En fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes, les résultats réels futurs pourraient différer des estimations actuelles.

Les principales estimations significatives faites par la Direction du groupe portent notamment sur les dépréciations des créances clients, l'évaluation des immobilisations incorporelles dont les goodwill, la reconnaissance du revenu et les éventuelles pertes à terminaison, les provisions, le crédit d'impôt recherche et enfin les impôts différés.

1.2.1 Dépréciations des créances clients

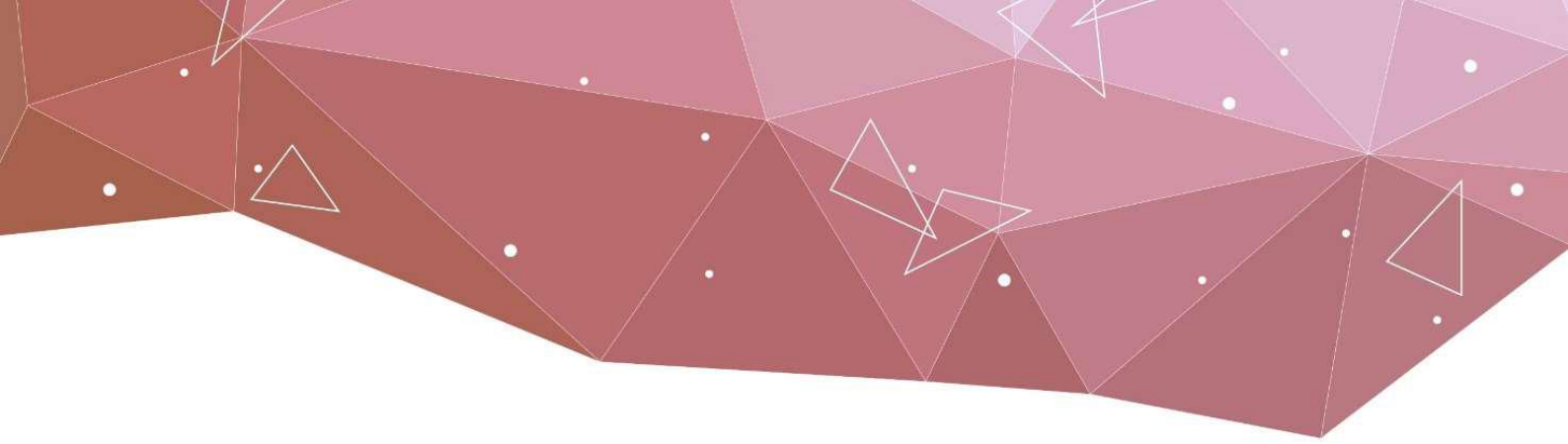
Les créances clients sont enregistrées à leur juste valeur qui correspond à la valeur nominale de facturation, sauf si l'effet d'actualisation est significatif. Par la suite, ces créances d'exploitation sont évaluées au coût amorti.

Une dépréciation des comptes clients est pratiquée lorsque la valeur de recouvrement est inférieure à la valeur comptable. La provision complémentaire liée aux pertes attendues selon la méthode simplifiée sur les créances clients saines est considérée non significative par le groupe au regard du taux moyen de défaut de paiement et du financement de ces créances par un contrat d'affacturage complété d'un contrat d'assurance-crédit sur ces créances.

1.2.2 Frais de développement capitalisés, goodwill et autres immobilisations incorporelles

Les conditions de capitalisation des frais de développement sont énoncées en note 1.8. Une fois capitalisés, ces frais sont amortis sur la durée de vie estimée des produits concernés.

Le Groupe doit en conséquence évaluer la faisabilité commerciale et technique de ces projets et estimer les durées de vie des produits en résultant. S'il s'avérait qu'un produit n'était pas en mesure de satisfaire aux



attentes initiales, le Groupe pourrait être dans l'obligation de déprécier dans le futur tout ou partie des frais capitalisés ou de modifier le plan d'amortissement initial de manière prospective.

Le Groupe dispose par ailleurs, à son actif, d'immobilisations incorporelles telles que des relations contractuelles acquises en espèces ou par le biais d'opérations de regroupement d'entreprises, ainsi que de goodwill.

Comme indiqué en note 1.11, outre les tests de dépréciation annuels relatifs aux goodwill, il est procédé à des tests ponctuels en cas d'indice de perte de valeur des actifs incorporels détenus. Les dépréciations éventuelles résultent d'un calcul de flux de trésorerie futurs actualisés. Une évolution des flux de trésorerie initialement estimés peut donc conduire à revoir et à modifier la dépréciation comptabilisée précédemment, étant entendu que les pertes de valeurs relatives aux goodwill ne sont pas réversibles.

1.2.3 Reconnaissance du revenu à l'avancement et provisions pour pertes à terminaison

Pour les revenus et les résultats relatifs aux contrats de prestations de services négociés au forfait, le Groupe applique la méthode du pourcentage d'avancement en application des principes généraux de reconnaissance des revenus. La détermination du pourcentage d'avancement et des revenus à comptabiliser repose sur de nombreuses estimations fondées sur le suivi des coûts ainsi que sur l'expérience acquise. Des ajustements des estimations initiales peuvent cependant intervenir tout au long de la vie du contrat et peuvent avoir des effets significatifs sur les résultats futurs.

Par ailleurs, des provisions sont comptabilisées notamment au titre des pertes à terminaison encourues en cas de non-respect des engagements contractuels au titre des contrats de prestations de services. Ces provisions sont calculées sur notre meilleure estimation fondée sur l'expérience acquise. Ces provisions et leur variation sont comptabilisées en provision pour risque.

Le montant des coûts qui seront réellement supportés peut différer sensiblement des montants initialement provisionnés et pourra donc avoir un effet significatif sur les résultats futurs.

1.2.4 Provisions pour risques et passifs éventuels

Les litiges avec les salariés ayant quitté la société et ayant entamé une procédure à son encontre, font l'objet de provisions pour risques. Ces provisions sont calculées sur la base de notre meilleure estimation du risque encouru établie par nos avocats et/ou juristes du groupe et fondée sur l'expérience acquise.

Le montant des coûts qui seront réellement supportés peut différer sensiblement des montants initialement provisionnés et pourra donc avoir un effet significatif sur les résultats futurs.

1.2.5 Crédit Impôt Recherche

Compte tenu de l'évolution des accords de l'administration fiscale en matière de crédit d'impôt recherche, et des estimations de recouvrabilité des créances de CIR, les modalités de reconnaissance du CIR au compte de résultat de l'exercice 2019 sont les suivantes :

- En l'attente de son remboursement intégral par l'administration fiscale, le produit de CIR est reconnu l'année de l'engagement des dépenses afférentes sur la base d'un taux reflétant la meilleure estimation de recouvrabilité de ce crédit d'impôt par l'administration fiscale ;
- Pour les CIR faisant l'objet d'une contestation par l'administration fiscale, les sommes contestées sont provisionnées afin de limiter la reconnaissance du CIR au montant accepté et/ou payé par l'administration ;
- Le CIR est reconnu à 100% lors de son remboursement intégral par l'administration.

Enfin, à titre prudentiel, et compte tenu de la forte augmentation des délais de remboursements des CIR prescrits par l'administration, une provision pour dépréciation peut-être, le cas échéant, enregistrée dans les comptes.

Concernant les honoraires associés au CIR, ils sont comptabilisés selon un rythme identique à celui de reconnaissance des produits.

1.2.6 Impôts différés

Les actifs relatifs au report en avant des pertes fiscales sont reconnus s'il est plus probable qu'improbable que le Groupe disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales pourront être imputées. Ils sont calculés sur la base du taux d'impôt à la date de renversement attendu de cet impôt différé.

Le groupe fait une analyse des éléments positifs et négatifs lui permettant de conclure ou non sur la probabilité d'utilisation dans le futur des déficits fiscaux reportables. Cette analyse est effectuée régulièrement au sein de chaque juridiction fiscale où des impôts différés actifs significatifs sont comptabilisés.

S'il s'avérait que les résultats fiscaux futurs étaient sensiblement différents de ceux prévus pour justifier la comptabilisation des impôts différés actifs, le groupe serait alors dans l'obligation de revoir à la baisse ou à la hausse le montant des actifs d'impôts différés, ce qui aurait un effet significatif sur le bilan et le résultat.

1.3 Distinction courant / non courant

Les actifs destinés à être cédés ou consommés au cours du cycle d'exploitation normal du groupe, les actifs détenus dans la perspective d'une cession dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice ainsi que la trésorerie et les équivalents de trésorerie constituent des actifs courants. Tous les autres actifs sont non courants.

Les dettes échues au cours du cycle d'exploitation normal du Groupe ou dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice constituent des dettes courantes. Toutes les autres dettes sont non courantes



1.4 Principes de consolidation

Les sociétés dans lesquelles la société mère exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2019 comprennent les comptes d'Umanis SA et ceux des filiales qui sont toutes contrôlées, directement ou indirectement, de manière exclusive ou non par Umanis. Elles sont donc intégrées globalement.

La liste complète des filiales intégrées au périmètre de consolidation et les méthodes y afférentes sont fournies en note 4.

1.5 Regroupement d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés, conformément à IFRS 3 révisée selon la méthode de l'acquisition. Selon cette méthode, les actifs acquis et les passifs repris ainsi que les passifs éventuels assumés sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition.

1.5.1 Actifs et Passifs

Lors de la première consolidation d'une entreprise contrôlée exclusivement, les actifs et passifs identifiables et passifs éventuels de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur conformément aux prescriptions des normes IFRS. Les écarts d'évaluation dégagés à cette occasion sont comptabilisés dans les actifs et passifs concernés, y compris pour la part des minoritaires et non seulement pour la quote-part des titres acquis.

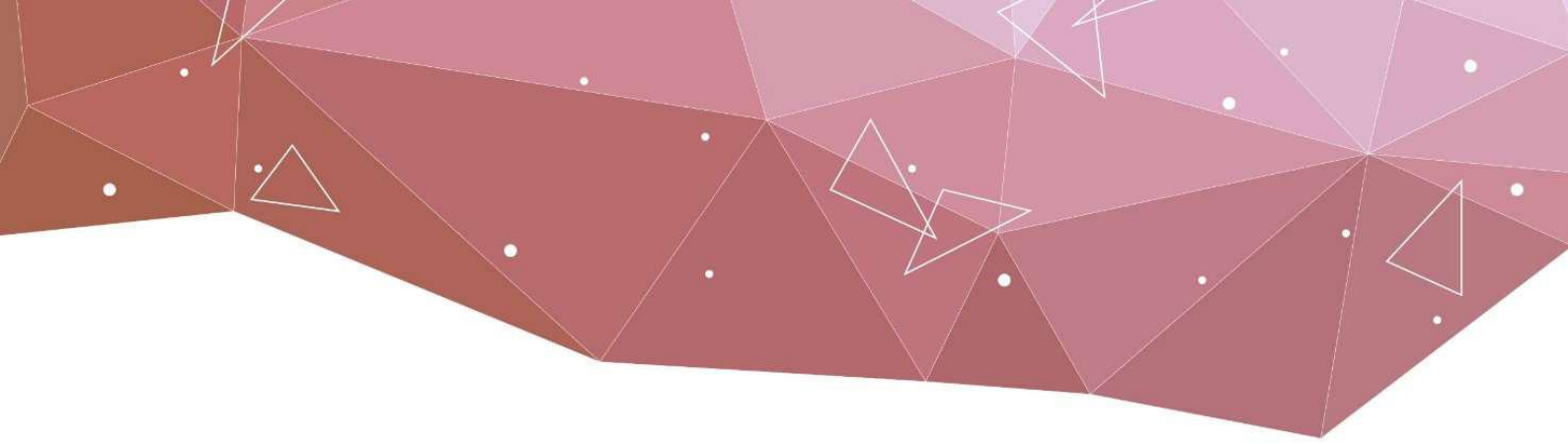
1.5.2 Goodwill

L'écart résiduel représentatif de la différence entre le coût d'acquisition et la quote-part de l'acquéreur dans les actifs nets évalués à leur juste valeur, est comptabilisé en goodwill.

Si cette différence est positive, elle est comptabilisée à l'actif, en goodwill (voir également notes immobilisation incorporelles et dépréciation des actifs). Dans le cas contraire, elle est comptabilisée immédiatement en produits.

1.6 Information sectorielle

Le groupe Umanis caractérise un secteur d'activité comme une composante distincte, engagée dans la fourniture de produits ou de services, qui est exposée à des risques et à une rentabilité différente des autres secteurs.



Un secteur géographique est une composante distincte, engagée dans la fourniture de produits ou services dans un environnement économique particulier et exposée à des risques et à une rentabilité différente des autres environnements économiques.

Le premier et le deuxième niveau de l'information sectorielle du groupe Umanis sont respectivement le « secteur d'activité » et le « secteur géographique ».

Umanis a donc défini deux secteurs d'activité distincts (cf note 5) qui sont :

- ESN
- Centre d'appels

Les actifs opérationnels utilisés par un secteur dans le cadre de ses activités opérationnelles sont qualifiés d'actifs sectoriels. Il s'agit principalement de goodwill.

Les passifs résultant des activités d'un secteur, directement attribuables à celui-ci ou qui peuvent raisonnablement lui être affectés sont qualifiés de passifs sectoriels.

Les actifs et les passifs identifiés sur les lignes « non affectés » comprennent notamment les impôts différés, les actifs financiers non courants et les dettes financières, mais regroupent également les actifs et passifs qui ne peuvent pas être raisonnablement affectés à un secteur d'activité.

Les secteurs géographiques retenus sont la France (y compris Maroc) et l'Europe.

1.7 Méthodes de conversion

1.7.1 Transactions libellées en monnaies étrangères

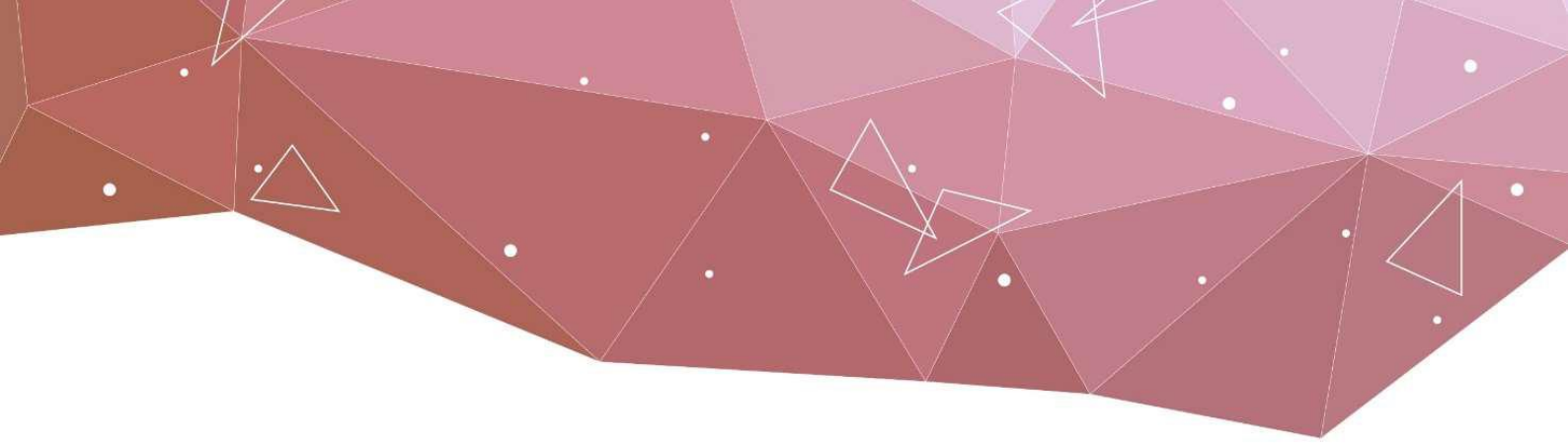
En application de la norme IAS 21, les opérations libellées en monnaies étrangères sont initialement converties en appliquant le cours de change en vigueur à la date de la transaction.

A la date de clôture, les actifs et passifs monétaires exprimés en monnaies étrangères sont convertis au cours de change à cette même date. Toutes les différences de change dégagées à cette occasion sont comptabilisées au compte de résultat en « autres produits et charges financiers ».

1.7.2 États financiers libellés en monnaies étrangères

Les comptes des sociétés exprimés en devises étrangères, sont convertis en euros de la manière suivante :

- *Les postes du bilan sont convertis en euros au taux de clôture, à l'exception des capitaux propres qui sont maintenus au taux historique.*
- *Les postes du compte de résultat sont convertis au taux moyen de l'exercice.*

- 
- L'écart résultant de l'utilisation de ces différents taux est inclus dans les capitaux propres consolidés au poste « Ecart de conversion » et n'affecte pas le résultat.

1.8 Immobilisations incorporelles

Conformément à la norme IAS 38 « immobilisations incorporelles », seuls les actifs incorporels dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que des avantages économiques futurs iront au groupe sont comptabilisés en immobilisations.

Les actifs incorporels comptabilisés en immobilisations incorporelles sont principalement des logiciels.

1.8.1 Frais de développement

Conformément à la norme IAS 38, les dépenses de recherche et développement sont enregistrées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues, à l'exception des frais de développement inscrits en immobilisations lorsque les conditions d'activation répondant strictement aux critères suivants sont réunies :

- intention et capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme ;
- probabilité que les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement iront au groupe
- coût de cet actif évaluable avec fiabilité.

Dans le cas spécifique des logiciels, les frais de développement de logiciels sont ceux encourus pendant les phases de programmation, de codification et de tests. Les dépenses encourues préalablement (phases de planification de la conception, de définition du produit et de définition de l'architecture du produit) sont comptabilisées en charges.

Ces frais de développement sont amortis sur la durée de vie estimée des projets concernés. Pour les logiciels, la durée de vie est déterminée comme suit :

- si le logiciel est utilisé en interne, sur la durée de vie probable d'utilisation,
- si le logiciel est à usage externe, selon les perspectives de vente, de location ou de toute autre forme de commercialisation.

1.8.2 Relations contractuelles

Les relations contractuelles activées par le groupe Umanis dans le cadre de regroupement d'entreprise sont également comptabilisés à leur coût historique d'acquisition minoré des amortissements cumulés et des pertes de valeur éventuelles.

1.8.3 Amortissements

- Lorsque leur durée d'utilité est définie, les immobilisations incorporelles sont amorties sur leur durée d'utilisation attendue par le groupe. Cette durée est déterminée au cas par cas en fonction de la nature et des caractéristiques des éléments inclus dans cette rubrique.
- En règle générale l'amortissement des logiciels informatiques est pratiqué sur une durée de 3 ans selon le mode linéaire à l'exception d'un logiciel spécifique dont la durée d'utilisation est de 4 ans.
- Lorsque leur durée d'utilité est indéfinie, les immobilisations incorporelles ne sont pas amorties mais sont soumises à des tests annuels systématiques de perte de valeur (Voir note « Dépréciation des actifs »).

1.9 Goodwill

Les goodwills représentent la différence entre le coût d'acquisition des titres de participation et la quote-part de l'entreprise acquéreuse dans l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition. Ils sont inscrits à l'actif du bilan.

Les goodwills ne sont pas amortis, mais font l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Les dépréciations relatives aux goodwills ne sont pas réversibles.

La méthodologie retenue consiste principalement à comparer les valeurs recouvrables de chacune des divisions opérationnelles du groupe (cf note 1.6), aux actifs nets correspondants (y compris goodwills). Ces valeurs recouvrables sont essentiellement déterminées à partir des projections actualisées de flux de trésorerie futurs d'exploitation et d'une valeur terminale. Les hypothèses retenues en termes de variation du chiffre d'affaires et de valeurs terminales sont raisonnables et conformes aux données du marché disponible pour chacune des divisions opérationnelles ainsi qu'à leurs budgets validés en conseil d'administration.

Suite à la mise en place d'IFRS 3 révisée, une option existe pour l'évaluation des intérêts minoritaires à la date d'acquisition : soit pour la quote-part qu'ils représentent dans l'actif net acquis (méthode du goodwill partiel) soit pour leur juste valeur (méthode du goodwill complet). L'option est exerçable au cas par cas.

1.9.1 Unités Génératrices de Trésorerie (UGT)

Afin de correctement apprécier les éventuelles pertes de valeur Umanis a déterminé 2 Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) correspondant à chacune de ses branches d'activité. Les deux UGT ainsi déterminées sont : ESN et Centre d'appel. Les goodwills du groupe sont concentrés sur l'UGT ESN qui fait l'objet de tests. La détermination de la juste valeur de l'unité se fait selon la méthode des Discounted Cash Flows.

1.10 Immobilisations corporelles

1.10.1 Principes d'évaluation

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût historique d'acquisition minoré des amortissements cumulés et des pertes de valeur éventuelles.

Lorsqu'une immobilisation corporelle a des composantes significatives ayant des durées d'utilité différentes, ces dernières sont comptabilisées séparément.

Les coûts d'entretiens et de réparations sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

1.10.2 Remplacement ou renouvellement d'une composante d'immobilisation

Les dépenses relatives au remplacement ou renouvellement d'une composante d'immobilisation corporelle sont comptabilisées comme un actif distinct, et l'actif remplacé est éliminé.

Les autres dépenses ultérieures relatives à une immobilisation corporelle sont comptabilisées à l'actif lorsqu'elles augmentent les avantages économiques futurs de l'actif au-dessus de son niveau de performance défini à l'origine.

Toutes les autres dépenses ultérieures sont comptabilisées directement en charges dès qu'encourues.

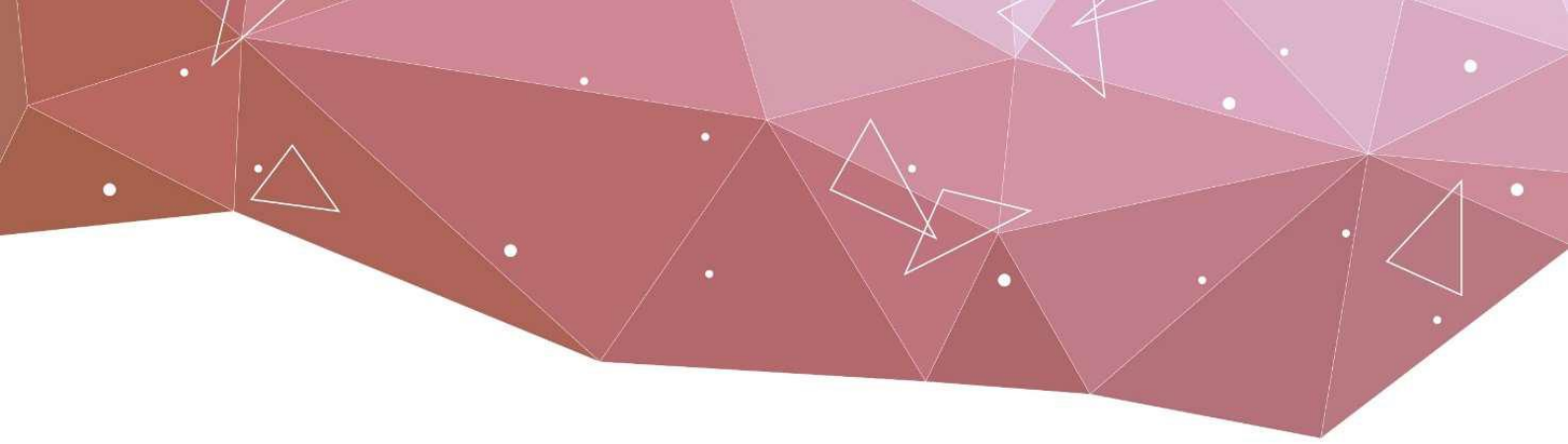
1.10.3 Amortissements

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire appliqué sur les durées d'utilisation estimées suivantes :

Types d'immobilisations	Durées
Installations techniques et outillages	1 à 5 ans
Agencements, aménagements divers	1 à 14 ans
Matériel de transport	3 à 5 ans
Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans
Mobilier	1 à 13 ans

1.11 Dépréciation des actifs

Les goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie font l'objet d'un test de perte de valeur, conformément aux dispositions de la norme IAS 36 « Dépréciation des actifs », au moins une fois par an à la clôture des exercices ou plus fréquemment s'il existe des indices de perte de valeur. Les tests annuels



sont effectués au cours du quatrième trimestre.

Les autres actifs immobilisés autres que les stocks, les actifs d'impôts différés, les actifs relatifs aux avantages du personnel et les actifs financiers compris sont également soumis à un test de perte de valeur chaque fois que les événements, ou changements de circonstances, indiquent que ces valeurs comptables pourraient ne pas être recouvrables.

Une perte de valeur est comptabilisée dès que la valeur comptable de l'actif ou de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle il appartient excède sa valeur recouvrable.

1.11.1 Valeur recouvrable

La valeur recouvrable d'un actif isolé, c'est-à-dire qui ne génère pas d'entrées de trésorerie indépendantes de celles d'autres actifs, est déterminée pour l'unité génératrice de trésorerie à laquelle il appartient.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur de l'actif diminuée des coûts de cession et sa valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est basée sur l'actualisation de flux de trésorerie futurs attendus de l'utilisation de l'actif (ou groupe d'actifs), et de sa sortie in fine. Le taux d'actualisation est le taux avant impôt reflétant l'appréciation actuelle du marché, de la valeur temps et les risques spécifiques à l'actif. C'est le taux de rendement que des investisseurs demanderaient s'ils avaient à choisir un placement dont le montant, l'échéance et les risques seraient équivalents à ceux de l'actif considéré.

La juste valeur diminuée des coûts de cession correspond au montant qui pourrait être obtenu de la vente de l'actif (ou groupe d'actifs), dans des conditions de concurrence normale, diminué des coûts directement liés à la cession.

1.11.2 Pertes de valeur

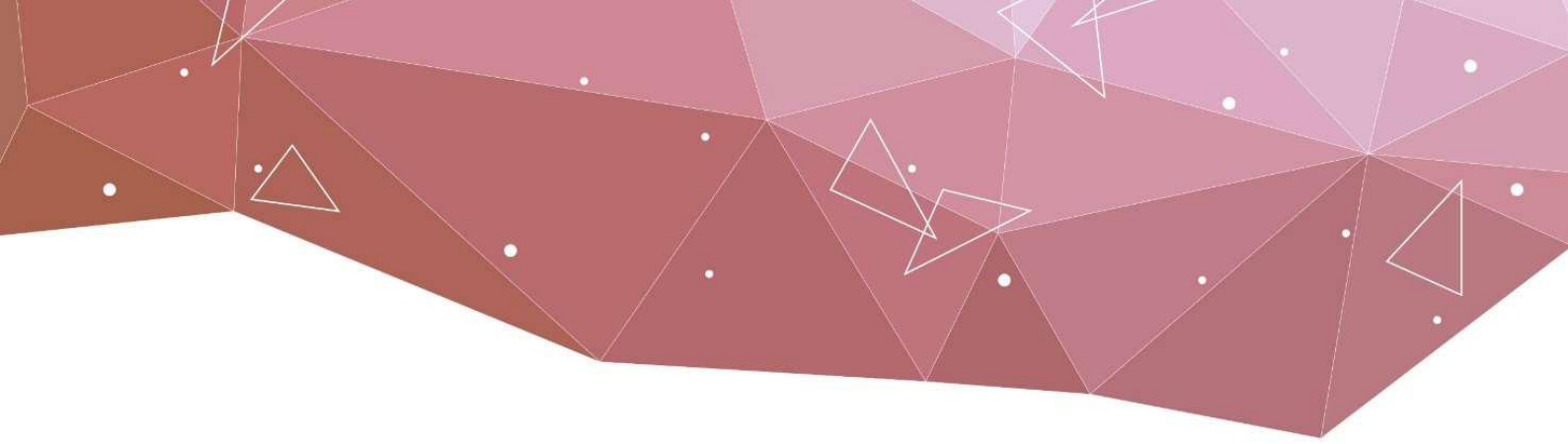
Les pertes de valeur minorent le résultat de l'exercice au cours duquel elles sont constatées.

Les pertes de valeur comptabilisées les années précédentes sont reprises, lorsque l'on constate un changement dans les estimations utilisées, à l'exception de celles comptabilisées pour un goodwill qui sont considérées comme définitives.

La valeur comptable d'un actif augmentée d'une reprise de perte de valeur n'excède jamais la valeur comptable qui aurait été déterminée (nette d'amortissement ou de dépréciation) si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif au cours des années précédentes.

1.11.3 Taux d'actualisation

Les cash flows futurs déterminés à horizon 5 ans et la valeur terminale calculée par la méthode Gordon Shapiro font l'objet d'une actualisation au taux correspondant au WACC (weighted average cost of capital)



déterminé par le groupe.

Pour 2019, le groupe a effectué un test de sensibilité sur un WACC compris dans une fourchette de [8,5% ; 9.5%]. Cette fourchette de taux est conforme aux hypothèses retenues par les entreprises de notre secteur d'activité, ainsi que par les analystes réalisant le coverage de Umanis.

1.12 Contrats de location – Droits d'utilisation

1.12.1 Location-financement

Les biens acquis en location-financement sont immobilisés lorsque les contrats de location ont pour effet de transférer au groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ces biens. Les critères d'appréciation de ces contrats sont fondés notamment sur :

- le rapport entre la durée de location des actifs et leur durée de vie
- le total des paiements futurs rapporté à la juste valeur de l'actif financé
- l'existence d'un transfert de propriété à l'issue du contrat de location
- l'existence d'une option d'achat favorable
- la nature spécifique de l'actif loué.

Les biens faisant l'objet de la location sont alors comptabilisés en immobilisations et une dette financière d'un montant équivalent est constatée. Chaque échéance de versement est ventilée entre une charge d'intérêts et le remboursement de la dette financière.

Les actifs détenus en vertu de contrats de location-financement sont amortis sur leur durée d'utilisation ou, lorsqu'elle est plus courte, sur la durée du contrat de location correspondant.

1.12.2 Location simple

Les contrats de location ne possédant pas les caractéristiques d'un contrat de location-financement sont comptabilisés selon la norme IFRS 16.

Les règles comptables utilisées pour les contrats de location sont décrites dans le paragraphe changement de méthode 1.1.1.

1.13 Clients et autres débiteurs

Les créances clients sont enregistrées à leur juste valeur qui correspond à la valeur nominale de facturation, sauf si l'effet d'actualisation est significatif. Par la suite, ces créances d'exploitation sont évaluées au coût amorti. (cf note 1.2.1).

1.14 Contrat d'affacturage

La société dispose de contrat d'affacturage visant à assurer le financement du besoin en fonds de roulement.

L'analyse de ce contrat, notamment au regard de la sous-traitance réalisée par le groupe, ne permettant pas de considérer que l'intégralité des risques est transférée au factor, il ne fait pas l'objet d'un traitement déconsolidant pour l'exercice 2019.

Pour l'exercice comparable, seules les créances liées à contrats sans recours à la sous-traitance étaient déconsolidées

1.15 Stocks

Les matières premières et fournitures sont évaluées au plus faible du coût d'achat (selon la méthode du coût moyen pondéré) et de la valeur nette de réalisation.

La valeur nette de réalisation des matières premières et des autres éléments stockés tient compte des dépréciations liées à l'obsolescence des stocks à rotation lente.

1.16 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie comprend les liquidités en comptes courants bancaires. Les équivalents de trésorerie comprennent les SICAV et dépôts à terme qui sont mobilisables ou cessibles à très court terme (d'une durée inférieure à 3 mois) et ne présentent pas de risque significatif de pertes de valeur en cas d'évolution des taux d'intérêt. La valorisation des placements à court terme est effectuée à la valeur de marché à chaque clôture.

1.17 Autres actifs financiers

Les actifs financiers comprennent les titres de participation des sociétés non contrôlées, les prêts et les autres dépôts et cautionnements.

Ils sont comptabilisés à la juste valeur par les autres éléments du résultat global

Ces actifs sont présentés en actifs non courants, excepté ceux présentant une échéance inférieure à 12 mois



à la date de clôture, qui sont classés en actifs courants ou en équivalent de trésorerie selon les cas.

- Les titres de participation des sociétés non consolidées représentent une part marginale des Autres actifs Financiers.
- Les prêts et les autres dépôts et cautionnements, ayant une échéance fixée supérieure à un an que le groupe a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à échéance, sont classés en tant qu'actifs non courants. Ils sont évalués au coût amorti, diminué des éventuelles pertes de valeur comptabilisées en résultat lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation du fait d'un événement intervenu après la comptabilisation initiale de l'actif.
- Les Créances de CIR sont reconnues selon les modalités décrites en 1.2.5. Ces créances peuvent faire l'objet d'une éventuelle dépréciation.

1.18 Capital potentiel

1.18.1 Paiements fondés sur des actions

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 2, les options de souscription d'actions consenties aux mandataires sociaux ou à des salariés du groupe sont comptabilisées dans les états financiers selon les modalités suivantes : la juste valeur des options attribuées (correspondant à la juste valeur des services rendus par les employés en contrepartie des options reçues) est comptabilisée en charge de personnel en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres.

Cette charge de personnel est évaluée à la date d'attribution des options à partir du modèle de Black & Scholes.

Elle fait l'objet d'un étalement sur la durée d'acquisition des droits. Les plans octroyés par la société sont traités conformément à IFRS 2.

1.19 Emprunts portant intérêts

Les emprunts portant intérêts sont comptabilisés à leur valeur nominale d'origine, diminuée des coûts de transaction y afférent.

Il convient de préciser que les frais d'émission d'emprunts sont étalés sur la durée de l'emprunt selon la méthode du coût amorti.



1.20 Avantages du personnel

1.20.1 Cotisations aux régimes de retraites complémentaires

Le groupe comptabilise en charges les cotisations versées à des organismes au titre des retraites complémentaires qui seront versées à ses salariés. Aucune provision complémentaire n'est comptabilisée, le groupe n'étant pas engagé au-delà des cotisations versées.

1.20.2 Indemnités de Fin de Carrière

Les engagements au titre des indemnités de fin de carrière sont provisionnés au bilan.

Les régimes à prestations définies concernent les avantages postérieurs à l'emploi qui garantissent à certaines catégories de salariés des ressources complémentaires pour lesquelles le groupe Umanis est engagé. Ces engagements font l'objet d'un calcul de provision, effectué en estimant le montant des avantages que les employés auront accumulés en contrepartie des services rendus.

Au sein du groupe, les régimes à prestations définies correspondent aux indemnités de départ en retraite.

L'évaluation des engagements d'indemnités de départ en retraite est conforme à la norme IAS 19 révisée.

Celle-ci consiste à se baser sur les indemnités qui seront versées aux salariés au moment probable de leur départ en retraite en tenant compte de la pyramide des âges, du taux de rotation du personnel et de la table de mortalité. Les montants obtenus sont revalorisés en fonction d'hypothèses d'inflation et de promotion et actualisés pour tenir compte de la date à laquelle les indemnités seront effectivement versées.

Lorsque les hypothèses de calcul sont révisées, il en résulte des écarts actuariels qui sont portés en capitaux propres.

Le groupe n'a pas contracté d'engagement en matière de pensions, de compléments de retraite, d'indemnités ou d'allocations en raison de départs à la retraite ou d'avantages similaires à l'égard de son personnel autres que les engagements relatifs aux indemnités de fin de carrière prévus par la convention collective Syntec.

Le calcul de l'engagement est effectué semestriellement selon la méthode des unités de crédit projetées.

Les hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les engagements sont réajustées chaque année en fonction des conditions économiques de l'exercice. La comptabilisation de chaque régime est effectuée séparément.

Les principales hypothèses retenues pour l'établissement de ces calculs sont les suivantes :

En milliers d'euros	31/12/19	31/12/2018
Age de départ à la retraite	62 ans pour les non cadres 65 ans pour les cadres	62 ans pour les non cadres 65 ans pour les cadres
Taux d'actualisation	0,80%	1,60%
Turn Over	Taux compris entre 0% et 40 % en fonction de l'âge du salarié	Taux compris entre 0% et 40 % en fonction de l'âge du salarié
Croissance des salaires	Taux compris entre 1% et 3 % en fonction de l'âge du salarié	Taux compris entre 1% et 3 % en fonction de l'âge du salarié
Taux de charges sociales	42%	43%

Le taux d'actualisation utilisé à la date de clôture est cohérent avec le taux de rendement des emprunts obligataires d'Etat.

1.20.3 Autres avantages du personnel

Dans le cas où une société accorde des avantages certains à ses salariés, ces avantages doivent être évalués et provisionnés dans les comptes de la société par le biais d'une provision pour risques et charges.

Umanis n'accorde pas, à ce jour, d'autres avantages du personnel au sens de la norme IAS19.

1.21 Provisions et passifs éventuels

Des provisions pour risques et charges sont constituées, conformément à la norme IAS 37, lorsque le groupe a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'il devra faire face à une sortie de ressources au profit de ce tiers sans contrepartie. Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté des comptes.

Dans le cas des restructurations, une obligation est constituée dès lors que la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé ou d'un début d'exécution.

Les provisions donnent lieu à actualisation lorsque l'effet temps est significatif.

1.22 Instruments financiers dérivés

Le Groupe utilise des instruments financiers pour couvrir son exposition aux risques de variation des taux d'intérêts. Ces dérivés sont initialement évalués à leur juste valeur à la date de mise en place et sont ensuite réévalués à leur juste valeur à chaque date de clôture. Conformément à la norme IFRS 9, l'enregistrement des variations de juste valeur dépend de la désignation comptable du dérivé en tant qu'instrument de couverture dans une opération de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie.

1.23 Fournisseurs et autres créditeurs

L'ensemble des dettes est enregistré au coût d'achat historique.

Après leur comptabilisation initiale, le groupe Umanis évalue au coût amorti tous les passifs financiers autres que ceux détenus à des fins de transactions.

Lorsque l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, le montant de la dette correspond à la valeur actuelle des dépenses attendues que l'on pense nécessaire pour régler l'obligation. La dette est donc actualisée et sa valeur comptable augmente à chaque exercice pour refléter l'écoulement du temps. Cette augmentation est comptabilisée en charges financières.

1.24 Impôts différés

Des impôts différés sont calculés sur les différences temporaires provenant de l'écart entre la base fiscale et la valeur comptable des actifs et passifs, ainsi que sur les déficits fiscaux, selon la méthode du report variable et en fonction d'un échéancier fiable de reversement.

Les différences sont temporaires lorsqu'elles doivent s'inverser dans un avenir prévisible.

La base fiscale dépend des règles fiscales en vigueur dans chacun des pays concernés. Conformément à la méthode du report variable, les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués aux taux d'impôts dont l'application est attendue pour l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôts qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que lorsqu'il apparaît plus probable qu'improbable qu'ils soient récupérés au cours des années ultérieures.

Conformément à la norme IAS 12 Impôts, les actifs et passifs d'impôt ne sont pas actualisés.

Pour apprécier la capacité du Groupe à récupérer ses actifs, il est notamment tenu compte des prévisions des résultats fiscaux futurs.

Les impôts différés, actifs ou passifs, sont compensés entre eux au niveau de chaque entité fiscale et sont portés pour leur montant net, au passif ou à l'actif. A ce titre, un périmètre d'intégration fiscale est en vigueur dans le groupe composé des sociétés : Umanis Sa (tête d'intégration fiscale), Umanis Managed Services, Umanis Institut, Umanis Ingénierie. Ces sociétés sont intégrées fiscalement dans le cadre de l'article 223 A du Code Général des Impôts. Elles constituent, de ce fait, une entité fiscale unique.

1.25 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est égal à l'ensemble des produits des activités courantes des sociétés intégrées.

- Prestations de services, Contrats à long terme
 - Prestations en régie :



Le chiffre d'affaires des prestations en régie est reconnu au fur et à mesure de la réalisation des prestations.

- *Prestations en mode projet :*

Les produits afférents aux prestations de services dans le cadre de contrats à long terme sont enregistrés en fonction de l'avancement de la prestation. L'avancement est évalué sur la base des travaux exécutés à la date de clôture.

L'écart entre la facturation et le chiffre d'affaires calculé à l'avancement est constaté, selon le cas, en actifs sur contrats ou en passifs sur contrats.

Lorsque le prix de revient prévisionnel d'un contrat est supérieur au chiffre d'affaires contractuel, une perte à terminaison, à hauteur de la différence, est comptabilisée en provisions pour risques et charges.

- *Achat-revente :*

L'achat-revente de matériel informatique et de licences, pour lesquels le Groupe agit en tant qu'agent dans la transaction entre le fournisseur vendant les logiciels/la maintenance/le matériel et le client final. Conformément à IFRS 15, seule la marge réalisée est dorénavant reconnue au titre de ces transactions (chiffre d'affaires net des coûts d'achat des licences/matériels). Cette commission est comptabilisée à la date de mise en relation du client final et du fournisseur (ou date de livraison des biens par Umanis au client final), même si le fournisseur est engagé à réaliser une prestation qui peut s'étaler dans le futur.

- *Autres prestations*

- *Les autres prestations de services sont comptabilisées lors de la réalisation.*

1.26 Résultat opérationnel courant et Résultat opérationnel

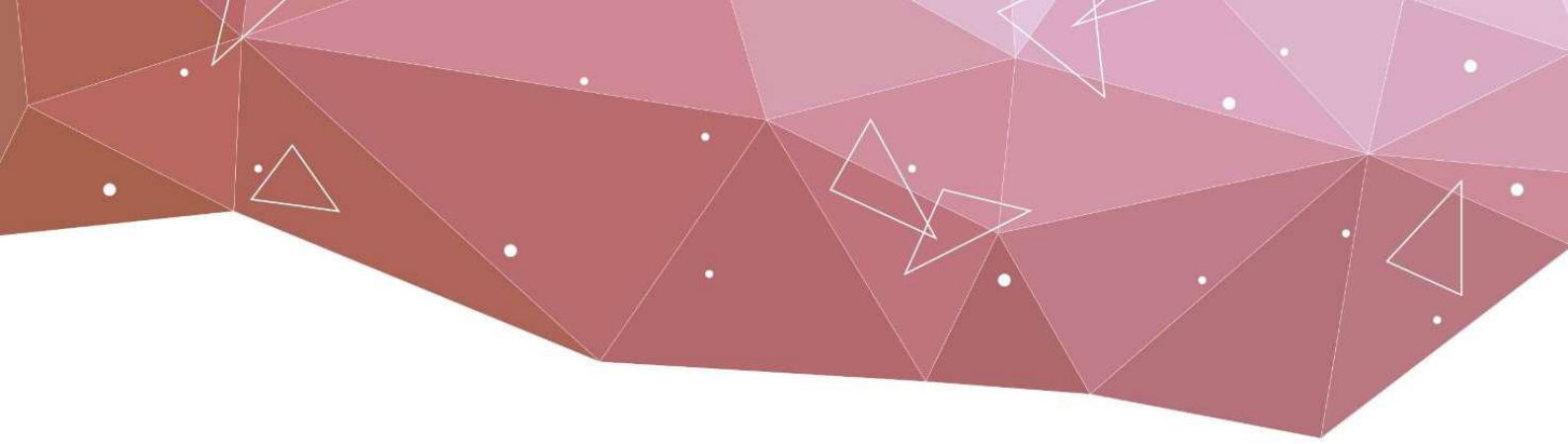
Le résultat opérationnel courant inclut l'ensemble des produits et coûts directement liés aux activités du groupe, ces produits et charges étant récurrents.

Le résultat opérationnel inclut le résultat opérationnel courant complété de produits ou charges non usuels qui résultent de décisions ou d'opérations ponctuelles. Parmi ces charges considérées comme non courantes, sont principalement intégrées les dépréciations de goodwill, d'actifs incorporels, les incidences des acquisitions ou cessions d'entités, des plans de restructurations internes et la quote-part de résultat lié à la reconnaissance du crédit d'impôt recherche non lié à la déclaration de crédit d'impôt recherche de la période.

1.27 Résultat par action

Le résultat par action avant dilution est obtenu en divisant le résultat net (part du Groupe) par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le nombre moyen d'actions en circulation est calculé sur la base des différentes évolutions du capital social, corrigées, le cas échéant, des détentions par le groupe de ses propres actions. Si le nombre d'actions ordinaires ou d'actions ordinaires potentielles en circulation augmente à la suite d'une capitalisation ou d'une



émission d'actions gratuites, ou d'un fractionnement d'actions, ou diminue à la suite d'un regroupement d'actions, le calcul du résultat par action, de base et dilué, est ajusté de façon rétrospective pour toutes les périodes présentées.

Le résultat dilué par action est calculé en retenant l'ensemble des instruments donnant un accès différé au capital de la société consolidante, qu'ils soient émis par celle-ci ou par une de ses filiales.

La dilution est déterminée instrument par instrument, compte tenu des conditions existantes à la date de clôture. Par ailleurs, le résultat net est ajusté afin d'éliminer les effets financiers nets d'impôt correspondant aux instruments dilutifs.

2 Faits majeurs de la période

2.1 Acquisitions de sociétés

> *Contacts Consulting*

En date du 31 janvier 2019, la Société a procédé à l'acquisition de 100 % des actions de la société CONTACTS CONSULTING, SAS au capital de 14.400 €, immatriculée au R.C.S. de Nanterre sous le n°487 673 857 dont le siège social est situé 40, bd Henri Sellier à Suresnes (92150).

CONTACTS CONSULTING a pour activité le conseil en AMOA, le management des organisations et en systèmes d'informations et l'accompagnement des entreprises dans la définition et le pilotage de leurs projets de transformation.

La Société réalise ses prestations principalement en Ile de France et dans le Sud-Ouest de la France. Ses clients se situent dans le domaine de l'industrie aéronautique, la distribution/retail et le social.

L'Acquisition a permis au Groupe UMANIS de renforcer son activité de conseil et aussi d'élargir son portefeuille clients notamment dans le domaine de l'industrie aéronautique.

L'acquisition a été financée par tirage sur la ligne de crédit de croissance externe octroyé par le pool bancaire (cf paragraphe suivant « financement externe »).

Contacts Consulting est consolidée depuis le 1er février 2019 dans les comptes d'Umanis.

L'acquisition de cette entité a eu pour incidence la comptabilisation d'un actif incorporel correspondant à la relation clientèle identifiée pour 1 352 K€ (amorti linéairement sur 7 ans et 11 mois).

L'écart résiduel entre le coût d'acquisition et la quote-part de l'acquéreur dans les actifs nets évalués à leur juste valeur a été comptabilisé en goodwill pour 4 456 K€.

> *OCEANE CONSULTING NORD ET OCEANE CONSULTING NORD IS*

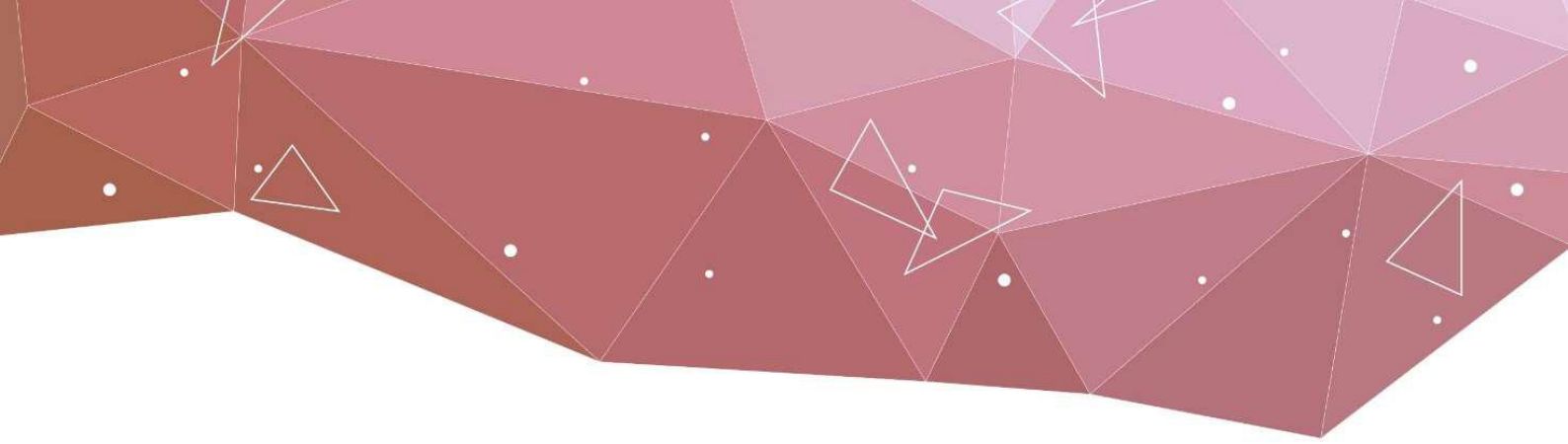
Le 1er juillet 2019, UMANIS a procédé à l'acquisition de la société Océane Consulting Nord et sa filiale Océane Consulting Nord IS, entreprises de services numériques (ESN) basées à Lille et exerçant leurs activités dans la région des Hauts-de-France.

Le positionnement métier d'Océane Consulting Nord est parfaitement en phase avec celui d'Umanis, centré sur la Data et la transformation digitale des entreprises, facilitant ainsi l'intégration de la société au sein du groupe. En outre, les deux sociétés disposent de portefeuilles clients parfaitement complémentaires.

Ce rapprochement permet à Umanis de doubler son périmètre d'activité dans le nord de la France.

L'acquisition de 100% du capital d'Océane Consulting Nord est intégralement financée en numéraire, par tirage sur la ligne de crédit de croissance externe (cf paragraphe suivant « financement externe »).

Océane Consulting Nord est consolidée depuis le 1er juillet 2019 dans les comptes d'Umanis.



L'acquisition de cette entité a eu pour incidence la comptabilisation d'un actif incorporel correspondant à la relation clientèle identifiée pour 1 562 K€ (amorti linéairement sur 7 ans et 6 mois).

L'écart résiduel entre le coût d'acquisition et la quote-part de l'acquéreur dans les actifs nets évalués à leur juste valeur a été comptabilisé en goodwill pour 3 964 K€.

> **NEONN et ses filiales NEONN LYON et NEONN ADVISORY MOROCCO**

Le 25 juillet 2019, Umanis a procédé à l'acquisition de 60 % du capital et des droits de vote du cabinet de conseil Neonn, spécialiste du pilotage de la performance financière des groupes de sociétés.

Neonn est un cabinet de conseil et un intégrateur de solutions applicatives, au service du pilotage de la performance des groupes de sociétés. Neonn accompagne en particulier la transformation des fonctions Finance et Informatique, sur tout sujet lié à la consolidation, au reporting et aux processus de gestion prévisionnelle (élaboration budgétaire, plan stratégique, reforecast, etc.).

Basée à Paris, mais également présente à Lyon, Lille, Toulouse et Casablanca, la soixantaine de consultants de Neonn accompagne les directions financières des grands comptes issus de tous secteurs. Cette acquisition va permettre de renforcer l'offre d'Umanis en proposant des solutions dédiées au pilotage de la performance des entreprises, notamment auprès des directions financières.

Cette opération de croissance externe est intégralement financée en numéraire par tirage sur sa ligne de crédit de croissance externe (cf paragraphe suivant « financement externe »).

Le solde du capital reste détenu par les fondateurs, ces derniers devenant responsables du développement de l'offre EPM au sein d'Umanis. Une option d'achat et de vente croisée permettant à la société de racheter les 40% d'actions détenus par les fondateurs a été comptabilisé en dette financière sur put minoritaire. Ces put sont exerçables en deux tranches de 20% en 2022 et 2024.

La société Neonn est consolidée depuis le 1er août 2019 dans les comptes d'Umanis.

L'acquisition de cette entité a eu pour incidence la comptabilisation d'un actif incorporel correspondant à la relation clientèle identifiée pour 1 548 K€ (amorti linéairement sur 7 ans et 5 mois).

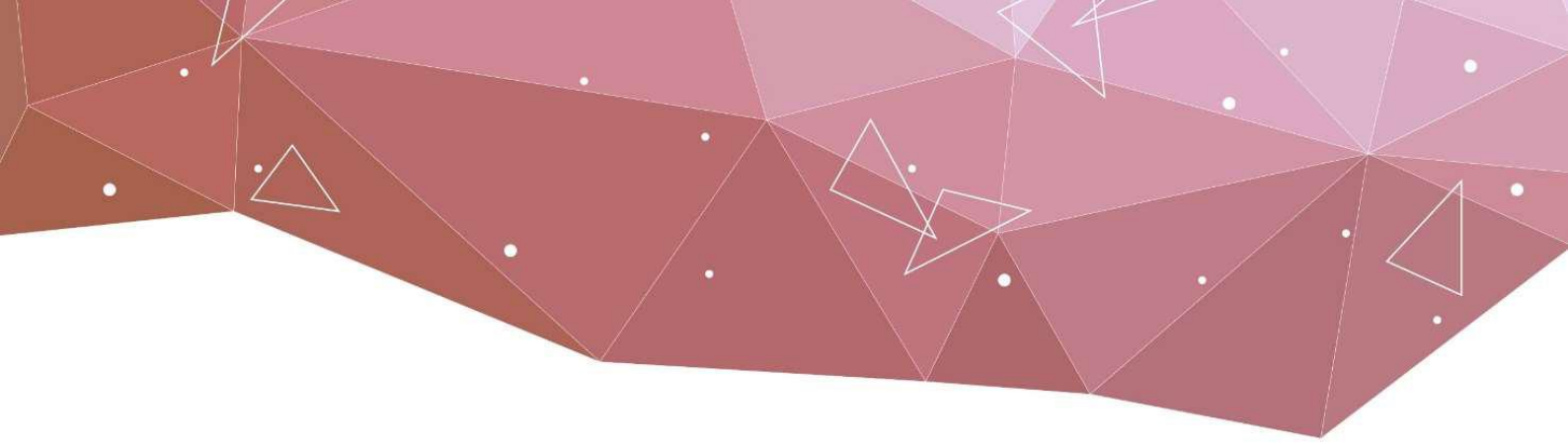
L'écart résiduel entre le coût d'acquisition et la quote-part de l'acquéreur dans les actifs nets évalués à leur juste valeur a été comptabilisé selon la méthode du goodwill complet en goodwill pour 3 973 K€.

> **Ebiznext**

En date du 3 décembre 2019, la Société a procédé à l'acquisition de 100 % des actions de la société EBIZNEXT, SAS au capital de 37.000 euros.

E-BIZNEXT est basée exclusivement à Paris et est spécialisée dans le secteur des technologies et des services de l'information.

Elle emploie actuellement 75 salariés. L'ensemble des collaborateurs ont tous de longues expériences d'expertise dans les domaines du Big Data, Devops, agile, Spring, Spark, Kafka, Mesos, Docker, Ansible et les solutions Cloud.



Le portefeuille clients des sociétés E-BIZNEXT et d'Umanis sont complémentaires ce qui va permettre à chacun de renforcer et développer sa présence.

L'acquisition a été financée par tirage sur la ligne de crédit de croissance externe validé par les banques prêteurs (cf paragraphe suivant « financement externe »).

Ebiznext est consolidée depuis le 1er novembre 2019 dans les comptes d'Umanis.

L'acquisition de cette entité a eu pour incidence la comptabilisation d'un actif incorporel correspondant à la relation clientèle identifiée pour 2 721 K€ (amorti linéairement sur 7 ans et 1 mois).

L'écart résiduel entre le coût d'acquisition et la quote-part de l'acquéreur dans les actifs nets évalués à leur juste valeur a été comptabilisé en goodwill pour 6 504 K€.

2.2 Financement externe

En date du 12 Avril 2019, le groupe a annoncé la levée d'une dette structurée, articulée autour des instruments suivants :

D'une part, le groupe a négocié auprès de son pool bancaire (partenaires historiques rejoints par de nouveaux établissements bancaires) une ligne de crédit amortissable, d'un montant total de 90M€, destinée au financement d'opérations de croissance externe. 55M€ sont d'ores et déjà confirmés, les 35M€ restant étant optionnels.

Au 31 décembre 2019, 23.7 M€ ont été tirés.

D'autre part, et concomitamment, le groupe a levé un emprunt obligataire de type EURO PP, d'un montant de 32M€ après d'investisseurs de premier rang. Cet emprunt, remboursable in fine, est d'une maturité de 7 ans. Les sommes ainsi levées ont été utilisées pour rembourser la dette senior existante, pour un montant résiduel de 31,3M€.

2.3 Autres opérations sur participations et simplification de l'organigramme

> Constitution d'UMANIS Ingénierie, SAS au capital de 10.000 euros, le 1er janvier

Afin notamment de répondre à la demande de nos clients et/ou prospects sur des projets pointus qui proposent l'étude, le conseil, la conception, le management et le contrôle d'un projet, UMANIS a constitué une filiale dédiée dont la dénomination sociale est « UMANIS Ingénierie ».

Son activité principale est le conseil et l'ingénierie en technologies et innovation.

> Transmission universelle de patrimoine de UMANIS INDUSTRIE dans UMANIS SA

Cette TUP de fin juillet 2019 n'a pas d'effet rétroactif et ne génère pas d'impact dans les comptes consolidés.

> **Liquidation et radiation d'Umanis Academy, filiale d'Umanis BPO**

La société Umanis Academy, filiale de UMANIS BPO a été liquidée sur l'exercice.

> **Fusion de la société NEONN Lyon par sa société mère Neonn**

En date du 20 novembre 2019, la société NEONN a procédé à la fusion par voie d'absorption de sa filiale détenue à 100% la société NEONN LYON placée sous le régime des fusions simplifiées.

A l'issue du délai d'opposition de 30 jours, la fusion est devenue définitive. Cette fusion a eu un effet rétroactif comptable et fiscal au 1er août 2019, date d'ouverture de l'exercice et n'a pas généré d'impact dans les comptes consolidés.

3 Evénements post clôture

> **Constitution d'Umanis Switzerland**

En date du 11 mars 2020, le conseil d'administration d'Umanis a autorisé la constitution d'une filiale de droit suisse, Umanis Switzerland, au capital de 100.000 CHF, dont le siège social est situé à Lancy (Genève). La société est détenue à hauteur de 70% par Umanis, les 30% restant par la société PJ Management détenue à 100% par Monsieur Pascal Janin, ancien directeur général d'une ESN en Suisse romande

L'activité est la fourniture de prestations de services informatiques, afin de devenir l'acteur de référence en Data, Business Solutions et Digital sur la Suisse Romande.

Les prestations proposées sont :

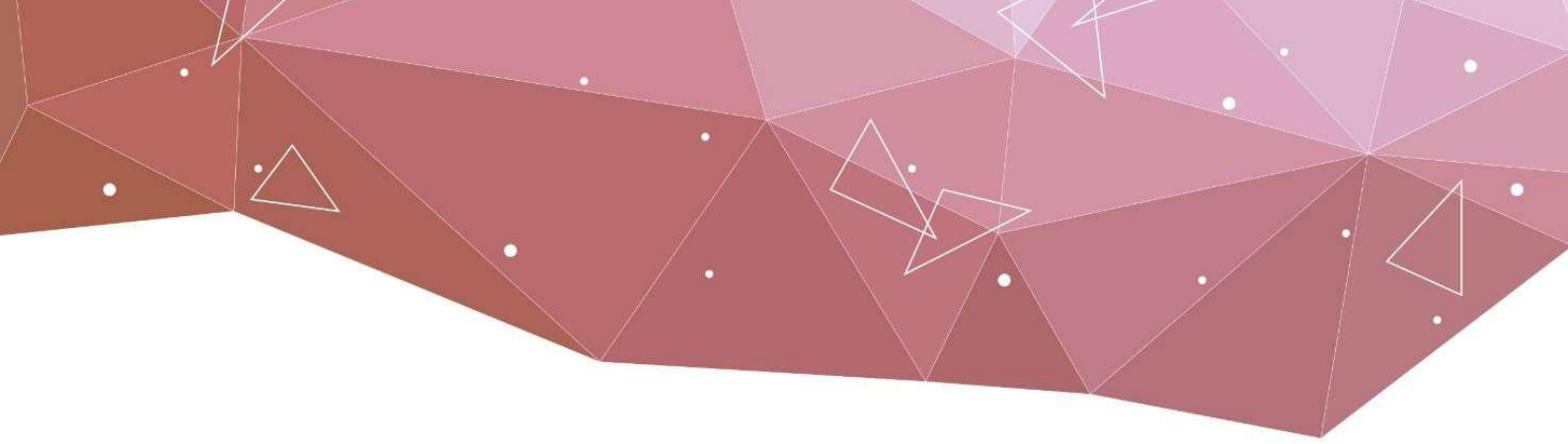
- Prestations de conseil/expertise
- La délégation de personnel qui nécessite l'obtention de la LSE (placement de personnes)
- L'engagement forfaitaire.

La société a effectivement été créée en avril 2020.

> **COVID-19**

Dès l'annonce des décisions gouvernementales pour enrayer à l'épidémie de Coronavirus, Umanis a immédiatement réagi :

- En constituant une cellule de pilotage de la crise (Comité de direction) et en mobilisant les managers clés, ce dès le 13 mars,
- En essayant de trouver toutes les solutions possibles pour préserver la production - le télétravail étant la principale réponse - ainsi que les marges de l'entreprise,
- En sécurisant au mieux la trésorerie de l'entreprise,
- En utilisant au mieux tous les dispositifs annoncés par le gouvernement, qui se précisent jour après jour, et qui continuent de se préciser,



Situation à date :

Avec le concours de nos clients qui nous conservent leur confiance, nous avons pu mettre en télétravail près de 90% de nos collaborateurs,

L'impact sur le chiffre d'affaires est cependant très difficile à évaluer dans la mesure où il dépend de la durée de confinement décidé par le gouvernement

4 Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation du groupe Umanis comprend 16 sociétés consolidées, contre 12 au 31 décembre 2018. Les 3 sorties de périmètre de l'exercice concernent des sociétés qui étaient intégrées globalement.

La liste complète et les méthodes de consolidation y afférentes, sont données ci-après :

Nom	Siège	Registre du commerce	Méthode de consolidation	% contrôle	% intérêt
Umanis SA	Levallois - France	RCS403259534	Société mère	Société mère	
Études, conseils, formations					
Umanis Institut	Levallois - France	RCS501080501	Intégration globale	100.00%	100.00%
Umanis Investissement	Levallois - France	RCS523432680	Intégration globale	100.00%	100.00%
Umanis Innovatives Services (Espagne)	Madrid - Espagne		Intégration globale	100.00%	99.81%
Umanis Luxembourg	Luxembourg-Luxembourg	2007-2218818	Intégration globale	100.00%	100.00%
Umanis BPO Maroc	Casablanca-Maroc		Intégration globale	100.00%	100.00%
Umanis (Belgique) SPRL	Bruxelles - Belgique	RCB0453216563	Intégration globale	99.81%	99.81%
Umanis (Pologne) Sp Z.o.o.	Varsovie - Pologne	RHB 53551	Intégration globale	100.00%	99.81%
Centre d'appel					
Umanis Managed Services <i>Umanis Intermédiation</i>	Levallois - France Casablanca-Maroc	RCS412719986	Intégration globale <i>Succursale d'Umanis Managed Services</i>	100.00%	100.00%
Entrées en 2019					
Umanis Ingénierie	Levallois - France	RCS845398213	Intégration globale	100.00%	100.00%
Contacts Consulting	Suresnes - France	RCS487673857	Intégration globale	100.00%	100.00%
Oceane Consulting Nord	Marcq en Baroeul - France	RCS503418303	Intégration globale	100.00%	100.00%
Oceane Consulting Nord IS	Marcq en Baroeul - France	RCS830177960	Intégration globale	100.00%	100.00%
NEONN	Paris - France	RCS495244519	Intégration globale	60.00%	60.00%
NEONN Advisory Morocco			Intégration globale	66.60%	39.96%
EBIZNEXT	Levallois - France	RCS428870588	Intégration globale	100.00%	100.00%
Sortie en 2019					
Suite liquidation					
Umanis (Italie) SRL	Milan - Italie	RI 332 085			
Umanis Academy	Casablanca - Maroc				
Suite Transmission universelle de patrimoine vers Umanis SA					
Umanis Industrie (ex consulting)	Levallois - France	RCS434016853			

5 Informations par segment d'activité et par zone géographique

5.1 Informations par activité au 31 décembre 2019

En milliers d'euros	ESN	Centres d'Appel	Total
Chiffre d'affaires	212 679	6 547	219 225
Résultat Opérationnel	13 463	(1 017)	12 446

5.2 Informations par activité au 31 décembre 2018

En milliers d'euros	ESN	Centres d'Appel	Total
Chiffre d'affaires	198 602	8 141	206 743
Résultat Opérationnel	15 492	162	15 654

5.3 Informations par zone géographique au 31 décembre 2019

En milliers d'euros	France y compris Maroc	Europe	Total
Chiffre d'affaires	215 046	4 179	219 225
Résultat Opérationnel	12 060	386	12 446

5.4 Informations par zone géographique au 31 décembre 2018

En milliers d'euros	France y compris Maroc	Europe	Total
Chiffre d'affaires	202 650	4 093	206 743
Résultat Opérationnel	15 291	363	15 654

6 Goodwills et immobilisations incorporelles

En milliers d'euros	31/12/2018	Acquisitions Dotation	Cessions Reprises	Variation Change	Autres Flux	31/12/2019
Valeurs brutes						
Goodwills	72 954	18 894				91 848
Brevets et licences	4 281	24	(63)	0	(546)	3 695
Autres	12 827	7 504			997	21 328
Total	90 062	26 421	(63)	0	450	116 871
Amortissements / Dépréciations						
Goodwills	(7 319)					(7 319)
Brevets et licences	(3 182)	(113)	53		(333)	(3 575)
Autres	(7 666)	(1 168)			(81)	(8 915)
Total	(18 167)	(1 281)	53	-	(415)	(19 810)
Valeurs nettes comptables						
Goodwills	65 636	18 894			(0)	84 529
Brevets et licences	1 097	(89)	(9)	0	(880)	119
Autres	5 162	6 336			916	12 413
Valeur nette	71 894	25 140	(9)	0	35	97 061

Tous les goodwill ont été testés en fonction des unités génératrices de trésorerie auxquelles ils sont alloués.

Les variations de Goodwills et d'autres immobilisations incorporelles (correspondant principalement à des relations contractuelles) ont été détaillées par entité acquise dans la rubrique « faits marquants » de la période. En outre, nous avons appliqué la méthode du goodwill global pour la comptabilisation des put/call relatifs à l'acquisition de NEONN.

6.1 Détail des goodwills par segment en 2019 et 2018 :

En milliers d'euros	ESN	Centres d'Appel	31/12/2019
Valeur Brute comptable de l'unité	91 848		91 848
Dépréciation	(7 319)		(7 319)
Goodwill NET	84 529	-	84 529

En milliers d'euros	ESN	Centres d'Appel	31/12/2018
Valeur Brute comptable de l'unité	72 954		72 954
Dépréciation	(7 319)		(7 319)
Goodwill NET	65 636	-	65 636

6.2 Détail des tests effectués

	Taux d'actualisation	Période d'actualisation des flux de trésorerie	Taux de croissance	Taux de croissance à l'infini
UGT ESN	9,50%	5 ans	4,64%	0,00%
UGT ESN	8,50%	5 ans	4,64%	0,00%

En application de la norme IAS 36, le Groupe a procédé à des analyses de sensibilité sur le résultat des tests de dépréciation en fonction de différentes hypothèses de taux d'actualisation, de taux de croissance à long terme et de variations des flux de trésorerie.

L'analyse de la sensibilité a porté sur une variation de 100 point de base du taux d'actualisation.

Les tests de sensibilité ont été effectués en conservant le taux de croissance à long terme retenu par le Groupe de 0.

Les résultats des tests de sensibilité n'ont pas fait apparaître de scénario probable dans lequel la valeur recouvrable des UGT deviendrait inférieure à leur valeur comptable.

7 Droits d'utilisation

En milliers d'euros	31/12/2018	Acquisitions Dotation	Cessions Reprises	Variation Change	Autres Flux	31/12/2019
Valeurs brutes						
Droits d'utilisation des actifs loués		1 366		3	13 986	15 355
Total	-	1 366		3	13 986	15 355
Amortissements / Dépréciations						
Droits d'utilisation des actifs loués		(3 616)		(2)		(3 530)
Total		(3 616)		(2)		(3 530)
Valeurs nettes comptables						
Droits d'utilisation des actifs loués		(2 250)		1	13 986	11 826
Valeur nette	-	(2 250)		0	13 986	11 826

Les droits d'utilisation des actifs loués concernent l'application de la norme IFRS 16.

8 Immobilisations corporelles

En milliers d'euros	31/12/2018	Acquisitions Dotation	Cessions Reprises	Variation Change	Autres Flux	31/12/2019
Valeurs brutes						
Terrains					31	31
Constructions					189	189
Matériel Industriel	32				4	36
Immobilisations en cours	7	77			(7)	77
Autres	12 596	1 067	(55)	32	942	14 583
Total	12 635	1 144	(55)	32	1 158	14 916
Amortissements / Dépréciations						
Constructions		(3)			(50)	(53)
Matériel Industriel	(32)	(1)			(4)	(35)
Immobilisations en cours						
Autres	(8 416)	(998)	33	(8)	(649)	(10 126)
Total	(8 448)	(1 002)	33	(8)	(703)	(10 215)
Valeurs nettes comptables						
Terrains					31	31
Constructions		(3)			140	136
Matériel Industriel	0	(1)				1
Immobilisations en cours	7	77			(7)	77
Autres	4 179	69	(22)	25	293	4 457
Valeur nette	4 187	142	(22)	25	456	4 701

9 Autres participations

En milliers d'euros	31/12/2019	31/12/2018
Titres Civipol	101	82
Autres	1	12
Total	102	94

La valeur nette des titres Civipol (détenus à hauteur de 5.88%) est de 101 K€ à la clôture 2019, une reprise de dépréciation de 18 K€ ayant été constatée, la valeur d'inventaire s'étant améliorée d'une année sur l'autre.

10 Autres actifs financiers non courants

En milliers d'euros	31/12/2019	31/12/2018
Prêts	3 494	2 896
Dépôts et cautionnements	1 705	1 533
Créances fiscales	13 020	16 511
Total	18 218	20 939

Umanis estime que la valeur inscrite au bilan des actifs financiers non courants correspond à une évaluation raisonnable de leur juste valeur.

Les créances fiscales sont composées :

- de créances de CIR dont l'échéance d'utilisation ou de remboursement est supérieure à 1 an pour 12 792 K€.
- de créances de CICE dont l'échéance d'utilisation ou de remboursement est supérieure à 1 an pour 228 K€.

Le délai de remboursement d'un CIR et d'un CICE, en cas de validation, est de 3 ans après son dépôt.

11 Clients

En milliers d'euros	31/12/2019	31/12/2018
Créances clients et comptes rattachés	14 193	5 737
Provisions sur créances clients et comptes rattachés	(751)	(649)
Actifs sur contrats	12 704	13 649
Créances cédées	18 457	
Créances cédées avec recours (non déconsolidées)	0	4 664
Total	44 603	23 400

Umanis estime que la valeur inscrite au bilan des créances clients correspond à une évaluation raisonnable de leur juste valeur.

Dans le cadre du contrat d'affacturage (cf note 1.14), le groupe a cédé ses créances commerciales pour un montant total de 41 002 K€ au 31 décembre 2019 contre 49 705 K€ au 31 décembre 2018.

Le groupe présente, pour la première fois en 2019, le montant du tirage effectué auprès du factor en créances clients, contrepartie dette financière court terme.

12 Créances diverses courantes

En milliers d'euros	31/12/2019	31/12/2018
Créances sur personnel et organismes sociaux	411	122
Créances sur l'état	21 954	17 381
Avances et acomptes versés sur commandes	103	120
Autres créances	17 244	6 479
Charges constatées d'avance	2 232	1 713
Total	41 946	25 815

Umanis estime que la valeur inscrite au bilan des diverses créances correspond à une évaluation raisonnable de leur juste valeur.

Les créances sur l'état intègrent la part courante des créances CIR pour leur montant net des éventuelles dépréciations constatées.

13 Trésorerie et équivalents de trésorerie

En milliers d'euros	31/12/2019	31/12/2018
Valeurs mobilières de placement	1 331	
Disponibilités	11 627	24 453
Total	12 958	24 453
Découverts bancaires	(34)	(59)
Total	12 924	24 394

14 Capitaux propres

14.1 Capital social

Le capital social de la société Umanis se compose à la date du 31 décembre 2019 de 18 506 335 actions d'une valeur nominale de 0.11 euro.

14.2 Écarts de conversion

L'impact des écarts de conversion correspond principalement aux effets de change des devises marocaines.

14.3 Paiement en actions

Le nombre d'options attribuées le 26 avril 2018 (options de souscription d'action) à certains salariés du groupe est de 47 425 au prix d'exercice de 7.59 euros.

La charge comptabilisée au 31 décembre 2019, selon application du modèle de black & Scholes, ressort à 13.5 K€.

Les principaux paramètres retenus sont

- Taux sans risque de 1%
- Volatilité du sous-jacent de 30%,

15 Résultat par action

Le résultat par action est le suivant :

En milliers d'euros	31/12/2019	31/12/2018
Résultat net Part du Groupe	7 358 487	11 334 654
Moyenne pondérée du nombre d'actions en circulation	18 506 335	18 506 335
Résultat en euros par action	0,40	0,61

Le résultat dilué par action est le suivant :

En milliers d'euros	31/12/2019	31/12/2018
Résultat net utilisé par la détermination du résultat dilué par action	7 358 487	11 334 654
Moyenne pondérée du nombre d'actions en circulation retenu pour la détermination du résultat dilué par action	18 540 147	18 506 335
Résultat dilué en euros par action	0,40	0,61

16 Passifs financiers courants

En milliers d'euros	31/12/2019	31/12/2018
Emprunts Divers		
Partie court terme des emprunts divers portant intérêts	8 023	14 060
Emprunt sur créances clients cédées	18 457	
Emprunt sur créances clients cédées avec recours		4 664
Découverts bancaires	34	59
Total Emprunts Divers	26 514	18 782
Dettes de location à court terme	3 402	
Total	29 916	18 782

La partie court terme des emprunts comprend les emprunts liés au financement des acquisitions, les préfinancements reçus de la BPI au titre du CIR et pour la première fois en 2019, les dettes financières au titre du tirage effectué auprès du factor.

Les principaux emprunts du groupe au 31 décembre 2019 sont :

> Ancien crédit sénior

D'un montant résiduel de 31,3 M€ au 31 décembre 2018, celui-ci a fait l'objet d'un remboursement anticipé total au 12 avril 2019, dans le cadre de la mise en place de la nouvelle dette structurée.

> Nouveau crédit sénior

Au 31 décembre 2019, le montant cumulé des tirages effectués au titre du nouveau contrat de crédit de croissance externe s'élève à 23,720 M€.

> Lignes BPI

La Société Umanis ayant obtenu un préfinancement des CIR 2010 et 2011 à hauteur de 90% des demandes, celle-ci va devoir rembourser à BPI la différence avec les montants validés par l'Administration Fiscale. A cet effet, un contrat de prêt à moyen terme a été conclu, le 27 juin 2016, avec BPI pour 4,2m€ sur 7 ans incluant 2 années de franchise de remboursement de capital (2,34% d'intérêts). S'agissant des autres avances BPI sur CIR, leur montant total sera classé dans la partie court- terme des dettes financières consolidées.

En outre, la société a transformé un préfinancement CIR d'un montant de 5.8 M€ en crédit amortissable dont le terme est fixé au 25 mars 2021. Au 31 décembre 2019, la dette s'établit à 3.2M€

17 Passifs financiers non courants

En milliers d'euros	31/12/2019	De 1 à 2 ans	De 2 à 3 ans	De 3 à 4 ans	à plus de 5 ans
Emprunts et dettes Financières à long terme	54 894	4 927	4 927	4 982	40 058
Dettes de location à long terme	8 910	2 642	1 849	1 331	3 088
Total au 31/12/2019	63 805	7 569	6 776	6 313	43 147
Total au 31/12/2018	26 400	7 542	8 173	8 173	2 511

Les emprunts et dettes sont constitués principalement de la dette obligataire Euro PP ainsi que de la partie long terme de l'emprunt relatif aux acquisitions.

18 Provisions pour retraite et engagements assimilés

La plupart des sociétés comprises dans le périmètre du groupe Umanis correspond à des entités européennes.

Selon les réglementations et usages en vigueur dans chacun des pays concernés, des avantages complémentaires peuvent être accordés au personnel. Lorsque ces avantages sont susceptibles de donner lieu à prestation future pour le groupe, une provision est calculée selon une méthode d'évaluation actuarielle.

En milliers d'euros	31/12/2019	31/12/2018
Indemnités de départ en retraite	5 759	4 790
Total	5 759	4 790

La charge de l'exercice relative à ces avantages complémentaires est incluse en « charges de personnel » du compte de résultat.

Variation des indemnités de départ en retraite :

En milliers d'euros	31/12/2019	31/12/2018
Engagement à l'ouverture de l'exercice	4 790	4 167
Variation de la charge à hypothèses constantes	571	459
Ecart actuariels (révisions des hypothèses de calculs)	307	(122)
Acquisitions	374	507
Autres mouvements	(171)	
Prestation payée	(111)	(221)
Total	5 759	4 790

19 Autres provisions et passifs éventuels

En milliers d'euros	31/12/2018	Dotations	Reprises	Variation périmètre	31/12/2019
Provisions pour litiges	953	851	(558)	69	1 315
Autres provisions pour charges					
Total	953	851	(558)	69	1 315

La provision pour litiges concerne principalement :

- des litiges en cours avec les anciens collaborateurs du groupe pour 905 K€. Cette provision est déterminée selon le niveau de risque associé.
- des pertes à terminaison sur les contrats au forfait (cf note 1.2.3) pour 198 K€.

Après analyse des risques, le Groupe n'a pas jugé nécessaire de constater de provision sur certains risques relatifs à des procédures en cours à caractère commercial.

20 Dettes fournisseurs, impôts et autres passifs courants

En milliers d'euros	31/12/2019	31/12/2018
Fournisseurs	10 825	9 766
Dettes d'Impôt courant	226	286
Autres dettes courantes		
Dettes fiscales et sociales	44 097	41 656
Autres dettes	2 577	2 657
Passifs sur contrats	5 828	5 691
Total Autres dettes courantes	52 502	50 004
Total	63 552	60 057

Umanis estime que la valeur inscrite au bilan de ces différents passifs courants correspond à une évaluation raisonnable de leur juste valeur.

21 Instruments financiers

21.1 Catégorisation et juste valeur des instruments financiers

Les instruments financiers se ventilent selon les catégories suivantes :

En milliers d'euros	Juste	Juste	Instruments dérivés qualifiés de couverture	Coût amorti	Juste valeur
	valeur par résultat	valeur par les autres éléments du résultat global			
Autres participations		102			102
Autres actifs financiers à long terme				18 218	18 218
Clients et comptes rattachés				44 603	44 603
Autres actifs courants				41 946	41 946
Trésorerie	12 958				12 958
Equivalents de trésorerie					-
Total Actif Financier	12 958	102	-	104 767	117 827
Emprunts et dettes financières				62 917	62 917
Emprunts sur créances clients cédées				18 457	18 457
Fournisseurs et comptes rattachés				10 825	10 825
Autres dettes courantes				52 502	52 502
Découverts bancaires	34				34
Total Passif Financier	34	-	-	144 702	144 736

Les principales méthodes d'évaluation et composantes de chacune des catégories d'instruments financiers sont les suivantes :

- Les éléments comptabilisés à leur juste valeur par compte de résultat, c'est à dire les composantes de la trésorerie y compris les découverts bancaires, sont évalués par référence à un cours coté sur un marché actif.
- Les autres participations constituées des titres des sociétés non consolidées, sont comptabilisés à leur juste valeur par les autres éléments du résultat global.
- Les autres actifs courant et non courant ainsi que les emprunts sont comptabilisés au coût amorti. Les emprunts portants intérêts sont comptabilisés au coût amorti déterminé selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

22 Risques de marché du Groupe Umanis

22.1 Risque de crédit

Le risque de crédit est exclusivement limité aux créances clients dont le taux de sinistralité est faible et qui sont par ailleurs garanties via un contrat d'assurance-crédit.

Les 10 premiers clients du groupe représentent :

En milliers d'euros	2019	2018	2017	2016	2015
Nombre de clients	618	669	899	1 117	884
Chiffre d'affaires des 10 premiers clients	94 923	97 165	73 321	69 756	60 556
10 premiers clients(en %)	44%	47%	38%	45%	41%

En 2019, le Groupe a su remporter de nouveaux référencements (Société Générale, Orange, SNCF, Veolia, CNP, Manpower, Suez, Arte, Edenred, Novartis, etc...) et gagner de nouveaux contrats pluriannuels auprès des grands donneurs d'ordre (EDF, ICDC, Orange, Argel, Enedis, L'Oreal, Texa Groupe, etc.).

22.2 Risque de liquidité

Selon la définition donnée par l'AMF (Autorité des Marchés Financiers), le risque de liquidité est caractérisé par l'existence d'un actif à plus long terme que le passif, et se traduit par l'incapacité de rembourser ses dettes à court terme en cas d'impossibilité de mobiliser son actif ou de recourir à de nouvelles lignes bancaires.

Le groupe estime ne pas être exposé à ce risque compte tenu de sa structure financière générale, du niveau de la structure de son actif circulant et de son endettement (qui tient compte des emprunts contractés pour des opérations de croissance externe), et de sa capacité à mobiliser, le cas échéant, de nouveaux financements.

Le groupe précise que la dette bancaire liée aux acquisitions est assortie de covenants (voir note 16) vis-à-vis du pool bancaire qui exigent le respect de ratios financiers.

Le groupe précise en outre qu'une partie des fonds de réserves et de garanties constitués dans le cadre du contrat d'affacturage sont à disposition du Groupe. Au 31 décembre 2019, ces fonds disponibles s'élèvent à 22 545 K€.

22.3 Risque de Change

Le Groupe est exposé au risque de change euro et devise marocaine dans le cadre de ses relations avec ses filiales marocaines.

Le Groupe est exposé de manière très ponctuelle à des opérations commerciales non libellés en euro. Dès que le montant est significatif, le Groupe procède à des couvertures spécifiques sur ces opérations.

Les emprunts du groupe sont libellés en euros.

22.4 Risque de Taux

La société détient un portefeuille de caps destiné à la couverture du risque de taux sur son contrat de crédit de croissance externe, et ce, pour honorer ses engagements envers ses partenaires du pool bancaire.

Contractuellement, la société est tenue de couvrir ses emprunts à hauteur d'un minimum de 60% des montants tirés et sur une durée minimale de 4 ans.

Les caractéristiques des CAP ainsi mis place pour un montant de 14,9 millions d'euros sur 3 ans (échéance au 30 septembre 2023), s'établissent ainsi :

	Date de départ	Date d'échéance	Type	Taux fixe	Nominal	Taux initial	Devise
BNP	30/09/2019	30/09/2023	CAP	0%	3 327 000	Euribor 3 M	EUR
LCL	30/09/2019	29/09/2013	CAP	0%	2 154 000	Euribor 3 M	EUR
Palatine	30/09/2019	30/09/2023	CAP	0%	3 327 000	Euribor 3 M	EUR
Natixis	30/09/2019	30/09/2023	CAP	0%	3 327 000	Euribor 3 M	EUR
SG	30/09/2019	30/09/2023	CAP	0%	2 785 000	Euribor 3 M	EUR

La juste valeur des CAP est négligeable au 31/12/2019.

23 Charges de personnel et effectif

23.1 Détail des charges de personnel

En milliers d'euros	2019	2018
Salaires et traitements	105 349	99 405
Charges sociales	45 243	37 835
Total	150 592	137 240

Les charges de personnel contiennent un produit de de CIR de 4 250 K€ pour l'exercice 2019 contre 4 436K€ pour l'exercice 2018.

En 2018, les charges de personnel intégraient un produit de CICE pour 2 651 K€ pour l'exercice.

23.2 Décomposition des charges de personnel par zone géographique

En milliers d'euros	2019	2018
France (y compris Maroc)	147 543	134 229
Reste de l'Europe	3 049	3 011
Total	150 592	137 240

23.3 Effectifs moyen 2019

En nombre	2019	2018
cadres	2 355	1 970
Employés	268	507
Total	2 623	2 477

24 Autres produits et charges opérationnels

En milliers d'euros	2019	2018
CIR antérieurs et provision sur CIR	(1 667)	(1 295)
Autres	(1 523)	(43)
Honoraires et coûts d'acquisitions non récurrents	(941)	(2 297)
Total	(4 131)	(3 636)

Les autres produits et charges opérationnels sont des éléments inhabituels et non récurrents.

25 Résultat financier net

En milliers d'euros	2019	2018
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	394	
Charges d'intérêts d'emprunts et de découverts	(2 225)	(1 320)
Charges d'intérêts sur dettes de location	(473)	
Coût de l'endettement financier net	(2 305)	(1 320)
Gains de change	44	16
Pertes de change	(22)	
Actualisation de la dette	148	(14)
Autres	(438)	(39)
Autres produits et charges financiers	(268)	(37)
Total	(2 573)	(1 357)

26 Impôts sur les résultats

26.1 Charge d'impôts

En milliers d'euros	2019	2018
Impôts courants	(163)	(385)
Impôts différés	186	(265)
CVAE	(2 555)	(2 311)
Total	(2 531)	(2 961)

26.2 Rapprochement entre la charge d'impôt et le résultat avant impôt

En milliers d'euros	2019	2018
Résultat net avant impôt	9 890	14 296
Taux d'impôt théorique	28%	33,33%
Impôt théorique	(2 769)	(4 765)
Rapprochement		
Crédits d'impôts (CIR et CICE)	960	1 974
Utilisation de déficits non activés	990	1 152
Incidence évolution taux impôt en France		0
Différences Permanentes	(58)	(50)
Autres	55	181
Différentiel de Taux impôt différé / impôt courant	207	88
CVAE	(1 916)	(1 541)
Charges d'impôts sur les résultats consolidés	(2 531)	(2 961)
Taux d'impôt effectif	25,59%	20,71%

26.3 Détail des impôts différés actifs et passifs, par nature

En milliers d'euros	31/12/2019	31/12/2018
PIDR	1 440	1 198
Activations des déficits	1 850	2 103
Autres	523	291
Total Impôts différés actifs	3 812	3 592
Elimination des provisions Intercos	(186)	(293)
Autres	(2 840)	(1 268)
Total Impôts différés passifs	(3 026)	(1 561)
Total	786	2 030

27 Rémunérations des membres du conseil d'administration et de la direction générale

Prénom,Nom	Fixe	Avantages en nature	Exceptionnelle	Jetons de présence	Société versant les jetons de présence
Laurent PIEPSZOWNIK(PDG)	133 200	-	-	33 333 Umanis SA 39 905 Umanis Luxembourg	
Olivier POULIGNY (DG)	213 415	-	-	33 333 Umanis SA 54 375 Umanis Luxembourg	

Aucune autre rémunération exceptionnelle n'a été versée aux mandataires sociaux par la Société ou par une société du Groupe au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Indemnité de départ à la retraite provisionnée dans les comptes consolidés du groupe :

- M. O. POULIGNY (Directeur Général) : 105 051€

28 Honoraires des commissaires aux comptes

En milliers d'euros	KPMG	Exelmans Audit et Conseil	Autres
Certification des comptes individuels et consolidés			
Emetteur	83	110	
Filiales intégrées globalement	10	12	41
Services autres que la certification des comptes			
Emetteur		108	
Filiales intégrées globalement			
Total	93	230	41

29 Engagements donnés ou reçus

Avals, cautions et garanties données

Cautionnement solidaire des engagements bancaires et financiers de la société Call One pour un montant global maximum de 152 KE.

Cautionnement solidaire des engagements de la société Europstat Business Intelligence Services (Espagne) au titre d'un contrat de location d'équipement informatique pour un montant global maximum de 152 KE.

Cautionnement solidaire des engagements de la société Umanis France (suite à la fusion-absorption d'Aquarel) au titre d'un contrat de location d'équipement informatique pour un montant global maximum de 152 KE.

Sûretés / Garanties données aux banques prêteuses pour le financement des projets de croissance externe

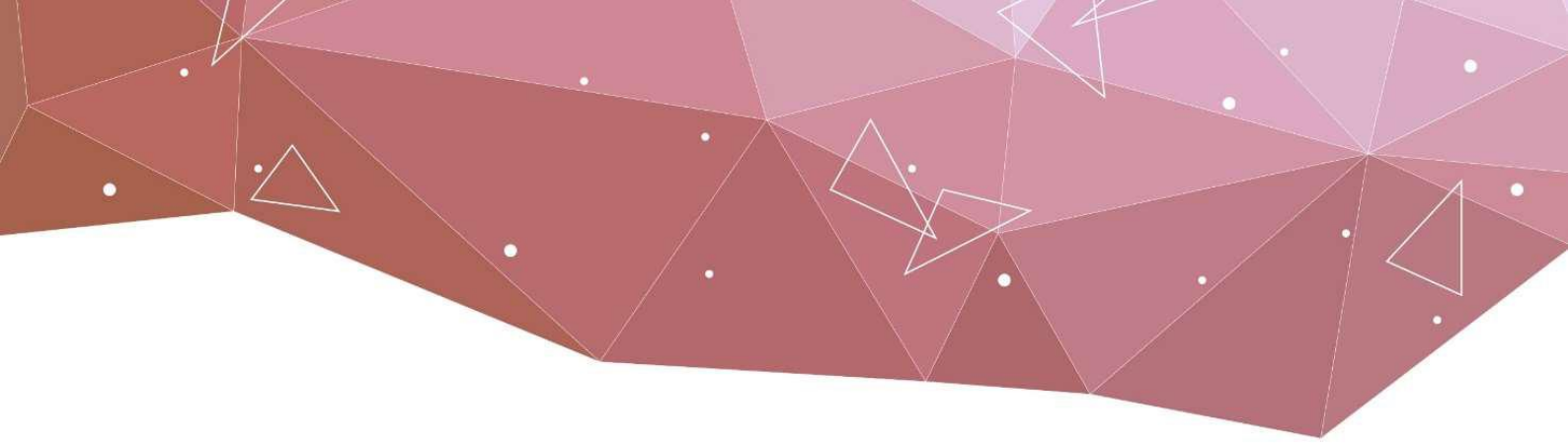
Sûretés consenties par UMANIS SA en garantie de toute obligations de paiement et de remboursement en principal, intérêts, de toutes commissions et de tous frais et accessoires et sommes quelconques dus ou qui seront dus par UMANIS au titre d'un emprunt obligataire auprès d'investisseurs qualifiés avec pour arrangeur la Société Générale conclu en date du 10 avril 2019 et d'un Crédit de croissance externe conclu le 12 avril 2019 auprès d'un syndicat bancaire mené par Banque Palatine, avec Banque Palatine, Caisse d'Epargne et de Prévoyance Ile de France et BNP Paribas, pour le financement d'acquisition de sociétés ou fonds de commerce :

- Nantissement du fonds de commerce UMANIS (en ce compris la marque « Umanis »)
- Nantissement de la totalité des actions UMANIS MANAGED SERVICES (4.772 actions) détenues par UMANIS SA

- Nantissement de 1er rang au profit des banques prêteuses de la totalité des actions CONTACTS CONSULTING (144 actions) détenues par UMANIS SA
- Nantissement de 2nd rang au profit des obligataires de la totalité des actions CONTACTS CONSULTING (144 actions) détenues par UMANIS SA
- Nantissement de 1er rang au profit des banques prêteuses de la créance issue de la convention de garantie de passif octroyée par les cédants de CONTACTS CONSULTING
- Nantissement de 2nd rang au profit des obligataires de la créance issue de la convention de garantie de passif octroyée par les cédants de CONTACTS CONSULTING

- Nantissement de 1er rang au profit des banques prêteuses de la totalité des actions OCEANE CONSULTING NORD (10.000 actions) détenues par UMANIS SA
- Nantissement de 2nd rang au profit des obligataires de la totalité des actions OCEANE CONSULTING NORD (10.000 actions) détenues par UMANIS SA
- Nantissement de 1er rang au profit des banques prêteuses de la créance issue de la convention de garantie de passif octroyée par les cédants de OCEANE CONSULTING NORD
- Nantissement de 2nd rang au profit des obligataires de la créance issue de la convention de garantie de passif octroyée par les cédants de OCEANE CONSULTING NORD

- Nantissement de 1er rang au profit des banques prêteuses des 60% d'actions NEONN (6.000 actions sur un total de 10.000) détenues par UMANIS SA
- Nantissement de 2nd rang au profit des obligataires des 60% d'actions NEONN (6.000 actions sur un total de 10.000) détenues par UMANIS SA
- Nantissement de 1er rang au profit des banques prêteuses de la créance issue de la convention de garantie de passif octroyée par les cédants de NEONN
- Nantissement de 2nd rang au profit des obligataires de la créance issue de la convention de garantie de passif octroyée par les cédants de NEONN



Suretés consenties par UMANIS SA en garantie de toute obligations de paiement et de remboursement en principal, intérêts, de toutes commissions et de tous frais et accessoires et sommes quelconques dus ou qui seront dus par UMANIS au titre d'un emprunt obligataire auprès d'investisseurs qualifiés avec pour arrangeur la Société Générale conclu en date du 10 avril 2019 et d'un Crédit de croissance externe conclu le 12 avril 2019 auprès d'un syndicat bancaire mené par Banque Palatine, avec Banque Palatine, Caisse d'Epargne et de Prévoyance Ile de France et BNP Paribas, pour le financement d'acquisition de sociétés ou fonds de commerce :

- Nantissement du fonds de commerce UMANIS (en ce compris la marque « Umanis »)
- Nantissement de la totalité des actions UMANIS MANAGED SERVICES (4.772 actions) détenues par UMANIS SA

- Nantissement de 1er rang au profit des banques prêteuses de la totalité des actions CONTACTS CONSULTING (144 actions) détenues par UMANIS SA
- Nantissement de 2nd rang au profit des obligataires de la totalité des actions CONTACTS CONSULTING (144 actions) détenues par UMANIS SA
- Nantissement de 1er rang au profit des banques prêteuses de la créance issue de la convention de garantie de passif octroyée par les cédants de CONTACTS CONSULTING
- Nantissement de 2nd rang au profit des obligataires de la créance issue de la convention de garantie de passif octroyée par les cédants de CONTACTS CONSULTING

- Nantissement de 1er rang au profit des banques prêteuses de la totalité des actions OCEANE CONSULTING NORD (10.000 actions) détenues par UMANIS SA
- Nantissement de 2nd rang au profit des obligataires de la totalité des actions OCEANE CONSULTING NORD (10.000 actions) détenues par UMANIS SA
- Nantissement de 1er rang au profit des banques prêteuses de la créance issue de la convention de garantie de passif octroyée par les cédants de OCEANE CONSULTING NORD
- Nantissement de 2nd rang au profit des obligataires de la créance issue de la convention de garantie de passif octroyée par les cédants de OCEANE CONSULTING NORD

- Nantissement de 1er rang au profit des banques prêteuses des 60% d'actions NEONN (6.000 actions sur un total de 10.000) détenues par UMANIS SA
- Nantissement de 2nd rang au profit des obligataires des 60% d'actions NEONN (6.000 actions sur un total de 10.000) détenues par UMANIS SA
- Nantissement de 1er rang au profit des banques prêteuses de la créance issue de la convention de garantie de passif octroyée par les cédants de NEONN
- Nantissement de 2nd rang au profit des obligataires de la créance issue de la convention de garantie de passif octroyée par les cédants de NEONN

- Nantissement de 1er rang au profit des banques prêteuses de la totalité des actions EBIZNEXT (500 actions) détenues par UMANIS SA
- Nantissement de 2nd rang au profit des obligataires de la totalité des actions EBIZNEXT (500 actions) détenues par UMANIS SA
- Nantissement de 1er rang au profit des banques prêteuses de la créance issue de la convention de garantie de passif octroyée par les cédants de EBIZNEXT
- Nantissement de 2nd rang au profit des obligataires de la créance issue de la convention de garantie de passif octroyée par les cédants de EBIZNEXT

Autres engagements donnés ou reçus

Dans le cadre du contrat de cession de 60% du capital et des droits de vote de Neonn au profit d'Umanis, des promesses d'achat et de ventes ont été signées entre les cédants et Umanis au titre des 40% d'actions restantes. Ces promesses sont exerçables en deux tranches (20%, puis 20%) respectivement en 2022, puis en 2024. Le prix d'acquisition est calculé selon la même structure de formule que celle été utilisée pour le contrat de cession d'action de Juillet 2019.



Avals, cautions et garanties reçus

Garantie d'actif et de passif consentie par les cédants des sociétés PRIMLOG et PRIMLOG SOLUTIONS à UMANIS SA dans le cadre de l'acquisition de PRIMLOG et PRIMLOG SOLUTIONS en date du 24/07/2017 pour un "montant plafond" de 1.625.000 euros dégressif sur 3 ans sans franchise.

- Garantie contre garantie par une garantie bancaire à première demande égale à 50% du "montant plafond" et dégressif également sur 3 ans dans les mêmes conditions.

Garantie d'actif et de passif consentie par les cédants de la société CONTACTS CONSULTING à UMANIS SA dans le cadre de l'acquisition de CONTACTS CONSULTING en date du 31/01/2019 pour un "montant plafond" de 1.000.000 euros sur 3 ans sans franchise.

- Garantie contre garantie par une garantie bancaire à première demande égale à 100% du "montant plafond" également sur 3 ans dans les mêmes conditions.

Garantie d'actif et de passif consentie par les cédants de la société OCEANE CONSULTING NORD à UMANIS SA dans le cadre de l'acquisition de OCEANE CONSULTING NORD en date du 01/07/2019 pour un "montant plafond" de 750.000 euros dégressif jusqu'au 31/03/2023.

- Garantie contre garantie par un séquestre correspondant à 75 % du montant plafond dégressif sur 3 ans à compter du 01/07/2019.

Garantie d'actif et de passif consentie par les cédants de la société NEONN à UMANIS SA dans le cadre de l'acquisition de 60 % du capital de NEONN en date du 25/07/2019 pour un "montant plafond" de 600.000 euros dégressif sur 3 ans (c'est-à-dire réduite d'un tiers de son montant chaque année) sans franchise.

- Garantie contre garantie par une garantie bancaire à première demande de 500.000 euros également dégressive sur 3 ans dans les mêmes conditions.

Garantie d'actif et de passif consentie par les cédants de la société EBIZNEXT à UMANIS SA dans le cadre de l'acquisition de EBIZNEXT en date du 03/12/2019 pour un "montant plafond" de 500.000 euros sur 3 ans sans franchise.

- Garantie contre garantie par une garantie bancaire à première demande égale d'un montant de 333.333 euros dégressive par tiers sur trois 3 ans également sur 3 ans.

30 Transactions entre parties liées

La SCI 7/9 Paul Vaillant Couturier détenue majoritairement par les mandataires sociaux d'Umanis SA, Messieurs Laurent PIEPSZOWNIK et Olivier POULIGNY, est propriétaire d'un immeuble de bureaux, 7/9 Paul Vaillant Couturier à Levallois-Perret, qu'elle loue à Umanis SA. Umanis SA a enregistré dans ses charges au 31 décembre 2019 un montant de 972 K€ facturé par la SCI 7/9 Paul Vaillant Couturier au titre des loyers de l'année 2019.

La société AMAYAS détenue majoritairement par les mandataires sociaux d'Umanis SA, Messieurs Laurent PIEPSZOWNIK et Olivier POULIGNY, est à la fois cliente et fournisseurs de Umanis SA. Umanis a enregistré dans ses charges au 31 décembre 2019 un montant de 210 K€ facturé par la société AMAYAS. Umanis SA a enregistré dans ses produits un montant de (6) K€ facturé à la société AMAYAS. Umanis a également enregistré dans ses produits au 31 décembre 2019 un montant de 95 K€ au titre des loyers perçus.

La société HARINGTON Technologie détenue majoritairement par les mandataires sociaux d'Umanis SA, Messieurs Laurent PIEPSZOWNIK et Olivier POULIGNY, est à la fois cliente et fournisseurs de Umanis SA. Umanis a enregistré dans ses charges au 31 décembre 2019 un montant de 127 K€ facturé par la société HARINGTON Technologies. Umanis SA a enregistré dans ses produits un montant de 152 K€ facturé à la société HARINGTON Technologies.

Umanis a également enregistré dans ses produits au 31 décembre 2019 un montant de 56 K€ au titre des loyers perçus.

La SCI Lox détenue majoritairement par les mandataires sociaux d'Umanis SA, Messieurs Laurent PIEPSZOWNIK et Olivier POULIGNY, est propriétaire d'un immeuble de bureaux à Levallois-Perret, qu'elle loue à Umanis SA. Umanis SA a enregistré dans ses charges au 31 décembre 2019 un montant de 109k€ facturé par la SCI LOX au titre des loyers de l'année 2019.

La SCI Jules Guesde détenue majoritairement par les mandataires sociaux d'Umanis SA, Messieurs Laurent PIEPSZOWNIK et Olivier POULIGNY, est propriétaire d'un immeuble de bureaux à Levallois-Perret, qu'elle loue à Umanis SA. Umanis SA a enregistré dans ses charges au 31 décembre 2019 un montant de 414K€ facturé par la SCI Jules Guesde au titre des loyers de l'année 2019.

La SCI Pont de l'Arche détenue majoritairement par les mandataires sociaux d'Umanis SA, Messieurs Laurent PIEPSZOWNIK et Olivier POULIGNY, est propriétaire d'un immeuble de bureaux à St Avertin, qu'elle loue à Umanis SA. Umanis SA a enregistré dans ses charges au 31 décembre 2019 un montant de 159K€ facturé par la SCI Pont de l'Arche au titre des loyers de l'année 2019.

La SCI Jules Guesde 2 détenue majoritairement par les mandataires sociaux d'Umanis SA, Messieurs Laurent PIEPSZOWNIK et Olivier POULIGNY, est propriétaire d'un immeuble de bureaux à Levallois-Perret, qu'elle loue à Umanis SA. Umanis SA a enregistré dans ses charges au 31 décembre 2019 un montant de 129K€ facturé par la SCI Jules Guesde 2 au titre des loyers de l'année 2019.

La SCI 20/22 bis Rue Raspail détenue majoritairement par le mandataire social d'Umanis SA, Monsieur Olivier POULIGNY, est propriétaire d'un appartement à Levallois-Perret, qu'elle loue à Umanis SA. Umanis SA a enregistré dans ses charges au 31 décembre 2019 un montant de 16K€ facturé par la SCI 20/22 bis Rue Raspail au titre des loyers de l'année 2019.

IV. COMPTES SOCIAUX

Informations Financières au 31 décembre 2019

Comptes arrêtés par le conseil d'Administration du 22 avril 2020





Table des matières

Bilan	4
Compte de résultat	5
1 Faits caractéristiques de l'exercice	7
1.2 Financement externe	9
1.3 Autres opérations sur participations et simplification de l'organigramme	9
2 Evénements postérieurs à la clôture	9
3 Principes, règles et méthodes comptables	11
3.1 Etablissement des comptes	11
3.2 Principes comptables	11
3.3 Immobilisations incorporelles	11
3.4 Immobilisations corporelles	11
3.5 Titres de Participations.....	12
3.6 Modalité de suivi des valeurs d'utilité des actifs	12
3.7 Créances	13
3.8 Contrat d'affacturage.....	13
3.9 Charges à répartir	13
3.10 Indemnités de départ en retraite	13
3.11 Crédit Impôt Recherche	14
4 Tableau de variation des Capitaux propres (en K€)	15
5 Intégration fiscale	15
6 Notes du Bilan	16
6.1 Immobilisations en valeur brute	16
6.2 Immobilisations incorporelles et amortissements	17
6.3 Immobilisations corporelles et amortissements	17
6.4 Immobilisation financières et provisions	17
6.5 Clients et autres créances.....	19
6.6 Trésorerie	19
6.7 Composition du capital social.....	20
6.8 Avances conditionnées et dettes financières	20
6.9 Provisions.....	20
7 Notes sur le compte de résultat	21



7.1	Chiffre d'affaires	21
7.2	Résultat exceptionnel	21
7.3	Ventilation de l'impôt sur les bénéfices	22
8	Rémunération de la gouvernance.....	22
8.1	Rémunérations des membres du conseil d'administration et de la direction générale.....	22
9	Effectif moyen	23
10	Engagements hors bilan.....	24
11	Honoraires des commissaires aux comptes	27
12	Situation fiscale différée	27
13	Transactions entre parties liées	27

Bilan

ACTIF (en EUROS)	2019			2018
	Brut	Amortissements Provisions	Net	Net
Actif immobilisé	135 097 691	11 019 872	124 077 819	98 532 087
Immobilisations incorporelles	90 475 025	3 302 494	87 172 531	87 154 855
Immobilisations corporelles	10 719 107	7 603 289	3 115 819	2 918 388
Immobilisations financières	33 903 559	114 090	33 789 469	8 458 843
Actif circulant	96 270 509	13 634 539	82 635 970	95 174 161
Stocks et encours	2 669	2 669	-	-
Avances et acomptes versés	99 193	-	99 193	99 193
Créances	-	-	-	-
Clients et comptes rattachés	18 847 154	836 672	18 010 482	24 179 726
Créances Fiscales et sociales	50 918 689	11 760 000	39 158 689	38 431 145
Autres	18 914 727	802 259	18 112 468	8 966 894
Valeurs mobilières de placement	1 564 413	232 939	1 331 474	311 539
Disponibilités	5 923 664	-	5 923 664	23 185 663
Caisse	-	-	-	-
Charges constatées d'avance	1 720 383	51 785	1 668 598	1 609 256
Frais d'émission d'emprunt à étaler	938 888	-	938 888	587 906
TOTAL ACTIF	234 027 472	24 706 197	209 321 275	195 903 409
PASSIF (en EUROS)			2019	2018
			Net	Net
Capitaux Propres			84 221 850	77 013 024
Capital			2 035 697	2 035 697
Prime d'émission			26 526 407	26 526 407
Réserves			-	-
Réserve légale			203 570	203 570
Réserves réglementées			-	-
Autres			1 414	1 414
Report à nouveau			46 773 224	35 492 316
Résultat de l'exercice			8 681 538	12 753 620
Provisions réglementées			-	-
Provisions pour risques et charges			1 168 489	929 773
Dettes			118 221 167	112 287 725
Emprunts et dettes assimilées			68 457 809	56 122 074
Avances et acomptes reçus			-	-
Fournisseurs et comptes rattachés			11 739 698	14 486 714
Dettes fiscales et sociales			35 568 394	39 935 894
Autres			2 455 266	1 743 044
Produits constatés d'avance			5 709 769	5 672 887
TOTAL PASSIF			209 321 275	195 903 409

Compte de résultat

(en euros)	2019	2018
Produits d'exploitation	201 638 455	206 333 200
Ventes de Marchandises	165 620	341 346
Production vendue (Biens et services)	199 760 136	201 870 478
Montant net du Chiffre d'Affaires	199 925 756	202 211 824
Production Immobilisée	112 859	276 853
Subventions d'exploitation	12 000	-
Reprises de provisions et amortissements	924 981	3 435 441
Transferts de charges	113 250	20 623
Autres produits	549 609	388 459
Charges d'exploitation	194 738 432	196 471 011
Achats de marchandises	849 701	3 638 691
Variation de stocks de marchandises	-	9 564
Autres Achats et charges externes	53 497 992	57 510 366
Impôts taxes et versements assimilés	4 469 579	5 151 878
Salaires et traitements	93 312 076	87 763 632
Charges sociales	39 567 447	38 694 536
Dotations aux amortissements et provisions		
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	1 849 898	983 287
Sur actif circulant : dotations aux provisions	98 574	240 356
Pour risques et charges : dotations aux provisions	648 232	523 416
Autres Charges	444 932	1 955 286
RESULTAT D'EXPLOITATION	6 900 023	9 862 189
Produits financiers	3 463 949	1 642 276
De participation	-	-
De valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	13 316	-
Autres intérêts et produits assimilés	466 152	1 182 470
Reprises sur provisions et transferts de charges	2 983 404	458 960
Différence positive de change	1 077	846
Charges financières	4 384 631	1 879 715
Dotations aux amortissements et provisions	232 939	70 420
Intérêts et charges assimilées	4 151 692	1 809 088
Différences négatives de change	-	206
RESULTAT FINANCIER	(920 683)	(237 439)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	5 979 341	9 624 750
Produits Exceptionnels	233 801	343 294
Sur opérations de gestion	7 197	228 389
Sur opérations en capital	9 750	2 000
Reprises sur provisions et transferts de charges	216 854	112 905
Charges Exeptionnelles	485 095	338 888
sur opérations de gestion	295 356	234 838
Sur opérations en capital	89 739	104 050
Dotations aux amortissements et provisions	100 000	-
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(251 294)	4 406
Participation des salariés aux résultats	-	-
Impôt sur les sociétés	(2 953 492)	(3 124 464)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	8 681 538	12 753 620



L'exercice social a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019.

Les comptes sont présentés en Euros.

Les comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 22 avril 2020.

La Société détient des participations dans plusieurs sociétés constituant le Groupe dont elle est la société mère ainsi que la société consolidante.

Depuis le 5 février 2014, l'action de la Société est cotée sur le système multilatéral de négociation organisé Alternext sous le code ISIN FR 0010949388.

Les notes et les tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels.



1 Faits caractéristiques de l'exercice

1.1 Acquisitions de sociétés

> *Contacts Consulting*

En date du 31 janvier 2019, la Société a procédé à l'acquisition de 100 % des actions de la société CONTACTS CONSULTING, SAS au capital de 14.400 €, immatriculée au R.C.S. de Nanterre sous le n°487 673 857 dont le siège social est situé 40, bd Henri Sellier à Suresnes (92150).

CONTACTS CONSULTING a pour activité le conseil en AMOA, le management des organisations et en systèmes d'informations et l'accompagnement des entreprises dans la définition et le pilotage de leurs projets de transformation.

La Société réalise ses prestations principalement en Ile de France et dans le Sud-Ouest de la France. Ses clients se situent dans le domaine de l'industrie aéronautique, la distribution/retail et le social.

L'Acquisition a permis au Groupe UMANIS de renforcer son activité de conseil et aussi d'élargir son portefeuille clients notamment dans le domaine de l'industrie aéronautique.

L'acquisition a été financée par tirage sur la ligne de crédit de croissance externe octroyé par le pool bancaire (cf paragraphe suivant « financement externe »).

> *OCEANE CONSULTING NORD ET OCEANE CONSULTING NORD IS*

Le 1er juillet 2019, UMANIS a procédé à l'acquisition de la société Océane Consulting Nord et sa filiale Océane Consulting Nord IS, entreprises de services numériques (ESN) basées à Lille et exerçant leurs activités dans la région des Hauts-de-France.

Le positionnement métier d'Océane Consulting Nord est parfaitement en phase avec celui d'Umanis, centré sur la Data et la transformation digitale des entreprises, facilitant ainsi l'intégration de la société au sein du groupe. En outre, les deux sociétés disposent de portefeuilles clients parfaitement complémentaires.

Ce rapprochement permet à Umanis de doubler son périmètre d'activité dans le nord de la France.

L'acquisition de 100% du capital d'Océane Consulting Nord est intégralement financée en numéraire, par tirage sur la ligne de crédit de croissance externe (cf paragraphe suivant « financement externe »).



> **NEONN et ses filiales NEONN LYON et NEONN ADVISORY MOROCCO**

Le 25 juillet 2019, Umanis a procédé à l'acquisition de 60 % du capital et des droits de vote du cabinet de conseil Neonn, spécialiste du pilotage de la performance financière des groupes de sociétés.

Neonn est un cabinet de conseil et un intégrateur de solutions applicatives, au service du pilotage de la performance des groupes de sociétés. Neonn accompagne en particulier la transformation des fonctions Finance et Informatique, sur tout sujet lié à la consolidation, au reporting et aux processus de gestion prévisionnelle (élaboration budgétaire, plan stratégique, reforecast, etc.).

Basée à Paris, mais également présente à Lyon, Lille, Toulouse et Casablanca, la soixantaine de consultants de Neonn accompagne les directions financières des grands comptes issus de tous secteurs. Cette acquisition va permettre de renforcer l'offre d'Umanis en proposant des solutions dédiées au pilotage de la performance des entreprises, notamment auprès des directions financières. Umanis a procédé à l'acquisition de 60 % du capital et des droits de vote du cabinet de conseil Neonn, spécialiste du pilotage de la performance financière des groupes de sociétés.

Cette opération de croissance externe est intégralement financée en numéraire par tirage sur sa ligne de crédit de croissance externe (cf paragraphe suivant « financement externe »).

Le solde du capital reste détenu par les fondateurs, ces derniers devenant responsables du développement de l'offre EPM au sein d'Umanis.

> **EBIZNEXT**

En date du 3 décembre 2019, la Société a procédé à l'acquisition de 100 % des actions de la société EBIZNEXT, SAS au capital de 37.000 euros.

E-BIZNEXT est basée exclusivement à Paris et est spécialisée dans le secteur des technologies et des services de l'information.

Elle emploie actuellement 75 salariés. L'ensemble des collaborateurs ont tous de longues expériences d'expertise dans les domaines du Big Data, Devops, agile, Spring, Spark, Kafka, Mesos, Docker, Ansible et les solutions Cloud.

Le portefeuille clients des sociétés E-BIZNEXT et d'Umanis sont complémentaires ce qui va permettre à chacun de renforcer et développer sa présence.

L'acquisition a été financée par tirage sur la ligne de crédit de croissance externe validé par les banques prêteurs (cf paragraphe suivant « financement externe »).

1.2 Financement externe

En date du 12 Avril 2019, le groupe a annoncé la levée d'une dette structurée, articulée autour des instruments suivants :

D'une part, le groupe a négocié auprès de son pool bancaire (partenaires historiques rejoints par de nouveaux établissements bancaires) une ligne de crédit amortissable, d'un montant total de 90M€, destinée au financement d'opérations de croissance externe. 55M€ sont d'ores et déjà confirmés, les 35M€ restant étant optionnels.

Au 31 décembre 2019, 23.7 M€ ont été tirés.

D'autre part, et concomitamment, le groupe a levé un emprunt obligataire de type EURO PP, d'un montant de 32M€ après d'investisseurs de premier rang. Cet emprunt, remboursable in fine, est d'une maturité de 7 ans. Les sommes ainsi levées ont été utilisées pour rembourser la dette senior existante, pour un montant résiduel de 31,3M€.

1.3 Autres opérations sur participations et simplification de l'organigramme

- > **Constitution d'UMANIS Ingénierie, SAS au capital de 10.000 euros, le 1er janvier**

Afin notamment de répondre à la demande de nos clients et/ou prospects sur des projets pointus qui proposent l'étude, le conseil, la conception, le management et le contrôle d'un projet, UMANIS a constitué une filiale dédiée dont la dénomination sociale est « UMANIS Ingénierie ».

Son activité principale est le conseil et l'ingénierie en technologies et innovation.


- > **Transmission universelle de son patrimoine dans UMANIS SA**

Cette TUP de fin juillet 2019 n'a pas d'effet rétroactif

2 Evénements postérieurs à la clôture

- > **Constitution d'Umanis Switzerland**

En date du 11 mars 2020, le conseil d'administration d'Umanis a autorisé la constitution d'une filiale de droit suisse, Umanis Switzerland, au capital de 100.000 CHF, dont le siège social est situé à Lancy (Genève). La société est détenue à hauteur de 70% par Umanis, les 30% restant par la société PJ Management détenue à 100% par Monsieur Pascal Janin, ancien directeur général d'une ESN en Suisse romande



L'activité est la fourniture de prestations de services informatiques, afin de devenir l'acteur de référence en Data, Business Solutions et Digital sur la Suisse Romande.

Les prestations proposées sont :

- *Prestations de conseil/expertise*
- *La délégation de personnel qui nécessite l'obtention de la LSE (placement de personnes)*
- *L'engagement forfaitaire.*

La société a effectivement été créée en avril 2020.

> **COVID-19**

Dès l'annonce des décisions gouvernementales pour enrayer à l'épidémie de Coronavirus, Umanis a immédiatement réagi :

- En constituant une cellule de pilotage de la crise (Comité de direction) et en mobilisant les managers clés, ce dès le 13 mars,
- En essayant de trouver toutes les solutions possibles pour préserver la production - le télétravail étant la principale réponse - ainsi que les marges de l'entreprise,
- En sécurisant au mieux la trésorerie de l'entreprise,
- En utilisant au mieux tous les dispositifs annoncés par le gouvernement, qui se précisent jour après jour, et qui continuent de se préciser,

1/ Situation à date

Avec le concours de nos clients qui nous conservent leur confiance, nous avons pu mettre en télétravail près de 90% de nos collaborateurs,

L'impact sur le chiffre d'affaires est cependant très difficile à évaluer dans la mesure où il dépend de la durée de confinement décidé par le gouvernement.



3 Principes, règles et méthodes comptables

3.1 Etablissement des comptes

Les comptes relatifs à la période du 1er janvier au 31 décembre 2019 ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce, du Plan Comptable Général tels que décrits dans le règlement ANC 2016-7 du 4 novembre 2016 et des pratiques comptables généralement admises en France.

3.2 Principes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- > continuité de l'exploitation,
- > permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- > indépendance des exercices,
- > et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

3.3 Immobilisations incorporelles


Les logiciels sont amortis sur des périodes de 1 et 3 ans.

Les fonds de commerce non amortis font l'objet de tests d'impairments selon la méthodologie présentée dans le paragraphe « Modalités de suivi des valeurs d'utilité des actifs ».

3.4 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire appliqué à la durée d'utilité.

Les durées moyennes d'amortissement retenues pour les principaux types d'immobilisations sont les suivantes :



Installations techniques et outillages	1 à 5 ans
Agencements, aménagements divers	1 à 14 ans
Matériel de transport	3 à 5 ans
Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans
Mobilier	1 à 13 ans

3.5 Titres de Participations

Les titres de participations sont comptabilisés au minimum de leur coût d'acquisition ou de leur valeur d'utilité. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nette comptable, une provision pour dépréciation est constituée pour le montant de la différence.

A la suite de ces analyses, une dépréciation de 18 K€ a été reprise sur les titres de participation CIVIPOL en 2019.

3.6 Modalité de suivi des valeurs d'utilité des actifs


La valeur d'utilité des fonds de commerce est appréciée selon la méthode des flux de trésorerie future actualisée.

La valeur d'inventaire des titres de participation est appréciée soit en fonction de la quote-part de capitaux propres corrigée des plus-values latentes sur éléments incorporels, soit sur la base de la méthode des flux de trésorerie future actualisée.

Umanis procède à un découpage de ses activités en « groupe d'actifs » (effectué pour les besoins de la consolidation) pour lesquels les flux de trésorerie sont analysés. Pour chacun de ces groupes d'actifs, les flux de trésorerie sont déterminés sur la base d'hypothèses raisonnables. Les estimations du management sont formulées au meilleur de sa connaissance, mais l'atterrissage ou les estimations pourraient varier significativement par suite d'évènements imprévus ou de nouvelles informations disponibles.

Les principales hypothèses retenues lors de la revue des valeurs d'utilité au 31 décembre 2019 sont les suivantes :

- > Des flux de trésorerie prévisionnels issus des plans d'affaires les plus récents approuvés par la direction de la société couvrant un horizon de projections de 5 ans.
- > Au-delà de cet horizon, les flux de trésorerie ne sont pas extrapolés par mesure de prudence.

- 
- > Concernant le WACC, le groupe a effectué un test de sensibilité sur un WACC compris dans une fourchette de [8,5% ; 9.5%]. Cette fourchette de taux est conforme aux hypothèses retenues par les entreprises de notre secteur d'activité, ainsi que par les analystes réalisant le coverage de Umanis.

3.7 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nette comptable, du fait du risque de non recouvrement de certaines créances.

3.8 Contrat d'affacturage

Umanis a recours à « l'affacturage » auprès de FactoFrance, et dans le cadre du contrat d'affacturage, l'essentiel des risques et avantages associés aux créances sont transférés au factor.

Les créances client financées par le Factor sont sorties de l'actif compte tenu de leur cession sans recours possible du Factor. Ces créances étaient antérieurement maintenues à l'actif en contrepartie d'une dette constatée dans la rubrique « autres » du passif jusqu'à l'encaissement de ces créances client.

Au 31/12/2019, le montant des créances cédées au factor est de 33 201K€ contre 41 665 K€ au 31/12/2018.

3.9 Charges à répartir

Les charges à répartir comprennent des frais d'émission des emprunts souscrits par la société Umanis. Ces frais font l'objet d'un amortissement sur la durée des emprunts concernés soit 6 ou 7 années selon les emprunts.

3.10 Indemnités de départ en retraite

Conformément aux dispositions légales en vigueur dans les principaux pays d'implantation de la société Umanis, la société s'affranchit de ses obligations de financement des retraites du personnel par le versement de cotisations aux caisses de retraite, comptabilisées en charges.

Comme l'ensemble des sociétés du Groupe Umanis, la société a calculé le montant de ses engagements en matière de départ en retraite, ils s'élèvent à 4 927k€. Le groupe a décidé de ne pas appliquer la méthode préférentielle (comptabilisation de l'engagement au passif) et les hypothèses retenues pour le calcul de cette provision sont les suivantes :

Hypothèses de calculs	31/12/19	31/12/18
Age de départ à la retraite	62 ans pour les non cadres 65 ans pour les cadres	62 ans pour les non cadres 65 ans pour les cadres
Taux d'actualisation	0,8%	1,6%
Turn Over	Taux compris entre 0% et 40 % en fonction de l'âge du salarié	Taux compris entre 0% et 40 % en fonction de l'âge du salarié
Croissance des salaires	Taux compris entre 1% et 3 % en fonction de l'âge du salarié	Taux compris entre 1% et 3 % en fonction de l'âge du salarié
Taux de charges sociales	42%	43%

3.11 Crédit Impôt Recherche

Compte tenu de l'évolution des accords de l'administration fiscale en matière de crédit d'impôt recherche, et des estimations de recouvrabilité des créances de CIR, les modalités de reconnaissance du CIR au compte de résultat de l'exercice 2019 sont les suivantes :

- En l'attente de son remboursement intégral par l'administration fiscale, le produit de CIR est reconnu l'année de l'engagement des dépenses afférentes sur la base d'un taux reflétant la meilleure estimation de recouvrabilité de ce crédit d'impôt par l'administration fiscale ;
- Pour les CIR faisant l'objet d'une contestation par l'administration fiscale, les sommes contestées sont provisionnées afin de limiter la reconnaissance du CIR au montant accepté et/ou payé par l'administration ;
- Le CIR est reconnu à 100% lors de son remboursement intégral par l'administration.

A titre prudentiel, et compte tenu de la forte augmentation des délais de remboursements des CIR prescrits par l'administration, une provision pour dépréciation peut être, le cas échéant, enregistrée dans les comptes.

Concernant les honoraires associés au CIR, ils sont comptabilisés selon un rythme identique à celui de reconnaissance des produits.

4 Tableau de variation des Capitaux propres (EN K€)

Variation des Capitaux propres	Nombre d'actions	Capital	Primes	Réserves	Report à nouveau	Résultat	Provisions Réglementées	Total
Solde au 31/12/2017	18 506 335	2 036	26 525	187	12 500	25 230	0	66 479
Affectation résultat 2017				17	25 213	(25 230)		0
Distribution					(2 219)			(2 219)
Résultat net 2018						12 754		12 754
Reprises								0
Solde au 31/12/2018	18 506 335	2 036	26 525	205	35 493	12 754	-	77 013
Affectation résultat 2018					12 754	(12 754)		0
Distribution					(1 473)			(1 473)
Résultat net 2019						8 682		8 682
Reprises								0
Solde au 31/12/2019	18 506 335	2 036	26 525	205	46 774	8 682	-	84 222

5 Intégration fiscale

La société Umanis SA est la société tête d'un groupe d'intégration fiscale constitué des sociétés : Umanis SA, Umanis Managed Services, Umanis Institut et Umanis Ingénierie.

Les charges d'impôt sont supportées par les sociétés intégrées comme en l'absence d'intégration fiscale. Cette charge est calculée sur leur résultat fiscal propre après imputation de leurs déficits dans la limite de 1M€ + 50% du reliquat éventuel.

Les économies réalisées par le groupe grâce aux déficits sont conservées chez la société mère et sont considérées comme un gain immédiat de l'exercice. Au titre de l'exercice où les filiales redeviendront bénéficiaires, la société mère supportera alors une charge d'impôt.

Les économies réalisées par le groupe, non liées aux déficits sont également conservées chez la société mère et sont également constatées en produits ou en charges.

6 Notes du Bilan

6.1 Immobilisations en valeur brute

En €	Immobilisations Incorporelles	Immobilisations Corporelles	Immobilisations Financières	Total
Valeur brute au début de l'exercice 2019	90 192 841	9 704 914	11 189 834	111 087 589
Acquisitions, créations, apports reçus et prêts accordés	344 695	1 014 193	29 688 908	31 047 796
Diminution par virement de poste a poste	-	-	-	-
Cessions, mises hors service, apports effectués et remboursements sur prêts	(62 511)	-	(6 975 183)	(7 037 693)
Valeur brute à la fin de l'exercice 2019	90 475 025	10 719 107	33 903 559	135 097 691

Le solde des immobilisations incorporelles s'élève à **90 475 K€**. Il est principalement constitué par :

- > Des fonds de commerce pour 86 020 K€
- > Des logiciels comptabilisés à leur prix de revient pour un montant de 3 054 k€

Les fonds de commerce font l'objet de tests d'impairment.

La méthodologie retenue consiste principalement à comparer les valeurs recouvrables aux actifs nets correspondant (y compris goodwill). Ces valeurs recouvrables sont essentiellement déterminées à partir des projections actualisées de flux de trésorerie futurs d'exploitation et d'une valeur terminale.

Les immobilisations corporelles s'élèvent à **10 719 K€** et sont comptabilisées à leur prix d'achat d'origine ou valeur d'apport.

Les immobilisations financières s'élèvent à **33 903 K€** et sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Elles sont essentiellement composées de titres de participation pour 28 028 k€. Les mouvements de sortie de l'exercice correspondent notamment aux titres d'Umanis Industrie pour 4 761 k€ suite à la transmission universelle de son patrimoine (TUP) réalisée en cours d'année, aux acquisitions des entités Contacts Consulting, Océane Consulting Nord, Neonn, Ebiznext pour un montant total de 27 580k€, les autres mouvements sont liés aux opérations d'achat et vente sur le contrat de liquidité.

6.2 Immobilisations incorporelles et amortissements

Immobilisations incorporelles	Brut 2019	Amortissements Provisions 2019	Net 2019	Net 2018
Fonds de commerce	86 019 871	-	86 019 871	86 019 871
Autres immobilisations incorporelles	4 455 154	3 302 494	1 152 661	1 134 985
Total à la fin de l'exercice 2019	90 475 025	3 302 494	87 172 531	87 154 855

Les fonds de commerce correspondent principalement à l'allocation des malis techniques antérieurs et ont une durée de vie illimitée.

La société a procédé, conformément aux normes comptables, à un test de dépréciation au 31 décembre 2019 afin de justifier la juste valeur et l'absence de dépréciation de ces fonds à la clôture.

Les autres immobilisations incorporelles sont constituées principalement des logiciels pour 3 054 K€.

6.3 Immobilisations corporelles et amortissements

Immobilisations corporelles	Brut 2019	Amortissements Provisions 2019	Net 2019	Net 2018
Installations générales, agencements, aménagements divers	4 483 397	2 374 315	2 109 082	1 988 772
Matériel de bureau et matériel informatique	4 926 159	4 250 950	675 209	725 939
Mobilier	1 232 590	978 024	254 566	196 345
Autres immobilisations corporelles	76 962	-	76 962	7 333
Total à la fin de l'exercice 2019	10 719 107	7 603 289	3 115 819	2 918 388

6.4 Immobilisation financières et provisions

Immobilisations financières	Brut 2019	Amortissements Provisions 2019	Net 2019	Net 2018
Titres de participation	28 028 275	114 090	27 914 185	2 488 423
Créances rattachées	700 000	-	700 000	1 200 000
Cautions et actions propres	5 175 284	-	5 175 284	4 770 422
Total à la fin de l'exercice 2019	33 903 559	114 090	33 789 469	8 458 843

Les variations de titres de participations de la période proviennent principalement de l'acquisition des sociétés Contacts Consulting, Océane Consulting Nord, Neonn, Ebiznext pour un montant total de 27 580K€ et à la sortie des titres suite à la transmission universelle de son patrimoine (TUP) d'Umanis Industrie (cf faits marquants 1.3).

La société a procédé, conformément aux normes comptables, à un test de dépréciation au 31 décembre 2019 afin de justifier la juste valeur et l'absence de dépréciation de ces titres de participations à la clôture.

Les cautions ont une échéance supérieure à un an.

La société détient 16 856 actions propres au 31 décembre 2019 pour un montant de 95 K€.

> **Détail des participations (en k€) :**

Filiales et participations	Capital	Capitaux propres	Quote-part de capital détenue en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	CA HT du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
Filiales (plus de 50 % du capital détenu)								
Umanis Institut	1	242 227	100%	1	1	74 910	(40 644)	
Umanis Investissement	8 000	201 318	100%	8 000	8 000	4 102 593	37 263	
UMS	186 249	675 481	100%	214 605	214 605	6 546 539	(1 017 014)	
Umanis Luxembourg	31 000	(347 940)	100%	31 000	-	1 482 856	146 294	
Umanis Belgique	18 592	243	100%	19 767	-	-	-	
Umanis Ingénierie	10 000	22 191	100%	10 000	-	121 609	12 191	
Umanis Espagne	3 010	83 684	100%	3 005	-	2 696 076	114 392	
Umanis BPO Maroc	1 000 000 mad	1 564 596	100%	897	897	4 698 345	57 394	
Umanis Pologne	30 000 ZT	(800 882)	100%	8 390	-	-	-	
Contacts Consulting *	14 400	455 406	100%	5 670 000	5 670 000	2 036 825	110 814	
Océane Consulting Nord *	10 000	320 193	100%	5 250 000	5 250 000	6 814 841	(204 639)	
Neonn	10 000	3 425 461	60%	5 160 000	5 160 000	3 359 122	281 330	
EBIZNEXT	37 000	2 399 771	100%	11 500 000	11 500 000	9 358 187	742 588	

6.5 Clients et autres créances

Créances (en EUROS)	31/12/2019			31/12/2018		
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Dont Produits à recevoir	Dont entreprises liées	Valeur nette
Créances et comptes rattachés	18 847 154	836 672	18 010 482	10 246 322	780 329	24 179 726
Créances clients	8 600 832	836 672	7 764 160		780 329	12 055 464
Factures à établir	10 246 322		10 246 322	10 246 322		12 124 262
Autres créances et charges constatées d'avance	72 591 881	12 614 044	59 977 836	-		49 694 393
Stocks et encours	2 669	2 669	-			-
Avances et acomptes versés	99 193		99 193			99 193
Créances fiscales et sociales	50 918 689	11 760 000	39 158 689			38 431 145
Débiteurs divers	18 914 727	802 259	18 112 468			8 966 894
Charges constatés d'avance/à répartir	1 720 383	51 785	1 668 598			1 609 256
Frais d'émission des Emprunts	938 888		938 888			587 906
TOTAL	91 439 034	13 450 716	77 988 318	10 246 322	780 329	73 874 119

Les dépréciations des débiteurs divers sont en grande majorité relatives à des comptes intragroupes. Les autres créances sont essentiellement constituées des comptes courants et autres comptes débiteurs avec les autres sociétés du groupe.

Les débiteurs divers sont constitués essentiellement des fonds de garantie et de réserves auprès du Factor à hauteur de 14 687 k€ (dont 12 617 k€ de dépôt de garantie).

Les charges constatées d'avance concernent des charges liées à l'exploitation.

6.6 Trésorerie

Trésorerie (en EUROS)	2019	2018
Disponibilités	5 923 664	23 185 663
VMP	1 331 474	311 539
Total	7 255 138	23 497 203

6.7 Composition du capital social

Le capital social de la société Umanis se compose à la date du 31 décembre 2019 de 18 506 335 actions d'une valeur nominale de 0.11 €.

La valeur nominale de l'action à la clôture est de 0,11 euro.

6.8 Avances conditionnées et dettes financières

Dettes financières (en EUROS)	Valeur brute	A moins d'un an	A plus d'un an	Dont charges à payer	Dont entreprises liées
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	67 564 190	7 596 421	59 967 769	-	-
Emprunts et dettes financières divers	893 619	893 619	-	-	748 375
TOTAL	68 457 809	8 490 040	59 967 769	-	748 375

Les emprunts et dettes auprès des établissements de crédits sont constitués principalement d'un emprunt obligataire de type EURO PP, d'un montant de 32M€ auprès d'investisseurs de premier rang, d'un tirage sur la ligne de crédit amortissable mis en place sur l'exercice (cf faits marquants 1.2) pour un montant de 21 822K€ et du droit de tirage (10 394k€) consenti dans le cadre du préfinancement des CIR et du CICE.

Les emprunts et dettes financières divers sont constitués principalement de comptes courants d'associés ou intragroupes.

La Dette Sénior existante au 31 décembre 2018 a été totalement remboursée sur la période.

6.9 Provisions

Provisions pour risques et charge (en EUROS)	Valeur au début de	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Valeur à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	-	-	-	-
Provisions pour risques	904 877	748 232	(509 516)	1 143 593
Provisions pour charges	24 896	-	-	24 896
Provisions pour impôts	-	-	-	-
TOTAL	929 773	748 232	(509 516)	1 168 489

Les provisions pour risques correspondent principalement aux litiges prud'homaux.

7 Notes sur le compte de résultat

7.1 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires s'entend hors taxes et tous rabais, remises, et ristournes déduites.

Les principales règles de reconnaissance du chiffre d'affaires sont les suivantes :

> Prestations en régie :

Le chiffre d'affaires des prestations en régie est reconnu au fur et à mesure de la réalisation des prestations.

> Prestations en mode forfait :

Les produits afférents aux prestations de services dans le cadre de contrats à long terme sont enregistrés en fonction de l'avancement de la prestation. L'avancement est évalué sur la base des travaux exécutés à la date de clôture.

L'écart entre la facturation et le chiffre d'affaire calculé à l'avancement est constaté, selon le cas, en factures à établir ou en produits constatés d'avance.

Lorsque le prix de revient prévisionnel d'un contrat est supérieur au chiffre d'affaires contractuel, une perte à terminaison, à hauteur de la différence, est comptabilisée en provisions pour risques et charges.

> Ventes de licences et équipements :

Le chiffre d'affaires est reconnu lors de la livraison effective des biens.

La société a réalisé un chiffre d'affaires de 199 926K€.

7.2 Résultat exceptionnel

Résultat exceptionnel (en euros)	31/12/19	31/12/18
Dépréciations	170 854	52 905
Litiges commerciaux	(194 303)	200 000
Autres produits et charges exceptionnels	(155 567)	(113 350)
Cession des immobilisations financières	(10 791)	
Transactions et risques prud'hommaux	(60 487)	(71 437)
Pénalités et amendes	(1 000)	(63 711)
TOTAL	(251 294)	4 406

7.3 Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Résultats (en euros)	Avant impôts	Impôts	après impôts
Résultat courant	5 979 341	1 692 297	4 287 043
Résultat exceptionnel	(251 294)	(117 981)	(133 313)
Intégration fiscale et TUP		(4 741)	4 741
Utilisation déficits fiscaux		(1 523 248)	1 523 248
Crédit impôts		(146 760)	146 760
Crédit impôts recherche		(2 853 059)	2 853 059
Total	5 728 046	(2 953 492)	8 681 538

8 Rémunération de la gouvernance

8.1 Rémunérations des membres du conseil d'administration et de la direction générale

Prénom,Nom	Fixe	Avantages en nature	Exceptionnelle	Jetons de présence	Société versant les jetons de présence
Laurent PIEPSZOWNIK(PDG)	133 200	-	-	33 333	Umanis SA
				39 905	Umanis Luxembourg
Olivier POULIGNY (DG)	213 415	-	-	33 333	Umanis SA
				54 375	Umanis Luxembourg

Aucune autre rémunération exceptionnelle n'a été versée aux mandataires sociaux par la Société ou par une société du Groupe au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Indemnité de départ à la retraite provisionnée dans les comptes consolidés du groupe :

- > M. O. POULIGNY (Directeur Général) : 106 051€



9 Effectif moyen

L'effectif moyen 2019 se compose de 2 074 salariés dont 1 907 cadres et 167 non cadres contre 1 998 salariés en 2018 dont 1 830 cadres et 168 non cadres.

10 Engagements hors bilan

Avals, cautions et garanties données

Cautionnement solidaire des engagements bancaires et financiers de la société Call One pour un montant global maximum de 152 KE.

Cautionnement solidaire des engagements de la société Europstat Business Intelligence Services (Espagne) au titre d'un contrat de location d'équipement informatique pour un montant global maximum de 152 KE.

Cautionnement solidaire des engagements de la société Umanis France (suite à la fusion-absorption d'Aquarel) au titre d'un contrat de location d'équipement informatique pour un montant global maximum de 152 KE.

Sûretés / Garanties données aux banques prêteuses pour le financement des projets de croissance externe

Sûretés consenties par UMANIS SA en garantie de toute obligations de paiement et de remboursement en principal, intérêts, de toutes commissions et de tous frais et accessoires et sommes quelconques dus ou qui seront dus par UMANIS au titre d'un emprunt obligataire auprès d'investisseurs qualifiés avec pour arrangeur la Société Générale conclu en date du 10 avril 2019 et d'un Crédit de croissance externe conclu le 12 avril 2019 auprès d'un syndicat bancaire mené par Banque Palatine, avec Banque Palatine, Caisse d'Epargne et de Prévoyance Ile de France et BNP Paribas, pour le financement d'acquisition de sociétés ou fonds de commerce :

- Nantissement du fonds de commerce UMANIS (en ce compris la marque « Umanis »)
- Nantissement de la totalité des actions UMANIS MANAGED SERVICES (4.772 actions) détenues par UMANIS SA

- Nantissement de 1er rang au profit des banques prêteuses de la totalité des actions CONTACTS CONSULTING (144 actions) détenues par UMANIS SA
- Nantissement de 2nd rang au profit des obligataires de la totalité des actions CONTACTS CONSULTING (144 actions) détenues par UMANIS SA
- Nantissement de 1er rang au profit des banques prêteuses de la créance issue de la convention de garantie de passif octroyée par les cédants de CONTACTS CONSULTING
- Nantissement de 2nd rang au profit des obligataires de la créance issue de la convention de garantie de passif octroyée par les cédants de CONTACTS CONSULTING

- Nantissement de 1er rang au profit des banques prêteuses de la totalité des actions OCEANE CONSULTING NORD (10.000 actions) détenues par UMANIS SA
- Nantissement de 2nd rang au profit des obligataires de la totalité des actions OCEANE CONSULTING NORD (10.000 actions) détenues par UMANIS SA
- Nantissement de 1er rang au profit des banques prêteuses de la créance issue de la convention de garantie de passif octroyée par les cédants de OCEANE CONSULTING NORD
- Nantissement de 2nd rang au profit des obligataires de la créance issue de la convention de garantie de passif octroyée par les cédants de OCEANE CONSULTING NORD

- Nantissement de 1er rang au profit des banques prêteuses des 60% d'actions NEONN (6.000 actions sur un total de 10.000) détenues par UMANIS SA
- Nantissement de 2nd rang au profit des obligataires des 60% d'actions NEONN (6.000 actions sur un total de 10.000) détenues par UMANIS SA
- Nantissement de 1er rang au profit des banques prêteuses de la créance issue de la convention de garantie de passif octroyée par les cédants de NEONN
- Nantissement de 2nd rang au profit des obligataires de la créance issue de la convention de garantie de passif octroyée par les cédants de NEONN

Sûretés consenties par UMANIS SA en garantie de toute obligations de paiement et de remboursement en principal, intérêts, de toutes commissions et de tous frais et accessoires et sommes quelconques dus ou qui seront dus par UMANIS au titre d'un emprunt obligataire auprès d'investisseurs qualifiés avec pour arrangeur la Société Générale conclu en date du 10 avril 2019 et d'un Crédit de croissance externe conclu le 12 avril 2019 auprès d'un syndicat bancaire mené par Banque Palatine, avec Banque Palatine, Caisse d'Epargne et de Prévoyance Ile de France et BNP Paribas, pour le financement d'acquisition de sociétés ou fonds de commerce :

- Nantissement du fonds de commerce UMANIS (en ce compris la marque « Umanis »)
- Nantissement de la totalité des actions UMANIS MANAGED SERVICES (4.772 actions) détenues par UMANIS SA

- Nantissement de 1er rang au profit des banques prêteuses de la totalité des actions CONTACTS CONSULTING (144 actions) détenues par UMANIS SA
- Nantissement de 2nd rang au profit des obligataires de la totalité des actions CONTACTS CONSULTING (144 actions) détenues par UMANIS SA
- Nantissement de 1er rang au profit des banques prêteuses de la créance issue de la convention de garantie de passif octroyée par les cédants de CONTACTS CONSULTING
- Nantissement de 2nd rang au profit des obligataires de la créance issue de la convention de garantie de passif octroyée par les cédants de CONTACTS CONSULTING

- Nantissement de 1er rang au profit des banques prêteuses de la totalité des actions OCEANE CONSULTING NORD (10.000 actions) détenues par UMANIS SA
- Nantissement de 2nd rang au profit des obligataires de la totalité des actions OCEANE CONSULTING NORD (10.000 actions) détenues par UMANIS SA
- Nantissement de 1er rang au profit des banques prêteuses de la créance issue de la convention de garantie de passif octroyée par les cédants de OCEANE CONSULTING NORD
- Nantissement de 2nd rang au profit des obligataires de la créance issue de la convention de garantie de passif octroyée par les cédants de OCEANE CONSULTING NORD

- Nantissement de 1er rang au profit des banques prêteuses des 60% d'actions NEONN (6.000 actions sur un total de 10.000) détenues par UMANIS SA
- Nantissement de 2nd rang au profit des obligataires des 60% d'actions NEONN (6.000 actions sur un total de 10.000) détenues par UMANIS SA
- Nantissement de 1er rang au profit des banques prêteuses de la créance issue de la convention de garantie de passif octroyée par les cédants de NEONN
- Nantissement de 2nd rang au profit des obligataires de la créance issue de la convention de garantie de passif octroyée par les cédants de NEONN

- Nantissement de 1er rang au profit des banques prêteuses de la totalité des actions EBIZNEXT (500 actions) détenues par UMANIS SA
- Nantissement de 2nd rang au profit des obligataires de la totalité des actions EBIZNEXT (500 actions) détenues par UMANIS SA
- Nantissement de 1er rang au profit des banques prêteuses de la créance issue de la convention de garantie de passif octroyée par les cédants de EBIZNEXT
- Nantissement de 2nd rang au profit des obligataires de la créance issue de la convention de garantie de passif octroyée par les cédants de EBIZNEXT

Autres engagements donnés


Engagements sur loyers commerciaux : 11 741K€

Dans le cadre du contrat de cession de 60% du capital et des droits de vote de Neonn au profit d'Umanis, des promesses d'achat et de ventes ont été signées entre les cédants et Umanis au titre des 40% d'actions restantes. Ces promesses sont exerçables en deux tranches (20%, puis 20%) respectivement en 2022, puis en 2024. Le prix d'acquisition est calculé selon la même structure de formule que celle été utilisée pour le contrat de cession d'action de Juillet 2019.

Avals, cautions et garanties reçus

Garantie d'actif et de passif consentie par les cédants des sociétés PRIMLOG et PRIMLOG SOLUTIONS à UMANIS SA dans le cadre de l'acquisition de PRIMLOG et PRIMLOG SOLUTIONS en date du 24/07/2017 pour un "montant plafond" de 1.625.000 euros dégressif sur 3 ans sans franchise.

- Garantie contre garantie par une garantie bancaire à première demande égale à 50% du "montant plafond" et dégressif également sur 3 ans dans les mêmes conditions.



Garantie d'actif et de passif consentie par les cédants de la société CONTACTS CONSULTING à UMANIS SA dans le cadre de l'acquisition de CONTACTS CONSULTING en date du 31/01/2019 pour un "montant plafond" de 1.000.000 euros sur 3 ans sans franchise.

- Garantie contre garantie par une garantie bancaire à première demande égale à 100% du "montant plafond" également sur 3 ans dans les mêmes conditions.

Garantie d'actif et de passif consentie par les cédants de la société OCEANE CONSULTING NORD à UMANIS SA dans le cadre de l'acquisition de OCEANE CONSULTING NORD en date du 01/07/2019 pour un "montant plafond" de 750.000 euros dégressif jusqu'au 31/03/2023.

- Garantie contre garantie par un séquestre correspondant à 75 % du montant plafond dégressif sur 3 ans à compter du 01/07/2019.

Garantie d'actif et de passif consentie par les cédants de la société NEONN à UMANIS SA dans le cadre de l'acquisition de 60 % du capital de NEONN en date du 25/07/2019 pour un "montant plafond" de 600.000 euros dégressif sur 3 ans (c'est-à-dire réduite d'un tiers de son montant chaque année) sans franchise.

- Garantie contre garantie par une garantie bancaire à première demande de 500.000 euros également dégressive sur 3 ans dans les mêmes conditions.

Garantie d'actif et de passif consentie par les cédants de la société EBIZNEXT à UMANIS SA dans le cadre de l'acquisition de EBIZNEXT en date du 03/12/2019 pour un "montant plafond" de 500.000 euros sur 3 ans sans franchise.

- Garantie contre garantie par une garantie bancaire à première demande égale d'un montant de 333.333 euros dégressive par tiers sur trois 3 ans également sur 3 ans.

11 Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires des Commissaires aux Comptes comptabilisés au compte de résultat pour l'exercice 2019 est mentionné sur l'annexe des comptes consolidés du Groupe Umanis, Umanis SA faisant partie du périmètre de consolidation du Groupe Umanis.

12 Situation fiscale différée

La société ne présente pas de décalages temporaires fiscaux significatifs .

Le stock de déficits du groupe d'intégration fiscale est le suivant :

Solde au 31/12/2018	Consommation 2019	Solde au 31/12/2019
4 807 188	(1 182 387)	3 624 801

13 Transactions entre parties liées


- > **UMANIS SA a enregistré dans ses charges et produits différents montants liés aux facturations émises et reçues de ses filiales:**
 - Chiffre d'affaires : 555K€
 - Charges financières : 2 K€ - Produits financiers : 63 K€
 - Charges externes : 10 294K€

> Transactions entre parties liées

La SCI 7/9 Paul Vaillant Couturier détenue majoritairement par les mandataires sociaux d'Umanis SA, Messieurs Laurent PIEPSZOWNIK et Olivier POULIGNY, est propriétaire d'un immeuble de bureaux, 7/9 Paul Vaillant Couturier à Levallois-Perret, qu'elle loue à Umanis SA. Umanis SA a enregistré dans ses charges au 31 décembre 2019 un montant de 972 K€ facturé par la SCI 7/9 Paul Vaillant Couturier au titre des loyers de l'année 2019.

La société AMAYAS détenue majoritairement par les mandataires sociaux d'Umanis SA, Messieurs Laurent PIEPSZOWNIK et Olivier POULIGNY, est à la fois cliente et fournisseurs de Umanis SA. Umanis a enregistré dans ses charges au 31 décembre 2019 un montant de 210 K€ facturé par la société AMAYAS. Umanis SA a enregistré dans ses produits un montant de (6) K€ facturé à la société AMAYAS.

Umanis a également enregistré dans ses produits au 31 décembre 2019 un montant de 95 K€ au titre des loyers perçus.



La société HARINGTON Technologie détenue majoritairement par les mandataires sociaux d'Umanis SA, Messieurs Laurent PIEPSZOWNIK et Olivier POULIGNY, est à la fois cliente et fournisseurs de Umanis SA. Umanis a enregistré dans ses charges au 31 décembre 2019 un montant de 192 K€ facturé par la société HARINGTON Technologies. Umanis SA a enregistré dans ses produits un montant de 152 K€ facturé à la société HARINGTON Technologies.

Umanis a également enregistré dans ses produits au 31 décembre 2019 un montant de 56 K€ au titre des loyers perçus.

La SCI Lox détenue majoritairement par les mandataires sociaux d'Umanis SA, Messieurs Laurent PIEPSZOWNIK et Olivier POULIGNY, est propriétaire d'un immeuble de bureaux à Levallois-Perret, qu'elle loue à Umanis SA. Umanis SA a enregistré dans ses charges au 31 décembre 2019 un montant de 109k€ facturé par la SCI LOX au titre des loyers de l'année 2019.

La SCI Jules Guesde détenue majoritairement par les mandataires sociaux d'Umanis SA, Messieurs Laurent PIEPSZOWNIK et Olivier POULIGNY, est propriétaire d'un immeuble de bureaux à Levallois-Perret, qu'elle loue à Umanis SA. Umanis SA a enregistré dans ses charges au 31 décembre 2019 un montant de 414K€ facturé par la SCI Jules Guesde au titre des loyers de l'année 2019.

La SCI Pont de l'Arche détenue majoritairement par les mandataires sociaux d'Umanis SA, Messieurs Laurent PIEPSZOWNIK et Olivier POULIGNY, est propriétaire d'un immeuble de bureaux à St Avertin, qu'elle loue à Umanis SA. Umanis SA a enregistré dans ses charges au 31 décembre 2019 un montant de 159K€ facturé par la SCI Pont de l'Arche au titre des loyers de l'année 2019.

La SCI Jules Guesde 2 détenue majoritairement par les mandataires sociaux d'Umanis SA, Messieurs Laurent PIEPSZOWNIK et Olivier POULIGNY, est propriétaire d'un immeuble de bureaux à Levallois-Perret, qu'elle loue à Umanis SA. Umanis SA a enregistré dans ses charges au 31 décembre 2019 un montant de 129K€ facturé par la SCI Jules Guesde 2 au titre des loyers de l'année 2019.

La SCI 20/22 bis Rue Raspail détenue majoritairement par le mandataire social d'Umanis SA, Monsieur Olivier POULIGNY, est propriétaire d'un appartement à Levallois-Perret, qu'elle loue à Umanis SA. Umanis SA a enregistré dans ses charges au 31 décembre 2019 un montant de 16K€ facturé par la SCI 20/22 bis Rue Raspail au titre des loyers de l'année 2019.



KPMG Audit
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

EXELMANS AUDIT ET CONSEIL
21, rue de Téhéran
75008 Paris
France

Umanis S.A.

***Rapport des commissaires aux comptes sur les
comptes consolidés***

Exercice clos le 31 décembre 2019
Umanis S.A.
7-9, rue Paul Vaillant Couturier - 92300 Levallois-Perret
Ce rapport contient 64 pages



KPMG Audit
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

EXELMANS AUDIT ET CONSEIL
21, rue de Téhéran
75008 Paris
France

Umanis S.A.

Siège social : 7-9, rue Paul Vaillant Couturier - 92300 Levallois-Perret
Capital social : €2.035.696,85

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2019

A l'Assemblée générale de la société Umanis S.A.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Umanis S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 22 avril 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1.1.1. « Changement de méthode comptable » de l'annexe des comptes consolidés qui présente les incidences de l'application de la nouvelle norme IFRS 16 « contrats de location » et interprétation IFRIC 23 « Incertitude relative aux traitements des impôts sur le résultat » sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

- La note 1.2 « Principales sources d'incertitudes relatives aux estimations et jugements » aux états financiers précise que la direction est conduite, pour arrêter les montants des actifs et des passifs figurant au bilan consolidé, à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses. Cette note précise que, par définition, les résultats réels seront susceptibles de différer de ces estimations au moment du dénouement des opérations concernées.

Parmi ces éléments sujets à estimations comptables significatives, figurent les goodwill et le crédit d'impôt recherche.

- Les notes 1.9 « Goodwill », 1.11 « Dépréciation des actifs » ainsi que la note 6 « Goodwills et immobilisations incorporelles » de l'annexe aux états financiers consolidés, exposent les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation des goodwill.

Nos travaux ont consisté à apprécier le bien-fondé de la méthodologie mise en œuvre, à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations et à revoir les calculs effectués par la société, à comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes, à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction et à vérifier que les notes aux états financiers consolidés donnent une information appropriée sur les hypothèses et les options retenues par la société.

- La note 1.2.5 « Crédit Impôt Recherche » de l'annexe aux états financiers consolidés, expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation du crédit d'impôt recherche.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus. Nos travaux ont également consisté à apprécier les données et hypothèses sur lesquelles se fonde la direction. Enfin, nous nous sommes assurés de la correcte présentation des informations fournies dans l'annexe aux comptes consolidés.

- La note 1.25 « Chiffre d'affaires » de l'annexe aux états financiers, expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation du chiffre d'affaires.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion arrêté le 22 avril 2020 du Conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté du rapport de gestion relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du Code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce Code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 30 avril 2020

Paris, le 30 avril 2020

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Exelmans Audit et Conseil

Grégoire Menou
Associé

Eric Guedj
Associé



KPMG Audit
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

EXELMANS AUDIT ET CONSEIL
21, rue de Téhéran
75008 Paris
France

Umanis S.A.

***Rapport des commissaires aux comptes sur les
comptes annuels***

Exercice clos le 31 décembre 2019
Umanis S.A.
7-9, rue Paul Vaillant Couturier - 92300 Levallois-Perret
Ce rapport contient 34 pages



KPMG Audit
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

EXELMANS AUDIT ET CONSEIL
21, rue de Téhéran
75008 Paris
France

Umanis S.A.

Siège social : 7-9, rue Paul Vaillant Couturier - 92300 Levallois-Perret
Capital social : €2.035.696,85

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

A l'Assemblée générale de la société Umanis S.A.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Umanis S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 22 avril 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- Les fonds de commerce non amortissables et les titres de participation, dont les montants nets figurant au bilan au 31 décembre 2019 s'établissent respectivement à 86 020 milliers d'euros et 27 914 milliers d'euros, sont évalués à leur coût d'acquisition selon les méthodologies décrites dans les notes 3.3 « Immobilisations incorporelles » et 3.5 « Titres de participations » et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans les notes 3.6 « Modalités de suivi des valeurs d'utilité des actifs », 6.2 « Immobilisations incorporelles et amortissements » et 6.4 « Immobilisations financières et provisions » de l'annexe.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, en particulier les prévisions de flux de trésorerie établis par les directions opérationnelles de la société, à revoir les calculs effectués par la société, à comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes et à examiner la procédure d'approbation de ces estimations par la direction.

- La note 3.11 « Crédit Impôt Recherche » de l'annexe des comptes expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation du crédit impôt recherche.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus. Nos travaux ont également consisté à apprécier les données et hypothèses sur lesquelles se fonde la direction. Enfin, nous nous sommes assurés de la correcte présentation des informations fournies dans l'annexe aux comptes annuels.

- La note 7.1 « Chiffre d'affaires » de l'annexe des comptes expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation du chiffre d'affaires.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration arrêté le 22 avril 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté du rapport de gestion relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du Code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du Conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du Code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 30 avril 2020

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Paris, le 30 avril 2020

Exelmans Audit et Conseil

Grégoire Menou
Associé

Eric Guedj
Associé